

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 7 JUILLET 2022 A 15H00
(Convocation du 30 juin 2022)

Aujourd'hui jeudi 7 juillet deux mil vingt-deux à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZZA le 7 juillet et à partir de 13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 15 HEURES 09

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie de prendre place. On a un Conseil qui sera sans doute long et qui plus est durera demain. Il y a beaucoup de sujets nouveaux. Il y a des sujets qui vous tombent dessus et que vous n'avez pas prévu, comme les Girondins, comme les intempéries, comme parfois d'autres. Notre rôle est de nous adapter et de continuer à être réactifs.

Communication de Monsieur le Président

Je voudrais d'abord préciser que le PV de la séance du 24 juin sera adopté en Conseil de septembre 2022.

Aujourd'hui, on a à traiter 73 affaires, 46 ont été regroupées et 27 ont été dégroupées par l'ensemble des groupes. L'affaire n°26, le soutien exceptionnel aux communes de Bordeaux, est déposé sur table, il a fallu faire face à l'urgence. Elle n'est pas passée en commission, je m'en excuse, mais on pourra en parler ici.

Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint

Je voudrais également vous préciser que Delphine JAMET sera la secrétaire de séance et que son adjoint sera Patrick PAPADATO.
Madame JAMET.

Mme Delphine JAMET : Bonjour à toutes et à tous. Sous réserve de leur accord afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres dans les instances décisionnelles.

Les affaires regroupées :

- Délégation du Président ANZIANI : les affaires 1 et 2.
- Délégation de Madame Christine BOST : les affaires 4 à 10. Sur l'affaire 10, Monsieur PFEIFFER et Monsieur PUYOBRAU, membres du CA de SOLIHA ne participent pas au vote.
- Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : les affaires 12, 15 et 16.
- Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : les affaires 18, 19 et de la 21 à 23. Pour l'affaire 18, Monsieur FARÉNIAUX et Monsieur MAURIN, membres du CA de Cap'Sciences ne participent pas au vote. Pour la 19, Monsieur RUBIO, membre des Haute-Garonne Développement ne participe pas au vote. Affaire 21, Christine BOST, Présidente de la FAB et les membres du CA de la FAB, Marie-Claude NOËL, Monsieur RIVIÈRE, Madame SAADI, Monsieur BRU, Madame CORNACCHIARI, Messieurs

PUYOBRAU, PESCIANA, MANGON et ROTUREAU ne participent pas au vote. Affaire 22, Monsieur MAURIN, Président, et Messieurs HURMIC, CAZAUX, JABER, Madame NOËL, Monsieur GAUMONT, membres du CA ne participent pas au vote.

- Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : l'affaire 24 est dégroupée.
- Délégation de Madame Véronique FERREIRA : l'affaire 28.
- Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : les affaires 31 et 33, de la 35 à 38.
- Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : l'affaire 40.
- Délégation de Claudine BICHET : les affaires 41 et 43. Dans l'affaire 41, Messieurs PFEIFFER et PUYOBRAU, membres de SOLIHA ne participent pas au vote, et dans la 43, Madame ANFRAY, membre du CA de la PEP 33 ne participe pas au vote.
- Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : les affaires 44 à 46. Affaire 44, toujours Monsieur PFEIFFER ne participe pas au vote.
- Délégation de Madame Claude MELLIER : l'affaire 50 est regroupée.
- Délégation de Madame Brigitte BLOCH : l'affaire 54.
- Délégation de Madame Béatrice de FRANÇOIS : les affaires 57 à 60 et la 62. Dans la 59, Monsieur MORETTI pour ses activités professionnelles ne participe pas au vote. Dans l'affaire 60, Madame BLOCH, Présidente et les autres membres du CA : Madame AMOUROUX, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Madame CHOPLIN, Madame PAPIN, Madame SAADI, Monsieur TOUZEAU, Monsieur GIRAUD, Monsieur FARÉNIAUX, Madame ZAMBON et Anne FAHMY ne participent pas au vote.
- Délégation de Madame Andréa KISS : les affaires 64 à 66 sont regroupées.
- Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : l'affaire 67.
- Délégation de Madame Delphine JAMET : l'affaire 68.
- Délégation de Madame Isabelle RAMI : les affaires 70 à 72.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ces affaires regroupées, est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Oui, simplement une indication de vote. Délibération 35, délibération annuelle autorisant le recrutement de personnels contractuels avec Zeineb LOUNICI, Simone BENOÎT et Fabrice MORETTI, nous nous abstenons.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les affaires regroupées ? Oui, je vous en prie, Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Oui, merci. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, nous nous abstenons sur la délibération 6. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Monsieur POUTOU. Il faut demander la parole, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU :

Pour faire vite, et comme d'habitude j'ai transmis les votes, il y a plusieurs votes, abstention ou contre. Pour ne pas faire trop long, sur les 47 délibérations, j'ai transmis tout cela, et c'est enregistré.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, pour signaler que je ne participe pas au vote sur la délibération n°19.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Oui, **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Oui, merci. Une rapide précision, effectivement, je ne participerai pas au vote pour une délibération qui concerne un sujet qui a déjà été voté et évoqué au précédent Conseil, mais ce sont les mêmes remarques. Donc, je ne participerai pas au vote. C'est un sujet de **Madame MELLIER**, la 50. Tout a été transmis.

M. le Président Alain ANZIANI : D'accord. Merci. Plus d'autres observations ? Oui, **Monsieur SALLABERRY**.

M. Emmanuel SALLABERRY : Pour les mêmes raisons que mon collègue de Villenave-d'Ornon, je ne participe pas au vote sur la 19 non plus.

M. le Président Alain ANZIANI : Bien noté. C'est terminé. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Monsieur BOBET demande la parole.

M. Patrick BOBET : Oui, merci, **Monsieur le Président**. C'est un propos préalable avant que l'on démarre le Conseil lui-même, une remarque de deux types. La première remarque sur le fond du fonctionnement de cette maison. C'est quand même fort regrettable que cinq délibérations arrivent quasiment sur table ce jour de Conseil. Certes, on peut comprendre les intempéries, les Girondins, on peut comprendre certaines choses. En revanche, l'A10, c'est quand même curieux que cette délibération n'ait pas été débattue en commission pas plus que les autres, effectivement, donc c'est un usage dont il ne faut pas quand même pas abuser, je pense. Effectivement, les Conseils de Métropole deviennent assez protéiformes et nous sommes obligés de le faire sur deux jours. Donc, je vous rappelle que beaucoup d'entre nous travaillent. C'est quand même compliqué d'apprendre une petite semaine avant qu'ils doivent se libérer le jeudi aussi. C'est la raison pour laquelle nos rangs sont relativement clairsemés, et il faut se mettre aussi à la place des élus qui, et c'est une chance, c'est une richesse aussi et de diversité, ont un travail et l'assument. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier. Essayons de mieux travailler ensemble, d'anticiper le plus possible. Je sais que c'est un effort pour les services. Peut-être aussi faut-il revoir le système bimestriel de la tenue de ces Conseils. Nous vous le répétons, **Monsieur le Président**, depuis quelque temps, on voit bien que c'est compliqué de rester au rythme de tous les deux mois, même si je suis conscient qu'il y a eu un Conseil le mois dernier, mais, enfin, c'est l'exception qui confirme la règle malgré tout.

La seconde remarque est beaucoup plus politique, elle concerne tous les maires de cette assemblée. Je ne trouve pas acceptable et je regrette qu'il ne soit pas là, mais je sais aussi pourquoi il est aux obsèques de **Clément FAYAT**, **le Maire de Bordeaux**. Je regrette que le Maire s'autorise à traiter ses collègues maires de "gadgets", car comment comprendre sa parole sur TV7 quand on dit que l'arrivée de 11 maires relève du gadget. Je considère que ce n'est pas l'arrivée qui est du gadget, que ce sont les 11 maires qui sont des gadgets. Si 11 maires sont des gadgets, les autres également. Donc, mes chers collègues maires essentiellement, j'espère que vous allez vous insurger contre ce qualificatif. Je ne l'accepte

pas, nous ne pourrions pas l'accepter et je redemanderai à Monsieur HURMIC de retirer ces propos publiquement devant nous, tout à l'heure. Je voulais le faire en Bureau, on serait resté entre pairs, cela aurait été plus facile, mais puisqu'il n'est pas là, je redemanderai en privé, et s'il ne souhaite pas faire un démenti de ce qu'il vient de dire, nous en tirerons les conclusions. Nous ne sommes pas des gadgets, Monsieur le Président. J'espère que vous ne nous considérez pas comme tels. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur BOBET. Juste sur le premier point, une exception est faite pour rester une exception. Cela peut arriver qu'il y ait des exceptions, mais cela ne peut pas devenir une règle. Donc, on va veiller effectivement à ce que l'exception reste une exception.

Sur le deuxième point, Monsieur HURMIC va arriver tout à l'heure puisqu'il est aux obsèques de Monsieur FAYAT. On lui en parlera, mais personnellement, je voudrais dire que je suis soucieux du respect des uns et des autres et qu'entre maires on doit se respecter. Pas qu'entre maires, mais entre élus, on doit se respecter et qu'effectivement, l'expression n'était peut-être pas la meilleure.

Monsieur POUTOU, vous voulez la parole ?

M. Philippe POUTOU : Oui, vite fait. C'est pour aller dans le sens de Monsieur BOBET sur la critique de changement d'horaires ou en tout cas de l'ajout de la séance de cet après-midi. Le désavantage que j'ai de mon côté, c'est que si l'on se clairseme dans les rangs, il n'y a plus personne, et je suis tout seul. J'ai un rendez-vous médical en fin d'après-midi. Donc, je vais rater un bout de séance. Ce qui est dommage. Donc, ce qui m'ennuie, c'est que je vais rater des votes et des interventions même si vous, cela ne vous embêtera pas forcément. Vous dites que c'est exceptionnel. Il vaudrait mieux que cela le soit parce qu'après, c'est vrai que la question de l'organisation est quand même très compliquée, surtout quand on est des tout petits groupes ou même pas un groupe, d'ailleurs.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut se méfier du sens de la répartie de Monsieur POUTOU. Non, mais autrement, je suis tout à fait d'accord avec les uns et les autres. Je suis sûr que beaucoup d'entre vous, vous pensez la même chose. Il faut que l'on anticipe parce que là, sur la grêle, c'était difficile. Sur les Girondins, c'était compliqué, mais globalement on va essayer d'anticiper pour vous donner un calendrier qui soit fiable et que vous puissiez vous organiser.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je ne vais pas parler à la place du Maire de Bordeaux, mais je déplore quand même l'intervention de Monsieur BOBET en l'absence de Monsieur HURMIC. Attendons qu'il revienne avant de débattre d'un sujet qui le concerne. La méthode n'est pas très élégante. Parler de quelqu'un qui est absent, c'est quand même particulier. On attend l'arrivée des caméras pour en parler, c'est dommage. Alors qu'en Bureau, nous étions à huis clos, on aurait très bien pu le faire, mais on attend l'arrivée des caméras pour le faire.

Le deuxième point, c'est que j'ai lu l'article aussi comme vous, et il n'a traité personne de gadget et encore moins les maires. Il n'a traité personne de gadget. Non, quand on lit bien attentivement l'article, il ne dit pas qu'il y a des maires et des "maires gadgets". Ce n'est absolument pas ce qu'il dit. Nous le laisserons donc répondre. Il dit simplement qu'il ne voit pas la plus-value de l'arrivée des maires de Métropole Communes au sein du Bureau. C'est donc autre chose. C'est en fait politique, et c'est un vrai débat de fonctionnement démocratique de notre assemblée, mais également du rôle et de l'influence de la cogestion ou de la sortie de la cogestion pour notre agglomération. Replaçons le débat à son bon niveau, à savoir quelle est la bonne gouvernance pour notre assemblée.

M. le Président Alain ANZIANI : Je dirais quand même que dans une intercommunalité, avoir tous les maires au Bureau me paraît une nécessité. Je considère qu'il y a beaucoup d'apports des maires et de leur expérience. Pourquoi se priver de l'expérience de certains maires parce qu'ils sont dans une commune de droite ou de gauche ? Cela nous est utile à tous, mais après chacun garde ses convictions. On va le voir dans le vote de la journée. On peut voter différemment pour autant. Il y a aussi un axe majoritaire qui existe.

M. ANZIANI

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président

Communication effectuée

M. ANZIANI

(n°2) Représentations dans les organismes - Désignation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°4) Attribution n°4 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°5) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des BASSINS A FLOT - Ilot C8 - Cession d'une parcelle à la société RANCHERE - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°6) Bordeaux. Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Centre commercial Europe - Signature de promesse de vente sous condition suspensive de déclassement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération, contre par principe presque céder des parcelles qui devraient rester propriété publique tant le secteur privé domine le « marché ». Contre aussi parce que ce projet d'aménagement au Grand-Parc concerne logements et zone de commerces, mais ne comporte pas d'espace pour les habitants, pour les jeunes ou moins jeunes, des lieux collectifs, des lieux de vie, autogérés même. Pour nous c'est fondamental qu'il y ait cette préoccupation de répondre aux besoins des habitants, d'être à leur service.

**Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°7) Blanquefort - Rue Dupaty - modification de la délibération 2019-148 du 22 mars 2019 - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Domofrance - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°8) Agence qualité construction (AQC) - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°9) Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - BAM PROJECTS - Projet ' Prismes ' - Subvention d'investissement en faveur de la création artistique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°10) SOLiHA - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°12) Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) et procédures connexes - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°15) Réseau métropolitain d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques - Tarification de la recharge - Remise gracieuse - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°16) Cotisation et subvention d'équipement à Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

**(n°18) Cap Sciences - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2022 -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
MAURIN, Monsieur fareniaux**

M. DELPEYRAT

**(n°19) Agences de développement économique - association Hauts de Garonne
développement - association Arc sud développement - association Talence innovation
sud développement - conventions de financement 2022 - décision - autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Cette délibération parle objectifs mais pas bilans des associations concernées. Les subventions se succèdent mais les bilans ne semblent jamais faits. Comment sont distribuées ces subventions, à quelles entreprises ? Il n'y a pas de transparence, on ne sait pas si une partie des aides va vers des affairistes et pas dans l'intérêt de la collectivité. Globalement cette délibération va dans le sens des principes libéraux, de logiques entrepreneuriales que nous ne partageons pas du tout, que nous condamnons même.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO**

M. DELPEYRAT

**(n°21) SAINT MEDARD EN JALLES - Zone d'aménagement économique ' Galaxie 4 ' -
Compte rendu financier et d'activités (CRFA) 2021 - Approbation - Avenant n°2 au Traité
de concession - Approbation - Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie -
Approbation - Décision**

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST,
Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU,
Madame BRU, Madame CORNACCHIARI,
Monsieur MANGON, Monsieur PESCIANA,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RIVIERES, Madame SAADI**

M. DELPEYRAT

**(n°22) Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux
Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Madame NOEL, Monsieur
MAURIN, Monsieur CAZAUX, Monsieur
GOMOT, Monsieur JABER**

M. DELPEYRAT

(n°23) Mérignac - Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs -Lancement de la procédure d'enquête d'utilité publique et de classement et création de voie - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABESSE

(n°24) Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM - Avenant n°4 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°28) Protocole transactionnel - Prolongation contrat assurance Responsabilité Civile Générale d'une durée de 3 mois du 01/04 au 30/06/2022 - FABRE-ALLIANZ - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°31) Autorisation de remisage à domicile (ARD) - Mise à jour de la tarification et des bénéficiaires pour l'année 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON

(n°33) Prise en location par Bordeaux Métropole d'un entrepôt situé sur la commune de Bruges - Conclusion d'un bail civil avec la SCI ETCHE MUSTAFAR GERZAT - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°35) Délibération annuelle autorisant le recrutement de personnel contractuel - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette autorisation qui correspond aux politiques de remises en cause des statuts de fonctionnaires, à la contractualisation du personnel, à sa précarisation. C'est une vieille politique de droite prolongée par la gauche, qui se développe avec des faux bons sentiments, au nom des effectifs à renforcer, comme s'il n'y avait pas d'autres solutions. Alors qu'il s'agirait de mettre en place une véritable politique de recrutement massif, de titulaire tout en titularisant le personnel contractuel.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°36) Remise gracieuse trop perçu rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°37) Recours aux contrats d'apprentissage - Accueil de jeunes mineurs - renouvellement de la délibération 2018-620 du 9 novembre 2018 pour la rentrée scolaire 2022/2023 - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre, dans la lignée de notre position sur les délibérations 32 et 35. Certes il est important de former les jeunes sauf que l'apprentissage tel qu'il est pratiqué, c'est un apprentissage de l'exploitation, de la précarité et des bas salaires. Nous sommes pour que des jeunes soient formés mais pas forcément aussi tôt, ils ont le temps d'apprendre, d'étudier, de rester dans leurs études. Donc il n'est pas nécessaire, pas souhaitable que les jeunes soient dans l'entreprise aussi tôt. D'autant plus que nous condamnons les rémunérations en dessous du smic, un smic déjà très en deçà du minimum pour vivre décemment.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°38) Délibération plan de formation - Bilan du plan 2021 - Plan 2022 - Annexes - Décision - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU;

Mme TERRAZA

(n°40) SAINT MEDARD-EN-JALLES - Contrat de codéveloppement (Codev) 5ème génération action C054490068 - Actualisation de la charte architecturale et urbaine - Subvention à la commune - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°41) Protocole transactionnel relatif au contrat portant sur le suivi-animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique ' Mon Energie Bordeaux Métropole ' - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER

Mme BICHET

(n°43) Partenariat entre la DSDEN 33 (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde), l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde (PEP 33) et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY

M. PUYOBRAU

**(n°44) Convention d'utilité sociale de Domofrance - synthèse et modalités d'approbation
- Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

M. PUYOBRAU

**(n°45) Programmation 2022 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville -
Contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

**(n°46) Dispositif métropolitain d'aide à l'accession à la propriété - attribution du Prêt 0%
Bordeaux Métropole - Engagements financiers - Décision - Autorisation**

Unanimité

Mme MELLIER

**(n°50) Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux - Décision de poursuivre les
études de Projet - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Il y a confusion volontaire entre ces aménagements justifiés au nom du développement du TER alors qu'il s'agit en vrai de la mise en place de la LGV. Nous sommes fermement opposés à ce projet de LGV, véritable gâchis d'argent public, désastreux pour l'environnement alors que les moyens devraient être mis en fond sur l'entretien et la modernisation des lignes de train du quotidien dans la région. Le coût des études et des travaux sont énormes. Enfin tout cela s'inscrit dans un contexte de libéralisation, de privatisation des transports, or cette délibération fait comme s'il n'y avait pas de danger, pas de crainte pour la suite.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORISSET**

Mme BLOCH

(n°54) Fabrique Pola - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme DE FRANÇOIS

**(n°57) Délégation de service public de transports urbains - Avenant 11 - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°58) Délégation de Service Public de transports urbains Arrêté des comptes 2021 et régularisation 2020 - Décision - Approbation - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°59) Convention relative au cofinancement de l'étude tarifaire TER-TBM menée en 2022 par la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole sur le périmètre du RER métropolitain - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette étude qui n'envisage même pas la gratuité du transport, au moins pour certains abonnements, même pour des catégories de la populations (demandeurs d'emplois et précaires, travailleuses-travailleurs, jeunes, retraités...). Nous insistons mais une politique vraiment de gauche serait d'oser aller vers cette gratuité et sa généralisation, en renforçant le service public des transports.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme DE FRANÇOIS

(n°60) Convention entre Bordeaux Métropole, l'exploitant du réseau TBM et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole, relative aux caractéristiques du produit Bordeaux City Pass - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY

Mme DE FRANÇOIS

(n°62) Convention relative aux modalités de reversement des forfaits de post stationnement à Bordeaux Métropole pour l'exercice 2021 - Signature des conventions avec les communes - Affectation des recettes 2022 aux dépenses de mobilités portées au budget annexe transport - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°64) Bruges - Mise en accessibilité des allées du cimetière - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°65) Pessac - Opération de requalification générale de la rue de Romainville - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision – Approbation

Unanimité

Mme KISS

(n°66) Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et Acacias - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°67) Partenariat entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole sur la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels et agricoles - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°68) Délégation de service public INOLIA - Avenant n°14 au contrat de délégation de service public - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme RAMI

(n°70) Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas - communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°71) Subvention pour l'organisation de la "Fête du vélo 2022" - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°72) Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme Delphine JAMET : Pour commencer les débats, la délibération n 26 de Madame FERREIRA : Dispositif de soutien exceptionnel aux communes de Bordeaux Métropole dans le cadre des intempéries du 20 juin 2022 – Mise en place d'acompte provisionnel au titre de l'aide à l'investissement.

Mme FERREIRA

(n°26) Dispositif de soutien exceptionnel aux communes de Bordeaux Métropole dans le cadre des intempéries du 20 juin 2022 – Mise en place d’une aide forfaitaire d’urgence – Décision – Autorisation

M. Alain ANZIANI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite la parole ?

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement pour vous remercier, ainsi que tous les collègues ici présents. Il est incontestable que nous avons été malheureusement très impactés par cet événement météo. Nous dénombrons, à ce jour, 1 700 recensements en mairie, de personnes qui ont été affectées à un titre ou à un autre par cet événement, ce qui est tout de même considérable. Si on met de côté les véhicules, il reste un millier de maisons. Sur ce millier de maisons, 900 donnaient lieu à une intervention du SDIS, notamment pour bâcher les toitures. Ce n’est malheureusement pas fini dans la mesure où dans ce type d’événement, même lorsque les toits transpercés sont bâchés, il y a ensuite des infiltrations d’eau évidemment importantes, et encore ces jours-ci, il y a des plafonds qui tombent. Nous n’avons pas encore un état précis des dégâts. Pour avoir également échangé avec Agnès VERSEPUY au Taillan, nous estimons qu’il faudra, malgré les efforts des bailleurs, que je veux remercier, l’ensemble des partenaires pour essayer de reloger tout le monde. Les personnes sont essentiellement allées trouver refuge dans leur famille ou chez des amis, et malgré tout, il reste un certain nombre de besoins. Les assureurs peuvent couvrir ces besoins jusqu’à un an voire deux ans, le temps que les travaux soient effectués, ce qui est quand même important. Nous envisageons également peut-être l’installation de mobile-homes, pour les familles qui vraiment n’auraient plus aucune solution.

Vous dire également que l’aide métropolitaine n’a pas pour vocation à nous aider à reconstruire les bâtiments. Elle sera redistribuée aux sinistrés en fonction également du revenu.

Au-delà des dégâts matériels, dont on peut toujours estimer qu’ils sont réparables et souvent assurés, il y a aussi des dégâts psychologiques et sociaux importants liés à cela. On a, par exemple, des enfants, en difficulté psychologique dans les écoles qui ont été touchées. Je pense au quartier de Corbiac, Gajac, village expo. On a même des adultes qui ont été très secoués par cet événement. On a un certain type de professions, notamment celles qui travaillent à domicile et qui se retrouvent sans activité comme les assistantes maternelles, les auto-entrepreneurs, etc. Il va donc falloir accompagner la population.

Je voulais vous remercier ainsi que tous les collègues qui ont délibéré en ce sens, parce que je crois vraiment que pour un certain nombre de nos concitoyens, cela va être très difficile. Merci pour eux et je pense malheureusement que cela va durer assez longtemps, dans la mesure où les expertises commencent.

Vous dire aussi que même si c’est assuré, n’oublions pas que très souvent les assurances appliquent des coefficients de vétusté, ce qui est normal, c’est réglementaire, mais cela aura des conséquences financières pour beaucoup de foyers qui sont en difficulté. Pour notre aide, je vous remercie une nouvelle fois. Nous allons en votre nom, évidemment selon un barème de revenu, la redistribuer aux personnes qui en ont le plus besoin. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : C’est notre rôle d’assurer la solidarité intercommunale.
Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Je vais vous dire quelques mots au nom d'Agnès VERSEPUY. Simplement vous transmettre, à vous toutes et tous, tous ses remerciements les plus chaleureux pour l'aide que la Métropole lui apporte et les Taillanais s'associent, bien sûr, à cette démarche de remerciements. Cela, c'est pour la première chose. Je sais que les services ont effectué un travail énorme et elle vous en remercie toutes et tous et nous allons prendre une disposition qui est tout à fait responsable et dans le droit fil de ce que nous devons faire en pareille situation.

Deuxième élément très bref pour rebondir sur le propos liminaire que j'ai évoqué tout à l'heure et la réponse que j'ai obtenue de Clément ROSSIGNOL-PUECH, je préfère cette Métropole-là. Cette Métropole qui est à l'écoute des communes, qui est solidaire, qui est responsable, et qui respecte tous les membres de cette noble assemblée. Je préfère cette Métropole qui regarde l'avenir et qui se projette dans un avenir radieux, tous ensemble. Je n'en dirais pas plus. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : J'ai une question technique au sujet de l'agriculture. Normalement, il doit exister un fonds de calamité agricole qui doit intervenir. Sauf erreur de ma part, je précise que l'on intervient également sur certains éléments. C'était juste une précision que je voulais avoir par rapport à cela.

De toute manière, le fonds de calamité, devra être sollicité puisque c'est un cas de grêle. Tout ne pourra certainement pas être couvert et c'est normal que l'on puisse intervenir : Je voulais savoir comment cela allait s'articuler.

J'ai une autre question d'ordre plus technique. Je pense que cette catastrophe a produit beaucoup de déchets. Quelles sont les mesures qui ont été prises ? J'ai l'impression que les déchetteries ont été vite encombrées. Quelles sont les mesures techniques qui ont été prises pour subvenir a minima à ces difficultés ? Ma question a pour but de savoir comment cela fonctionnait.

Enfin, à ma connaissance, quelques grandes entreprises ont été impactées par les arrêts de travail, d'activité, etc. Est-ce que l'on a obtenu des infos là-dessus ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, nous avons obtenu des informations relatives au fonds de calamité, il existe aussi un fonds de l'Etat dédié au relogement. On va surtout essayer d'accélérer les procédures. Cela ne se fait pas sans difficultés. De toute façon, on ne grave rien dans le marbre. On restera souple et réactif et à l'écoute de toutes les solutions, et notamment aussi des engagements pris par la Fédération française des assurances qui était présente au Taillan et qui a pris quelques engagements. On veillera à ce qu'ils les tiennent. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Oui, merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Ces propos font suite à la réunion que nous avons eue dans votre Bureau et qui a permis de dégager un large consensus, d'abord pour nous féliciter de la réactivité du côté inventif de cette délibération. Donc, je salue le travail des services qui ont permis de trouver cette solution de répartition qui nous semble équilibrée à sa juste mesure au regard de ce qu'ont subi les habitants de ces villes.

Comme évoqué lors de notre dernier échange, nul doute qu'il s'agisse de notre première délibération et qu'il y en aura sûrement d'autres. Les centres communaux d'action sociale

(CCAS) des villes concernées et pas uniquement le Taillan Médoc et Saint-Médard-en-Jalles, auront des centaines de cas tous plus particuliers les uns que les autres à traiter. Ces derniers nécessiteront d'être étudiés à nouveau. Il ne faudra alors pas lésiner à rajouter de l'argent, pour aider les habitants de ces communes via les CCAS.

Enfin, il nous semble pertinent de revenir sur un travail de long terme. Ainsi dans le cadre des outils que pourrait permettre le Plan local d'urbanisme (PLU), on pourrait s'interroger sur les formes de toitures qu'il faut autoriser, afin de pouvoir adapter pour le futur nos villes à ces catastrophes qui présentent un caractère de plus en plus récurrent.

De même je vous propose de demander aux différents pôles territoriaux, en lien avec les villes, de s'approvisionner en bâches de couverture de toit comme Stéphane Delpeyrat en a parlé. Ce sont des éléments qui nous permettraient quel que soit le type de catastrophes et de la ville, d'être doté d'un stock stratégique de bâches de toit, peut-être pas forcément pour répondre dans l'immédiateté et en profondeur, mais en tout cas de venir protéger les habitations et de venir indépendamment de la main-d'œuvre. On ne rattrapera peut-être pas tout, mais les conséquences psychologiques dont a parlé Stéphane DELPEYRAT seraient peut-être plus restreintes si jamais les gens ne craignaient pas les orages et des pluies qui viennent immédiatement après ces catastrophes. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Pour les bâches, on est tous d'accord qu'il faut que l'on se constitue une réserve, après voir si on les place au niveau de chaque commune ou dans les Pôles territoriaux. On verra pour être le plus efficace possible. Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Oui, Monsieur le Président, très rapidement pour déjà répondre à Monsieur CHAUSSET et aussi en profiter pour remercier les services qui ont permis de rajouter cette section sur les agriculteurs dans la délibération. Il était important que ce rajout soit fait. Je rappelle que cela cible entre 40 à 50 exploitations métropolitaines actuellement en forte difficulté économique, mais aussi humaine suite à cet épisode de grêle. Ce sont des mois de travail et de revenus à venir qui ont également été détruits.

L'objectif Monsieur CHAUSSET, est donc que ces maraîchers éleveurs reçoivent l'aide financière d'urgence au maximum pour fin juillet. Il fallait absolument que cela passe aujourd'hui, pour que le conventionnement avec la Chambre d'agriculture puisse être réalisé. L'idée, c'est d'avoir un maximum de production à vendre en fin de saison, de manière à ce qu'ils puissent repartir, retrouver un revenu décent et éviter une année blanche. Je rappelle que la Chambre a octroyé une aide couvrant 60 % des frais sur présentation des factures. C'est aussi pour cela qu'il y avait la nécessité de réagir vite. C'est surtout suite à la décision et au vote de cet après-midi que la Chambre pourra agir directement afin de mobiliser ses agents pour proposer notamment un recensement des activités et des demandes des maraîchers, aider les agriculteurs à les remplir parce qu'à leur charge de travail, s'ajoute une charge administrative qui n'est pas simple en cette période, mais aussi instruire les demandes et faire une avance en attendant le versement officiel, comme l'a dit le Président de Bordeaux Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Oui, merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots de notre groupe pour rappeler et apporter notre soutien à toutes les personnes sinistrées, saluer la mobilisation des communes, des élus et des services, mais aussi saluer la qualité du dispositif proposé avec ses trois niveaux répondant à l'urgence de volets touchant les équipements publics communaux et le volet économique. Pour donner suite aux débats qui ont eu lieu sur le volet plus agricole qui a été initié par Gérard CHAUSSET et Patrick

PAPADATO, on souhaiterait faire des propositions pour peut-être aller plus loin sur ce sujet. Ces violents orages qui ont ravagé les cultures posent d'importantes difficultés aux maraîchers qui peuvent avoir des problèmes d'assurance. Ils ne s'assurent pas forcément tous, dans la mesure où le coût des assurances est parfois situé entre 10 000 et 15 000 euros pour une exploitation. Notre groupe souhaiterait que l'on puisse réagir et garantir une meilleure prévention, un meilleur accompagnement de nos maraîchers et proposer peut-être en lien aussi avec notre ambition de résilience alimentaire, rompre avec les logiques assurancielles qui, dans leur logique rentable, ne répondent pas forcément au défi des changements climatiques et proposer que l'on travaille, pas tout seul, avec d'autres collectivités, pour aller vers un fonds professionnel mutuel et solidaire qui sera encadré par les pouvoirs publics et qui pourrait être alimenté en plus des prélèvements des ressources déjà existantes, par des prélèvements sur les bénéfices des groupes alimentaires, sur les bénéfices des groupes de distribution ou encore sur ceux de l'industrie phytosanitaire. Évidemment, la Métropole ne peut pas porter cela toute seule. On pourrait le travailler avec d'autres collectivités, notamment peut-être avec le Conseil départemental, et nous pourrions initier ce fonds. On souhaitait apporter cet élément de réflexion pour la suite, et bien entendu, notre groupe votera pour cette libération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PEScina.

M. Jérôme PEScina : Oui, merci Monsieur le Président. Simplement m'associer aussi aux remerciements qui ont été portés de manière générale. Pour indiquer aussi que toute cette œuvre de solidarité qui s'est mise en place, il n'a pas été nécessaire de l'activer. Elle est venue d'elle-même, et notamment je tiens à saluer pour ne pas faire de la redite, l'intervention des bailleurs qui ont été en accompagnement sur le relogement, et cela m'amène à une question : Est-ce que l'on ne pourrait pas amorcer une discussion avec eux dans le cas de renouvellement d'intempéries ou d'actions d'urgence à apporter pour conventionner avec eux sur la manière dont on peut agir dans l'urgence pour reloger des personnes, pour que dès lors qu'il y a une résidence en cours de livraison, les attributions soient peut-être interrompues un court temps pour avoir quelque chose qui nous permet de répondre à cette urgence. Juste pour vous donner un ordre d'idée, à Martignas, on a deux logements d'urgence et au moment où arrive l'intempérie, les deux sont pris. Forcément, quand on recherche de manière rapide, on se tourne vers les bailleurs. On avait la chance d'avoir une résidence qui était en cours d'attribution de logement. Donc, le bailleur social a joué le jeu, mais, peut-être amorcer cette discussion pour clarifier les choses, et peut-être conventionner pour que ce soit quelque chose de pérenne et qu'on l'ait en tête à partir du moment où se produit le phénomène. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Quelques mots aussi sur cette délibération, de la part du groupe, J'avais déjà dit à la séance du 24 juin, que nous étions très favorables à cette délibération et même très satisfait de l'expression de la solidarité métropolitaine ou de la solidarité intercommunale. On adhère complètement à ces positions. Cependant, il est difficile d'estimer si un total d'un million est suffisant ou pas. En tout cas sur le fond, on est entièrement d'accord. Ensuite, ce sont des interrogations : est-ce que cette solidarité métropolitaine s'exprime spécifiquement à l'occasion d'une catastrophe naturelle ? On peut se poser la question sur le fait qu'il n'y ait pas d'initiative de ce genre ou de solidarité exceptionnelle à l'occasion de catastrophes sociales ou économiques qui sont peut-être elles un peu moins imprévisibles. Je pense aux questions d'emploi. On n'en parle pas mais il y a des usines qui sont menacées par des pertes de centaines d'emplois notamment l'usine Getrag, il y en existe sûrement d'autres. Ces sujets ne sont pas traités. Certes, les deux

situations différentes mais n'empêche que. La question se pose : Comment peut intervenir une Métropole ? Comment peut-elle en amont aider et exprimer une solidarité et essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas de dégâts sociaux ou humains ? Sur ces questions, c'est l'interrogation que l'on a. Pourquoi il n'y a aucune initiative ?

Également une autre interrogation, la question de l'hôpital. Cela avait été un petit peu abordé. Il me semble que c'est moi qui avais évoqué le problème quand vous en parliez, quand vous aviez discuté des Girondins de Bordeaux et on va en reparler tout à l'heure, ce drame bordelais. Pourquoi il n'y a pas d'initiative sur la question de l'hôpital, de la santé ? Pourquoi il n'y a pas de délibération exceptionnelle qui exprimerait une solidarité métropolitaine et intercommunale, en essayant là aussi de trouver des solutions ?

Je ne dis pas que c'est simple. Je ne dis pas évidemment comment faire, par quel moyen, ce n'est pas juste une histoire d'argent. Cependant, les urgences sont complètement dépassées par la situation et, à ce jour, en incapacité réelle de fonctionner normalement. N'y aurait-il pas la possibilité de trouver des solutions, par la mise en place de structures qui puissent les soulager ? Par exemple, le développement des dispensaires de santé dans les quartiers soulageant ainsi le personnel de santé. Je sais bien que ce n'est pas le débat du moment, cependant les questions se posent, et cela serait bien que l'on puisse aussi réfléchir sur ces situations-là. Toutefois les catastrophes ne sont pas que naturelles, elles sont aussi économiques et sociales.

Le dernier point que j'évoquerai sera celui des sans-abris. Pourquoi n'y a-t-il pas d'expression de solidarité métropolitaine ? Ce matin, si mes informations sont correctes, je pense que vous êtes au courant, Monsieur ANZIANI, il y a une expulsion en cours d'un camp à Bordeaux Lac. Ce sont visiblement des personnes sahraouies et soudanaises, qui sont expulsées ou qui sont en cours d'expulsion. Il y a d'autres squats à Bordeaux notamment, au Grand Parc ou rue Hortense.

Des personnes, des familles, des enfants sont menacés d'expulsion. Pourquoi n'y a-t-il pas de discussion sur ce sujet ? Pourquoi n'y a-t-il pas de délibérations qui permettent de discuter, réfléchir à des solutions d'urgence ou des mesures exceptionnelles qui permettraient de soulager, d'aider et de protéger les personnes en danger.

Ce sont des questionnements que je lance parce que cela mérite que l'on y réfléchisse. La solidarité humaine peut s'exprimer de différentes manières.

M. le Président Alain ANZIANI : La réponse est simple. On ne peut pas aller au-delà de nos compétences. Par exemple, concernant les aides attribuées aux entreprises, il est nécessaire, afin de rester dans la légalité, d'établir une convention avec le Conseil régional. C'est donc la compétence qui dicte nos interventions. Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Oui, chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Le Maire de Bordeaux, comme le Président l'a expliqué, arrivera un peu plus tard. Il tenait, par mon intermédiaire, à réaffirmer tout son soutien à ses collègues maires, élus, qui ont été en première ligne et ont dû gérer les conséquences de cette catastrophe auprès de nos concitoyens. L'ensemble des maires élus écologistes se joignent à ce message de soutien, et vous pouvez compter sur notre solidarité affirmée par nos soins, dès le premier jour, par l'envoi d'aides matérielles et notamment de nombreuses bâches.

Les dommages ont été nombreux plus particulièrement sur les bâtiments publics, exploitations agricoles, habitations. L'heure est à la reconstruction. Nous devons agir au plus vite et la puissance publique doit permettre de relever ce défi. Nous soutenons donc pleinement la démarche de création de ce fonds de solidarité envers les communes impactées. Nous avons d'ailleurs décidé de l'abonder. La ville de Bordeaux abonde ce fonds

de 50 000 euros, la ville de Bègles de 10 000 euros, et il me semble que d'autres communes ont également décidé de participer.

Nous espérons que tout cela va permettre, bien sûr, d'accélérer le processus de reconstruction. Néanmoins, cela a été dit dans ce rapport, canicule, sécheresse, orage, grêle, ces événements climatiques extrêmes se manifestent désormais régulièrement, de plus en plus souvent, localement. Nous subissons. Il n'est plus vraiment temps de se demander de débattre sur l'existence ou non d'un dérèglement climatique, ni même de se demander quand cela va se produire la prochaine fois, il convient désormais véritablement de nous adapter et d'anticiper les solutions pour répondre aux prochaines crises, et le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est quasiment intégralement dédié à ce volet adaptation qui devient de plus en plus crucial et urgent.

Après cette catastrophe, il est urgent d'en tirer les conséquences, ce qui nous a manqué, ce qui aurait pu être anticipé, ce qui pourrait être amélioré, et il me semble que nous avons été collectivement solidaires pour répondre à cette catastrophe.

Nous devons maintenant, en parallèle de ce travail de reconstruction, nous réunir collectivement pour dresser un bilan de cette gestion de crise, en tirer les conséquences pour être encore plus opérants, plus efficaces dans le cas des crises qui viendront forcément. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous et toutes. Dans cet élan de solidarité, encore une fois, je constate et je ne vais pas faire, encore une fois, le moralisateur parce que cela m'a déjà été reproché, mais je suis actif sur le terrain, et j'essaie d'être utile au bon endroit, et d'être juste tous les jours.

En attendant, en tant qu'écologiste, et dans le débat que j'entends, on est encore une fois lié entre d'un côté cet argent rare qui nous arrive d'en haut, que l'État subventionne et que les décideurs ici commencent un petit peu à fléchir. On est dans cette problématique entre « l'égologie » et l'écologie. L'égologie, on est bien d'accord, on s'est tous mis autour de la table ici pour parler quasiment à 99 % d'êtres humains. La place de la biodiversité n'apparaît pas, la place des animaux n'apparaît pas, hormis la rentabilité d'un agriculteur. C'est évoqué dans la délibération. Il me semble que justement, quand il y a de grands phénomènes climatiques, et on sait que cela va se multiplier, il faut les anticiper, cela veut dire des abris pour les animaux parce qu'ils souffrent de la grêle. Les animaux, on n'est pas allé leur demander « Est-ce qu'il faut aller porter plainte ? Est-ce qu'il faut commencer à aller voir les assurances ? ». Les animaux font partie des victimes, et dans ces victimes, ce n'est pas que les animaux d'élevage, ce sont aussi les animaux de la biodiversité au sens large. Encore une fois, vous avez évoqué cela, Monsieur le Président, sur les inondations, on est au bord de l'eau. On est à juste 2 mètres au-dessus de l'eau. Quand il y a effectivement de grandes marées montantes, on aura des problématiques d'inondation, et l'inondation va toucher évidemment aussi les animaux et la biodiversité, la faune et la flore. Tout cela nous nourrit, et dès que l'on commence un petit peu à avoir peur, parce que la peur fait avancer, et parfois fait trop bien manipuler les gens, on va s'inquiéter sur cette problématique qui nous touche individuellement. C'est-à-dire manger ou avoir un toit. Encore une fois, j'abonde les propos de Monsieur POUTOU parce que les SDF, eux, ils n'ont pas d'assurance, ils ne se plaignent pas. Ils n'ont pas de toit, est-ce qu'ils se plaignent ? Quelquefois, ils en ont un, en squat. Est-ce qu'ils se plaignent ? Non, ils réparent. En fait, il y a une forme d'adaptation et ces gens-là doivent être effectivement, dès le début, tout le temps, tous les jours, pris en compte pour qu'il n'y ait pas cette souffrance en permanence et cette indignité, voire cette indifférence culturelle ici et ailleurs.

Je pense qu'il va falloir vraiment se poser la question de justement comment intégrer l'écologie dans la politique et dans les débats publics, pour qu'à la fois les assurances, les décisions, la collectivité et la culture finalement, c'est-à-dire il faut être fort de proposition. À chaque endroit, quand on a une baisse de l'énergie, je pense qu'il faut commencer à dire qu'il ne faut plus arrêter d'aller chercher des besoins ailleurs et très loin parce que cela coûte en énergie. Et cela va être un vrai problème. Cela veut dire qu'il va falloir, encore une fois, être dans cette résilience ou cette autonomie, cette capacité à résister au choc, et sur le long terme et de façon adaptative. Je pense que de ce côté-là, il y a un véritable enjeu sur lequel, nous, on doit porter aussi des propositions.

Je l'avais évoqué au dernier Conseil du 24 juin, évidemment les toits végétalisés jouent un double rôle, par rapport à la grêle et par rapport à l'isolation thermique. Puis, on a aussi les normes, faire évoluer les normes. Là-dessus, on doit trouver des matériaux plus adaptés qui vont résister demain, peut-être à des grêlons de 10 ou 15 cm. On a des phénomènes qui vont nous arriver de façon plus violente, on le sait. À nous d'anticiper. Cela veut dire aussi que localement pour revenir, encore une fois, sur les animaux au moins d'élevage, c'est de travailler sur les abris. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont, encore une fois, en agriculture, sans trop de moyens, il n'y a pas trop de soutien, encore moins avec les personnes dans les activités bio, ce sont des catastrophes parce que les bêtes sont exposées aux intempéries. Je pense que de ce côté-là, on doit vraiment se remettre en question sur la façon dont on co-décide, et, encore une fois, dans la façon dont on reprend la main sur cette création monétaire pour éviter aujourd'hui d'être dans ce ruissellement, dans cette attente que cela arrive. Est-ce bien suffisant ou pas ? S'il y avait des gens qui étaient plutôt en autonomie, je crois que l'on aurait beaucoup plus de résilience. Merci d'avoir écouté.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur LABESSE.

M. Patrick LABESSE : Oui, merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être très, très bref. C'était juste pour répondre à Gérard Chausset. D'abord, l'ensemble des équipes de la DPLG s'est bien mobilisé au même titre que tout le monde, et on a axé fortement sur le traitement en déchetterie des gravats, sur des bennes supplémentaires pour éliminer aussi tout ce qui était gravats, tout ce qui était ramassé ici et là dans les zones qui ont été, comme tout le monde le sait, fortement détruites. Je ne crois pas qu'il n'y ait pas d'autres termes. On a eu, il ne faut pas non plus se le cacher, une aide réelle du délégataire pour évacuer et éviter que les choses soient stockées trop longtemps. Tout n'est pas terminé. On n'a pas encore le bilan en tonnage de ce que cela représentera. On va peut-être laisser le temps aux choses de se terminer et vous aurez à ce moment-là les éléments.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, merci, Monsieur le Président. Très rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites, mais simplement d'ajouter aux remerciements à adresser à vous Monsieur le Président et à l'ensemble des services. On a pu constater en quelques jours la capacité de réactivité et d'agilité de la Métropole pour proposer à la fois une délibération qui fige et qui sanctuarise et qui propose un fonds, et puis d'anticiper aussi sur la façon dont ce fonds va pouvoir être libéré.

Je voudrais évidemment porter mes remerciements pour nos communes, mais aussi pour nos agriculteurs, dont il a été évidemment dit qu'ils ont été particulièrement touchés à la fois dans leur reproduction, mais aussi dans leur outil de travail qui reste à recomposer, comme l'a dit, je crois, Stéphane Delpeyrat tout à l'heure, sur la question de la vétusté. Elle se pose évidemment pour les particuliers, mais avec encore plus d'acuité pour les professionnels,

puisqu'une bâche en nylon, par exemple, au bout de quatre ans, elle vaut zéro. En règle générale, ils les gardent donc beaucoup plus longtemps évidemment. Il y a fort à parier que certains ne toucheront aucune indemnisation de leurs assurances. Ce fonds de 150 000 euros qui est proposé sera particulièrement nécessaire. Merci à vous tous et merci évidemment aussi à certaines communes qui ont proposé des délibérations pour abonder ce fonds ou proposer directement aux communes leur accompagnement.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Tout simplement pour répondre à Monsieur POUTOU, amicalement, qu'au niveau de la Métropole nous avons effectivement aussi l'ambition de soutenir les personnes qui subissent effectivement cette vie dans les squats. J'en veux pour preuve que demain nous voterons d'ailleurs une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) pour la mission de médiation sur l'ensemble des squats de la Métropole. Le sort de ces personnes ne nous est pas indifférent et dans le cadre de cette subvention, nous finançons un poste de médiateur scolaire, afin de favoriser l'assiduité scolaire des enfants qui accompagnent leurs parents. De fait, nous sommes sensibles à l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivent dans ces squats de par l'accès à l'eau, la sécurisation électrique, la collecte des déchets et du nettoyage, la réparation des bâtis dans une certaine mesure, de certaines expérimentations que nous avons créées, vous le savez, d'Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de Logements temporaires d'insertion (LTI) sur les communes de Mérignac, de Bègles, de Bordeaux et de Floirac. Ce que je voulais vous dire tout simplement Monsieur POUTOU, c'est qu'effectivement nous ne sommes pas insensibles au sort de ces publics au niveau de la Métropole. La Métropole prend sa part, insuffisamment probablement au regard de l'enjeu, mais la Métropole tâche de prendre sa part.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Président. C'est pour apporter une précision à Gérard CHAUSSET. Effectivement, sur l'aspect des commerçants, artisans et entreprises, outre les agriculteurs évoqués avec notamment Christine BOST, avec les maraîchers, nous avons une partie de la compétence sur l'immobilier d'entreprise. Les services sont en train de faire les recensements auprès des communes pour voir quels commerces, entreprises et autres ont pu être affectés. Il y a la possibilité de faire jouer ce dispositif, et puis une discussion après plus longue, parce que ce n'est pas notre compétence directe avec la Région, s'il y a besoin d'accompagnement plus divers, disons, sur l'aspect dégâts sur les bâtiments. C'était la précision que je voulais apporter pour les entreprises. Donc, cela sera fait.

Simplement, c'est un petit peu plus long que pour les particuliers, parce qu'il y a toute une évaluation des dégâts à faire avec les experts qui prend un peu plus de temps, parce que ce sont des sujets plus compliqués bien sûr.

Je voulais remercier le Pôle territorial, ainsi que la Direction, Monsieur LABESSE sur les déchets parce qu'effectivement il y a eu une grosse mobilisation avec des tournées supplémentaires, des bennes supplémentaires qui ont permis de faire face, et c'était pour l'urgence vraiment, pour dégager les lieux, pour que les gens puissent au moins récupérer des affaires, etc. Pour la suite, ce sont les artisans maintenant qui vont intervenir et qui ont la responsabilité d'évacuer ces déchets et autres gravats.

Puis, Claudine BICHET avait raison sur l'adaptation. Je pense que sans doute nous avons été centrés avec des résultats plus ou moins heureux, mais, enfin, essentiellement sur la

réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je le dis avec mesure, avec des résultats mitigés, mais finalement on a peu anticipé la question de l'adaptation qui se pose maintenant très vite en réalité. Un rapport récent a évalué nationalement avec le Sénat et autorité sur le sol climat, 12 milliards d'euros par an pour la France d'investissement nécessaire pour préparer notre pays, nos villes, nos infrastructures aux conséquences immédiates et à court et moyen terme du dérèglement climatique. Et c'est vrai que, j'espère, j'ai entendu les déclarations du nouveau gouvernement sur un travail avec les collectivités territoriales, je souhaite vraiment qu'au niveau national, maintenant, des fonds rapidement mobilisables soient mis en œuvre pour que les villes puissent engager les démarches et les travaux nécessaires. Parce qu'il ne s'agit pas simplement d'agir pour agir, il s'agit simplement de protéger la population. C'est un enjeu majeur et j'espère que les moyens seront disponibles rapidement pour que l'on puisse commencer à travailler sérieusement sur ce volet-là.
Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Tout le monde a mis sa carte. Tout le monde a voté, non ?

Pour : 97, abstention : 0, contre : 0. Unanimité, et je vous remercie.
Allez-y, allez-y. Je vois 98. Il y a quelqu'un qui n'a pas voté. Cela ne marche pas. La majorité est nettement assurée, donc la délibération est adoptée.

Unanimité

Délibération suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Madame FERREIRA, délibération n°27 : Budget supplémentaire exercice 2022.

Madame FERREIRA
(n°27) Budget supplémentaire exercice 2022 – Examen – Décision – Adoption

Mme Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Pardon, Monsieur le Président, parce que j'avais demandé la parole, mais c'était sur la délibération précédente. Quand j'ai appuyé sur le bouton, cela n'arrivait pas à s'allumer, j'étais trahi deux fois par l'informatique, et quand j'ai voulu vous appeler pour dire que j'allais voter, comme je ne peux pas lire ici à la verticale, cela ne vous a appelé que juste après. Mais je n'ai pas demandé la parole sur cette délibération. J'étais juste pour l'exactitude des votes.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Je ne voudrais pas laisser la Vice-présidente sans orateur ou contradicteur à tout le moins. Merci à Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, pour cette présentation. Comme l'an dernier, on voit bien quand même l'impact de la crise et des énormes adaptations que l'on doit en faire d'un point de vue budgétaire. Nous rappelons que notre Métropole a toujours besoin de cette grande attractivité, activité et reprise

économique. La Régie de l'eau, on le voit, aura un impact non négligeable. On a l'occasion d'en discuter souvent en Commission des finances, elle commence à être bien présente dans les mesures prises. On est inquiet, on l'a dit, sur ces écritures de ce type. Il y avait 10 millions d'euros au tout début de l'année. Ils seront consommés, mais il faudra quand même à un moment ou à un autre qu'indépendamment du prix de l'eau dont on a beaucoup parlé, qu'on puisse avoir une vision beaucoup plus complète sur le coût final de cette régie, indépendamment du choix politique évidemment de la passer sous pavillon public.

Beaucoup de justifications dans votre présentation, Madame la Vice-présidente sur les hausses des prix, réalité économique, anticipation, effet d'aubaine, pour reprendre vos propos. Il nous semble qu'un point complet sur ces différents phénomènes, que beaucoup de collectivités, villes, intercommunalités pourraient avoir, c'est-à-dire un point complet sur le phénomène lié à la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et les adaptations que l'on peut avoir sur ce budget, à la rentrée, mais aussi sur les cinq prochaines années. Puisque l'augmentation des coûts, vis-à-vis notamment des investissements, on le voit, les indices des prix qui s'envolent et de fonctionnement, indépendamment de la partie ressources humaines, vont peser durablement sur les budgets des communes et des intercommunalités, en attendant le vote de la Loi de finances 2023 qui peut-être nous réservera quelques surprises en fin d'année, on verra tout cela.

Enfin, pour vous redemander l'état d'inscription des écritures des Grands projets Sud-Ouest (GPSO) dans nos futurs budgets. Quand ? À quel montant ? De manière à ce que l'on puisse se dire que la trajectoire des investissements bien au-delà de cette mandature soit bien dans vos prévisions, ce qui nous permettra de nous rassurer amplement. Merci Madame la Vice-présidente, mes chers collègues.

M. le Président Alain ANZIANI : Je n'ai personne d'autre qui demande la parole ? C'est normal ? Oui. Madame la rapporteur.

Mme Véronique FERREIRA : Je remercie d'autant plus Monsieur SALLABERRY d'être intervenu. Alors, très rapidement sur la question de la Régie de l'eau pour rappeler, comme vous l'avez fait, que nous faisons quand même des points très réguliers en Commission Finances du point d'avancement, et que pour l'instant, cet équilibre financier, il est effectivement respecté. Alors, c'est quelque chose qui avance au fur et à mesure, mais on est dans les clous par rapport à ces questions d'utilisation des 10 millions d'euros. À voir après à partir du 1^{er} janvier, mais pour l'instant, on est effectivement dans les clous. Je suis étonnée d'avoir employé le terme d'« effet d'aubaine », d'abord parce que ce n'est pas un terme que j'utilise très, très souvent, mais, simplement pour dire effectivement que sur ce budget supplémentaire, je n'ai pas beaucoup parlé de la crise sanitaire, en effet, mais de regarder la question de l'inflation, de l'augmentation des prix que nous connaissons tous et qui impacte la Métropole comme les autres.

Dernière question sur le GPSO. Il y a eu lundi la constitution de la société de financement du GPSO. À l'issue, il y a une conférence de presse où on rappelle qu'effectivement cette société étant lancée à partir de 2023, chaque collectivité qui s'engageait, y va chaque année à hauteur de 1/40^e. Nous, on était, de mémoire, à un peu plus de 350 millions d'euros, donc divisé par 40, on a un petit peu moins de 9 millions d'euros par an à partir de l'année prochaine.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ces précisions. Monsieur SALLABERRY ?

M. Emmanuel SALLABERRY : Pour vous indiquer que conformément à nos précédents votes, nous nous abstenons sur ce budget supplémentaire pour l'ensemble du groupe Métropole Communes.

M. le Président Alain ANZIANI : On passe au vote.

Résultats du vote : pour : 67 ; abstention : 32 ; contre : 1. La délibération est adoptée.
Délibération suivante.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Madame BLOCH, délibération n° 53 : Football Club des Girondins de Bordeaux – Modalités de paiement de la dette comptabilisée au terme de la saison 2020-2021 et des redevances forfaitaires annuelles relatives au stade Matmut Atlantique pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023.

Mme BLOCH

(n°53) Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) – Modalités de paiement de la dette comptabilisée au terme de la saison 2020-2021 et des redevances forfaitaires annuelles relatives au stade Matmut Atlantique pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 – Décision – Autorisation

Mme Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vais pas faire une longue intervention, surtout que j'imagine qu'il y en aura un certain nombre qui me succéderont et notamment dans le groupe auquel j'appartiens, il y aura Patrick BOBET peut-être et Fabien ROBERT.

Un lieu commun, mais c'est un choc depuis la décision qui est tombée du rejet de l'appel des Girondins de Bordeaux, aussi je voudrais re-exprimé toute notre solidarité au club, aux personnels du club et quand on dit qu'il y a 300 salariés, c'est aussi toutes celles et tous ceux qui ont en emploi indirect, ont une activité grâce aux matchs, au Matmut des Girondins

de Bordeaux. C'est une décision surprenante. On ne connaît pas totalement les tenants et les aboutissants, puisque quand on lit le communiqué de la commission, la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG), c'est lapidaire, c'est une liste, c'est une ligne sans préciser exactement quels seraient les points litigieux dans le plan présenté par l'équipe dirigeante des Girondins de Bordeaux. Je n'ai pas eu de contact avec eux, mais je sais que vous en avez eu Monsieur le Président et Monsieur le Maire de Bordeaux, à ce que l'on a lu dans la presse, à savoir un plan qui, d'ailleurs, a été, j'allais dire, béni par le Tribunal de commerce qui, quelque part, s'engage sur la viabilité, la légitimité de ce qui est proposé. Tout cela reste quand même assez sans transparence, et je pense que la première des choses que l'on pourrait faire, et je vais en venir à quelques propositions, c'est de demander à la Fédération Française de Football un certain nombre d'éléments transparents sur les motivations de cette décision qui, même si elle ne clôt pas toutes les voies de recours, et on en reparlera sûrement, est une étape assez dramatique, et j'ai employé cette expression, l'acte de décès est pratiquement aujourd'hui publié, et nous sommes en grand danger.

Je pense que tout n'est pas perdu, et que notamment parmi les propositions que je vous soumetts, Monsieur le Président, et dans le droit fil de l'intervention que vous avez déjà faite auprès de la Ministre des Sports, qu'il puisse y avoir une mobilisation politique au sens institutionnel du terme, à savoir que vous proposiez aux 18 parlementaires girondins *a minima*, nos députés, nos sénateurs, quelle que soit leur étiquette, que vous proposiez aux Présidents des exécutifs majeurs de ce Département, le Département avec Jean-Luc GLEYZE, et puis la Région, pour vous adresser au Ministre des Sports et pourquoi pas au Premier Ministre et bien attirer l'attention sur les conséquences qu'aurait la disparition du Club des Girondins de Bordeaux.

J'ai lu la réponse que vous a transmise par voie de presse Madame la Ministre, elle m'étonne un peu. Certes le Ministère n'a pas de compétences directes pour intervenir, cependant il existe des voies de recours possibles. D'une part la saisine du Conseil national du sport olympique français, dont la mission peut être de proposer une conciliation, d'autre part proposer une conciliation à la Fédération française de football, la même Fédération française de football qui a reçu une Délégation de service public de l'État, et j'ai cru comprendre que Gérard LOPEZ et son équipe allaient y recourir. Je pense que l'on peut utiliser, non pas un moyen de pression, mais un levier auprès de l'État pour alerter sur les conséquences qu'aurait la disparition du Club des Girondins de Bordeaux : Conséquences sportives, économiques et sociales. De là à intervenir auprès du Comité national olympique, pourquoi pas, avec la même démarche entreprise par l'ensemble des parlementaires et des grands exécutifs pour les alerter également. Je rappelle que le Conseil national olympique du sport français et la gouvernance connaissent aussi les conséquences que pourrait avoir cette décision, ce sont eux-mêmes des sportifs. On a une histoire de calendrier. L'horloge tourne, mais rien n'est perdu et c'est pour cela que je rappelle combien cette mobilisation à minima des élus politiques serait opportune et que l'on saisisse très officiellement par la voie de nos parlementaires. On a la chance d'avoir parmi nos parlementaires un membre du gouvernement. Sollicitons aussi la députée qui est devenue membre du gouvernement pour avoir l'appui auprès de ses collègues du gouvernement. On peut le faire assez rapidement et je vous propose de prendre cette initiative, Monsieur le Président.

Deuxième élément, si toutefois le Comité national olympique ne propose pas de conciliation, ce qui serait quand même étonnant, que la Fédération française fasse fi d'une mobilisation locale, financière et populaire, je tiens à vous alerter qu'un certain nombre de groupements de supporters, notamment les ultras, appellent à une mobilisation citoyenne, samedi prochain, pour interpeller les pouvoirs publics et la Fédération sur ce sujet ce qui ne devrait laisser personne insensible.

Second point, sur le volet financier, la délibération qui nous a été présentée est déjà un premier pas. On s'aperçoit que cela n'a pas été suffisant aux yeux de la DNCG. Il y a aura peut-être d'autres propositions à faire. Je sais que Fabien ROBERT en fera. D'autres en feront peut-être dans cet hémicycle. À mon avis, l'enjeu est aussi de savoir jusqu'à quel point le curseur de cette descente aux enfers peut s'arrêter. Je m'explique très concrètement. Aujourd'hui, la décision qui est proposée par les instances du football est la rétrogradation en nationale. Je rappelle que les clubs de nationale ont, pour beaucoup, le statut de club professionnel. Lorsqu'on analyse le budget moyen des clubs professionnels de nationale, la moyenne s'établit entre 2 et 3 millions d'euros. On peut penser que nous aurions, avec l'équipe de Gérard LOPEZ, les moyens de supporter un tel budget. On m'explique à *contrario* que la décision de rétrogradation nous amènerait à un dépôt de bilan. Je pense que l'on doit pouvoir aussi développer un certain nombre d'éléments pour aider le club, et qu'à moindre mal, on puisse repartir en nationale et non pas en nationale 3. Quelle est la surface financière qui serait nécessaire aux Girondins de Bordeaux pour éviter le dépôt de bilan, et redémarrer en nationale ? Dans quelle mesure on peut y participer ? Pourquoi ne pas aussi mobiliser les acteurs locaux, régionaux et nationaux. C'est une solution qu'il ne faut pas exclure et ne pas admettre par avance que le dépôt de bilan est inévitable. Tentons de prendre de l'avance et d'anticiper à minima afin d'aider le club à se maintenir en nationale.

Voilà les deux propositions que je souhaitais vous soumettre. On observe une union locale pour le devenir de ce club. Je distingue, je ne sais pas si cela fera l'objet des débats aujourd'hui ou ultérieurement, le devenir des Girondins de Bordeaux de celui de la situation du stade. Je crois qu'il ne faut pas confondre les deux. La priorité aujourd'hui est de mettre en œuvre toute notre énergie et nos capacités d'agir pour sauver le Club des Girondins de Bordeaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Je me permets d'intervenir. Juste quelques éléments complémentaires à ceux indiqués par Madame BLOCH. Je devrais dire que nous ne connaissons pas la motivation de la décision de la DNCG, il y a quelques heures de cela nous ne la connaissons pas empêchant ainsi le club de saisir le Comité nationale olympique. Cela peut rendre la situation d'autant plus difficile que le temps passe et que la reprise des compétitions s'annonce.

J'ai rencontré tout à l'heure Monsieur Gérard LOPEZ avec Monsieur le Maire de Bordeaux. Comme nous, il ne comprend pas la décision. Pour résumer son propos, il dit : « Je connaissais toutes les questions posées par la DNCG, j'ai apporté toutes les réponses, et pourtant rien n'a été pris en compte ». Notamment sur le plan financier, il proposait un certain nombre de solutions qui ont été rejetées. La DNCG voulant absolument que l'argent nécessaire à la continuité du club dans les prochains exercices soit séquestré, placé sur un compte bloqué. Il s'agit d'une somme considérable, et par conséquent qu'il est complexe de se procurer rapidement. Monsieur LOPEZ est combatif, comme nous le sommes tous. A cet égard je voudrais féliciter les uns et les autres. On arrive à dépasser nos clivages pour sauver un monument du football français. Il ne s'agit pas que d'un monument du football français mais également d'une entreprise qui recrute entre 200 et 300 salariés, sans oublier les sous-traitants. Accepte-t-on la liquidation d'une société de 200 à 300 employés plus les conséquences sur les sous-traitants ? J'anticipe la remarque qui va m'être faite, ce n'est pas parce que l'on aide les Girondins que l'on ne va pas aider les autres, mais en tout cas, la question se pose.

Et puis, quand même, comment ne pas prendre en compte ce que je constate, et vous constatez sans doute la même chose que moi, depuis ces derniers jours, c'est l'amertume ou la colère de tout un peuple. Je suis frappé de l'attachement de nos habitants, parfois même au-delà des frontières de la Gironde à ce club historique. Cela est très important pour nous. Il faut voir l'écho qui existe aujourd'hui. Evidemment dans la population, c'est un peu "tout le monde est responsable", nous en premier, les fonds de pension en deuxième,

Monsieur LOPEZ en troisième. On est tous responsables, et je voudrais également indiquer même si vous avez eu la pudeur de ne pas le dire, que l'on a quand même des conséquences pour le Matmut. Parce que l'on perdrait 5 millions d'euros par an, multiplié par le nombre d'années qui restent là, cela veut dire que l'on perdrait sans doute des sommes qui seraient considérables, qui pourraient s'approcher d'une centaine de millions au total sur la durée du contrat. Tout cela serait très lourd pour nous. S'il y a une rétrogradation administrative en nationale, le club ne trouvera pas les ressources pour équilibrer les recettes. C'est quand même la conviction profonde de l'ensemble de professionnels du football, y compris sans doute de Monsieur LOPEZ, mais je suis d'accord pour que l'on pousse à tout cela. Mais s'il y avait une liquidation, notre créance, par exemple de 15 millions de loyers aujourd'hui, c'est zéro demain. La créance de l'URSSAF, c'est zéro. La créance de Fortress et de King Street, c'est zéro. Cela, c'est notre chance parce que les créanciers ont beaucoup à perdre. Aujourd'hui, les créanciers, leur dilemme, c'est « est-ce que l'on met un peu plus d'argent sur la table ? », ce sont quand même des multinationales, ce n'est pas le terme, mais des sociétés qui comptent plutôt en milliards qu'en millions. Si on ne met pas plus d'argent sur la table, pour sauver le club, on perdra tout l'argent que l'on a déjà investi. C'est un levier puissant dans la mesure où les actionnaires disent : « On n'est pas là pour perdre de l'argent. » On a tous ces éléments-là, d'une façon séparée, mais comme par hasard on a œuvré dans le même sens. On a, avec Monsieur HURMIC, Maire de Bordeaux, adressé une lettre à Madame la Ministre des Sports, et puis, séparément, on agit auprès du Conseil national olympique du sport français pour qu'il puisse se réunir. Il pourrait peut-être se réunir la semaine prochaine à une condition, c'est que la notification de la décision ait été faite.

Ensuite, il y a les voies de recours et de droits communs. On aura les droits communs du Tribunal administratif, mais qui risquent de prendre un certain temps. En tout cas, je crois qu'il y a encore une lueur d'espoir, et ce n'est pas simplement par amour du foot, je suis très amoureux du football. Je ne confonds pas les causes. C'est une catastrophe qui va tous nous toucher, y compris pour l'image de Bordeaux, l'image de la Métropole. Tout le monde sera concerné. Cela doit être un combat commun.

Voilà les quelques éléments que je voulais ajouter. Peut-être que Monsieur le Maire de Bordeaux, tout de suite ou tout à l'heure ?

M. Pierre HURMIC : Merci Alain et Monsieur le Président. Je me retrouve naturellement tout à fait dans cette analyse en me félicitant et nous félicitant du fait que dès que nous avons eu connaissance de cette décision dramatique de l'instance d'appel de la DNCG, nous avons immédiatement d'abord pris contact avec Gérard LOPEZ pour obtenir quelques explications, explications difficiles à obtenir dans la mesure où il n'avait pas lui-même, Alain ANZIANI l'a rappelé, le texte de la décision prise par la DNCG. On l'a vu encore tout à l'heure, il n'avait toujours pas entre les mains le texte et la motivation surtout de cette décision, ce qui est tout à fait regrettable.

Nous avons pris également l'initiative de nous adresser à la Ministre des Sports, Madame Oudéa CASTÉRA pour bien manifester le fait que les élus locaux que nous sommes sont très préoccupés par la situation. Ce n'est pas, je le dirais avec mes mots, ce n'est pas qu'une décision sportive rendue par une instance sportive qui a été rendue. C'est une décision qui a un enjeu politique et territorial très important, qui nécessite effectivement la mobilisation de tous et de toutes pour tenter de sauver ce Club des Girondins, qui n'est pas qu'un club de foot. C'est notre patrimoine historique, matériel et immatériel de notre Ville, de notre Métropole, de notre Département, de notre Région et même un acteur inscrit depuis 140 ans dans l'histoire du football français. Ce n'est donc pas un petit enjeu, auquel nous sommes aujourd'hui confrontés et pour lequel nous nous devons de retrousser les manches et de nous mobiliser. Je pense que tous ensemble aussi il faut que nous ayons une pensée de solidarité pour les salariés du club, pratiquement 300 salariés qui font vivre ce club depuis

des années et qui sont directement menacés de perdre leur travail après l'investissement qui a été le leur, des suites d'une décision rendue par une instance sportive.

Je pense aussi qu'il est important que nous jouions vraiment groupés autour de ces manifestations. Il y aura une manifestation samedi organisée par le club des ultras, mais je pense que toutes les occasions sont bonnes pour faire connaître le point de vue des élus locaux et d'un territoire qui est particulièrement touché par cette décision de la DNCG.

S'agissant de Madame la Ministre des Sports, effectivement sa réponse est assez sibylline, mais ce qui me paraît quand même important c'est qu'elle reconnaît le caractère difficile et éprouvant de la situation des Girondins et elle reconnaît aussi ce qui est important, c'est la parole d'un ministre quand même, j'ai tendance à penser que c'est une parole qui porte, qu'il convient de porter un regard attentif sur un enjeu majeur sur le plan sportif, économique, social et historique pour le territoire et le football national. Je pense que c'est bien, en pleine tourmente, d'avoir pu obtenir ce propos ministériel autour d'une affaire qui ne concerne pas, je le redis, qu'un club sportif et que le Club des Girondins.

Pour terminer, nous avons reçu effectivement avec Alain ANZIANI tout à l'heure le Président LOPEZ avant qu'il fasse la conférence de presse au Haillan. Il nous a rassurés sur le fait que selon lui le club n'est pas en cessation de paiement. Il a fait vérifier également par le Tribunal de commerce de Bordeaux, je vous épargne les détails de procédure qu'il nous a explicités, mais il n'est pas en état de cessation de paiement, et considère aujourd'hui la décision prise par cette instance du football français totalement incompréhensible eu égard au fait qu'il y ait le budget pour assurer la future saison 2021-2022 en Ligue 2 de football. On est en face de quelqu'un d'extrêmement déterminé pour se battre jusqu'au bout devant la Commission de conciliation du Comité national olympique et sportif et, avec Alain ANZIANI, nous avons tenu à lui apporter le soutien des élus du territoire, responsables que nous sommes, parlant même, je pense un peu, en votre nom, tellement persuadés que nous sommes actuellement tous extrêmement préoccupés par cette situation du Club des Girondins et des répercussions, je le disais, économiques, politiques, territoriales qu'elle pourrait représenter si par malheur les décisions déjà prises devaient être confirmées.

Voilà ce que je voulais dire et je suis heureux que l'on ait pu aborder cette question. J'espère que, pour les quelques jours qui restent, nous allons être rassurés par une audience devant cette instance de conciliation du Comité national olympique et sportif. Le problème que l'on a et qu'il faut que l'on comprenne tous, c'est que le délai de saisine n'a pas encore commencé à courir, c'est-à-dire que le club ne peut saisir cette instance que le jour où il aura reçu notification de la décision rendue par l'instance d'appel de la DNCG. Et je le redis ici, à ce jour, à cette heure précise, il ne l'a toujours pas reçue. L'instance n'est toujours pas servie, et c'est un combat contre la montre. La saison 2022-2023 démarre dans quelques jours. Nous souhaitons que cette instance puisse être consultée et puisse statuer vraiment dans les jours qui viennent. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas évidemment revenir sur les mots « émotion », « stupeur », « incompréhension », « indignation » aussi. Cette décision est vécue par, à la fois les dirigeants mais aussi les supporters, comme une injustice profonde outre les conséquences dramatiques qu'elle peut avoir, comme cela a été dit. Au-delà de cette émotion, nous sommes des décideurs, des élus et donc il nous faut être particulièrement lucides, dépasser cette émotion, et en réalité, ne pas mélanger et assimiler trois sujets. On voit très clairement que trois sujets se mélangent dans cette affaire. J'ai pu lire d'ailleurs sur le premier sujet la question des performances

sportives. Évidemment, le politique est assez facilement accusé de tout. C'est l'air du temps sur ces sujets-là. Je crois qu'il est bon de rappeler que les choix évidemment sont ceux d'abord du club et d'une entreprise privée, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Comme supporters, nous avons tous un avis sur les performances sportives, mais il ne s'agit pas de moyens publics. Il ne s'agit pas de difficultés qui lieraient la collectivité, mais des choix de la structure et de performance humaine.

Le deuxième sujet, c'est la situation économique du club. Là encore, nous avons et nous devons avoir un avis, mais nous ne sommes pas décisionnaires, et c'est bon de le rappeler, parce que nous entendons un certain nombre de critiques sur le modèle. Nous les avons entendues. L'heure, de notre point de vue, est à l'union sacrée, c'est-à-dire à la capacité à se rassembler pour sauver notre club historique.

Puis, il faut dire et je suis très heureux ici d'entendre cette volonté d'union sacrée, que ce sera le seul chemin pour sauver ce club face aux décisions qui ont été ou qui vont être prises dans les minutes qui viennent.

Puis, il y a un troisième sujet, évidemment, cela a été abordé, c'est la question du stade. Ce n'est pas l'objet du débat ici concernant ses qualités, mais je voudrais simplement insister sur l'idée que l'on ne construit pas un équipement public pour une équipe ou pour un sport. On le construit pour des équipes, des sports, pour des générations, donc pour une période longue. Ne perdons pas, nous, les élus, je crois, le recul sur cette longueur, ce temps long auquel sont destinés les équipements publics.

Je voudrais remercier, Monsieur le Président, des mots que vous aviez pu avoir dans la presse. Je vous cite « Il n'y aura pas d'impôts girondins. Si le club descend amateur, il faudra plusieurs années pour remonter. Nous n'allons pas démonter le stade. »

Puis, il y a évidemment, et je voudrais conclure, par la question de la mobilisation collective. Mobilisation parce qu'il n'y aurait plus de clubs dans le Grand Sud-Ouest, dans notre Région. Mobilisation parce que les éléments que nous avons sont un peu troublants quand même. Le manque de justification, vous l'avez dit. Le fait que nous n'ayons pas de décision aujourd'hui, le fait que les éléments proposés notamment ont été liés à une ordonnance du Tribunal de commerce, qui dit que le Club ne sera pas en cessation de paiement dans l'année qui vient et qu'il a le budget pour aller en Ligue 2.

Tous ces éléments-là doivent nous conduire à une très grande mobilisation d'urgence. La mobilisation politique a été évoquée par mon collègue Nicolas FLORIAN, et elle doit être tenue, je crois, par les parlementaires et les chefs d'exécutif. La mobilisation populaire à laquelle nous nous joindrons évidemment samedi, mais aussi la mobilisation financière. Ce qu'il apparaît à ce stade des débats, nous verrons la décision communiquée par écrit, c'est la ligne des 14 millions qui paraît questionner peut-être pour de mauvaises raisons, mais questionner par l'instance sportive ou la juridiction sportive. La proposition que nous vous faisons ici c'est que si cette garantie n'est pas suffisante, apportons, nous collectivités, une garantie d'emprunt ou un prêt remboursable. Vous avez évoqué les 5 millions d'euros de recettes, malgré tout que nous perdions, même si c'est encaissable par la collectivité, néanmoins, peut-être qu'il vaut mieux un prêt remboursable à long terme public qui rassurerait peut-être, je ne sais pas si cela suffira, malheureusement, les instances sportives qui pourraient être consenties à la fois par la Métropole, si nous le votons demain, et par la ville de Bordeaux, si nous le votons la semaine prochaine. Et peut-être plus rassurant, ce prêt ou cette garantie d'emprunt, que cette ligne-là, en tout cas c'est ce que nous comprenons aujourd'hui de la décision qui n'est pas notifiée, je le répète, hélas de la Commission. Nous allons devoir tout essayer, parce que nous aurions des conséquences économiques, 300 emplois. Nous nous rappelons toutes et tous ce que nous avons fait ici pour de grandes entreprises du territoire.

Nous avons également des retombées humaines qui seront catastrophiques, la ferveur et l'indignation. Évidemment avec le rugby, le foot rassemble autant de monde régulièrement dans l'année dans un même lieu pour vibrer à la même tonalité. Aujourd'hui Il n'y a que ces événements qui rassemblent autant de monde régulièrement. Voilà pourquoi nous vous proposons peut-être cette idée, cette piste financière qui est tout à fait entendable et acceptable. C'est une dépense à la fois remboursable et à l'échelle de l'enjeu. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Un mot d'abord pour exprimer le soutien du groupe Renouveau Bordeaux Métropole, et je me fais également la voix de Thomas CAZENAVE qui regrette beaucoup de ne pouvoir être là aujourd'hui, mais qui sera là demain, comme prévu initialement à notre ordre du jour, pour exprimer notre soutien, notre attachement au Club des Girondins de Bordeaux. Et dire que nous partageons le désarroi et la tristesse des joueuses, des joueurs, des salariés, des supporters et, bien sûr, de tous les intervenants du Club. Une fois ce mot important de solidarité évoqué, il faut aussi s'attacher aux conséquences pour notre collectivité et c'est aussi l'objet de la délibération. Il y a un an, nous votions une délibération qui avait pour objet d'étaler les loyers du Club des Girondins pour faciliter sa reprise. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans la même situation avec un club en difficulté financière, certaine, même si vous dites, Monsieur le Maire de Bordeaux, qu'il n'est pas au bord du dépôt de bilan, et je l'entends. La même épée de Damoclès pèse sur les finances de notre collectivité.

L'année dernière, nous avons exprimé à la fois notre soulagement que le club ne soit pas en cessation de paiement, mais aussi notre inquiétude quant à l'avenir pérenne du club. Si certains rêvaient d'un nouveau modèle économique, il s'avère que nous avons reproduit, faute de choix et dans l'urgence, un business modèle classique avec de nombreuses zones d'ombre. À l'époque d'ailleurs, Thomas CAZENAVE avait parlé d'un scénario à la Visconti, où il faut que tout change pour que rien ne change, mettant en lumière le fait que King Street avait financé Gérard LOPEZ pour la reprise d'un club possédé par King Street. Nous avons à la fois exprimé nos doutes concernant la question du projet sportif et la question de la solidité financière. Nous devons aujourd'hui tous nous mobiliser, mobiliser notre énergie et sauver le Club des Girondins de Bordeaux, mais nous devons aussi nous réunir et réfléchir aux conséquences et aux impacts pour notre collectivité. Nous apprenons beaucoup de choses par voie de presse. Nous avons appris que la conférence de presse de ce jour avait été décalée un petit peu dans le temps pour vous permettre de rencontrer Monsieur LOPEZ. Nous voudrions vous demander aujourd'hui une réunion d'urgence avec les parties prenantes du club, avec les élus de notre collectivité. Cela pourrait être restreint aux Présidents de groupes, mais il nous paraît important que nous puissions être aussi partie prenante aux échanges, aux informations, aux réflexions. Nous devons évaluer les impacts à venir. Nous devons réfléchir ensemble et travailler sans attendre à l'identification des conditions de redressement de notre club. Il nous paraît important, encore une fois, non pas d'attendre chacun des Conseils ou de lire le journal, mais d'en parler ensemble. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. De toute façon, j'avais déjà évoqué à l'époque certaines réticences vis-à-vis de ce financement. Sur cette façon d'aborder le sport, on est dans un sport professionnel, et on n'est plus dans un sport qui joue comme on pourrait le faire à l'époque de l'invention de ce jeu. J'ai l'impression de revoir, encore une

fois un scénario, on joue au poker menteur en fait. On est en train d'essayer de faire étaler des sommes d'argent, et finalement, on est en train de dire « mais on est quand même lié. On est attaché à cela. On perdrait encore plus si on ne faisait pas la sauvegarde de ce Club. » Évidemment, il faut sauver tout ce que l'on peut, surtout l'humain, mais, d'un côté, je vois des propos qui sont quand même assez décalés. Je ne sais pas si on rentre réellement dans cette société de l'inversion des valeurs, et c'est ce que d'ailleurs bien souvent on reproche à Monsieur le Président de la République, qui a tendance à inverser toutes les notions de valeurs. Là, j'ai entendu « c'est dramatique ». Je ne pointe pas particulièrement les propos de Monsieur HURMIC, mais cela a été prononcé. Quand je vois des soignants qui sont suspendus du jour au lendemain sans absolument aucune indemnité, d'un côté, est-ce que ce n'est pas dramatique ? Oui, là, c'est dramatique. Mais, là, on a des étalements, on a la façon d'aborder les choses qui sont dans le temps quelque chose de tout à fait envisageable, donc il y a des solutions. Mais il n'empêche que le terme « dramatique » touche quand même un autre domaine, surtout quand on voit qu'aujourd'hui en France, tout confondu, on est quand même quasiment en doublement des gestes suicidaires entre 2022 et 2021, 20 et 19. Vous voyez qu'il y a quelque chose qui est en train de se transformer au niveau de la société, parce que justement pour certains on rentre dans un monde fou, où on inverse les choses essentielles, vitales, et puis, d'un autre côté, j'ai tendance à dire : « Du pain et des jeux pour divertir et occuper un petit peu les choses pour que cela se passe bien ». Il y a du monde, mais oui, combien il y a de personnes aujourd'hui qui sont dans le silence, qui parfois manifestent, mais quand même dans le silence, parce que ce n'est pas médiatisé et qui souffrent, et qui ont des problèmes, et qui sont obligés de se reloger, et qui sont obligés de changer carrément de style de vie du jour au lendemain. Le rapport n'est pas du tout le même. C'est pour cela que de ce côté-là, je pense que l'on est plutôt dans une forme d'hypocrisie politique, d'aborder les choses comme cela.

En plus de cela, il faut quand même évoquer aussi ce que cela va engager. Je pense que cela va engager un comportement d'essayer de vendre encore plus les joueurs du patrimoine du club, pour essayer de s'en sortir. En fin de compte, cela va encore plus jouer à dire : « Tiens, si je fais tourner encore plus mes joueurs pour essayer d'en recréer des nouveaux et puis de faire un marché du joueur plus rentable, on va peut-être s'en sortir. » Donc, là, encore une fois, on va jouer avec de l'être humain, et encore une fois, je le condamne. Je pense qu'il faut vraiment sortir de cette façon de mélanger les choses. Il y a le foot et le foot, j'espère qu'il redeviendra noble et dans la façon la plus bienveillante qui soit, c'est-à-dire celle du jeu, de la passion, d'échanger, d'être tout simplement en équipe pour essayer d'être le meilleur de soi-même. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci. Chers collègues, bien entendu, comme tout le monde ici et comme supporter de ce club depuis fort longtemps, nous sommes tous très affectés et touchés par ce qui se passe aujourd'hui, et une éventuelle disparition du club qui serait, bien entendu, catastrophique. D'un point de vue sportif aussi, peut-être qu'on ne le souligne pas suffisamment, mais c'est le seul club de très haut niveau football de la région Aquitaine. Cela aura des conséquences, bien entendu, pour l'ensemble du football dans cette Région. J'espère que le Président de la Fédération Française de Football qui finalement est le seul aujourd'hui qui peut peser sur une éventuelle décision de la DNCG, la Ministre des Sports ne le peut pas directement, mais le Président de la Fédération Française de Football en a la possibilité. Je ne dis pas qu'il le souhaite, mais en tout cas, il en a la possibilité. Pour mémoire, la Fédération Française de Football est déjà intervenue à deux reprises dans des cas beaucoup plus graves que connaissent aujourd'hui les Girondins de Bordeaux, pour sauver les clubs de Nice et de Lens. Donc, je crois qu'il y a une responsabilité sportive aujourd'hui de la Fédération Française de Football de ne pas laisser disparaître un club aussi

important dans le patrimoine du football français. Rappelons que tout le monde s'est réjoui, bien entendu, que la France remporte la Coupe du monde en 1998. Rappelons-le qu'elle l'a fait avec un entraîneur et un certain nombre de joueurs issus des Girondins de Bordeaux. Je pensais à Aimé JACQUET, à Zinedine ZIDANE, à Bixente LIZARAZU et d'autres. Donc, on ne peut pas traiter ce club comme si tout cela n'avait pas d'importance, et je crois vraiment que les instances du football français doivent réagir plus fortement peut-être qu'elles ne l'ont fait à ce jour. Le sport féminin et particulièrement le football est en plein développement, il serait scandaleux que dans notre Région nous n'ayons plus de clubs féminins de haut niveau d'autant qu'elles ont obtenu des résultats sportifs tout à fait exceptionnels, surtout pour une section qui est relativement récente, et rappelons qu'elles jouaient, y compris la Ligue des Champions. Je rappelle que la Fédération Française de Football dispose d'un fonds de solidarité spécifique, en faveur du développement du sport féminin et que même si juridiquement les statuts sont aujourd'hui liés, c'est-à-dire que si le club disparaît, malheureusement l'ensemble des sections disparaissent, mais il faut peut-être alerter la Fédération française sur ce point particulier également.

Enfin, je suis surpris sous réserve, bien entendu, d'éléments dont nous ne disposons pas encore de la part de la DNCG, mais les sommes évoquées sont importantes, certes, mais quand on connaît le fonctionnement du football professionnel et quand on se rappelle qu'un joueur comme MALCOM, par exemple, a été revendu au FC Barcelone pour 41 millions d'euros, trois ans après avoir été acheté, nous ne sommes pas non plus face à des montants au regard de ce qu'est le football professionnel, qu'il soit spectaculaire ou particulièrement inquiétant, et lorsque la Fédération Française de Football a sauvé les clubs de Nice et Lens, rappelons que ces clubs ne payaient plus ni leurs salariés, ni leurs joueurs, ce qui est loin d'être le cas des Girondins de Bordeaux. C'est en tout cas auprès de la Fédération Française de Football, me semble-t-il, que les messages doivent être aujourd'hui portés.

Enfin, sur les aides possibles, en tant qu'ancien responsable du sport à la Région et donc pour avoir eu à travailler beaucoup avec ces clubs, il faut savoir que nos aides, en réponse à Fabien ROBERT, je crois, qui a évoqué cette idée, d'abord, il y a un plafonnement à 2,3 millions d'euros, toutes collectivités confondues, des aides publiques possibles. À ma connaissance, les garanties d'emprunt sont prohibées, et les aides ne peuvent être apportées qu'au regard de conventions d'une part avec les centres de formation, ce qui est un peu tard puisque la saison maintenant est terminée, ou sous forme de prestations de services, c'est-à-dire en achetant des places, des publicités au stade, etc. Donc, ce sont des marges de manœuvre qui sont quand même très limitées et c'est pour protéger les finances, bien entendu, des collectivités publiques et notamment des villes, où il y a eu parfois notamment avec des clubs de rugby quelques situations un peu compliquées, mais en tout cas, à ma connaissance, la situation est celle-ci.

Je voudrais lancer un message. Je pense que l'on peut se joindre à cette manifestation samedi et interpellé. La pression doit se porter sur la Fédération Française de Football. Accepte-t-elle la disparition d'un club aussi important que les Girondins de Bordeaux pour des raisons qui paraissent aujourd'hui quand même peu claires encore ? Si la raison était très claire, je pense que nous aurions tous les éléments dont dispose la Commission de la DNCG pour pouvoir nous faire une idée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci d'avoir apporté ces précisions que je voudrais confirmer. Le Code du sport interdit les garanties d'emprunt apportées par une collectivité locale à un club, et interdit également les subventions directes, donc on a une marge de manœuvre plutôt limitée. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui, c'est un supporter fanatique et tout petit supporter des Girondins qui va s'exprimer, mais je vais démarrer (ah mais il est parti Monsieur MORISSET), parce que j'adore intervenir après lui parce que je trouve qu'il dit des choses intéressantes, mais il ne sait pas où il peut s'arrêter. Je rappellerais que cette citation de Jean Cocteau, « c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin ». Parce qu'il a démarré sur les infirmiers qui avaient l'interdiction de pratiquer, et je suis d'accord avec lui, c'est scandaleux qu'ils ne puissent pas participer à leur travail, alors qu'ils pourraient arriver le matin avec un test. Là, je suis d'accord, mais après, il dérape sur les Girondins en disant c'est la même chose, la misère. Non. Aujourd'hui, le Président a bien dit et d'autres l'ont dit : « C'est la survie d'un Club qui a derrière toute une activité économique et qui porte l'image d'une Région. » Je souhaitais dire que les Girondins eux-mêmes fassent appel à l'ensemble des Aquitains, pas en créant une cagnotte, car cela ne rapporterait pas, mais peut-être en créant cette possibilité de dire : « Je soutiens, je les aime » pour que des dizaines de milliers de citoyens d'Aquitaine et de Gironde en particulier disent : « Ce Club, pour nous, il est important économiquement par l'image qu'il représente » de manière à montrer que ce n'est pas seulement l'affaire de quelques affairistes.

J'avais bien écouté Fabien ROBERT, et j'étais très intéressé par cette formule, mais il a été un peu refroidi par la légalité. S'il y avait une piste, je crois qu'il faut la creuser, et la creuser rapidement.

Pour le reste, il faut faire appel à tous, c'est vrai. Et là, j'ai entendu Nicolas FLORIAN dire : « Il faut faire appel à tous les élus et les parlementaires et tout. » Je le rassure, j'irais chaque fois que nécessaire en tant que parlementaire, mais je veux vous rendre attentif parfois, comment je peux dire cela gentiment puisque je suis membre de la majorité, au peu de réactivité de certains ministres. J'ai eu de parfaits ministres de droite ou de gauche. Et puis, il y en a certains et cela va rappeler des souvenirs à Alain ANZIANI, notamment la Ministre des Sports, la dernière, je ne sais pas si elle a fait quelque chose de durable, je n'ai jamais rien vu, mais elle n'est pas méchante, elle ne faisait rien, elle ne gênait personne. Mais là, le ministre que je vais évoquer, Monsieur DJEBARRI, qui a décidé la suppression de la ligne Orly-Bordeaux. Monsieur le Président est intervenu, le Président de la Région est intervenu, nous sommes intervenus, et puis on avait une suggestion à faire. Cela peut arriver que des élus, ils ne sont pas forcément idiots, veuillent faire des propositions au Ministre. J'avais donc demandé un rendez-vous, avec ton accord, celui d'Alain ROUSSET, celui de Monsieur le Président GLEYZE, de Nathalie DELATTRE, et de moi-même en tant que sénateur et de deux députés de la majorité, de rencontrer Monsieur DJEBARRI. En huit mois, il a un emploi du temps tellement chargé qu'il n'a pas pu nous recevoir, alors qu'il ne savait pas ce que l'on voulait lui demander. On a reçu sa lettre circulaire : « J'ai pris une décision... ». Bravo la concertation. Ce que nous voulions lui demander, n'est-ce pas, Monsieur le Président, c'était d'étudier la possibilité, on savait qu'Air France ne voulait pas maintenir la ligne des 12 navettes, demander qu'il y ait une possibilité matin et soir d'avoir des navettes. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, Nathalie DELATTRE est intervenue en séance « Questions d'actualités » au Sénat face à Monsieur DJEBARRI en disant, mais aujourd'hui, il est impossible de réserver deux jours ou un jour avant un train. Tout est complet ». Monsieur DJEBARRI a été bloqué par cela, et a répondu : « J'ai demandé à la SNCF de maintenir le même nombre de trains qu'avant la suppression de ligne Orly ». Orly-Bordeaux, c'était 650 000 passagers par an. J'ai trouvé inadmissible qu'un ministre ne puisse pas nous recevoir pour évoquer ce sujet.

Or, c'est pour cela, chers collègues, on ira. Après, il y a un gros point d'interrogation : « Qui sera le ministre et quelle sera sa volonté de négocier avec des parlementaires ? » Il y avait tout un peuple régional.

Vous ne répétez pas ce que j'ai dit.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je ne me situe pas du tout dans l'esprit de l'union sacrée. Ce n'est pas une surprise. Je crois que l'on s'était déjà disputé là, il y a un an pile sur cette question-là. Je vais vous dire rapidement pourquoi.

Alors, ce n'est pas du tout par indifférence au sort du Club des Girondins de Bordeaux, parce que je suis comme beaucoup pas seul dans notre pseudo-groupe à aimer le foot ou aller au stade. J'ai même fréquenté Lescure. Je vous dis cela pour déblayer un problème. J'ai fréquenté Lescure pendant 40 ans, de 1975 à 2015, et j'ai connu des joueurs. Je suis capable aussi de citer des noms de joueurs, mais ceux de 75, je ne sais pas s'il y en a qui s'en souviennent, il y en a qui ne sont pas nés en 75. Il y a Christian DELACHET, Robert BOUYGUES, TOKOTO,... Cette équipe avant les Alain GRESSE, les Bernard LACOMBE et tout cela. Donc pour vous dire que ce n'est pas du tout une indifférence au Club des Girondins de Bordeaux, ce n'est pas du tout une histoire à laquelle je n'aurais pas adhéré pendant des années.

Puis, l'autre aspect aussi, ce n'est pas de l'indifférence évidemment à la question des salariés de l'entreprise du Club des Girondins de Bordeaux, puisque l'on ne sait même pas le nombre, mais enfin, d'après ce que disent les uns et les autres, ils sont entre 200 et 300. SUD-OUEST, je crois qu'ils disent 260. Donc, on sait très bien qu'il y a un problème qui est posé après sur cette question de plan de licenciement, mais indépendamment d'ailleurs du dépôt de bilan, parce que le plan de licenciement, visiblement, il va exister de toute façon. Ce n'est pas du tout une indifférence par rapport à cela, mais c'est un désaccord profond, parce que vous êtes beaucoup dans l'émotion, et cela fait un peu comme s'il n'y avait que cela qui faisait vous raccrocher à cela : « l'émotion, le drame, le choc, la catastrophe, le patrimoine, merde tout s'écroule », et derrière, cela ne permet pas de discuter du fond. Le fond, c'est quoi ? On l'avait déjà dit il y a un an, et vous le savez toutes et tous, c'est un affairiste qui a repris le Club. Ce n'est pas le pire qui existe dans le monde du football, mais il est bien à l'image du monde du football. Ce sont des gens qui s'intéressent au pognon, qui font des affaires, qui comptent sur l'argent des autres, et c'est d'ailleurs une des réponses à mon avis à vos questions. C'est que pourquoi cela n'a pas été validé ? On ne sait pas exactement, mais on peut imaginer qu'il y a un problème de confiance. On peut imaginer qu'il y a un problème financier là-dedans. C'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas et qu'en fait, il n'a pas offert les garanties qu'il fallait pour pouvoir assurer la suite. C'est cela qui est en train de se passer, mais vous ne voulez pas parler de ce problème d'argent, de ce problème d'affairiste, dès le début, il compte sur le droit télé, il compte sur les subventions de-ci de-là. Vous avez vu les histoires à Lille, peut-être un procès. Vous avez vu les histoires à Boavista Porto, vous avez vu les transferts impayés, etc., cela fait un peu beaucoup. On peut comprendre qu'il y a une très mauvaise gestion, il y a une gestion financière, une gestion d'affairiste et c'est cela le problème, et vous ne discutez pas de cela. Alors évidemment, quand on reste dans l'émotion, on a envie de sauver le club, on a envie que tout cela survive, mais je crois que l'on a besoin aussi de discuter du reste, de ce qui se passe profondément dans le sport professionnel et les logiques d'argent. Et ce que je reproche à la délibération que vous voulez mettre, c'est qu'en fait, aider oui, pourquoi pas aider, mais vous vous rendez compte que le Club des Girondins de Bordeaux était capable de payer rien que cette année des millions de salaires à un entraîneur qu'il a licencié, sans parler des indemnités qu'il va y avoir demain, qu'il a payé des salaires énormes à des joueurs de football. On ne va pas dire que parce qu'ils ont été mauvais, parce qu'ils descendent en Ligue 2, il ne faut pas qu'ils soient payés. On n'est pas là-dessus. On n'est pas pour le salaire au mérite, ils ont fait un boulot, ils sont payés. Mais il y a quand même quelque chose aussi dont on aimerait bien discuter, et là, on va aider avec les histoires de loyer à repousser encore une fois alors que l'on sait que ce club a dépensé des dizaines de millions d'euros à des choses quand même qui sont très discutables. C'est un aspect des choses.

L'autre aspect aussi, c'est que l'on prête ou on essaie d'aider les Girondins de Bordeaux, pourquoi pas, mais pourquoi il n'y a pas la condition derrière, puisque cela semble vous préoccuper ? On aide s'il n'y a pas de plan de licenciement. Ce serait quand même le minimum. On repousse les loyers si vous ne licenciez pas, il n'y a même pas cette condition-là, la seule condition qu'il y a, c'est que vous rendiez des bilans en janvier 2023. Il y a un problème politique aussi qui est posé, c'est qu'il faudrait des conditions strictes. Pourquoi la collectivité peut très bien aider justement sur cette question des loyers du stade, mais derrière oui, il faut des conditions et notamment la protection des salariés. On ne veut pas qu'il y ait un seul licenciement dans cette entreprise-là, d'autant que l'on sait qu'il y a de l'argent qui est distribué de manière quand même très opaque. Voilà, ce sont des problèmes politiques de fond que l'on pense qui sont utiles à discuter. Il ne faut pas que je sois trop long quand même. Et il y a un an par exemple, enfin même vous, vous n'avez pas un regard un peu autocritique. Il y a un an, vous votiez puisque moi j'ai voté contre, je ne sais pas si j'étais le seul contre la reprise de Gérard LOPEZ, mais un an après, la situation est pire sportivement, descendre en Ligue 2, pas grande année quand même sportive, et en plus financièrement, vous avez vu, ce n'est même pas sous contrôle. On ne sait pas où cela en est. Il y a quand même quelque part une autocritique à faire de ce côté-là, c'est que vous êtes lancé dans une opération qui était quand même très discutable il y a un an, et un an après, il y a du temps perdu, il y a du gâchis et peut-être que là effectivement, ce n'est plus rattrapable. Et nous, ce que l'on pouvait discuter, j'étais intervenu sur l'idée que pourquoi ne pas profiter de cette catastrophe-là pour essayer de reconstruire un club sur des bases saines à la fois sociales et financières, et on ne l'a pas fait, cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, c'est pire. Et l'autre aspect aussi qui semble assez grave, cela a été abordé par l'un d'entre vous, c'est la question du sport féminin. Aujourd'hui, le football féminin, je crois que c'est Monsieur DELPEYRAT qui en parlait, a réussi son année quand même, sixième je crois si j'ai bien retenu, Ligue 1, participation à la Coupe d'Europe, et puis c'est la descente du club masculin qui a des conséquences très mauvaises sur l'équipe féminine qui n'y est pour rien. Et on n'en parle pas, cela ne fait quasiment pas partie des discussions. Je crois qu'il y a eu un appel et un soutien de l'équipe féminine par d'autres équipes féminines du sport local, du sport autour de Bordeaux, et cela vaut le coût aussi de discuter de cela. C'est l'équipe des femmes qui paie cher, des logiques dont elles ne sont pas du tout responsables.

Je finis par lire une note de mon conseil scientifique, c'est très court, ne vous inquiétez pas. C'est le conseil scientifique version sport, mais c'est essayer de discuter un peu de solutions justement. Comment ? J'ai dépassé, c'est cela ? Désolé, j'accélère la manœuvre. C'est le temps additionnel, je dirais, c'est moins long que la prolongation. Voilà, droit au but.

Je le lis parce que c'est mon travail de lire ce que d'autres collaborateurs ou collaboratrices ont écrit, je lis vite :

« Ce n'est pas comme si on n'avait pas prévu de la catastrophe annoncée que constituait la reprise par Gérard LOPEZ et de son monde, l'idée c'est de couper les ponts une fois pour toutes avec ses méthodes de gestion. Entre la D2 et le championnat amateur, on pense que le stade effectivement ne se remplira pas, mais il ne se remplissait pas de toute façon cette année non plus en Ligue 1, donc autant repartir réellement en championnat amateur et partir sur de bonnes bases.

Restructurer le club pour en faire un club social, cela existe déjà, ou un club municipal, pourquoi pas discuter d'un club sportif municipal sur des bases plus saines. Augmenter les subventions et la mise en valeur de la section féminine en première division notamment et puis des sports plus confidentiels. Construire un modèle économique autour d'entreprises locales et/ou avec des valeurs sociales écologiques. Restructuration en clubs socio qui aiderait en ce sens par une image humaine à ce que ce modèle véhicule, autre chose, nul doute que l'histoire et le poids des girondins inciteraient plus d'un à s'y associer. On peut y associer aussi le club des supporters, c'est important aussi de discuter d'un fonctionnement

démocratique. Comment les supporters puissent être intégrés et même avoir le contrôle sur le club et puis rendre l'entrée du stade accessible pour toutes et tous y compris gratuite pour les précaires, c'est notre obsession de la gratuité, désolé. Et puis tout cela avec pour ambition de retourner en première division le plus rapidement possible, certes, c'est vrai que plus c'est haut, mieux c'est du point de vue du spectacle, quoique. Et puis, on pouvait accepter l'étalement des paiements des loyers proposés par la délibération, mais avec des conditions strictes qui permettent de partir sur des bases qui soient toutes autres que celles d'aujourd'hui. Désolé pour le temps dépassé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Oui, merci, on va essayer de ne pas trop jouer les prolongations. Tous solidaires, tous mobilisés, tout le monde s'exprimait en ce sens. On est d'accord, il faut se serrer les coudes, se mobiliser pour le Club des Girondins de Bordeaux, mais on ne souhaiterait pas non plus que derrière l'union sacrée qui a été évoquée, derrière cette tendance à crier haro sur la DNCG, on oublie aussi qu'il y a des choix politiques qui accompagnaient la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Je ne sais plus quel journal ou quel site en ligne parlait des réactions du monde politique et titrait que ce monde politique pouvait être impuissant. Il y a donc un enjeu à se mobiliser pour trouver une solution pour pérenniser ce Club des Girondins de Bordeaux, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des choix politiques qui ont été faits ces dernières années, qui ont au moins accompagné, voire validé les choix stratégiques au sein de ce club. Il y a quatre ans l'entrée des fonds de pension américains King Street et Fortress, l'an dernier le rachat du club, je rejoins le terme utilisé par Philippe POUTOU, par l'affairiste Gérard LOPEZ. Il était venu ici, c'est vrai. Il était assez avenant, mais sur le fond, cela ne change rien à la situation qui avait été initiée pour l'entrée des fonds de pension. Des camarades qui siégeaient auparavant dans cette instance avaient parlé du loup qui entrait dans la bergerie. On voit bien la situation aujourd'hui. Je ne voudrais pas que cette tendance à l'union sacrée fasse oublier que derrière tout cela, il y a des choix politiques qui ont été faits, il y en a d'autres aussi qui ont été faits sur le choix du partenariat public/privé pour le Grand stade. On risque d'en subir les conséquences dans quelque temps aussi. Il y a aussi ces choix nous rendant impuissants face au modèle du foot business. « On n'a pas le choix, c'est comme cela, le modèle s'impose à nous ». Il ne faudrait pas oublier aujourd'hui que ces choix ont été faits et sont une partie de la problématique à laquelle nous faisons face aujourd'hui. Cela a été dit tout à l'heure, ce modèle de foot business avec des montages financiers favorisant l'évasion fiscale dans les myriades de sociétés de Gérard LOPEZ, les taux d'intérêt à près de 10% qui continuent à bénéficier aux actionnaires de King Street et Fortress. Pendant ce temps-là, les autorités publiques faisaient des gestes en faveur des Girondins, mais pendant ce temps-là, les actionnaires de ces fonds de pension continuaient à prendre leurs dividendes. On a accompagné aussi cela. Il y a quand même ces choix-là qu'il faut rappeler parce que si la décision de DNCG est confirmée, s'il y a une liquidation du club, en cascade, il y aura la situation du Grand stade et ce sont des choses que nous allons devoir assumer collectivement et quand on assume collectivement, ce sont nous, les élus, l'ensemble des contribuables, qui vont devoir assumer ces choix qui sont aussi des choix politiques.

Par rapport à la situation, on va saluer la mobilisation des élus, notamment le communiqué et le travail réalisé par le Président de Bordeaux Métropole et le Maire de Bordeaux, travailler auprès du Conseil national olympique du sport français, voir les démarches administratives qui peuvent être faites en soutien au club. Cela a été dit aussi, si le club disparaît, il embarque avec lui près de 300 salariés, les emplois indirects ont été évoqués aussi, cela embarquerait dans la suite aussi le Centre de formation, les jeunes, les liens aux clubs aussi amateurs de la Métropole, du Département, de la Région, ce qui fait des Girondins un phare pour l'ensemble du foot régional, qui l'encre aussi dans le territoire. Cela a été dit par

Stéphane DELPEYRAT et Philippe POUTOU, cela embarquerait dans la chute aussi l'équipe féminine des Girondins de Bordeaux, qui ne ferait que payer les dérives du foot masculin, de ce modèle foot business, alors qu'elles avaient fait toutes leurs preuves en Ligue 1, même en Ligue des champions. Et on voit par exemple que le foot féminin est en pleine expansion. Il y a plusieurs dizaines de milliers de billets qui ont été vendus pour l'Euro de football qui se tient en ce moment, et je tiens à saluer, elle a été évoquée, la lettre ouverte de quatre clubs féminins de la Métropole, Mérignac Handball, Les Lionnes du Stade Bordelais, les Burdis Bordeaux Mérignac Volley et l'Union Saint-Bruno Waterpolo, qui ont affiché tout leur soutien auprès de l'équipe féminine des Girondins. Et je rejoins complètement ce soutien.

Il y a besoin de se mobiliser au sein de cet hémicycle, les grands élus, cela a été dit tout à l'heure, mais aussi l'ensemble de celles et ceux qui sont intéressés par les Girondins, les anciens joueurs, les supporters, bien évidemment les salariés et aussi les partenaires économiques. On a quand même dans notre département de très grosses entreprises. Je crois que quand il s'agit d'aller dans les salons VIP, personne n'hésite à se montrer. Peut-être que l'on pourrait aussi aujourd'hui solliciter davantage ces grandes entreprises pour qu'elles participent, pour que le monde économique participe aussi au sauvetage des clubs des Girondins et que l'on ne se retourne pas uniquement vers les collectivités. Voilà, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Président. Pour répondre peut-être à Philippe POUTOU, je ne suis pas d'accord avec lui. Je crois que les émotions sont quelque chose d'important. Je préfère nettement les émotions, quelquefois au cynisme. Nous sommes devant une situation qui provoque une certaine émotion, de stupeur, d'indignation peut-être et en tout cas d'obligation de faire. Cette espèce d'union sacrée m'amène à rappeler quand même les trois enjeux majeurs qui sont devant nous. Il y a un enjeu sportif bien évidemment, mais pas que sportif, c'est aussi un enjeu de formation, et c'est important de ne pas oublier le Centre de formation bordelais qui a fait ses preuves depuis très longtemps. Il y a aussi un enjeu économique et social. On s'est beaucoup mobilisé parfois avec les entreprises qui avaient 200-300 salariés. Pourquoi ne le ferions-nous pas pour une entreprise qui est effectivement un petit peu du même niveau de salariés, je crois que c'est important de le rappeler. Puis il y a aussi un enjeu qui est territorial, qui est l'attractivité du territoire, qui est l'image du territoire. Nous n'avons qu'un seul club sportif de football de ce niveau-là dans ce territoire. Nous avons une véritable obligation de nous mobiliser, nous le faisons, mais pas assez. Ce n'est pas dans l'incantation, c'est dans des décisions que l'on démontre une mobilisation. La décision que nous allons prendre tout à l'heure, je l'espère en tout cas, notre groupe sera tout à fait solidaire de cette décision, Monsieur le Président, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, mais je crois qu'il faut peut-être reprendre ce qu'a proposé Fabien ROBERT. J'adhère tout à fait à ce qu'il propose quand même, je ne veux pas me résoudre, je n'accepte pas à me résigner à cette disparition du club, relégué en national et pourquoi pas bien au-delà.

Je pense que nous pouvons encore faire des propositions. Je crois que celle qui est faite là devant nous de 10 millions pour la Métropole et pourquoi pas 4 par la ville de Bordeaux ou 14 pour la Métropole, c'est à étudier. Je ne vois pas pourquoi ce serait illégal, pourquoi ce serait interdit sous la forme d'une avance de trésorerie remboursable, c'est ce que nous faisons pour l'instant, et nous avons déjà proposé des sommes plus importantes. Cette limite à 2 ou 3 millions, j'ai du mal à penser qu'elle est parfaitement absolue, et j'aimerais qu'on la regarde de très près ensemble pour être vraiment sûrs qu'il n'y a pas de solution. Je trouve que la proposition de Fabien ROBERT est une proposition intelligente, elle est adaptée. Je ne dis pas qu'elle est minimaliste, certainement pas, mais elle est dans nos moyens ici à la

Métropole. Si nous pouvons le faire, nous devons le faire. Si nous ne pouvons pas, nous ne ferons pas, c'est évident, mais si nous pouvons le faire, je pense que nous devons le faire véritablement. Voilà, Monsieur le Président, l'appel que je voulais vraiment vous faire au nom de nos élus de Métropole Communes.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Oui Monsieur le Président, pour compléter, je pense qu'outre la question des prêts, des garanties d'emprunt, je sais parfaitement ce que vous avez dit, il y a également la question des achats de prestations de services et surtout la question de la durée sur laquelle nous nous engageons. Certes, il y a des plafonds. Je ne voudrais pas que l'on évacue d'un revers de main, merci Président BOBET de l'avoir dit, que l'on se penche deux minutes sur tous les outils à notre disposition. Je connais les plafonds. Je savais ce que vous alliez nous répondre. Nous partons d'un engagement pluriannuel qui peut peut-être nous permettre de passer dans le trou de souris. En tout cas, on a le devoir d'essayer, c'était le sens de ma proposition. Selon moi, cela peut passer.

M. le Président Alain ANZIANI : On va regarder, mais en même temps, il y a aussi un souci, ce n'est pas de se laisser emporter dans une tempête financière. Il faut quand même se méfier de cela. On a connu cela à d'autres périodes, mais on va étudier cela.

Vote :

Pour : 101, abstention : 0 et contre : 3

La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur TOURNERIE

Délibération suivante.

Mme DE FRANÇOIS

(n°55) Renouvellement de la concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Choix du futur concessionnaire du service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Période 2023-2030 - Indemnisation des candidats non retenus - Décision – Autorisation

Mme Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Juste dire quelques mots puisqu'il m'est revenu la difficile mission de proposer un délégataire. C'était une mission difficile parce que le choix a été complexe. Pour autant, peut-être que dans la précédente mandature, il n'y avait pas tellement photo entre les deux candidats, cette fois-ci c'était beaucoup plus serré. Heureusement, j'ai été aidé à la fois par Béatrice de FRANÇOIS et les membres du comité de suivi, puis évidemment par notre administration et je voudrais vraiment avoir une pensée pour Karine MABILLON et son équipe, qui pendant de longs mois, avec une quarantaine de personnes, a travaillé tous ces dossiers.

Je dirai très peu de choses, simplement qu'il y avait deux impératifs. Le premier, mais tu l'as dit Béatrice DE FRANÇOIS, c'était d'être conforme au schéma des mobilités. Je crois que

nous le sommes. Et le deuxième évidemment, Véronique FERREIRA, je ne sais pas si elle est là, c'était d'être aussi conforme à nos capacités financières. Je pense que les deux objectifs sont atteints, avec une innovation qui est forte en matière de tramway, qui montre d'ailleurs que nous ne sommes pas opposés au tramway. Nous sommes opposés au coût et au bilan carbone du tramway, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y avait une proposition qui était assez audacieuse, qui consistait à dire que l'on peut créer deux nouvelles lignes, parfois je préfère employer le mot deux nouvelles liaisons, mais qui coûtent très peu d'argent puisque les deux nouvelles lignes se font par un jeu d'aiguillage à Porte de Bourgogne et qui permettent à des trams qui existent déjà, une avec une ligne E d'aller de Floirac à Blanquefort, et l'autre avec une ligne F d'aller de Bègles à Bordeaux centre, gare Saint-Jean, et ensuite de terminer à l'aéroport. On a enfin cette ligne qui reliera la gare à aéroport. Après évidemment il n'y a pas que le tramway, mais je pense que l'offre de Keolis couvre tous les modes de mobilité, du bus au transport fluvial et que notamment l'offre du bus est solide et robuste avec une desserte fine du territoire. Il y a une hiérarchisation du réseau lisible et Clément ROSSIGNOL-PUECH pourra nous en dire un mot tout à l'heure s'il le souhaite. L'offre du vélo est plus importante que celle que nous connaissons aujourd'hui, et tout cela est finalement dans le cahier des charges. Donc Keolis n'a fait que se conformer au cahier des charges. Et une autre innovation, c'est le transport à domicile. Je crois que cela va être la première fois que l'on envisage de proposer du transport à domicile. Et puis comme tu l'as fait Béatrice DE FRANÇOIS, il faut quand même mettre l'accent sur les liaisons entre la rive droite et la rive gauche, que ce soit par le fleuve, mais également par le bus ou le tramway.

J'ajouterai juste un dernier point qui est quand même important pour nous. Les deux candidats, dont le candidat retenu, ont pris l'engagement aussi de respecter les conditions sociales des salariés, notamment de respecter les accords sociaux qui ne pourront être modifiés, on n'exclut pas les modifications, que dans le cadre d'un dialogue approfondi. Alors Monsieur Stéphane MARI.

M. Stéphane MARI : Merci, Monsieur le Président. Merci également à l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé sur ce dossier si important pour la Métropole et qui ont abouti à plus de 240 annexes.

Cette nouvelle Délégation de service public (DSP) reprend les grandes orientations du schéma des mobilités voté en septembre dernier, qui met l'accent sur l'intermodalité. Cependant, à la lecture du rapport de synthèse, des points de vigilance sont à observer. Nous ne savons pas à quel point l'augmentation de la fréquence en heure de pointe sera réelle et comment les rames seront disponibles. Il faudra donc un schéma de maintenance très optimisé et sur ce point, le rapport n'est pas satisfaisant puisqu'il pointe du doigt, un vrai traité de GER, Gros entretien renouvellement d'infrastructures tramway, assez limité au vu du vieillissement du réseau.

Nous nous questionnons également sur la capacité d'augmenter la vitesse commerciale des trams. Il faudrait pour cela modifier les circulations routières autour des lignes, est-ce possible ? Est-ce envisagé ? Nous aimerions aussi savoir si cette DSP est venue enrichir la stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole, puisque nous avons constaté très peu d'écart entre les deux candidats. À la lecture du rapport, nous n'avons pas en effet vu de propositions nouvelles qui nous permettraient d'avoir des perspectives au-delà de 2030 sur la construction de notre réseau de transport. Également, ce rapport fait l'impasse sur un des points qui pour nous est majeur. Concernant la lutte contre la fraude, vous jugez satisfaisante une évolution de + 8 % à l'horizon de 2030. Il nous semble que nous ne sommes pas assez ambitieux sur ce point, car la lutte contre la fraude est directement liée à la question des incivilités et donc de la sécurité.

Le mot sécurité est d'ailleurs très peu mentionné dans ce rapport du Président. En la matière, c'est l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la Métropole, qui décide du niveau de services, en inscrivant la stratégie de sécurité dans l'appel d'offres et dans le contrat. Ici, très peu de

détails, aussi nous aimerions savoir quels sont les engagements de Keolis sur ce point. En outre, la question de la sécurité dans le transport doit être abordée collégalement, Police, Gendarmerie, Procureur, transporteurs, autorité organisatrice. Avez-vous mis sur la table les questions d'un contrat d'objectifs afin de coordonner toutes les parties prenantes ? Il y a également la question de la Police intercommunale de transport qui mérite d'être débattue.

Par ailleurs, il faut aussi nous poser la question de la soutenabilité financière. Nous constatons avec les éléments que nous avons un manque d'ambition sur le taux de couverture des charges par les recettes, 834 millions d'euros, soit 36,9 % de couverture seulement et on arrive à 36,1 % en valeur nette comptable, amortissement non réalisé sur la durée de la concession, donc remboursement de la Métropole à la fin. Nous sommes loin des 45 à 50% des autres grandes métropoles telle que Strasbourg par exemple.

Également la hausse des prix n'est pas indexée, donc c'est Bordeaux Métropole qui supportera la différence ? Comment est en effet intégrée l'inflation dans le système qui est bloqué à 2 % ? Nous allons aussi devoir absorber les écarts d'inflation avec un réseau qui sera beaucoup plus sollicité, avec des infrastructures plus importantes, puisque l'on étoffe l'offre.

Vous le voyez, beaucoup d'interrogations demeurent puisque nous ne pouvons pas poser de questions lors de la commission réunie qui a survolé le dossier en quelques dizaines de minutes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Oui merci Président, je serai très bref parce que Béatrice de FRANÇOIS a finalement parfaitement présenté ce dossier avec tous les éléments importants qu'elle a mis en avant, donc je serai vraiment très court. Finalement, notre mission ici se cantonne à vous donner approbation ou pas de votre décision et notre travail est simplifié.

Simplement je souligne que les deux candidats ont fait des propositions d'abord dans le cadre de ce qui a été proposé en respectant tout à fait le cahier des charges, c'est la première chose, mais qu'il faut rappeler que leurs offres étaient de très grande qualité et finalement étaient assez proches l'une de l'autre au moins sur le plan financier. Vous vous doutez bien que tous les membres de notre groupe se réjouissent que finalement le tramway ne soit plus *blacklisté* du langage métropolitain, puisque ce qui est retenu présente deux nouvelles lignes par un jeu intelligent d'aiguillage, donc nous sommes tout à fait satisfaits de voir que le tram revient un peu en sainteté dans cette maison. Pour conclure, nous étudierons bien sûr avec beaucoup de minutie les propositions faites par toutes les communes, selon l'engagement de notre Vice-présidente en charge du dossier au mois de septembre, si j'ai bien compris, et nous serons bien sûr très attentifs. Et je disais que certains de mes amis collègues de notre groupe s'exprimeront à ce sujet. Merci Président pour votre choix que nous approuvons tout simplement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui bonjour à tous, Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est une délibération importante que nous allons voter, qui engage très fortement notre institution, une délibération à l'image de l'ambition partagée que nous portons pour les mobilités dans notre Métropole, mais mobilité durable, ambitieuse, solidaire.

On souhaite évidemment saluer la qualité des offres, cela a été dit, qui ont été portées à notre connaissance. On souhaite remercier évidemment les services, Madame MABILLON, Directrice générale des Mobilités et l'ensemble de son équipe, évidemment Béatrice de FRANÇOIS qui a piloté le dispositif au nom du Président. C'est une délégation importante pour les huit années à venir. Ce contraste nous engage, nous oblige. Il nous engage par son montant supérieur aux autres Délégations de service public, 2,2 milliards d'euros. Il nous engage par notre volonté d'assurer un service public de grande qualité, service public de mobilité, et il nous oblige bien sûr, parce que nous avons la nécessaire tâche d'intensifier la transition écologique et les mobilités, et bien évidemment c'est le cœur de cette transition et également parce que les habitants, les entreprises nous attendent sur ce sujet. Nous le savons. Nous sommes avec cette délibération et cette délégation de service public au rendez-vous. Nous sommes au rendez-vous puisque cette offre prend en compte le schéma des mobilités. Nous avons voté au mois de septembre. Le délégataire prend en considération un réseau fortement multimodal élargi sur le plan géographique avec une fréquence de l'offre intensifiée. Ce bouquet de mobilités qui va être proposé aux usagers est important : tramway, bus, bus express, vélo, BAT3, avec des nouveautés dès septembre 2023. Et puis, rythmées toutes les années, à chaque rentrée, il y aura des nouveautés dans ce réseau. On peut s'en féliciter, et cela pour un coût maîtrisé. Il y a une grosse négociation et je pense que Madame la Vice-présidente aux finances, Véronique FERREIRA, pourra s'en féliciter.

Évidemment, un travail fort a été fait pour le désenclavement des territoires et le lien avec les territoires environnants. On pense notamment à la rive droite, à la Presqu'île, à la traversée de la Garonne. L'ensemble des villes ont été écoutées lors de la discussion de cette Délégation de service public, en tout cas de la rédaction du cahier des charges, et cela a été dit, Madame de FRANÇOIS continuera à aller voir l'ensemble des maires et des mairesses pour améliorer à la marge ce réseau. Ce nouveau réseau qui va arriver est basé sur le tramway, cela a été dit, on n'a jamais dit que c'était la fin du tramway sur la Métropole, on le prouve avec cette délégation de service public, avec deux nouvelles destinations, des fréquences accrues puisqu'en effet, c'est le tramway qui porte jusqu'à présent la plupart de nos concitoyens en termes de mobilité, 60 %, cela va continuer, mais également cela a été dit, nous allons continuer à faire évoluer ce réseau de tramway par une étude en 2022 et en 2023 de robustification du réseau de tramway.

Ce réseau de transport en commun repose aussi sur le bus très fortement, donc c'est le renouveau du bus, les sept lignes de bus express, mais également des lignes de bus directes, de périphérie à périphérie et avec les bus rapides qui ne s'arrêteront pas à tous les arrêts et basés sur une organisation radiale et en périphérie avec un objectif fort d'une fréquence à 10 minutes, inférieure à 10 minutes pour 55 % de la population et inférieure à 15 minutes pour 84 % de la population. Ce réseau également est basé sur le RER métropolitain, infrastructure armature extrêmement importante, mais aussi le vélo, développement de l'offre vélo, le BAT3 avec trois lignes en amont du pont de pierre, c'est une nouveauté, et le développement toujours du transport à la demande et des Mobibus.

À nouveau, remercier les services et les élus et dire que ce schéma, cette nouvelle Délégation de transport public s'intègre parfaitement dans le schéma des mobilités pour à nouveau avoir réaffirmé notre mission de la mobilité pour toutes et tous et de la mobilité décarbonée.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération importante qui contient effectivement beaucoup de points intéressants. Je

voudrais concentrer mon propos simplement sur la question du tramway pour faire quelques remarques.

Tout d'abord, vous me pardonnerez de commencer par cela, mais je voudrais faire une recommandation à notre assemblée. J'ai vu que l'on parlait de robustification pour le tramway. Je me demande si ce ne serait pas l'heure pour notre assemblée de robustifier sa pratique de la grammaire, de la langue française, notamment à l'écrit pour revenir à des choses un petit peu plus cohérentes et un petit peu moins audacieuses.

Vous parlez de robustification du tramway. D'abord, c'est une bonne nouvelle puisque le tramway semble retrouver un peu d'intérêts à vos yeux et nous avons cru comprendre que c'était terminé, mais comme c'est un néologisme, je me suis interrogé sur le sens que l'on pouvait donner à la robustification. Et je me suis demandé, vous me pardonnerez le raccourci, mais de temps en temps cela fait bien longtemps des raccourcis, si la robustification cela ne voulait pas dire ôter à des territoires non desservis, comme Saint-Médard-en-Jalles et Gradignan, pour le donner à des territoires déjà desservis. On peut citer notamment, puisque cela fait partie de vos propositions, Bègles, Mérignac, Floirac, et je me suis demandé si véritablement, il y avait là-dedans toute la justice nécessaire à une vision métropolitaine des choses. Je rappelle que pour ce qui concerne le quadrant Nord-Ouest, vous me pardonnerez d'y porter un intérêt un peu spécifique, nous n'avons toujours pas à cette heure-là de mode de transport lourd pour déplacer nos populations. Certes, nous avons la perspective du Bus à haut niveau de service (BHNS), mais on connaît à la fois l'intérêt et les limites du BHNS, et puis nous avons surtout un quadrant Nord-Ouest qui de plus en plus est plongé dans la congestion automobile et on sait bien que cela va continuer. D'une certaine manière, la robustification, j'y suis hostile sur le plan de l'amour de la langue française, parce que des néologismes de cette élégance, je pense que vraiment, on peut s'en passer dans nos assemblées, mais surtout je m'interroge beaucoup sur ce que cela veut dire et ce que cela revêt.

Alors Monsieur le Président, vous avez fait un premier pas qui était intéressant en remettant dans cette délibération en vigueur ou en perspective des évolutions sur le tramway. Je souhaiterais que vous fassiez un pas supplémentaire, que vous alliez un peu plus vers ce qui était, vous avez évoqué tout à l'heure des aménagements à bas coût. Je rappelle que la prolongation de la ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles, c'était 80 millions d'euros sur une perspective un peu longue, sur dix ans, ce n'était quand même vraiment pas énorme et c'était à notre portée. J'aimerais que vous repreniez la main là-dessus et puis enfin, je voudrais vous rappeler que ces territoires-là, ils n'ont aucune perspective, je parle au moins du quadrant Nord-Ouest et sans doute d'autres pourront parler des zones Sud, mais en tout cas pour le quadrant Nord-Ouest, aucune perspective avec le RER. C'est-à-dire qu'à dix ans, qu'est-ce que l'on nous propose pour l'instant, rien.

Alors, je vous en prie Monsieur le Président, profitez de l'ouverture qui existe dans cette nouvelle définition du schéma de transport pour poursuivre un peu, arrêter la vision dogmatique qui a été celle de vos départs en matière de transport et revenir vers le bon sens sachant que le dossier est prêt, il n'y a qu'à le poursuivre, et j'espère trouver dans le maire actuel de Saint-Médard-en-Jalles un défenseur de cette poursuite parce que sinon, ce serait tragique pour nos territoires et de temps en temps, il est bien de déplacer la politique politicienne surtout en matière de transport. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne peux pas vous laisser dire cela. Votre conclusion quand même tombe très faiblement. Il y a simplement un chiffre, combien coûte le kilomètre de tramway ? Vous le savez ? Entre 20 et 25 millions. Et combien vont coûter les deux lignes nouvelles ? Rien, en investissement, rien, et les différents frais d'aiguillage seront repris par le délégataire. Donc, il y a quand même une différence substantielle. Ensuite, on n'oublie

personne, cela c'est sûr. Il y a aujourd'hui des réflexions pour n'oublier personne et que tous les habitants de la Métropole soient desservis avec efficacité, mais l'efficacité, ce n'est pas toujours le tramway. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à dire d'abord que nous avons la chance d'avoir un très bon réseau de transport en commun sur la Métropole, avec 110 millions de validations en 2019 et demain avec des lignes de bus express, le pont Simon Veil, les bateaux en plus, le câble peut-être, je pense que ce réseau sera encore plus performant.

Les critères qui ont été choisis et qui sont aujourd'hui remplis me paraissent remplir parfaitement ceux d'une ville apaisée dont nous rêvons en ce qui concerne Bordeaux. Et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis ce travail avec des centaines d'heures de travail, je le sais, d'analyse, d'audition, de débat, et je tiens aussi à souligner l'implication des membres du comité de suivi et sa présidente Béatrice de FRANÇOIS pour ce formidable travail.

Que la philosophie du système ait reposé sur l'optimisation du réseau plus que sur la création de nouvelles lignes, je trouve que cela s'inscrit aussi parfaitement non seulement dans le cadre d'un budget métropolitain de plus en plus contraint, que nous subissons les uns et les autres, mais également dans notre vision d'un aménagement le plus sobre possible de notre territoire métropolitain.

Je voudrais souligner quelques points très rapidement qui me paraissent aller dans la très bonne direction. Le fait de désaturer le tramway qui reste le principal vecteur de mobilité en transport en commun sur l'agglomération, me paraît un objectif qui a été rempli par la proposition retenue et je pense notamment à la solution particulièrement innovante qui est proposée et qui, comme le rappelait le Président, ne nous coûte pas d'argent, qui consiste à créer de nouvelles lignes par aiguillonnage et modification des origines destinations avec un renforcement du tronc commun A, C et D. Je trouve cette solution assez astucieuse et en plus, elle a le mérite d'être économique.

Le renforcement de l'offre par l'amélioration de la fréquence à deux minutes 30 sur la partie centrale du réseau, je pense que cela est également à souligner, cela représente une amélioration pour 25 % des déplacements quotidiens dont plus de 50 % sur la ligne Cenon-CHU.

L'optimisation du service de bus en conservant une desserte fine du territoire avec la fréquence inférieure à dix minutes pour 55 % de la population et à 15 minutes pour 84 %, je trouve que c'est aussi une conquête pour ce que sera la fréquentation de nos futurs transports collectifs.

Et puis enfin, deux points sur lesquels vous m'excuserez de mettre un peu peut-être ma casquette de Maire de Bordeaux dans ce débat métropolitain. Quand je dis Maire de Bordeaux, j'ai aussi la spécificité d'être le Maire des deux rives, d'avoir un territoire municipal sur les deux rives de la Garonne, c'est peut-être une spécificité de notre ville, et je suis particulièrement sensible aux améliorations incontestablement retenues dans ce projet pour améliorer les liaisons entre les deux rives.

Vous parlerez notamment des BAT3 avec trois lignes dont l'une en amont du Pont de Pierre, ce qui est nouveau, et 15 nouveaux pontons, je pense que cela est aussi tout à fait significatif, et enfin également deuxième observation, je dirais un peu plus bordelaise, c'est le fait qu'à mon sens, cette proposition retenue accompagne sérieusement l'ambition vélo de la Métropole. J'ai cru comprendre que c'était un de ces points forts par rapport à l'offre

concurrente qui était présentée et je tiens vraiment à féliciter que notre ambition vélo trouve à travers cette DSP transport collectif une possibilité d'être encore renforcée. Et puisque je parle vélo, je parlerai boulevard sans m'excuser vis-à-vis de certains, je vous dirai les derniers chiffres qui sont arrivés aujourd'hui. Je suis content de les partager avec vous. En ce qui concerne la fréquentation vélo sur les boulevards, ce sont + 75 % de cyclistes sur les boulevards, par rapport à il y a un an. Et je voudrais vous faire observer que dans ces + 75 %, il y a beaucoup d'anciens automobilistes, ce ne sont pas des générations spontanées de cyclistes, ce sont beaucoup d'anciens automobilistes qui sont en train de changer leur pratique de mobilité. Cela me paraît tout à fait aller en tout cas dans la vision que l'on est un certain nombre ici à partager, de promotion du vélo sur notre Métropole et je me félicite du fait que cette nouvelle DSP va totalement dans ce sens. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Président. Rapidement pour me féliciter à mon tour d'abord de la qualité de l'offre que vous nous proposez à la fois dans sa diversité, effectivement aucune des mobilités n'est oubliée, dans l'amélioration des fréquences de l'offre bus, du renforcement des mobilités douces, vélo, marche. On a vraiment quelque chose aujourd'hui qui est cohérent et qui est fort. Je voulais rassurer sur notre territoire effectivement du quadrant Nord-Ouest, d'abord rappeler que le tramway n'a jamais été abandonné, puisque nous l'avons conservé dans le schéma de mobilité. Simplement, avec un certain nombre de conditions qui sont celles qui s'appliquent à tous aujourd'hui quel que soit le mode de transport d'ailleurs, c'est-à-dire un rapport entre le coût, le bilan carbone qui sont finalement les conditions qu'examine tout juge administratif en cas de recours.

Ceci étant, moi, je crois qu'il y a quand même des évolutions importantes dans notre secteur depuis le lancement du RER métropolitain et du RER girondin. Nous allons avoir demain l'ouverture de la déviation du Taillan Médoc, qui a été obtenue après des années de débat par Agnès VERSEPUY notamment et qui a été validée par le Département de la Gironde et qui va rendre extrêmement difficile la circulation sur l'actuel 1215. Et dans le schéma de mobilité, nous avons évoqué sur tous les bancs de cette assemblée un autre sujet qui était les liaisons pas seulement dans la Métropole, mais avec l'extérieur de la Métropole. C'est vrai que sur ce secteur, nous n'avons pas de gare TER et de liaisons lourdes. Moi, je pense, comme beaucoup d'élus d'ailleurs, quelle que soit leur sensibilité, j'ai repris des dossiers et nous avons une liaison à réfléchir avec le Médoc, avec Lacanau notamment sur le mode, soit d'un TER léger, soit d'un tram léger qui va être le vrai sujet de désengorgement de ce secteur-là. Parce que je ne suis pas sûr que le projet qui était dans les tuyaux jusqu'à présent réponde à cet enjeu-là. Mais en tout cas, nous avons un véritable enjeu à creuser avec le Médoc et avec le RER métropolitain.

Je n'ai pas prévu de dire cela, mais comme le sujet a été évoqué, je tenais à apporter quand même cette précision.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues. La question de la Délégation transport fait régulièrement débat dans notre assemblée et ceci, depuis longtemps. Nous avons en la matière montré une certaine assiduité constante sur ce sujet-là. À l'instar de grandes villes comme Marseille, Toulouse ou même Paris, nous sommes favorables à une gestion en direct de nos transports et mobilités. En effet, en réalisant une gestion directe, nous nous sortons de toute logique de profit, en favorisant d'abord et avant

tout, la réponse aux besoins de déplacement de nos populations. Nous restons persuadés que ce mode de gestion reste le plus pertinent dans une logique de service public. Cependant, une fois le vote majoritaire effectué, nous nous sommes inscrits dans la construction de la DSP. Notons d'abord que les deux concurrents sont deux entreprises publiques. Nous pensons qu'il y a sans doute mieux à faire que deux entreprises publiques jouent à la concurrence et que des rapports de coopération seraient sans doute plus efficaces pour répondre aux besoins.

Sur le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, nous ne pouvons que nous en féliciter, tant il se rapproche dans ces tristes critères d'une gestion publique. Donc, nous le voterons, mais nous y apporterons deux alertes.

La première est que les engagements financiers sont ceux de Keolis. Ils sont aux risques et périls du délégataire. Il ne peut être envisagé, comme nous l'avons connu par le passé, que celui-ci se retourne vers nous s'il a des difficultés. Autrement, la DSP n'aurait pas de sens. D'autre part, Keolis a pris des engagements en termes de fréquence, notamment de trams. S'il veut les tenir, il devra embaucher pour ne pas détériorer les conditions de travail des salariés. Nous serons d'une extrême vigilance en la matière. Oui, à une amélioration de nos fréquences, mais cela ne peut se faire au détriment des salariés.

Ces remarques faites, nous voterons ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci. Monsieur le Président. Je vais, pour quelques instants seulement, me transformer en Michel LABARDIN. Michel LABARDIN et l'ensemble des élus gradignanais ne pouvant être là pour les raisons qui vous ont été explicitées tout à l'heure, il m'a demandé de vous faire la lecture de leur intervention.

« Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes, en effet, très heureux de constater que le développement du réseau de tramway reste possible. En effet, l'attente de transport public régulier, fiable et confortable reste forte. La très forte participation aux concertations organisées au sujet des extensions du réseau en direction de Gradignan et Saint-Médard-en-Jalles l'a démontrée. La comparaison avec la très faible participation aux concertations organisées plus récemment sur d'autres thèmes, renforce encore la lecture que l'on doit en faire. L'enquête sur les déplacements menée auprès des étudiants dans le cadre de l'étude d'un plan de mobilité interentreprises, appliqué au campus, montre que les étudiants privilégient ce mode de transport pour rejoindre leur lieu d'étude. Le projet de débranchement de la ligne B du tram en direction de la sortie 16 de la rocade de la Ville de Gradignan conserve donc tout son sens, en vue de réduire la part modale de la voiture dans les mobilités sur l'axe concerné.

Je rappelle les principaux forts du projet :

- Desserte de la partie sud du campus BSL, école d'architecture, IUT, Staps, logements étudiants en développement dans cette direction, parking relais au droit de la sortie 16 de la rocade à côté de la belle ville de Talence (cela, il ne l'a pas écrit), permettant de capter une partie des véhicules particuliers entrant en provenance de la rocade et à destination des établissements du campus dont le nombre d'emplois et d'étudiants va ne cesser de croître et au-delà ;
- Desserte des quartiers existants des établissements scolaires, collèges et lycées situés le long de l'axe principal de la Ville de Gradignan ;

- Desserte des nouveaux quartiers d'habitation construits dans le cadre de la Zac de centre-ville, soit 1 000 logements sur 15 ans, à laquelle la ville de Gradignan ne prévoit pas de renoncer ;
- Parking relais au terminus de Beausoleil permettant de capter une partie des véhicules particuliers en provenance de villes hors Métropole : Léognan, Cestas, Canéjan et au-delà.

On retrouve l'idée de capter ces flux dans la délibération toute récente relative à la coopération avec la communauté de communes de Montesquieu.

La presse locale s'est récemment fait l'écho d'un propos renouvelé de votre part, Monsieur le Président, selon lequel ce projet était d'un coût considérable, je cite « Cela n'a rien d'étonnant pour un projet d'infrastructure, et c'est bien pour cela que ce coût considérable a été considéré par l'analyse socio-économique qui a été conduite et celle-ci a donné un résultat favorable contribuant à la décision de faire prise lors de la dernière mandature en janvier 2020. »

Votre majorité a souhaité donner la priorité à d'autres investissements ou à d'autres moyens.

Vous avez cependant accepté par courrier adressé le 24 novembre dernier à Monsieur le Maire de Gradignan, le principe de révision des études d'extension de la ligne B du tram en direction de la sortie 16 de la rocade et de la ville de Gradignan, après la mise en place de la desserte améliorée par bus express, dont au passage nous espérons avoir prochainement des nouvelles.

La seule façon de prendre en compte cet accord de principe dans les processus métropolitains est qu'il soit intégré dans le contrat de codéveloppement de la même façon qu'il l'est pour le projet d'extension en direction de Saint-Médard.

Vous comprendrez que Monsieur le Maire de Gradignan ne pourra signer le contrat de codéveloppement que lorsque ce principe aura été intégré.

Je vais me repositionner en Maire de Talence et apporter un regret ou peut-être une question pour Madame la Vice-présidente, sur l'idée principale du débranchement ou des nouvelles liaisons sur le réseau tram.

J'ai entendu que l'on ne pouvait en aucun cas changer de grandes choses, il me semble aussi que certains aiguillages sur la place des Quinconces existent déjà et je voudrais poser la question de l'intérêt qu'il y aurait, comme toutes les autres métropoles, d'avoir une liaison en mode de transport lourd entre le campus et sa gare, étant entendu évidemment que cette partie-là serait, à mon sens, particulièrement pertinente.

Il y aurait sûrement des conséquences, mais je m'étonne que seule la ligne B ne soit pas concernée par ces aiguillages-là. Aussi, je voulais le souligner.

Le dernier point, c'est dommage, dans l'ordre d'appuyage sur le bouton, pour reprendre un nouveau néologisme que Monsieur le Maire de Bordeaux nous a invités à faire, la Vice-présidente aux finances serait d'accord avec moi. Quand on parle de + 75 %, il faudrait savoir de quelles valeurs absolues il s'agit, puisque l'on peut toujours effectivement être en très forte augmentation ou diminution dans l'augmentation de la baisse, comme disaient certains personnages politiques de l'époque.

De plus, et j'ajoute mon collègue et Président Maire du Bouscat, c'est que l'on parle souvent de la part des anges. Vous savez cette part du liquide, de l'alcool qui s'évapore. Alors, il y a certaines choses qui ont tendance à s'évaporer, notamment dans la circulation, en tout cas, à être prononcé comme cela.

La part des anges est sûrement pour les habitants des boulevards. On ne peut que se réjouir de cela.

En revanche, l'enfer est pour tous les habitants qui font face au boulevard et qui depuis cette décision doivent, eux, faire face à une augmentation considérable, considérable et plus de 75 % de la circulation automobile sur certains axes.

Voilà ce que l'on regrette et que l'on maintiendra toujours. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur « Emmanuel LABARDIN ». Simplement sur le CODEV, je crois que la question est réglée. Monsieur PESCINA.

M. Jérôme PESCINA : Oui, merci, Monsieur le Président. Je souhaitais signaler que le gestionnaire, devrait avoir du « pain sur la planche » car l'état d'engorgement de notre Métropole est à un niveau tel que le challenge de cette nouvelle délégation est à relever.

Nous ne comptons plus le temps passé dans nos véhicules sur nos réseaux routiers, et force est de constater que Martignas est clairement impacté dans cette Métropole, puisque supportant tous les flux Nord Bassin Métropole. Les mobilités participent à notre liberté d'aller et venir, et c'est un défi d'avenir, de bien-être, bien sûr, mais aussi de développement économique, parce que l'un ne va pas sans l'autre.

Il me paraît évident que si la situation ne s'améliore pas rapidement, nous risquons la décroissance, une baisse d'attractivité, et nous savons bien que si notre territoire ne s'adapte pas aux besoins de nos populations, alors le dynamisme économique s'en trouvera perturbé et une partie d'entre elles cherchera à en partir.

Or, les atouts de notre territoire sont grands et nombreux. À Martignas, plus de 600 emplois au sein de la société Dassault Aviation, un camp militaire de 1 000 personnels et deux zones d'activités ne sont pas desservis par les transports en commun.

Le point noir reste celui des transports.

Pour exemple, la Liane 11 relie en plus de 40 minutes nos deux communes pourtant séparées de 3 kilomètres, Monsieur le Président, aux heures de pointe et notamment pour rejoindre l'Aéroparc qui est pourtant un des plus gros secteurs d'emploi de la partie ouest de notre Métropole.

Alors, la Métropole a amorcé un projet plus que nécessaire : la réalisation de voies de bus et covoiturages vers Martignas depuis l'Aéroparc, mais cela ne suffira pas.

Avec ce nouveau schéma, pour les 8 000 habitants de Martignas, il est toujours impossible notamment de rejoindre la grande ville voisine qu'est Saint-Médard-en-Jalles, offrant de nombreux services aux habitants de Martignas-sur-Jalle. La Liane 11 se retrouverait transformée en simple ligne locale alors que pratiquement toutes les communes sont desservies, soit par le tram ou un bus express.

Comment prendre toute sa part au sein d'une collectivité dans laquelle on ne peut même pas bénéficier d'une offre de service public de transport satisfaisante ?

Se pose la question de l'égalité d'accès notamment dans le cas de versements par des entreprises. A Martignas-sur-Jalle, aucune entreprise n'est desservie.

À date, les propositions induisent une diminution de la desserte avec des discontinuités accrues et me font douter. Alors que la pointe de la presqu'île est desservie par un bus express, je n'aimerais pas que Martignas devienne la presqu'île de l'ouest, beaucoup moins bien desservie, pour ne pas devenir une île à l'ouest.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. À toute chose, il faut du temps. Pour que l'aéroport soit desservi par un tram, il a fallu attendre au moins 10 ans, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas le faire.

Monsieur POUTOU. Il n'est pas là. C'est à Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Oui, merci Monsieur le Président. Juste un point d'alerte à Madame la Vice-présidente sur Mobibus.

Il a été indiqué une prochaine augmentation de la plage horaire. Seulement, avec le maintien de la flotte et un nombre de chauffeurs identiques à ce qui est pratiqué aujourd'hui. Je m'interroge donc quant au niveau d'amélioration du service. Des retours de personne directement concernées nous ont déjà fait état de certains dysfonctionnements.

Je pense qu'il y a possibilité, à terme, d'améliorer l'offre, même si le but est uniquement l'amélioration du réseau.

Je crains qu'une flotte identique en nombre de véhicules et en nombre de chauffeurs ne parviennent pas, à terme, à améliorer le service. Je souhaitais donc alerter. Espérant ainsi que nous parviendrons à y remédier, dans les mois qui viennent. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je voulais faire ma petite intervention, courte, et puis surtout, je voulais voter, mais ce n'est pas dit que j'ai le temps de voter. Je cherchais quelqu'un qui pourrait voter à ma place et qui aurait une autorisation de voter à ma place.

Je dis vite notre opposition. On est contre, contre cette délibération pour deux raisons.

D'abord, on est contre par principe, contre la DSP, Délégation de service public, on est pour un véritable service public. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH disait qu'il était pour la défense des services publics, mais la meilleure façon de le défendre c'est d'avoir un véritable service public et de ne pas passer par la DSP. C'est pour cette raison, puis, évidemment, il y a la logique aussi de la gratuité des transports pour toutes et tous, et cela ne peut être qu'un service public qui peut la mettre en œuvre. Cela ne peut pas être une DSP. Ce sont des formes d'urgence à la fois sociale et environnementale qui nous font se positionner de cette manière.

Ensuite, on est contre aussi le fait que ce soit Keolis qui soit prolongé. On est contre, parce qu'il y a beaucoup de problèmes.

Vous le savez, Monsieur ANZIANI, parce que vous avez reçu des courriers, vous avez eu des échanges, je crois, avec quelques syndicats ou l'intersyndical, et il y a beaucoup de problèmes.

D'abord par rapport aux salariés, il y a eu des grèves récemment. Il y en a encore une, je crois, bientôt. En tout cas, il y a un préavis, notamment du côté des conducteurs de tramway, mais globalement, il y a une profonde insatisfaction des conditions de travail, à la fois sur les effectifs. Vous avez lu dans le rapport qui est discuté, il y a beaucoup de démissions, de départs en retraite non remplacés. Donc, il y a une situation quand même qui se dégrade, mais, cela, en fait, c'est un peu classique aujourd'hui. Partout où on travaille, la situation se dégrade du point de vue des sous-effectifs, du point de vue des rémunérations qui sont de plus en plus serrées. Donc, il y a ce problème, un mécontentement. Et il y a aussi des choix qui ont été faits par Keolis par rapport au transport, par rapport aux usagers qui sont profondément insatisfaisants. Notamment, il y a les incendies récents des bus. Alors, on n'en

parle plus trop maintenant, parce que c'est une série pendant quelques jours, mais ceci dit, c'est certainement la traduction d'un manquement d'entretien. Cela se paie de cette manière-là. Il y a aussi des logiques financières qui sont en place, qui sont très discutables et très condamnables. Puis, il y a aussi la question des politiques de contrôle et tout cela, qui crée beaucoup de problèmes. Je ne vais pas tout lister, cela serait long, mais j'avais une note du Conseil scientifique qui essaie de détailler un peu tout cela. Je ne la reprendrai pas là, mais c'est pour vous dire qu'en fait il y a beaucoup d'insatisfaction et on peut être même quelque part surpris que vous ayez choisi Keolis en connaissant tous ces problèmes. Alors, ce n'est pas simple. Il y avait deux candidatures, mais n'empêche que c'est un problème au nom des salariés, au nom même des usagés.

Puis, juste un petit problème technique. J'ai vu que dans le rapport Keolis garantissait la possibilité de créer les lignes E et F avec cette histoire d'aiguillage à Bourgogne, d'après ce que j'ai compris, mais en fait, il y a des salariés qui expliquent que cela va être très compliqué à faire et Keolis avance beaucoup sur ce sujet-là. Il y a des problèmes d'aiguillage. Il y a des problèmes de ce qu'ils appellent des boîtiers de redressement, qui font qu'aujourd'hui cela ne peut pas fonctionner. D'abord, il faut l'entretenir, et puis l'autre conséquence, ils ont beaucoup de doute, c'est qu'il faudrait recruter pas mal de chauffeurs. Visiblement, ce n'est pas du tout ce qui est programmé. Donc, on peut penser que Keolis s'avance aujourd'hui sur des choses qu'ils ne sont pas capables de mettre en œuvre demain. Donc, vous signez un contrat qui, de fait, n'est pas aujourd'hui complètement réalisable. En tout cas, c'est le point de vue de certaines organisations syndicales, et c'est le point de vue de certains salariés qui sont plutôt compétents dans la matière puisqu'ils sont à l'entretien du matériel.

C'est pour vous dire quand même qu'il y a des choses qui se passent, qui sont problématiques, et cela risque de se payer par la suite. Nous, on est contre pour toutes ces raisons.

Puis, juste un petit aparté parce que je vais partir et je ne vais pas pouvoir voter, je ne sais pas où j'en suis de ce côté-là. Il faut que je trouve quelqu'un, j'ai demandé, mais c'est compliqué visiblement. Mais peut-être que je ne suis pas doué là-dessus. La délibération 51, c'est la suivante, mais je ne serai pas là, cela c'est sûr pour intervenir. C'est pour dire que je voterai contre ou j'aurai voté contre ou si je peux voter contre, tant mieux. Parce que derrière, c'est dans le sens du courrier que vous avez tous reçu, je pense, de Trans'Cub. C'est la dénonciation de la LGV, la confusion AFSB/LGV qui correspond à la défense de la LGV. Donc, on est contre là-dessus, je tenais à le dire quand même. Cela m'aurait ennuyé de ne pas pouvoir exprimer mon désaccord avec ce projet, donc avec la première tranche de travaux qui est dans la délibération n° 51, et j'aurais voté contre, ou peut-être que je pourrais voter contre. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Oui, merci, Monsieur le Président. Je voulais juste répondre à notre collègue de Martignas, Jérôme PESCINA, pour lui dire qu'on ne l'oublie pas et que cela est aussi intimement lié à des projets d'infrastructure, en l'occurrence des projets de voirie, sur lesquels on rencontre quelques difficultés.

Nous rencontrons des difficultés car la RD 106 est également gérée pour partie par le Conseil départemental, qui ne semble pas tout à fait aussi pressé que nous sur ce sujet-là. C'est toujours la même chose, on constate régulièrement que nos projets de voirie dépendent de contraintes environnementales et surtout de contraintes d'acquisition.

Je me permets également de rappeler que le bus express reliant Saint Aubin à Bordeaux est attendu depuis deux ans par les habitants de Saint-Aubin. Nous n'oublions également pas Martignas. Mais tout ceci prend du temps.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues. Comme cela a été déjà indiqué, il s'agit là d'une délibération très importante. Il faut saluer, bien entendu, tout le travail considérable effectué par les services. Un travail très lourd qui a nécessité un important investissement individuel de la part des agents. Je tiens, également, à saluer, la qualité du travail fourni. Avec une récurrence tous les 7, 8 ans, je pense qu'il s'agit d'une charge très lourde pour les services.

L'âpreté de la concurrence révèle aussi l'attractivité de notre Métropole. C'est vrai que l'on a eu deux concurrents, deux projets très proches. C'est un peu normal qu'ils soient aussi assez proches, parce qu'il y avait un cahier des charges précis qui donnait une ligne directrice de la stratégie des mobilités. Le cadre était donc posé évitant ainsi deux offres différentes.

C'est la meilleure offre qui nous ait été proposée. C'est la plus complète techniquement et commercialement. C'est la plus intéressante financièrement aussi, parce qu'il y a plus de kilomètres et plus de services sur différents points, notamment les services scolaires.

Cette nouvelle DSP est celle de la maturité. C'est celle d'un réseau modernisé avec près de 80 km de tramway et de nombreuses lignes de bus. Il s'agit donc, à mon sens, à travers ce nouveau contrat, non plus de s'étendre ou de conquérir de nouveaux territoires, hormis le RER métropolitain, mais de mettre en œuvre la polarisation du réseau.

Ce nouveau contrat met en avant trois enjeux. L'enjeu financier, l'enjeu de la multimodalité/intermodalité et, ce que j'appelle, le renouvellement du réseau. Cela a été évoqué et je développerai un petit peu.

En terme financier, la négociation a été fructueuse, 2,2 milliards. Il convient de le dire, mais nous devons être vigilants. Nous n'aurons pas beaucoup de marges de manœuvre. La gestion de ce contrat sera très serrée pour nous, mais aussi pour le délégataire.

Si des efforts ont été faits, notamment sur le plan des investissements, la faible marge ne permettra aucun écart dans un sens ou dans un autre. Nous devons, par conséquent, assurer une gestion très « serrée » de ce contrat.

Je laisserai, bien sûr, Béatrice de FRANÇOIS répondre sur les points qu'elle souhaite aborder, mais pour revenir sur ce qu'a dit Stéphane MARI, qui a cité en exemple Strasbourg.

Je dirais que Strasbourg a inspiré nos débats. Le maillage du réseau, entre autres, a été inspiré par le modèle de cette ville, assez performante en matière de ratio recettes/dépenses. Ceci s'explique par un réseau dense qu'ils ont su mailler.

Il faut également faire attention aux chiffres. Le ratio recettes/dépenses de Bordeaux ou de l'agglomération bordelaise et lyonnaise, possède des lignes de bus, des tramways, pour deux fois plus d'habitants. Par conséquent, plus une ville est dense, plus vous avez la possibilité d'avoir de nombreux voyageurs au kilomètre, et donc plus de recettes.

Le deuxième enjeu, c'est celui de l'intermodalité/multimodalité. En l'espèce, cette DSP a travaillé sur tous ces aspects de cette mobilité : le prêt de vélo, le BAT3, le transport à la demande, les personnes à mobilité réduite, mais également l'information voyageurs au service de l'intermodalité au niveau de notre réseau, mais aussi avec le RER ou le service Car Express.

En fait, avec cette DSP on n'achète pas uniquement la gestion du fonctionnement d'un réseau, mais aussi un ensemble de services qu'ils ont par ailleurs réellement développés.

Nous allons posséder l'ensemble de la chaîne de la mobilité ce qui est en soi un élément extrêmement nouveau.

Pour terminer, le troisième enjeu est celui du renouvellement du réseau sur lui-même. On parle beaucoup d'écologie, de transition écologique. On voit qu'il y a débat : faut-il s'étendre ? etc.

Je pense que l'enjeu d'aujourd'hui est le renouvellement du réseau sur lui-même. C'est là où Keolis a visé juste.

Notre Métropole a délaissé trop longtemps la construction d'infrastructures au profit des lignes de bus, générant un réseau à deux vitesses avec d'un côté le tramway et de l'autre le reste des infrastructures. Il convient donc de mieux hiérarchiser ce réseau. C'est une des orientations majeures de ce contrat : améliorer, modifier, mais surtout rendre plus attractif notre réseau avec des lignes de bus rapides, fiables, notamment des lignes express ou des Bus à haut niveau de service (BHNS). Ce contrat y répond en s'appuyant largement sur le schéma des mobilités qui ordonne l'architecture du réseau, ceci, jusqu'à l'horizon 2030.

Les 7 lignes express représentent le cheval de Troie permettant de conquérir de nouveaux usagers et valoriser le bus. On en avait besoin.

Concernant la zone des boulevards et les conséquences des aménagements, un débat existe. Peut-être peut-on discuter de la méthode.

Permettez- moi une petite digression. Certes, les automobilistes perdent du temps, mais pourquoi ne pas prendre en compte le nombre d'usagers du bus de la ligne 9, qui à contrario, en gagnent.

En effet, 10 000 voyageurs/jour ont vu leur quotidien s'améliorer. Sur la ligne 9, 13 minutes de gagnées sur l'ensemble de la rotation. Ce n'est pas négligeable. Il y a peut-être quelques mécontents en voiture mais il faut mettre en balance les usagers de bus qui même s'ils ne se déplacent pas en voiture n'en sont pas moins des habitants, Il y a parfois de nouveaux mécontents, mais aussi de nouveaux heureux.

Il faut savoir ce que l'on souhaite privilégier. Le renouvellement du réseau sur lui-même ne s'arrête pas là. Ce qui fait aussi la nouveauté de cette DSP, c'est le maillage du tramway en proposant de nouvelles origines-destinations grâce à la pose d'un aiguillage porte de Bourgogne. Pour rassurer certains, cela fait longtemps que l'on en parle. Des études des services avaient été faites. Cela nous sera nécessaire, mais je rassure Monsieur POUTOU, cela va fonctionner.

Cette proposition a plusieurs effets dont celui de simplifier la lecture du réseau avec le passage de huit à deux antennes. Cependant, il est vrai qu'il y a encore deux antennes à Pessac.

Il sera nécessaire d'étudier la manière d'améliorer la ligne 9 et je dirais que la meilleure façon pour se déplacer du campus à la gare Saint-Jean serait depuis la Victoire.

Par conséquent, on passe de huit à deux antennes. Il n'y en aura plus sur la ligne A, ni sur la ligne C. Par exemple, la ligne F qui reliera Saint-Jean/Aéroport donnera aussi surtout une liaison directe Saint-Jean/Hôtel de Ville/Pellegrin, ne l'oublions pas.

Plus de lisibilité pour le voyageur également, plus de fréquences puisque, par exemple, nous serons en heure pleine à 2 minutes 30 entre Cenon et le Centre hospitalier universitaire (CHU), contre 3 minutes 20 aujourd'hui.

Cela va donc bousculer un peu les habitudes, mais je rappelle que des études avaient été faites il y a quelques années avec le pont de pierre en circulation.

Aujourd'hui, sur le Pont de Pierre, il n'y a plus aucun passage de voitures et par conséquent aucune marge de manœuvre, et 2 minutes 30, nécessitera à Keolis d'avoir une gestion serrée, mais c'est tout à fait réalisable.

Je passe à la ligne D qui passera à 6 minutes et 12 minutes au-delà de l'hippodrome. Ainsi, on a une offre déployée comptant 80 000 bénéficiaires de plus par jour et 17 000 correspondances évitées. C'est tout de même un vrai plus. Pour moi, c'est un élément déterminant.

Alors qu'en 2023, nous fêterons les 20 ans du tramway. Ce sera d'ailleurs l'occasion d'effectuer le bilan de sa mise en œuvre. Je m'adresse directement à Clément ROSSIGNOL-PUECH, également au Président et aussi au Maire de Bordeaux.

Bien qu'il ait 20 ans, nous ne devons pas, c'est un peu l'esprit qui m'anime, considérer que notre réseau de tramway est une infrastructure figée, bien au contraire. Comme cela s'est fait à Strasbourg, nous devons travailler sa robustesse, mais également mettre en œuvre un maillage intelligent, ce que l'on commence à faire. Ceci peut se faire à bas prix, avec de grands bénéfices. L'enjeu est de travailler sur l'amélioration de la vitesse du tramway, mais également sur sa sécurisation dans la continuité de ce que propose cette DSP.

En guise de conclusion, je fais deux propositions et souhaite qu'elles soient étudiées : celle de la création du shunt de Mériadeck, avec une liaison sur Maréchal Juin entre Gaviniès et Palais de justice. Un tram sur trois pourrait emprunter ce shunt et offrir un tram express aéroport Saint-Jean encore plus attractif. C'est faisable techniquement.

L'autre proposition est une liaison entre gare de Cenon et Cité du vin par le pont Chaban, à moins de 2 km à vol d'oiseau. Les réservations sont déjà faites sur le pont Chaban, présentant de fait deux avantages : une liaison Cenon/Quinconces et surtout la sécurisation du réseau en désaturant le pont de pierre, et en prévenant tout incident.

On se souvient du problème que l'on a eu rive gauche avec le parking des Salinières. Dans le cas d'un dysfonctionnement rive droite ou sur le Pont de Pierre, notre réseau serait en panne. Notre dépôt est basé rive droite. Si on devait être confronté à une difficulté importante pendant 15 jours, on gèrera. Un mois, six mois, on aura de grosses difficultés. L'avantage de cette liaison Cenon/Cité du vin est donc d'apporter de la souplesse aux réseaux, ce n'est pas très long à réaliser, cela peut se faire pour un moindre coût et surtout, cela nous apporte une sécurité. Il faut que l'on pense à la sécurité de notre réseau à l'horizon 10, 20 ans. Donc, on peut prévoir aussi la jonction ligne B, ligne C au niveau du Grand stade, ce qui permettrait aussi une grande souplesse et une desserte des grands événements. En ce moment, les grands événements sont un peu compromis dans la mesure où l'on n'est pas près de revenir en Ligue 1, mais sait-on jamais et qu'il faut quand même penser à préserver l'avenir. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Essayons quand même d'être concis, même si les propos sont très intéressants, mais il faut que l'on puisse arriver au bout de cette séance. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être très rapide sur deux points. D'abord, j'essaie de penser que la gratuité est quelque chose d'intéressant à étudier, on part dans cette direction-là. Donc, c'est vrai que la proposition d'essayer de partir dans une logique de régie du transport en commun permettrait sans doute cette adaptation dans le temps, en fait, assez rapidement.

Puis, vis-à-vis des modes de transport, là aussi, cela manque, je pense, encore un peu d'ambition au sujet du téléphérique. Le téléphérique, pour moi, est quelque chose de beaucoup plus attractif d'un point de vue touristique, peu cher d'un point de vue implantation

au sol, donc très peu cher en entretien aussi. Ensuite, il a aussi quelque chose d'intéressant, c'est le côté énergie. Côté énergie, on est sur des logiques d'électricité locale. Il y a une très, très faible consommation d'électricité, et on est, je le répète, en France, leader mondial du téléphérique. Donc, je pense que là-dessus Bordeaux Métropole aurait eu une capacité à être un peu plus audacieux pour garder justement ce fameux sigle que j'avais déjà évoqué, celui d'XR, c'est-à-dire la fameuse croix pour essayer d'aller en diagonal de part et d'autre de la Garonne et de la zone nord-ouest et puis est-ouest, et ensuite une périphérie sur la partie rocade qui aurait été très pertinente et implantable très rapidement.

Donc, là aussi, quelque part, on manque, je le répète, d'ambition. Et je reviens sur la logique du transport gratuit. Évidemment, quand on est sur un transport gratuit et qu'en plus de cela, cela appartient à l'intérêt général, c'est-à-dire au bien commun, on en prend soin. Si c'est sur une logique de délégation, on a tendance à avoir au contraire une stigmatisation de celui qui se fait encore une fois un peu d'argent de plus que d'autres, parce qu'il y a des gens qui ne comprennent pas toujours comment cela fonctionne, et évidemment cela se dégrade. Or, si on part sur une logique de gratuité avec un transport en commun qui appartient à tout le monde, tout le monde en prend soin et cela augmente la civilité entre les personnes et évidemment le bien-vivre ensemble dans cet espace de vie, qui, finalement, pourrait être demain peut-être un petit peu plus vivant qu'il ne l'est aujourd'hui. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, la réussite des transports, c'est être rapide. Je vais donc être extrêmement rapide puisque tout a été dit. Mon propos sera uniquement de remercier les services, parce que je crois qu'il y a un gros travail qui a été fait. On ne le dira jamais assez. Cela a duré sur plusieurs mois, pour ne pas dire des années s'agissant de la conception du cahier des charges. Je voudrais remercier notre Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), parce qu'elle a été d'un grand secours pour nous permettre d'échafauder quelques prospectives. Remercier également mes collègues qui étaient dans le Comité de suivi (COSUI), pour leur travail efficace. Je crois que l'on a eu de bons débats. On a pu discuter de manière assez efficace. Enfin, remercier les deux candidats. Je rappelle qu'il y en avait quatre sur la ligne de départ et il n'y en avait plus que deux à l'arrivée. Je ne reviendrai pas sur ce point. On aura l'occasion d'en reparler à plusieurs reprises.

Voilà, j'ai été rapide, merci d'avoir voyagé avec nous, et à bientôt sur nos lignes.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, je me permets de reprendre la parole pour répondre à des enjeux plutôt liés au schéma des mobilités qui ont été questionnés dans le débat. D'abord, "robustification", c'est plutôt "optimisation". On peut, en effet, utiliser le terme "optimisation" du réseau, c'est-à-dire faire avec les voies existantes, en ajoutant par exemple des aiguillages comme ce qui est proposé dans cette offre de DSP transport pour les lignes A et C.

Ensuite, j'ai bien entendu les demandes pour la ligne B du Maire de Talence ou les propositions du Président de la Commission transport concernant le shunt de Mériadeck, le lien entre la gare de Cenon et la Cité du vin par le pont Chaban, ou la liaison entre les lignes B et C, via le Grand Stade. S'agissant de ces études mais je laisse à la Vice-présidente en charge de la DSP répondre, je ne suis pas persuadé que l'on puisse les intégrer dans cette

DSP. Cependant, ce que l'on peut évidemment faire, c'est les intégrer dans l'étude d'optimisation du réseau qui va avoir lieu en 2022 et en 2023. Cela, est donc prévu. C'est typiquement ce genre de bonnes idées que l'on attend de l'ensemble des élus.

Concernant le questionnement du Maire de Gradignan, et également de Monsieur MANGON pour Saint-Médard et pour Gradignan, il a bien été précisé qu'il y aura une augmentation très conséquente de l'offre de transports sur ces deux communes. Il y va y avoir pour ces deux communes l'arrivée de deux bus express. Pour Gradignan, le bus express Presqu'île/Campus et le bus express Technobus. Pour Saint-Médard-en-Jalles, le bus express Bordeaux/Saint-Aubin-de-Médoc avec une fréquence de 5 minutes, et une branche qui dessert les quartiers ouest de Saint-Médard à 10 minutes, donc mieux qu'un tramway, en fait, en fin de ligne. Et également la branche du bus express extra-rocade jusqu'à Picot avec un P+R pour capter les Médoquins. Cette ligne donnera donc une liaison directe de Saint-Médard vers l'Aéroparc et Bordeaux Inno campus et Gradignan voire Villenave-d'Ornon. Nous savons que les Villenavais sont majoritairement tournés vers ces zones d'emploi. Il y a donc une vraie offre de mobilité, et on ne peut absolument pas laisser dire que l'optimisation du tram vient déshabiller Paul pour habiller Jacques Je tiens à rectifier ce propos qui est complètement erroné, puisque l'on fait avec les voies existantes. De fait, on vient donc optimiser les voies existantes.

Enfin, je voulais juste dire que la gratuité des transports n'a rien à voir avec la régie ou la DSP, puisque c'est le Conseil qui vote les tarifs. Madame de FRANÇOIS pourra préciser.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame de FRANÇOIS

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Oui, merci, Monsieur le Président. J'ai noté au fil de l'eau les remarques. Il faut effectivement regarder ce qui est dans le cadre de la DSP et ce qui ne l'est pas, parce qu'il y a des propos qui sont venus en dehors de la DSP. Les extensions de tram ne font partie du cadre de la DSP, c'est effectivement Bordeaux Métropole qui pourra en discuter. La gratuité, ce n'est pas non plus dans la DSP. Tous ces sujets sont donc hors propos, même s'ils peuvent être intéressants et poser question.

Concernant d'autres contrats actuels, vous avez la délibération qui est simplement un rapport très synthétique. Si vous allez dans le détail d'Ixbus, vous avez normalement toutes les réponses à vos questions mais je vais quand même essayer d'y répondre, notamment sur la maintenance du tram qui est axée sur la modernisation et donc sur l'effort de disponibilité des rames. On pourra donc avoir plus de rames disponibles dans la mesure où cela va être modernisé.

Concernant le taux de fraude, il est actuellement de 12 % et va passer à 8 %. C'était donc une chose qu'il faut souligner.

Concernant le rapport et puis la rentabilité, nous avons intégré dans la DSP la tarification solidaire qui, automatiquement, fait baisser les recettes. Il s'agit aussi de rappeler que c'est un choix de notre assemblée de mettre en place la tarification solidaire.

Concernant la robustesse ou la robustification, c'est un mot très technique. C'est rendre plus robuste un équipement technique. Cela veut dire qu'il faut simplement faire en sorte qu'il fonctionne bien malgré ces fragilités intrinsèques, c'est ce qui va se passer avec la maintenance. C'est pour cela que sera plus facile.

Concernant les bus, il faudra peut-être plus de chauffeurs. C'est le délégataire qui en décidera, mais avec les nouveaux dépôts, il y aura aussi moins de perte de kilomètres et il y aura des choses qui pourront être réétudiées.

Concernant Mobibus, c'est pareil. Il y a des pertes de kilomètres puisqu'il y a des trajets annulés. Sur ce point également, il y a des améliorations qui seront portées.

Ne pas oublier aussi que c'est le contexte général, c'est trambus. C'est la mobilité dans son ensemble sur la Métropole. Ce n'est pas que le tram ou que le bus, c'est donc une offre multimodale et qu'il y a une grande amélioration du réseau bus. C'était quand même important et attendu par tous les usagers et toutes les communes. Il n'y a aucune commune qui voit baisser son service, son offre, au contraire. On le verra dans les détails quand nous viendrons dans chaque commune. C'est donc important de le dire aussi.

Une chose aussi qui est très importante, les services, moi-même ainsi que le Président, allons bien sûr être très attentifs au suivi de ce contrat dans les moindres détails. Ce qui est écrit, ce qui est promis, ce qui est engagé, sera fait. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de votre esprit de synthèse. On passe au vote.

Résultat du vote : pour : 98 ; abstention : 1 ; contre : 1. La délibération est adoptée à la majorité.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

On passe à la délibération suivante. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Délibération 56, dans la délégation de Madame de FRANÇOIS : Rapport annuel du délégataire Transports – Année 2021. C'est pour information.

Mme de FRANÇOIS
(n°56) Rapport annuel du délégataire Transports – Année 2021 –

Mme Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne va pas commenter les près de 400 pages que compose ce rapport. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, cette année 2021 était particulière. On peut la qualifier d'année de transition après l'année historique de 2019, et celle de 2020 qui fut sans doute une des plus difficiles, vous l'avez dit.

Ces années de transition sont toujours l'occasion d'essayer des choses qui peuvent ensuite être déployées sur le réseau. Je voudrais en évoquer deux avec vous, parce que c'était intéressant, notamment la montée toutes portes. La Liane 9 et la Liane 1 ont expérimenté cette montée toutes portes. Nous avons acheté des véhicules à quatre portes pour que cela soit plus facile, et on s'aperçoit malgré les craintes qui étaient celles des services ou celles des élus, d'ailleurs d'avoir une fraude plus importante que la fraude n'est pas plus importante puisqu'elle a été mesurée sur ces véhicules. Elle est en dessous de la moyenne des Lianes. Si vous avez un peu de temps pour observer la ligne 1 à la gare Saint-Jean, quand on monte

par les quatre portes et non pas par la porte de devant on gagne du temps, ce qui permet de faire gagner de la vitesse commerciale mais aussi une rotation plus rapide.

La deuxième chose qui peut faire gagner du temps pour la vitesse commerciale, c'est le paiement par carte bancaire à bord des véhicules. Cela marche plutôt bien. C'est une chose qui est assez intéressante. Vous voyez, deux expérimentations qui ont pu se faire en 2021.

Un point de vigilance quand même sur la sécurité, même si j'ai bien entendu ce qu'a dit Madame de FRANÇOIS. Les faits d'insécurité ont augmenté de manière importante. cela n'est pas une surprise pour chacun d'entre nous. Parce que cela a eu changé, il faudrait, je pense, associer tous les acteurs qui sont dans ce système de transport, comme le faisait précédemment Monsieur le Préfet délégué à la sécurité qui réunissait un observatoire de la sûreté. Cela permettait de faire rencontrer les conducteurs, le délégataire, la gendarmerie, la police, bien évidemment, Bordeaux Métropole mais également la SNCF, parce qu'il y a des endroits qui sont communs. Cela permettait d'échanger de bonnes pratiques, et cela avait permis de faire des diagnostics en marchant. Cela avait permis d'éclairer des arrêts, et cela avait surtout permis d'accélérer la descente à la demande qui existe aujourd'hui le soir à partir de 22 heures sur l'intégralité des Lianes.

Cet observatoire de la sûreté mériterait donc d'être réhabilité, remis en service parce que cela permettrait possiblement de trouver des solutions.

Voilà Monsieur le Président, et en espérant que cette année 2022, puisque l'on parle de 2021, sera bien meilleure, mais enfin, les premiers chiffres semblent le qualifier. En tout cas, comme Madame de FRANÇOIS, je remercie du conducteur, de la conductrice jusqu'aux agents de maintenance jusqu'aux contrôleurs qui ne font pas un métier facile aujourd'hui, jusqu'au service de Bordeaux Métropole, qui font en sorte que l'on a franchement, comme le disait tout à l'heure Gérard CHAUSSET, un très bon réseau à Bordeaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci, Monsieur le Président. D'abord, je fais remarquer que je suis très content que les évolutions de mentalité progressent ici, parce que quand on était dans l'information où je demandais à délibérer justement les délibérations propres à l'information pure, donc sur les comptes-rendus, ce n'était pas tout à fait autant délibéré qu'aujourd'hui. C'était juste : on lisait le titre et on disait : « Vous avez une question, Monsieur MORISSET ? ». C'était un peu comme cela que ça se passait avant. Là, il y a eu un développement. Il y a eu quelque chose qui s'est fait. Je remercie Madame de FRANÇOIS d'aborder le sujet, cela n'intéresse pas que, évidemment, les élus, cela intéresse, je pense, aussi les gens qui vont regarder, ou en direct, ou en différé, cette séance.

Simplement, je fais remarquer qu'encore une fois sur le principe de la gratuité, les montées et descentes seront encore plus rapides. Donc, les propos de Monsieur DUPRAT peuvent être encore abondés, si on va dans ce sens-là.

Ensuite, vis-à-vis du piéton, je pense que l'on doit encore un petit peu mieux l'intégrer dans ce rapport parce qu'en fait, cela n'apparaît qu'une fois, uniquement parce que l'on met une zone à tel et tel endroit. Donc, je crois qu'au contraire, on devrait un peu plus justement faire en sorte que si l'on n'a pas de sécurité, on intègre vraiment aussi le piéton par rapport à cela, puisque l'on va vers un vieillissement la population. Donc, il y aura des gens qui seront

encore plus en mobilité lente pour bouger, éventuellement, même en fauteuil. Donc, je pense que de ce côté-là, il va falloir travailler plus en amont, encore une fois, ce domaine du piéton.

Merci. Mis à part cela, oui, il y a aussi un regret quand même, vis-à-vis du vélo. Je pense qu'encore une fois cela fait partie des propositions, j'aurais pu l'évoquer tout à l'heure. Je crois que c'est aussi le fait d'intégrer le vélo complètement au niveau intermodalité avec son propre vélo dans les rames, pour les personnes qui ont des vélos encore plus sécurisés, encore plus spécialisés et pour lesquels ils sont très attachés, que cela puisse se faire. On voit cela dans les pays du nord, je crois qu'il y avait une grande flexibilité, une grande sécurité sur cette logique justement du fait que l'on peut quitter son domicile avec son vélo et aller, en passant par les transports en commun, terminer son trajet avec son propre vélo. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il n'y a pas de vote. C'est une information. Donc, on passe à la délibération suivante.

Communication effectuée

M. Stéphane PFEIFFER : Nous vous proposons de faire la délibération 61, puis la 14 et de nous quitter pour ce soir.

Délibération 61, toujours dans la délégation **Madame de FRANÇOIS** : Stationnement en parcs relais – Ouverture au bénéfice d'usagers non-utilisateurs des transports en commun – Expérimentation – Décision – Autorisation.

Mme de FRANÇOIS

(n°61) Stationnement en parc relais – Ouverture au bénéfice d'usagers non-utilisateurs des transports en commun – Expérimentation – Décision – Autorisation

Mme Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : Oui, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, on votera, bien évidemment, cette délibération qui permet d'expérimenter. Alors, je vous ferai part d'une demande qui émane peut-être davantage des communes périphériques c'est à-dire la possibilité de laisser dans les parcs relais sa voiture quand on va prendre le train. Étant pénalisés sur le quadrant Nord-Ouest, car n'ayant plus de desserte aérienne à destination de Paris, les usagers se sont rabattus sur le train. Or, le stationnement réglementé appliqué autour de la gare ne pallie malheureusement pas les carences de places.

Pourquoi ne pas expérimenter sur les trois parcs relais P+R que sont Cantinolle, Pyrénées et Blanquefort, par ailleurs loin d'être surchargés, la possibilité pour l'usager de stationner son véhicule durant une nuit ou deux sous réserve de présenter un billet de train. Je pense que d'autres collègues maires partagent cet avis et cela permettrait d'en tirer des enseignements.

Monsieur le Président, je viens de parler de l'observatoire de la sûreté, je vous avais demandé il y a quelques Conseils de cela de remettre en place ce qui existe au sein de cette

Métropole, l'observatoire du stationnement. Aujourd'hui, nous avons besoin, d'une entité qui se réunisse. Il y a plusieurs opérateurs de stationnement sur la Métropole. Il n'y a plus que Metpark et le reste du monde. Il y a Indigo qui a aujourd'hui un parc de stationnement important. Je pense qu'il serait intéressant que l'on associe les communes, les opérateurs de stationnement, les polices municipales pour avoir à un moment donné une rencontre comme cela s'est fait en 2017, en 2018 et cela n'a pas pu se faire en 2019 parce que l'on n'a pas eu le temps, et puis 2020, bien sûr, mais je pense que c'est une instance qu'il faudrait remettre d'actualité pour parler des stationnements et avoir une unification sur ces sujets-là. J'en ai terminé.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, c'était simplement là pour vraiment me féliciter à la fois de cette délibération et de cette perspective, parce que cela fait quelques années que nous proposons effectivement qu'il y ait ces réflexions sur l'ouverture au bénéfice d'usagers non-utilisateurs d'un certain nombre de parcs relais. Je pense à Buttinière notamment, sur des usages qui, parfois, sur des dimensions événementielles, conduisent certains à toujours utiliser la voiture, mais je pense également aux temps de la Ville et à des temporalités qui peuvent permettre sur des usages, notamment je pense à la rive droite avec un parc d'habitats collectifs et avec une multitude d'usages, de pouvoir ainsi porter des expérimentations, en tirer enseignement et en faire quelque part une proposition qui puisse ainsi améliorer la situation d'un certain nombre de communes. C'était vraiment pour souligner combien ces expérimentations me semblent extrêmement intéressantes.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci, Monsieur le Président. Alors, moi, je vais, encore une fois, peut-être abonder l'idée de Monsieur DUPRAT parce que finalement, je l'avais écrite, mais pas de la même manière. Et on voit la différence entre une personne qui s'attache à la voiture et une personne qui s'attache au vélo, plutôt moi. Il faut changer les habitudes, il faut s'adapter. Donc, aujourd'hui, encore une fois, ma proposition est la suivante.

Il me semble intéressant que dans cette expérimentation d'un parc relais, on puisse mettre à disposition des box pour les vélos sécurisés, que les personnes effectivement qui viennent de loin puissent finir leur trajet avec le vélo. Cela a déjà été proposé. Évidemment disséminé à différents endroits, cela a été déjà développé dans la politique de la Ville, à l'époque, je crois que c'était Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH qui en avait parlé, et c'est un engagement fort, mais je crois que d'un point de vue de l'innovation avec ces parcs relais qui sont privés, c'est encore une ouverture pour favoriser les gens à avoir un vélo en ville, et cela permet éventuellement aussi d'améliorer les échanges entre les gens qui font de l'usage du transport en commun pour aller tout simplement en ville parce qu'ils ont un abonnement en transport en commun, et éventuellement qu'ils voient qu'à côté d'eux, il y a aussi des gens qui prennent des vélos et qui terminent aussi leurs parcours en vélo. Cela permettrait, encore une fois, d'encourager ce mode encore plus doux que le transport en commun électrique du tram. Je pense que cela permettrait d'améliorer encore les choses d'un point de vue de la société et de cette transition à la fois énergétique et écologique. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BOST.

Mme Christine BOST : merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer cette initiative. Cela fait quelque temps qu'au travers notamment des opérations d'aménagement, on se pose la question de l'utilisation des parcs relais pour les logements qui sont à proximité des parcs relais. J'espère que cette expérimentation permettra d'avancer sur ce sujet.

Je vais tenter de faire la synthèse entre Christophe DUPRAT et Monsieur MORISSET, pour relier les deux propositions avec lesquelles je suis tout à fait favorable. Prendre le train sur deux ou trois jours et avoir la possibilité de stationner son véhicule ou son vélo dans un parc relais serait formidable et mériterait d'être expérimenté sur l'ensemble de nos parcs Relais. Lors du Comité de pilotage pour la gare Saint-Jean de ce matin, ont été soulevées un certain nombre de questions relatives au stationnement des voitures et des vélos à proximité de cette structure. Il me semble en effet judicieux de réfléchir à proposer des stationnements sécurisés pour tous les véhicules sur nos parcs relais sur un plus long terme c'est-à-dire jusqu'à minuit, ou lorsque la ligne de tramway cesse de fonctionner.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame de FRANÇOIS.

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, j'ai annoncé tout à l'heure beaucoup de choses dans le cadre de la DSP, notamment le fait que Keolis s'engage à développer le foisonnement des usages dans les P+R avec l'ouverture des inter-parcs à des riverains la nuit et le week-end, l'ouverture de stationnements pour les courts séjours de deux à cinq jours sur les P+R à tarif réduit, l'ouverture de certains parcs à des usages privés et l'ouverture des parcs réservés aux abonnés à tous les publics.

M. le Président Alain ANZIANI : Je propose, Stéphane DELPEYRAT, de reporter la délibération n°13 si tout le monde est d'accord, pour permettre au Maire de Saint-Médard-en-Jalles d'être là demain et de continuer avec les trois dernières, c'est-à-dire la 14, la 51 et la 52.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°14) Aménagement de la Voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je vais peut-être laisser s'exprimer ma collègue qui a demandé le dégroupement.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes déjà intervenus sur la question de la voie Eymet et nous avons déjà alerté. Pour nous, cette voie devrait être consacrée au développement des transports en commun, notamment ferrés. En

effet, elle est située dans la plaine rive droite et relie notamment Bordeaux à Latresne. Elle a donc toute sa pertinence à recevoir une ligne de tram ou de tram-train permettant de faire une liaison avec l'Entre-deux-Mers, ce qui était sa vocation initiale. Comme partout en France, la mode des voies vertes se fait au détriment du mode ferroviaire. Il y a là quelque chose d'incongru à l'heure du défi climatique. Nous sommes loin du partage de la voie comme nous le souhaitons. En effet, nous faisons là du cyclable, non au détriment de la voiture, mais du ferroviaire comme ce fut déjà le cas sur Bruges. Nous le disons à tous, faire du cyclable n'a rien de simple, mais dégager de l'espace pour le ferré est encore plus compliqué. Lever des voies, supprimer des emprises foncières pour le train est une ineptie. Il n'est pas entendable que d'un côté l'on veuille développer le train du quotidien et que de l'autre on obère des possibilités de développement par des visions à court terme. Nous pensons que nous commettons là une grave erreur. Je sais que certains vont encore voir en nous des passéistes, je leur répondrai qu'au vu du développement du RER métropolitain et de la réouverture de la gare de la Médoquine, nous sommes plutôt contents d'avoir insisté sur cette problématique.

M. le Président Alain ANZIANI : Des demandes de prise de parole, je n'en vois pas. Si, Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Non, chère Claude MELLIER, je ne suis sûrement pas passéiste, mais je crois qu'il y a effectivement une mauvaise interprétation du sujet. Il faut savoir que la voie Eymet reste bien entendu dédiée à du transport en site propre, sur lequel va intervenir un bus express à la suite de la livraison du pont Simone-Veil. En attendant, effectivement ce couloir a été aménagé à titre provisoire dans le cadre d'une gestion de l'attente, de telle sorte que les marcheurs et les cyclistes puissent y passer dessus, mais cela reste effectivement et cela reste un aménagement provisoire en attendant celui qui va accueillir un transport en site propre, type bus express.

M. le Président Alain ANZIANI : On passe au vote. Pour : 82 ; abstentions : 0 ; contre : 3.

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme MELLIER

(n°51) Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux - Convention de financement des travaux préparatoires, première tranche - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, pour se féliciter de cette délibération, d'abord pour remercier les services qui nous ont très bien expliqué en commission le fonctionnement de ce dispositif technique, parce que c'est vrai qu'autant la délibération peut être très bien, mais cela nous a quand même été très bien expliqué, je dois dire. J'ai eu droit à deux séquences transport et infrastructure ferroviaire et routière, mais vraiment c'était très bien. Si l'on devait encore une fois être convaincu, certains le sont, d'autres ne le sont pas

bien évidemment, c'est le choix de chacun, GPSO améliore les transports du quotidien. Je veux dire, s'il n'y a pas d'AFSB financé par le grand Projet du Sud-Ouest, il n'y a pas de RER métropolitain avec un objectif au quart d'heure, même pas à la demi-heure. Je crois qu'il faut être assez clair là-dessus. Il y a un certain nombre d'informations, je n'aime pas trop le terme de *fake news* parce que c'est un anglicisme, mais qui ont été diffusées, je voudrais rassurer les partisans, peut-être enlever des espoirs à ceux qui sont contre, mais le dossier de GPSO est bien sur les rails, ne le laissons pas espérer aux gens parce qu'il n'a pas été financé par des fonds européens. Je rappelle juste au passage que les fonds européens financent des projets en cours de travaux. Il ne nous a pas échappé que l'on est encore dans les études, on n'est pas encore en cours de travaux. Le comité a été installé à Toulouse la semaine dernière, cela avance, et je vais même dire, être un petit peu optimiste, les délais seraient même éventuellement un peu raccourcis. Il faut toujours être très prudent, mais enfin quand il y a de bonnes nouvelles, autant les diffuser et ne pas diffuser les fausses nouvelles ou les mauvaises nouvelles.

Ce projet est très bon pour l'agglomération. Il est également très bon pour les déplacements et puis, je le dis tout à fait clairement, nous devons nouer davantage le lien entre nos deux capitales régionales. Nous serons demain à une heure entre Toulouse et Bordeaux, je crois qu'il serait intéressant que l'on puisse avoir davantage de liens. Nos industries se ressemblent beaucoup, nos villes se ressemblent beaucoup. Pour y être allé il y a quelques semaines, on a une ZFE qui a été mise en place, qui ressemblera beaucoup à la nôtre, avec le même nombre de véhicules, avec des choses qui ont été mises en place avec quelques mois d'avance de leur part. Cela fonctionne. Je pense que l'on aurait beaucoup d'intérêt à avoir des liens plus étroits entre ces deux capitales régionales pour l'intérêt de nos habitants.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, merci. Donc nous allons bien sûr voter cette délibération, qui est une avancée pour les trains du quotidien, pour le RER métropolitain, puisque nous aurons maintenant deux voies, une voie réservée au RER, au fret, au TER également, une voie qui sera mixte, donc les trains du quotidien pourront rouler et également le fret, c'est important, il ne faut pas l'oublier, et une voie réservée à la grande vitesse. Alors qui dit grande vitesse ne dit pas forcément très grande vitesse. D'ailleurs des trains roulant à 280 km/h, pas au sud de Bordeaux, ils vont accélérer un peu plus tard, mais cet aménagement est compatible avec la rénovation des voies existantes, qui est le deuxième scénario depuis le début. Il fallait faire sauter ce bouchon ferroviaire au sud de Bordeaux, comme au nord de Toulouse d'ailleurs, pour développer toute la palette ferroviaire parce que la grande vitesse, ce n'est pas forcément le Train à grande vitesse (TGV), vous le savez bien, ce n'est pas forcément la Ligne à grande vitesse (LGV), ce sont aussi des trains qui roulent en deçà de 300 km/h.

Nous étions pour les AFSB, nous continuons à l'être puisque notre objectif, c'est évidemment le RER métropolitain cadencé à la demi-heure voire au quart d'heure, et donc il faut une voie supplémentaire pour arriver à cela. Nous continuons à dire qu'il y avait un plan de financement hors GPSO qui existait puisqu'il y a pas mal de délibérations qui sont passées sur les AFSB où il y avait la règle des trois tiers. On aurait pu continuer comme cela. On pense que c'est une bonne chose. D'ailleurs les financements de l'agglomération sont exclusivement réservés aux AFSB et au RER métropolitain. Cela est un engagement du Président, on va le tenir, c'est important. On va par contre continuer à discuter du GPSO puisqu'en effet, c'est un sujet que nous ne partageons pas et on continue à ne pas le partager.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais rebondir surtout sur la proposition de l'association Trans'Cub. Évidemment quelque part, elle devrait tous nous interpeller vis-à-vis d'un report finalement de cette délibération, pour essayer au contraire de mesurer les bénéfices d'un tel investissement, si c'est réellement favorable au RER métropolitain ou à la part de la LGV. Parce qu'au niveau financement, là, le courrier qu'ils nous ont fait stipule clairement que c'est vraiment favorable à la mise en place de la LGV sur Toulouse. Donc quelque part, on va mettre le doigt dans un engrenage pour finalement encore plus participer à quelque chose qui au départ peut-être que l'on n'aurait jamais voulu. Donc là, j'interpelle le Groupe écologie solidarité, mais encore une fois quelque part, toute la cohérence de l'utilisation de l'argent public parce qu'encore une fois, on voit qu'à l'époque du Gouvernement de Monsieur CASTEX, c'était fait, toute la finance était là, il fallait mettre presque les charrues avant les bœufs, alors qu'il n'y avait pas de concertation, il n'y avait pas de preuve d'efficacité. On avait dit d'ailleurs qu'il y avait insuffisance au niveau du dossier concernant le financement avec le non-soutien de l'Europe. Là encore une fois, on est avec toute une problématique, donc cela veut dire qu'à terme, c'est encore une fois Bordeaux Métropole qui va s'engager et qui va demain dire : « Non, cela coûte cher, il y a un problème de cohérence ».

Donc si on peut reporter pour au contraire clarifier les choses sur l'argent public, s'il est bien orienté pour le RER métropolitain, et je préfère dire le TER parce qu'arrêtons de faire croire aux Français et aux gens de la Gironde que c'est un RER, c'est un TER métropolitain, mais par contre d'un côté, que l'on sache que cela n'est pas contraire aux gens qui aujourd'hui contestent la LGV et sur laquelle, moi et comme d'autres associations, aujourd'hui, on voit bien qu'il y a un véritable problème. Parce qu'en plus de cela, il n'y a aucune pertinence. Dans le dossier qui a été évoqué par l'association Trans'Cub, on voit bien que les temps de parcours ne sont pas favorables. On voit bien que du côté du transport de la LGV, finalement, cela dessert à terme le RER, le TER métropolitain. Donc finalement, on est contradictoire, il y a quelque chose qui ne va pas. Je veux dire, à un moment donné, quelle est la véritable délibération ? C'est cornélien peut-être, je ne sais pas, mais pour moi, il faut clarifier. En plus de cela, cette association stipule que cela n'a rien apporté de services en plus sur la ligne de Paris-Bordeaux avec un nombre toujours égal depuis 2009 sur les lignes. Donc là, on va faire croire encore une fois que cela y est, on va plus vite et on va gagner quelques minutes et que l'on va avoir de plus grands services, il n'y aura pas plus de grands services. Le service le plus utile avec l'argent public, c'est le service du quotidien, ce n'est pas transporter forcément les touristes en Espagne. Là encore une fois, on a un problème et je pense que cette délibération devrait être reportée. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Si on veut simplifier le débat, il suffit de se reporter aux dizaines ou vingtaines d'études qui ont été faites et pas nécessairement de regarder ce qui s'est dit récemment. Ma conception du débat n'est pas de considérer qu'il faut prendre pour argent comptant tout document transmis par une association. Il y a eu des débats, il y a eu des décisions judiciaires importantes. On s'en tient là. De toute façon aujourd'hui, c'est sur les AFSB, la discussion, je voudrais aussi rectifier un point, c'est que je ne crois pas du tout que l'on compromette les financements des Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) en ce moment. Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec l'Europe. Cette dernière conditionne ces financements par la prise exclusive de mesures sur le corridor Atlantique. Ainsi c'est évidemment à cette seule condition qu'elle investira et cela est très important pour nos AFSB et pour nos trains du quotidien.

Je passe au vote. Oui, pardon, Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Comme l'a dit tout à l'heure Monsieur DUPRAT, il y a des études techniques des AFSB qui bénéficient d'un financement européen. Par exemple, on bénéficie de 7,5 millions sur les 27 millions du coût des études, soit 27 %. C'est important de le rappeler et effectivement, ces études vont continuer à être mises en œuvre et nous solliciterons à nouveau l'Europe pour effectivement avoir un financement sur les AFSB et plus tard sur le développement de la LGV.

Je voulais revenir sur un autre point. Vous avez dit que seuls les touristes emprunteront la LGV, je ne crois pas qu'elle ait été pensée en ce sens-là mais au contraire pour libérer des sillons et permettre tout à la fois le transport des personnes qui vont travailler soit à Bordeaux, à Montauban ou Agen. Professionnellement parlant on se déplace de plus en plus et cette tendance va s'accélérer. La LGV a donc également vocation à répondre aux problèmes économiques de déplacements des salariés.

Un autre point : la libération des sillons. La LGV va effectivement offrir un tremplin au développement du fret, sous-utilisé par la SNCF d'où l'intérêt de libérer des sillons. C'est pour cela que l'on y reviendra certainement dans les débats, mais aujourd'hui, la LGV est le moyen de transport le plus efficace pour répondre tout à la fois aux besoins des déplacements des familles, des salariés et aussi pour répondre aux besoins économiques de notre pays.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

Tout le monde a voté.

Pour : 90 ; abstention : 1 ; contre : 2

La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Madame DELATTRE
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU

Je vous propose d'arrêter là parce que la délibération suivante concerne la halte de Talence Médoquine et le Maire de Talence n'est pas là. On peut continuer sans le Maire de Talence ? Cela ne me gêne pas.

Mme MELLIER

(n°52) RER Métropolitain - Réouverture de la halte de Talence Médoquine - Ouverture concertation - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe Communiste se félicite des avancées de ce dossier, symbolique de la bataille qui a été menée par les élus, les associations, afin de faire de cette gare à mi-chemin entre l'Université

et le CHU un pôle multimodal d'importance. Les premières prévisions montrent qu'en termes de fréquentation la halte Médoquine devrait se positionner devant celle de Cenon. Aussi il apparaît de première importance que la pré-orientation des voyageurs en amont de la gare Saint-Jean soit bien étudiée. En effet, cette pré-orientation liée à la diamétralisation doit permettre d'éviter la thrombose de la gare Saint-Jean. Il nous faut donc l'améliorer dès que possible et l'appliquer à l'ensemble des gares de la Métropole. Doublée d'un métro, elle nous permettrait d'envisager autrement les déplacements sur notre territoire. Ces remarques faites, nous voterons ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis 2015, notre Métropole est engagée sur le dossier de la réouverture de la ferroviaire de Talence Médoquine. Nous voulons saluer ici le travail de l'ensemble des collectifs de citoyens qui se sont mobilisés pour la mise en œuvre de ce projet. Ce projet est lourd de sens, il signifie le retour du service public ferroviaire à Talence Médoquine, 73 ans après le passage du dernier train. Les citoyens et les citoyennes sont appelés à s'approprier le projet par l'intermédiaire d'une consultation. Ce projet s'inscrit pleinement dans la feuille de route que nous avons adoptée sur la question du RER métropolitain. Cette nouvelle gare accueillera les trains de la ligne Libourne-Arcachon, mais aussi ceux de la ceinture ferroviaire, continuant ensuite vers le Médoc.

Cette halte va donc permettre d'assurer des déplacements, aussi bien pour des usagers infra-métropolitains, qu'extra-métropolitains. C'est un outil qui nous permet d'agir pour permettre à chacun de se déplacer, particulièrement les habitants des zones périurbaines. La crise sanitaire que nous continuons de traverser a permis de montrer à quel point les soignants étaient primordiaux pour le collectif. Cette ligne est centrale pour leur permettre à l'avenir de rejoindre l'hôpital Pellegrin.

Je veux également penser à nos étudiants si durement touchés par la crise sanitaire. Grâce à ce projet, ils pourront rejoindre leur campus. Notre Métropole a réalisé un important travail afin d'accroître les échanges entre les territoires de la Métropole, mais également avec ceux hors de la Métropole. La dimension multimodale de cette halte est primordiale.

En effet, un report modal sera mis en place grâce à une liaison avec le futur BHNS Pellegrin-Thouars-Malartic. Cette halte peut et doit faire figure de charnière. D'un point de vue écologique, ce projet s'inscrit pleinement dans notre objectif de poursuivre la décarbonation des transports métropolitains.

Un travail préalable a d'ores et déjà été entrepris avec l'ensemble des partenaires, que ce soit la Ville, les villes, les régions et la SNCF. Ces études et concertations ont permis de proposer un scénario hybride, équilibré, entre différentes variables, parfois concurrentielles. Nous nous félicitons que l'impact du projet ait été minimisé. Ainsi, il ne comporte aucune expropriation seulement un impact limité sur les domaines viticoles environnants. Nous pouvons être satisfaits des délais très ambitieux de ce projet pour un coût maîtrisé. C'est pourquoi nous aurons le plaisir de voter cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : J'ai le même plaisir que Madame RAMI. La réouverture de la halte est un projet qui concrétise vraiment les enjeux du RER et en même temps est une réponse aux besoins de la population concernée de Talence.

Mais il faut aussi répondre aux besoins des soignants, des étudiants et à la population qui doit se rendre dans des secteurs décisifs.

Aussi, le bus express permettra un lien étroit avec les hôpitaux et la gare de la Médoquine. C'est une offre multimodale qui me semble vraiment répondre aux attentes et aux enjeux d'aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : J'ai oublié Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Président, je vous demande simplement d'écouter mon propos trois minutes, Monsieur SALLABERRY me demande de saluer tout le travail entrepris sur ce dossier et bien sûr souligner l'importance de la réouverture de la gare de la Médoquine qui, à n'en pas douter, va améliorer le quotidien des futurs logés, surtout les étudiants qui sont à deux pas du campus. Il faut bien évidemment souhaiter qu'il y ait une forte participation à cette concertation. Cette enquête publique, c'est capital, parce que c'est très attendu et, avec un peu de malice, ils nous demandent de respecter surtout le calendrier qui est attendu, à savoir une livraison en 2025. C'est tout ce qu'elle me demande de vous dire. C'était très bref. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Du coup, Monsieur MORISSET se réveille. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Pourquoi cette remarque : « se réveille » ?

M. le Président Alain ANZIANI : Parce que vous intervenez maintenant et que vous n'avez pas demandé la parole avant.

M. Marc MORISSET : Non, mais je ne me réveille pas, j'attendais que les délibérations se fassent, les gens interviennent, je respecte.

M. le Président Alain ANZIANI : Qu'est-ce que vous avez à dire ?

M. Marc MORISSET : Justement très court, tout a été presque dit, donc je dirai surtout enfin, puisqu'il y a eu énormément de gens qui se sont engagés au niveau des associations pour défendre ce dossier. Il est très attendu effectivement par ces associations, donc bien sûr, les étudiants, bien sûr les soignants évidemment, on ne peut qu'abonder dans ce sens. Merci par rapport à cela et puis j'espère effectivement que le calendrier sera maintenu à court terme pour que les choses se fassent encore plus vite, parce que les attentes sont grandes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER, voulez-vous ajouter quelque chose ? La parole est toujours en dernier au rapporteur, mais Madame MELLIER renonce à sa parole.

Tout le monde a voté.

Pour : 93 ; abstention : 0 ; contre : 0

Votée à l'unanimité.

Unanimité

Je vous en remercie et à demain matin.

Fin de séance à 19 heures 46.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous allons commencer cette poursuite de séance. Madame JAMET, on va terminer les dossiers de mobilité d'hier. Premier dossier va être sur le bus express de Saint-Médard. Je vous donne la parole.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, délibération n°13 : Création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles – Arrêt du bilan de la concertation.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°13) Création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles – Arrêt du bilan de la concertation – Approbation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Je voulais vous remercier, ainsi que Clément ROSSIGNOL-PUECH, pour l'aboutissement de ce dossier qui représente une amélioration très sensible pour ces quartiers aujourd'hui mal desservis par les transports en commun. En effet, lors de la première enquête publique, le commissaire-enquêteur de l'époque s'était étonné de l'absence de liaison vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles comportant une population de 16 000 habitants sur 32 000, ce qui est quand même considérable. Remercier aussi celles et ceux qui ont participé à la concertation, pour leur sagacité, parce qu'ils ont retenu le tracé le plus direct, le moins coûteux, et celui qui affiche le meilleur bilan carbone. Je me félicite que, ce bus express ou ex-BHNS tant attendu se concrétise enfin. Merci.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots au sujet de cette délibération. Tout d'abord, sur la concertation. Vous savez que celle-ci est un élément essentiel pour nos concitoyens notamment lorsqu'il s'agit de problèmes du quotidien. En effet lors de la concertation relative au tramway qui s'est déroulée il y a quelques années, nous avons constaté que Saint-Médard-en-Jalles avec d'autres communes du Quadrant Nord-Ouest a compté parmi les villes où la participation a été très importante avec des auditoires de l'ordre de 600 à 700 personnes par réunion et de nombreuses interventions par Internet et sur les différents supports mis à disposition.

En l'espèce, on constate que cette concertation a très peu mobilisé. C'est un sujet qui nous préoccupe. A-t-elle peu mobilisé dans la mesure où les concertations mobilisent globalement assez peu ou bien parce que la proposition n'a pas été perçue comme radicalement novatrice ? On ne sait pas. C'est une question qui se pose.

Je souhaiterais vous rappeler, puisqu'il faut rester fidèle à l'histoire, qu'en 2018, lors du lancement des travaux du tramway et du prolongement de la ligne B, Alain JUPPÉ, avait indiqué qu'une étude serait menée sur la desserte des quartiers ouest par deux modes, de manière à ce qu'elle soit la plus ouverte possible : le BHNS ou bien le tramway. Il ne s'agit donc pas d'une novation actuelle. Cependant cette précédente étude n'a pas été effectuée au profit du tramway, le tramway ayant été écarté, à l'époque de façon tout à fait dogmatique. En effet, il a été considéré que cette zone et en particulier, les 50 000 habitants du Quadrant Nord-Ouest, n'avait pas à bénéficier d'un mode de transport performant. Je tenais à le rappeler dans un souci de vérité et d'exhaustivité.

Enfin je pense qu'il faut rester prudent quant au progrès affiché de cette liaison, puisque l'option de la mise en place d'un bus à haut niveau de service entre le centre de Saint-Médard et Issac, partie la plus à l'ouest et assez éloignée du centre, n'a pas été retenue car relativement coûteuse. De plus, ce ne sera pas un itinéraire en site propre dans la mesure où l'endroit ne le justifie pas. Le progrès sera donc relatif puisqu'il s'agit là d'une fréquence de 10 minutes. C'est sans doute déjà mieux que la Liane 3 mais rien de bien déterminant pour les habitants de ces quartiers.

Ces remarques étant faites, je pense que l'amélioration de la situation de transport vers ces quartiers, quelle que soit son ampleur, est à accompagner. Donc, je voterais, nous voterons cette délibération.

M. Marc MORISSET : Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous et à toutes. Puisque Monsieur MANGON parle d'histoire, il est bon effectivement de rappeler d'autres points de vue au niveau de l'histoire. J'ai été un des premiers à vraiment demander une évolution de la technologie. On peut s'en féliciter sur toute cette ligne, et évidemment, les quartiers ouest étaient déjà des propositions citoyennes, dans lequel j'étais dans les différents collectifs. Et puis, à la fois effectivement, il faut rappeler que les concertations, quand elles sont nombreuses à une époque et moins nombreuses récemment, il faut recadrer un peu ce qui s'est passé. Il y avait des concertations justement, parce que les gens étaient très remontés contre le tramway qui allait sur la ligne directe de vélo, donc sur Saint-Médard-en-Jalles, c'est-à-dire entre Cantinolle et puis le centre. Il y avait beaucoup de gens qui étaient, aujourd'hui et encore, très en vigilance sur ce tracé du vélo, ce mode doux, beaucoup plus adéquat justement à un mode de vie bien meilleur.

En tout cas, il faut rappeler aussi que le BNHS, ou le tram bus ou aujourd'hui le bus express, est un mode qui coûte trois fois moins cher que le tramway ou le tram. Donc, il y a effectivement une pertinence à rappeler l'utilité d'avoir un maillage complet sur cette zone du Quadrant Nord-Ouest de Bordeaux Métropole, comme la vision que j'avais déjà proposée, c'est-à-dire la toile d'araignée. Il y avait bien un besoin sur une ligne verte du sud en partant de Rostand, une dans le nord effectivement avec Cantinolle, et une passant par le centre. Évidemment, les quartiers ouest sont importants pour la Métropole, pour aller chercher des personnes en souffrance du transport en commun, même si cela avait été historiquement aussi, il faut le rappeler, un petit peu oublié au niveau de l'évolution des propositions des mandatures précédentes, mais je crois qu'il est aussi bien de se rappeler que finalement, des fois il est bon d'attendre et d'avoir une technologie qui va être innovante. Donc, là, encore une fois, j'en appelle à la modulation des énergies électriques par exemple. On est sur un mode qui n'est pas tout à fait encore, peut-être ce qui serait le plus adéquat pour desservir Bordeaux dans son ensemble, c'est-à-dire ce que je rappelle les super condensateurs avec des rechargements ponctuels à différents endroits et qui permettrait d'éviter une centralisation des énergies électriques, et finalement une pluralité, une adéquation entre la ressource locale du territoire et le besoin juste à proximité. Là, encore une fois, on est dans l'efficacité de la ressource électrique. On sait qu'il y a beaucoup de pertes en ligne, on sait que les batteries coûtent très cher en plan carbone. Encore une fois, on est aussi dans ce mode de transport en commun qui permet de faire un saut technologique et une amélioration de l'impact carbone, tel qu'on le définit avec les critères d'aujourd'hui, et là, effectivement, il y a bon nombre de gens qui ont déjà débattu le 24 juin et encore avant, sur la problématique du calcul du poids carbone, et il faudra bien mettre dans la balance ce qu'il y a en amont, c'est-à-dire l'extraction minière jusqu'au recyclage, et éventuellement, même pour certains cas, l'enfouissement.

On est dans cette problématique justement de l'énergie, et il faut que les citoyens s'accaparent ces technologies pour encore plus les développer au niveau des concertations,

les demander au niveau des élus, et je trouve cela une bonne chose, une amélioration du débat public. Évidemment, je voterais pour cette délibération et j'espère effectivement, que cette modulation se fera dans le temps pour que les transports en commun de Bordeaux Métropole soient encore plus adéquats en énergie, en impact carbone, et évidemment, dans tout ce que l'on appelle la pollution aérienne sur lequel aujourd'hui, on voit que l'on a une problématique. Il y a eu une délibération sur KEOLIS. Quand on est dans une recherche permanente de la rentabilité, on a eu des bus qui ont flambé sur Saint-Médard, on sait que cela a été, il me semble, depuis les retours que j'en ai eus, dû aux plaquettes de freins qui ont été de moindre qualité et qui ont enflammé les pneus et amené les bus à s'enflammer.

Donc, encore une fois, il faut être vigilant sur la façon dont on transmet un transport en commun à une délégation de service public, à un prestataire, et sur lequel justement demain, il faudra aussi être très vigilant sur les explosions des batteries, puisque vous avez aussi une pluralité aujourd'hui d'exemples dans le monde où les batteries aussi peuvent poser problème au niveau des explosions. Donc, j'avais déjà été vigilant à plusieurs reprises au sujet de l'hydrogène, je pense qu'il faudra l'être aussi au niveau des batteries. Merci de votre écoute.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots concernant ce sujet. Le groupe Métropole communes votera cette délibération. Simplement pour formuler deux remarques. La première, quand on lit bien le dossier, on s'aperçoit que sur la concertation, 14 personnes étaient favorables au tracé A, 14 personnes l'étaient pour le tracé B. Donc, c'est toujours compliqué de suivre, la concertation peut amener des choses, mais là, dans le cas présent, quand vous lisez le document, c'est le cas.

La deuxième chose, le quartier de Picot doit être desservi. J'essaie, autant que faire se peut, d'écouter tous les intervenants, et si j'ai bien écouté hier, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH nous a expliqué que la ligne de bus express ne ferait plus son terminus au lycée Sud Médoc, mais à Picot. Donc, nous voilà rassurés dans le nouveau schéma de notre délégataire que nous avons choisi hier, c'est ce qui a été dit hier au cours de l'après-midi. Cela veut dire que ce secteur ne sera pas uniquement desservi par la ligne 71 qui aurait été un peu légère, pour ce que l'on peut appeler une porte d'entrée d'agglomération qui voit passer quand même, je le rappelle, 34 000 voitures sur la route de Lacanau et 20 et quelques milles voitures sur l'ex-RD 211 qui traversent à ce carrefour de Picot. Là, on aura une vraie ligne de bus express, et cela sera plutôt une bonne nouvelle. Il faudra d'ailleurs à cet endroit de Picot, je le dis, c'est l'axe Bordeaux/Lacanau, imaginer peut-être un parc-relais, et là, il y a peut-être des mutualisations à faire avec une grande surface, qu'il y ait un grand parking, si on monte en R+1 sur ce grand parking, on peut avoir toujours le parking pour le commerce en bas et le parking pour les véhicules au premier étage.

Voilà ce que je voulais dire et c'est toujours intéressant d'écouter ce que dit Monsieur MORISSET. Il faut toujours corriger quand même. Ce n'est pas parce qu'il dit quelque chose que c'est vrai, même s'il cherche à s'en persuader. Je voulais juste lui dire qu'il n'y a pas des bus qui ont brûlé à Saint-Médard-en-Jalles, il y a un bus qui a brûlé à Saint-Médard-en-Jalles, c'est un de trop, c'est bien clair, que sur la précédente délégation de service public, il en avait brûlé quatre. Pour l'instant, sur cette délégation de service public, il y en a de brûlés quatre.

Donc, voilà, Monsieur, c'est aussi le cas. Ce sont des choses qui arrivent.

Pour information, parce que j'ai vérifié aussi, en France, il brûle tous les jours plus de 400 voitures par des problèmes divers et variés. Ce sont des choses qui arrivent

Comme il s'agit d'une thématique transport, Je voulais lui répondre hier mais je n'ai pas pris le temps. Attention aux gens qui développent le transport gratuit. Cela paraît simple parce que l'on se dit : « On perd simplement les 80 millions de recettes. » Une étude faite par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) montre que c'est faux. En effet, la mise en place de la gratuité va générer une hausse de fréquentation nécessitant un investissement de 200 véhicules supplémentaires à raison de 350 000 euros l'unité. De plus, chaque nouveau bus représentera un coût de 4 euros par kilomètre. Par conséquent, les dépenses seront supérieures aux recettes. Cela veut dire qu'au lieu d'avoir 180 millions de forfaits de charge à payer avec les recettes, on en aura 320 millions. Les réseaux qui ont mis en place la gratuité l'ont fait car ils avaient une recette sur dépense inférieure à 10 et parce que les bus étaient vides ce qui leur a permis d'atteindre un taux de remplissage optimum. Vous avez eu, Monsieur MORISSET, largement la parole hier sur ce sujet, acceptez que des gens qui ne pensent pas comme vous puissent aussi l'exprimer.

M. Gérard CHAUSSET : Je souhaite m'exprimer à titre personnel suite à l'intervention de Marc MORISSET. Je m'adresse à toi amicalement, Marc. Je pense que l'on ne peut pas continuer comme cela. Tu es intervenu plus de cinq minutes en tout début. Hier, tu es intervenu au moins une dizaine de fois, à chaque fois avec quasiment les mêmes arguments, quasiment les mêmes sujets, en nous disant chaque fois : « Encore une fois, soyons vigilants, je suis vigilant. » Cela a été répété au moins une dizaine de fois. Je t'invite, lorsque le Conseil sera terminé, à consulter la vidéo, regarder tes interventions, les transcrire par écrit et les lire. Tu verras que tu dis trois fois la même chose, des redites, des choses incohérentes. Puis, je parle en mon nom, je pense que je traduis quand même, étant ici depuis assez longtemps, le sentiment général, c'est que cela ennuie profondément. Tu n'es pas écouté ! la démocratie permet à tout le monde de s'exprimer. Si tu veux t'exprimer, tu t'exprimes à chaque fois, mais à quoi cela sert que tu t'exprimes si souvent, si longtemps, pour que personne ne t'écoute et t'entende ! Donc, je t'appelle amicalement à revoir tes interventions, à peut-être en faire moins, à les faire plus cohérentes, à les faire un peu plus saillantes, et puis surtout, à essayer d'être moins interventionniste. Cela ne sert à rien, excuse-nous, excuse-moi ! je pense franchement qu'il faut vraiment que cela s'arrête. On ne peut pas continuer comme cela à ennuyer l'ensemble du Conseil. Voilà, j'en ai terminé.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement, puisque j'ai entendu Monsieur MANGON minorer un peu l'importance de ce dossier. Je veux bien que l'on refasse l'histoire mais la réalité c'est que cette extension n'avait pas été décidée, et que l'étude n'avait pas été conduite. D'ailleurs, je crois que les arguments à l'époque visant à opposer le tram et le bus express étaient des profondeurs stratégiques qui ont conduit au résultat suivant : ni bus express, ni tram. Nous avons enfin une stratégie cohérente sur l'ensemble des mobilités à Saint-Médard-en-Jalles, le bus express arrive, son extension vers les quartiers ouest est maintenant décidée et va se concrétiser avec un décalage d'une année que je regrette, et qui aurait pu être évité précédemment avec la mise en service actuel du BHNS, le quartier de Picot et l'amélioration du tracé nord est aussi décidée, il y aura des liaisons par ailleurs sur l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM). Nous travaillons également à l'idée, d'un parking relais, parce qu'il y en a déjà un de prévu à Sud Médoc et il faut prendre le temps de regarder effectivement ce que cela pourra donner. En tout cas, il faut au moins travailler un parking de covoiturage et voir si ce dernier sera effectivement utilisé. Quoiqu'il en soit, je salue l'engagement de la Métropole pour la desserte.

Enfin, j'ajouterai les projets extrêmement importants de l'OIM, en matière de voirie et également sur le boulevard technologique, demain sur Mazeau/Touban. L'étude en cours sur la départementale 1215 est un dossier dont nous n'avons pas encore parlé, mais je compte bien m'en saisir. Il figurait d'ailleurs dans un précédent schéma de mobilité, que j'ai évoqué hier. Je pense que donner un signal d'ouverture de la Métropole vers cette partie du Médoc,

serait vraiment extrêmement important. En effet la liaison vers Lacanau qui est un enjeu majeur représenterait également un enjeu de mobilité mais pas seulement si l'on s'en réfère à ce qu'il s'est passé récemment au niveau des élections dans ce secteur. Les choses avancent donc et je m'en félicite.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, merci, Monsieur le Président. Quelques mots pour vous dire qu'en effet il y a eu 14 contributions pour le scénario A et 14 contributions pour le scénario B. Parfois, la démocratie tombe pile au milieu.

Ceci étant dit, pour le scénario du centre, il y a eu aussi une association qui représente un collectif et donc plus de personnes. C'est cela qui a fait pencher la balance et d'autant plus, que ce scénario B par le centre est un scénario à 9 millions d'euros d'investissement, avec une Valeur actualisée nette (VAN), analyse socio-économique et écologique de 18 millions. C'est donc très élevé. En fait, c'est vraiment le tracé le plus efficace, puisqu'il y aura 7 500 voyageurs pour un report modal de plus de 5 150. Cela fait donc 5 150 voitures en moins, pour 6 500 nouveaux voyageurs, c'est important.

Quant à la concertation, une réunion publique a eu lieu et comptait plus de 150 personnes, ce ne sont pas de grands chiffres cependant les avis étaient tous très favorables. En effet, quand tout le monde est d'accord, il y a donc moins de mobilisation. Le site Internet de la Métropole compte 30 avis positifs sur 31. Clairement, ce projet fait donc largement consensus chez les Saint-Médardais.

M. le Président Alain ANZIANI : Tout le monde a voté. Pour : 102 ; abstention : 0 ; contre : 0. La délibération est adoptée.

Unanimité

On passe à la délibération suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Madame MELLIER, délibération n° 49 : Projets de voies réservées sur l'autoroute A10 – Résultats de l'étude Vinci sur les aménagements potentiels de l'autoroute A10 en faveur des alternatives à l'auto solisme.

Mme MELLIER

(n°49) Projets de voies réservées sur l'autoroute A10 – Résultats de l'étude Vinci sur les aménagements potentiels de l'autoroute A10 en faveur des alternatives à l'auto solisme - Avis de Bordeaux Métropole

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Président. C'était pour plus tard. Aussitôt l'intervention de cette délibération, j'interviendrai pour ouvrir l'ordre du jour du 8 juillet en réponse au courrier que je vous ai transmis hier soir. Pour l'instant, je passe mon tour.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, la parole est à Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous posez un gros problème. Une difficulté qui aurait pu être résolue si ce dossier avait pu être évoqué en commission. Certes, il a été abordé par le groupe de travail rocade, qui avait émis quelques réserves, non pas sur le principe car une voie supplémentaire pour le covoiturage et les transports, financée par Vinci, sur un axe surchargé correspond là à un dossier qui coche toutes les cases. Ce qui nous pose difficulté, c'est l'emplacement de cette voie parce qu'il s'agit d'un axe très chargé par la circulation de poids-lourds et d'une congestion essentiellement le matin.

Nous aurions été plus favorables à la mise en place de cette voie dédiée au covoiturage et au transport, non pas sur le côté gauche de la voie, mais sur le côté droit. Pour plusieurs raisons. La première, on pourrait certes vous citer autant d'exemples où ce système a été mis en œuvre ou pas. Considérant que la file la plus à droite est très encombrée par les poids-lourds, la file du milieu serait par conséquent réservée à la circulation classique et la file la plus à gauche serait peu utilisée aux heures de pointe, système qui serait judicieux sur la ligne Blaye-Bordeaux car on l'a assez dit dans cet hémicycle à nombreuses reprises, l'autosolisme, soit une personne par voiture, constitue la majorité de la circulation. Les personnes qui circulent sur la file du milieu, vont faire la queue, et seront tentées, comme ils le font sur d'autres voies de la Métropole d'utiliser cette voie, empruntées par des véhicules roulant à une vitesse limitée, certainement à 70 pour des questions pratiques ce qui représente un risque important d'accidentologie.

Puisque le choix inverse a été fait, il me semble que cela va devenir un peu incompréhensible pour les automobilistes de la Métropole et en dehors de la Métropole. En effet, la voie de covoiturage de l'avenue Marcel Dassault, se trouve bien sur le côté droit tout comme celle de Fargues et Saint-Hilaire sur laquelle aussi une déviation mise en place par le Conseil départemental. Cela peut s'avérer perturbant pour les automobilistes qui se verront offrir deux choix : la déviation ou la voie de covoiturage. De plus, la signalétique relative au covoiturage loin d'être connue de tous, un losange noir, est apparue dans le code de la route depuis 2021. Aussi je pense que beaucoup dans cette salle l'ont passé bien avant et pour certains même au siècle dernier. Ce qui veut dire, Monsieur le Président, que si nous avions pu avoir ce débat en commission, cela aurait peut-être pu nous rassurer mais cela nous pose aujourd'hui une vraie difficulté. Non pas sur le principe, mais sur la question de l'emplacement. Alors, que faire ? Est-ce que l'on se fait guider par le fond de sa pensée, sa conscience qui dit : « Nous allons voter pour quelque chose dont on pense au fond de nous qu'il y a un vrai problème d'accidentologie, un risque, un vrai risque ? » Ou est-ce que l'on se dit : « On va voter contre », et cela serait interprété de manière à dire : « Ils sont contre cette voie », alors que ce n'est pas le cas. Donc, c'est vraiment difficile et c'était vraiment un cas de conscience qui se pose à nous aujourd'hui, mes chers collègues et Monsieur le Président.

Donc, après réflexion sur le sujet, nous préférons finalement voter contre, nous sommes d'accord sur le principe seulement le choix d'emplacement de cette voie ne nous convient pas pour les raisons que j'ai évoquées avec vous. Si Vinci ou la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique) étaient conviés à une prochaine commission afin de nous rassurer et nous donner des exemples de réalisations, on serait prêt à revenir à terme sur notre position. En effet, je me suis rendu à deux reprises en région parisienne, où est pratiqué ce format de commission, qui elle a opté pour le positionnement du covoiturage, côté droit, sur la bande d'arrêt d'urgence afin de limiter l'imperméabilisation ceci dans un souci budgétaire. Voilà, Monsieur le Président, notre position.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président. Concernant cet avis et cette délibération, d'abord rappeler que nous avons demandé collectivement à ce qu'un groupe de travail, animé avec Claude MELLIER, se saisisse de la question de la rocade. Et je rappelle que pour comprendre cette décision, il faut avoir une vue un peu large de la vision à moyen terme. J'espère d'ailleurs, Monsieur le Président, que vous acterez rapidement avec Madame la Préfète, du développement de l'ensemble, c'est-à-dire l'usage de la rocade et de ses accès parce que c'est une pièce d'un puzzle dont il faut avoir la compréhension d'ensemble, dans la mesure où cela porte à la fois sur des travaux d'infrastructure, l'adaptation des usages et j'y reviendrai, la régulation des poids-lourds.

Cette décision d'expérimenter la VR (Voie rapide) de plus, nous semble aller dans le bon sens. Pourquoi ? D'une part, comme le rappelait Claude MELLIER dans son introduction, les territoires concernés au premier chef, y sont favorables. D'autre part, nous sommes à la recherche de solutions rapides et l'option de la VR de plus, est selon celles et ceux dont c'est le métier, recommandée. Dans le détail, « brader » la bande d'arrêt d'urgence ne me paraît pas pertinent au regard de l'existence de piliers de ponts à cet endroit. Cependant, je reconnais volontiers ne pas être ingénieur des Ponts et Chaussées. Objectivement arbitrer entre nous, ne semble pas suffisant, je pense qu'il est nécessaire de consulter l'avis des experts dont c'est le métier.

Quand vous l'empruntez à un moment, il faut donc déborder sur une voie classique. Beaucoup de sujets très techniques peuvent donc justifier cette solution, dont je rappelle sa réversibilité puisque c'est une expérimentation. Peut-être qu'à l'usage, on se rendra compte que ce n'est pas la bonne solution et qu'elle est dynamique dans le temps, c'est-à-dire la possibilité de l'utiliser aux heures de pointe. Je crois qu'il faut garder cette boussole qu'est la rapidité à amener des solutions à la congestion de nos axes routiers. De ces deux solutions, et je vais répondre à notre collègue, Monsieur DUPRAT, c'est quand même celle qui nous permet d'agir le plus rapidement possible.

Nous soutiendrons donc cette proposition, nous nous joindrons à cet avis positif en vous demandant, Monsieur le Président, puisque nous avons suspendu nos travaux pour des raisons bien comprises, de pouvoir les reprendre une fois la période électorale passée. Nous avons bien avancé sur un certain nombre de sujets, un sujet reste difficile, on le sait, c'est la question de la régulation du trafic des poids-lourds, et il faut, c'est la demande que je vous fais, que l'on réactive ce groupe de travail et que l'on continue à avancer sur un certain nombre de sujets que l'on avait commencé à aborder avec les services de l'État, les services de la Métropole et les gestionnaires d'infrastructures. Je pense que c'est dans la durée que nous obtiendrons des résultats de nos interlocuteurs et qu'il faut donc reprendre le fil de nos discussions. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vous répondrai tout à l'heure, bien sûr. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, merci. C'est une délibération importante qui va venir conforter le schéma des mobilités qui prévoit, en effet, des voies de covoiturage sur les grandes pénétrantes de l'agglomération, donc l'A10, mais également à terme l'A62, l'A63 et ultérieurement la rocade. Alors, pourquoi c'est important le covoiturage ? Tout d'abord, c'est une réponse au prix du carburant puisqu'en effet, le prix du carburant pèse de plus en plus sur le prix des ménages. Et partager son véhicule permet évidemment de soulager les budgets des ménages et puis, c'est aussi très bénéfique pour l'environnement puisque cela permet de décarboner les mobilités. Je vous rappelle que sur la rocade, à ce jour, en

moyenne, sur cinq véhicules, il y en a un seul où il y a deux personnes. Donc, le passage d'un à deux véhicules sur cinq permettrait de fluidifier la rocade. Vous voyez donc l'enjeu énorme de réussir le covoiturage. Ici, ce qui est proposé, c'est un covoiturage dynamique à savoir qu'il peut être activé, désactivé en fonction de la saturation de la circulation. Alors, pourquoi la voie de gauche ? Ce n'est pas du tout politique. En fait, cela se pratique partout en France. À chaque fois, quand ce sont des voies autoroutières, ou rocade, ou autoroute, c'est la voie de gauche. L'utilisation de la voie de gauche résulte des principes de l'État, du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), aussi du Ministère de l'Intérieur parce que cela permet une meilleure insertion des véhicules, et en fait, un meilleur contrôle des flux. Parce que quand c'est saturé sur les deux voies de droite, la voie de gauche est d'ailleurs limitée à 50 km à l'heure ou 70 suivant les portions, pour ne pas qu'il y ait trop de différence, et c'est donc la voie de gauche, ce sont des raisons techniques, absolument pas politiques. On peut en effet demander à Vinci, on peut demander aux ingénieurs du Ministère, de venir nous expliquer pourquoi c'est la voie de gauche, et pourquoi partout en France on fait comme cela. En tout cas, ce qui est prévu, c'est que dans la Métropole bordelaise et en Gironde, on va faire comme partout ailleurs, à savoir la voie de gauche. Par ailleurs, c'est attendu, c'est extrêmement attendu, puisque c'est discuté aussi à l'extérieur de la Métropole dans le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilité, dont un certain nombre d'élus ici sont membres, Blaye, Saint-André-de-Cubzac et toutes les communes de ce cadre-là attendent une solution de mobilité pour rejoindre la Métropole, le car express évidemment, et ce car express, pour qu'il soit performant, il faut qu'il puisse avoir des sites propres. Donc, l'idée, c'est évidemment que ce car express circule sur cette voie réservée VR2+, c'est-à-dire covoiturage et transport en commun, et c'est une attente forte de la part de toutes ces communes pour avoir un lien important avec la Métropole. Il faut donc voter cette délibération puisque c'est attendu des territoires voisins, ce n'est pas qu'un simple enjeu métropolitain. Pourquoi ce n'est pas la bande d'arrêt d'urgence ? Parce qu'il y a effectivement des piles de pont, il y a aussi surtout des largeurs variables et comme il n'y a pas la place par endroit, il faudrait donc faire de gros travaux. Aussi, c'est vraiment la solution la plus rapide et la moins coûteuse.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Oui, je crois que l'on peut qu'abonder dans ce dossier. Il y a évidemment, beaucoup d'éléments qui amènent à dire qu'il faudra voter pour, parce qu'il faut bien commencer quelque part. Donc, on voit bien que quand on diminue d'un côté dans le choix qui a été fait, là, c'est-à-dire ne pas bitumer du côté de la droite, avec plus de covoiturage en transport public sur une petite portion, d'ailleurs, c'est assez peu pertinent, là, on va essayer de faire quelque chose de beaucoup plus long sur la voie de gauche. Donc, c'est plutôt intéressant au niveau expérimentation.

Par contre, je mets un bémol. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas suffisamment de prévention côté signalement. Je pense qu'il faudra sans doute mettre des signalements à hauteur des yeux, et bien en amont des zones, parce que l'on voit déjà dans les expérimentations qui ont été faites, en particulier sur celles de Mérignac du côté du rond-point de Thalès, beaucoup d'incivilités. Les gens doublent par la droite. Donc, on a quand même cette problématique. Puis, demain, il faudra sans doute aussi pallier au fait que des gens voudront avoir un covoiturage, alors qu'ils sont seuls. J'imagine des gens assez pervers pour arriver à mettre des mannequins dans leur véhicule, pour arriver à passer sur la voie de gauche.

Brouhaha dans la salle

M. le Président Alain ANZIANI : On le laisse terminer ! Monsieur MORISSET, continuez. S'il vous plaît !

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. En plus de cela, je suis assez contre, mais même si je vais voter pour, mais je suis quand même assez contre le privilège des véhicules propres. Parce qu'effectivement, on est dans cette déviance, à croire que le véhicule propre c'est celui électrique et qui va sur la file de gauche, et que ces gens-là qui ont souvent les moyens de s'acheter des véhicules à trois fois le prix d'un véhicule normal, puissent avoir le privilège d'aller emprunter cette voie normalement dans la politique de l'égalité, réservée à des gens non-solistes. Donc, là, moi, je suis quand même assez déçu de ce côté-là, de laisser cette petite ouverture à l'autosoliste, parce qu'il a un véhicule propre, sur la voie de gauche.

Enfin, je dirais, qu'est-ce que je voulais rajouter, en particulier pour répondre à Monsieur DUPRAT, je suis assez d'accord avec lui question de la portion, mais encore une fois, c'est vrai que quelque part, il aurait fallu commencer encore plus près de Bordeaux et pour commencer à avoir quelque chose de beaucoup plus cohérent. Parce qu'en fin de compte, dès que l'on est dans cette rupture de cette voie, finalement, on va recréer des entonnoirs un peu plus près de Bordeaux. En fait, je pense qu'il va falloir de nouveau, de façon très technique, retravailler sans doute en amont la possibilité de le faire dès le début de la rocade. Ce qui veut dire qu'effectivement, cette voie de gauche ne sera pas une portion bitumée de plus, et qui fait qu'aujourd'hui, on est encore dans cette problématique des espaces naturels et autres. Voilà. Merci beaucoup.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, Monsieur le Président, je vais abonder dans le sens de Christophe DUPRAT et, peut-être aussi rajouter quelques éléments plus personnels. Je crois que l'une des difficultés sur ce dossier, c'est que l'on inverse un peu les choses. Bien sûr qu'il y a urgence, qu'il faut prendre des dispositions, mais moi, c'était plutôt dans une attente d'un document cadre qui nous reparle des enjeux de la rocade au sens large, et des connexions avec le réseau autoroutier. On sait tous qu'il y a deux sujets. Il y a les usages et ce qui est aujourd'hui présenté dans l'étude relève plutôt des usages, même si cela nécessite des aménagements sur les infrastructures, et après, un autre pilier qui est celui de l'infrastructure elle-même. Je rappelle que l'on a été nombreux ici à solliciter l'État, que ce soit de façon solennelle et officielle ou plus médiatique, sur l'avenir même de la rocade et la compétence à agir. Avec notamment deux priorités à nos yeux, je pense partagées, des réaménagements possibles en tout cas de l'étude à mener sur l'échangeur qui amène vers la nationale 89 et après, l'A89, et l'échangeur qui amène vers l'A62. C'est aussi un sujet prioritaire qui nous amène d'ailleurs, à peut-être relancer la réflexion, et c'est vrai qu'il y a un petit moment que l'on n'a pas à envisager, du transfert et dans quelles conditions pourrait être transférée ou pas cette équipe.

Puis, il y a cette délibération aujourd'hui, et je crois que l'on ne s'épargnera pas un vrai débat avec un vrai rapport, sur le devenir global de la rocade et ces questions de transfert.

Sur la délibération d'aujourd'hui, et j'abonde dans le sens de Christophe DUPRAT, je pense que l'une des confusions, mais on va voir comment cela fonctionne, c'est que l'on confond le transit et la desserte. Alors, certes, j'entends Thomas CAZENAVE qui nous dit, j'adhère assez à ce qu'il nous dit, il y a des gens qui ont une expertise, une expérience qui leur permet de proposer ce qu'ils proposent. Après, et c'est peut-être seulement frappé du bon sens, mais je m'imagine que quelqu'un en covoiturage sur la rocade, c'est essentiellement pour la desserte, avec cet effet dit baïonnette, et que ce sera peut-être plus compliqué de l'effectuer sur la voie de gauche que si on était sur la voie droite. Alors, j'entends les contingences matérielles des piliers, ce n'est peut-être qu'une réaction de béotien que d'imaginer que le transit passe à l'extérieur sur la voie externe, et que la desserte passe sur la voie interne. Je pose juste la question. Ce qui m'amène à dire que je n'ai pas lu dans le détail si véritablement, comme cela été dit, c'est une expérimentation, et là, à la limite, clause de

revoyure, et si chacun est capable de convenir qu'après avoir fixé une échéance, un ultimatum, ou en tout cas, une clause de revoyure, on soit capable collectivement d'admettre que la solution qui a été proposée n'est pas la plus convenable ou la plus opportune, pourquoi pas, mais je n'ai pas lu cela. J'entends ce qui a été dit, mais je n'ai pas compris cela.

Voilà les réserves que je remets en appui de ce qu'a pu dire Christophe DUPRAT, et je m'associe à toutes celles et tous ceux qui demandent à ce que le groupe de travail sur la rocade reprenne ses travaux, et que soit présentée en séance et en commission, une feuille de route et des propositions sur une vision globale de cet équipement.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe communiste est favorable à toutes les initiatives qui tendent à réduire le nombre de voitures sur nos routes. Aujourd'hui, les habitants de la Haute Gironde vivent un enfer au quotidien pour rejoindre la Métropole. De ce fait, nous ne pouvons qu'être pour le développement du covoiturage sur l'A 10, avec l'objectif de réduire les émissions de CO₂. Cependant, nous restons convaincus que le meilleur levier pour faire du report modal dans ce secteur du Département, et pour permettre aux habitants d'accéder aux mobilités de manière efficace et pertinente, c'est de créer rapidement toutes les conditions pour la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye/Saint-Mariens. Nous le disons depuis de nombreuses années, mais il nous semble que suite à la séance électorale, il serait temps que des décisions soient prises en ce sens. Une démarche d'interpellation conjointe de l'État par la Métropole et la Région nous apparaît une urgence. Cette urgence pour l'amélioration des besoins de mobilité sur le réseau ferroviaire est nécessaire pour le service public.

Cette proposition faite, le Groupe communiste vote cette délibération.

M. Alain CAZABONNE : Oui, juste une question parce que ce sujet me rend perplexe. Pas parce que la voie du centre n'a pas été choisie et que le choix est entre la voie de droite ou la voie de gauche. Non. Moi, je vois dans pas mal de pays étrangers notamment les États-Unis, cela fonctionne, mais c'est sur les grandes autoroutes avec des péages au départ et des péages à l'arrivée, ce qui permet de contrôler les véhicules qui emprunteraient cette voie sans avoir le droit d'y être. Comment va être fait le contrôle pour ce qui concerne ces secteurs ? Parce que le problème est là. C'est vrai que le risque de la voie de droite, c'est que le véhicule qui était sur la deuxième voie notamment et qui veut sortir, se rabattra sur la voie de droite, et il sera à ce moment-là en infraction, si c'était la voie de droite qui était choisie. Je trouve que c'est compliqué. Je n'ai pas d'opposition sur l'une ou l'autre, mais comment sera fait le contrôle ? Parce que c'est pour l'efficacité. Il faut effectivement favoriser le covoiturage, mais comment va être fait le contrôle, est-ce qu'il y aura une efficacité là-dessus ? Donc, je suis perplexe.

M. Christophe DUPRAT : Oui, rapidement, Monsieur le Président. J'ai essayé dans mon intervention de le faire avec sincérité. Le problème avec Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, c'est que quand on n'est pas d'accord avec lui, quand on a une position un peu différente, il vous explique par a + b que lui a raison, les autres ont tort. Et notamment il prend comme exemple que partout en France, le CERTU, le CEREMA donneraient. Ce n'est pas le cas, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. Ce n'est pas le cas, et je vous invite, on est un certain nombre ici dans cet hémicycle à travailler avant de venir ici siéger, et pas avec des services à votre disposition. On travaille et j'ai pris la peine avant de faire cette intervention, dont je connais la difficulté comment elle va être interprétée, de voir notamment que sur le bus express qui existe sur l'autoroute A10, la même autoroute A10, en région parisienne, avec un bus toutes les cinq minutes, il passe bien sur la voie de droite. Elle est ouverte aussi au covoiturage puisqu'il y a la place. D'autres endroits, c'est le cas. Excusez-moi, je ne suis pas

ingénieur des Ponts et Chaussées ni de la DDE, mais cela fait quand même quelques années que je suis un peu ces dossiers-là. Quand le CERTU s'est prononcé sur l'avenue Marcel Dassault, il a bien dit qu'il fallait la mettre sur le côté droit, il n'a pas dit qu'il fallait la mettre sur le côté gauche ! Encore une fois, que vous me disiez : « On a des études qui nous permettent de le faire », acceptez qu'à un moment donné, sur ce sujet comme sur d'autres, certains peuvent avoir sincèrement des opinions différentes et une façon de voir les choses différentes. C'est pour cela que je dis que j'étais très embêté sur ce sujet. J'ai essayé de l'exprimer. J'exprime un doute. Si on ne peut même plus exprimer un doute en pensant que l'on est contre, où nous sommes rendus ? On n'est plus dans un établissement public de coopération, "coopération", ce mot de la langue française qui veut dire beaucoup de choses, intercommunal. Voilà, c'est tout. Sinon, je voulais dire, Monsieur le Président, moi, je crois à cette voie.

Puis, quand on regarde quand même la carte que je viens de regarder sur l'autoroute A10, aujourd'hui il y a deux voies plus la bande d'arrêt d'urgence. Donc, il va bien falloir en créer une troisième, ou alors prendre la bande d'arrêt d'urgence. On fait comment alors ? Donc, il n'y aura plus qu'une seule voie de circulation ! D'accord. Pour bien que tous les collègues aient bien compris, que de 2 x 2 voies on va passer à 2 x 2 voies dans un sens vers Paris, et 2 x 1 voie. Non, mais pour être sûr que tout le monde ait bien compris, et je ne suis pas convaincu que tout le monde ait bien compris, et je ne suis pas convaincu non plus que dans l'opinion publique, ce sujet sera bien ressenti. Donc, je pense qu'effectivement, le vote contre s'impose.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de redonner la parole à Madame le rapporteur, je voudrais dire quelques mots. D'abord, moi, je ne vous cacherais pas que je suis interrogatif sur ces solutions. Parce que je pense qu'elle génère aussi quelques difficultés. Mais en même temps, quelle est notre préoccupation principale ? C'est d'améliorer rapidement la fluidité, à la fois sur la sortie de l'A10 et en même temps sur la rocade. Je lie les deux d'une façon très étroite. Qu'est-ce que je regarde ? Je regarde si on choisit la solution bande d'arrêt d'urgence. On a un coût qui est de 29 millions et un planning de mise en œuvre, cinq ans. Donc, 29 millions et cinq ans. Si on choisit la voie de gauche, un coût qui est de 10 à 23 millions, c'est une échelle assez large, et en revanche, une mise en œuvre de trois à quatre ans. Donc, si on veut aller vite, et si on veut aller moins cher, si je peux prendre cette expression, évidemment, la voie de gauche est beaucoup plus performante.

Surtout, j'attire votre attention, on l'a dit plusieurs fois, et Clément ROSSIGNOL-PUECH notamment l'a répété, Madame MELLIER aussi, c'est que tout cela n'est pas définitif. Tout cela, c'est réversible. C'est-à-dire que si on prend la bande d'arrêt d'urgence, il faut des travaux qui sont très lourds. Je crois que c'est Thomas CAZENAVE qui l'a dit tout à l'heure, parfois, vous avez des obstacles physiques, comment vous faites ? Si vous prenez la voie de gauche, non, parce que c'est un système de signalétique qui devra, j'ai entendu, être amélioré, je suis d'accord avec vous, mais c'est un système de signalétique, on y va ou on n'y va pas. Si à un moment donné, et d'ailleurs, ce n'est pas pendant toute la journée, c'est au moment uniquement des trafics de pointe. Si cela ne marche pas, on pourra revenir en arrière sans coût excessif.

Après, je suis sensible à la question de la dangerosité. Bien sûr, nous devons tous faire attention, mais qu'est-ce que nous apprend l'expérience ? L'expérience, c'est qu'il y a une étude qui a été faite à Lyon, Genève et Grenoble, qui nous montre qu'il n'y a pas plus d'accident. Il n'y a pas plus d'accident avec cette solution qu'avec une autre. Moi, je veux bien que l'on ait des craintes, et c'est normal, il faut que l'on en ait, mais il y a aussi une autre façon d'aborder les choses, c'est de regarder l'expérience, de regarder le retour d'expérience qui est là pour l'instant.

Ce que je vous propose, c'est qu'à un moment donné, on puisse rencontrer effectivement les services de l'État, les services de Vinci, qui vous montreront les tableaux, qui vous montreront tout ce que l'on a pu engranger depuis le début de ce travail, et puis, on avance. Cela veut dire que quand même, je soumetts la délibération ce jour, mais derrière, vous vous rendez compte, il va y avoir trois ans derrière. On verra.

Sur la demande de Monsieur CAZENAVE, je suis favorable évidemment à ce que l'on prenne tout de suite ce groupe de travail avec vous, et puis avec Madame MELLIER, plus que cela même. J'en ai discuté beaucoup avec Madame la Préfète qui souhaite que l'on relie maintenant les deux travaux séparés, que l'on relie les deux, et qu'en septembre, on fasse un groupe de travail commun, à la fois sur la rocade et sur l'A 10, et puis qu'ensuite, très rapidement, on puisse annoncer les choses qui permettront d'améliorer la fluidité qui est quand même notre principal objectif. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Vous venez de donner des éléments qui permettent de mieux effectivement appréhender la présentation de cette délibération, et je trouve qu'elle est importante. Elle est importante parce qu'elle s'inscrit dans la volonté d'améliorer la circulation, tout à la fois sur la rocade et aussi les grandes voies qui permettent d'y accéder, mais ce qui est important également, c'est que les opinions, les avis et souvent des avis très techniques ont été émis. Je comprends qu'il y ait des interrogations, notamment sur les questions de la dangerosité, il me semble qu'il faut effectivement donner beaucoup plus d'informations à la population, et c'est cela, me semble-t-il, aujourd'hui, il faut que la signalétique et l'information soient davantage données aux usagers de ce secteur-là.

Je partage l'idée de poursuivre ce groupe de travail qui effectivement, a déjà des aspects positifs dans la réflexion, mais il faut que l'on continue tous ensemble, parce qu'il me semble que ce dossier mérite l'expérience et l'avis de tous. Donc, je suis pour l'avis favorable.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumetts au vote. IL y a deux personnes qui n'ont pas voté, il n'y en a plus qu'une. Je pense que c'est Monsieur MANGON qui n'est pas là.

Donc, on va considérer qu'il a voté. Pour : 70 ; abstention : 1 ; contre : 32. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,

Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE

Avant de passer à la délibération suivante, je vais donner la parole à Monsieur BOBET qui l'avait demandée tout à l'heure.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Président. Comme nous ouvrons à l'instant la séance d'aujourd'hui finalement, avec deux délibérations de retard par rapport à hier, je profite de ce moment de passage pour vous demander réponse au courrier que je vous ai donc adressé hier soir, qui reprenait en fait les propos de Fabien ROBERT en séance, les mettre en forme et surtout, préciser notre pensée et les montants que nous pourrions proposer.

Je remercie d'ailleurs Stéphane DELPEYRAT, de m'avoir adressé ce matin un mail qui précise les montants possibles. Merci bien.

Ce qui est proposé en réalité, c'est d'aider ce Club des Girondins. Nous l'avons assez dit hier soir, je n'y reviens pas, les trois enjeux que sont les enjeux sportifs, les enjeux sociaux et économiques et l'enjeu aussi de territoire et d'attractivité de notre territoire, je n'y reviens pas. Je pense qu'il est une chose de dire : « Nous sommes avec les Girondins. Nous sommes avec vous. Nous manifestons », oui, mais cela ne sert à rien tout cela. Cela ne sert pas à grand-chose en tout cas. Il faut des actes. On l'a assez dit. Dire : « Tout va bien, je vous aime et continuer », oui, mais encore une fois, il faut le démontrer par des actes. Et je crois que ce qui peut être attendu de nous, c'est de faire tout ce que nous pouvons faire. Si nous pouvons le faire, nous devons le faire. Moi, je pense que nous pouvons proposer ce qui est l'objet de cette lettre, je le rappelle parce que bien sûr, tout le monde ne l'a pas lue, et pour cause, ce serait une subvention directe au club des Girondins à hauteur de 2,3 millions. C'est ce que la loi autorise tout simplement, on ne peut pas aller au-delà, mais encore une fois, nous pouvons le faire, nous devons le faire : 2,3 millions.

Deuxième élément, un engagement de principe à hauteur de 1,6 million, là aussi, c'est un plafond pour nous, allons sur le plafond, en termes d'achat de publicité et de place sur lequel nous nous engageons.

L'ensemble de ces sommes qui représente, vous l'avez calculé comme moi, 3,9 millions, c'est quand même une somme intéressante, serait libérés pour tout ou partie au mois de septembre, et après le Mercato, en fonction de ce que sont devenus les 14 millions qui sont demandés à Monsieur LOPEZ. Encore une fois, c'est une proposition, ce n'est pas pour cela que l'on débloquent cette somme-là, on la met à disposition. Si le Club la demande parce qu'elle peut lui être utile, on va jusqu'au bout. S'il ne la demande pas, nous aurons voté un principe qui ne s'appliquera pas, ce n'est pas très grave. Mais je crois vraiment, Monsieur le Président, j'insiste lourdement, nous ferions, je pense, une erreur de ne pas faire tout ce que nous pouvons faire. Encore une fois, si nous pouvons le faire, nous devons le faire.

Je serais vraiment désolé si nous n'allions pas jusque-là, d'apprendre dans quelques mois que finalement, c'est ce qui a manqué à ce Club, et que ce Club puisse nous le reprocher. Ce n'est pas parce que l'on nous reprocherait, mais c'est parce que nous ne l'aurions pas fait, nous n'avions pas rempli notre mission.

Voilà, Monsieur le Président, je vous ai tout redit, si j'ose dire, c'est le fond de la pensée. Elle est sincère, vous le savez, et j'attends votre réponse. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Avant de donner la parole à Monsieur DELPEYRAT, je voudrais faire quand même quelques réflexions sur votre proposition. Évidemment, elle est intéressante. On voit que l'on ferait tout pour sauver les Girondins, mais ce serait quand même d'abord un paradoxe, c'est-à-dire que l'on accorderait une subvention à quelqu'un qui ne le demande pas. Ce serait bien la première fois. Mais sur le fait qu'elle ne le demande pas, ce n'est pas simplement le fait que c'est étrange d'accorder de l'argent à quelqu'un qui ne demande pas. Pourquoi il ne demande pas ? Parce qu'il a sans doute d'autres solutions dans sa besace, mais cela affecte la légalité. J'ai relu l'instruction ministérielle dont vous nous aviez parlé hier, notamment Monsieur Fabien ROBERT, mais c'est la loi du 16 juillet 1984, il y a des conditions d'octroi d'une subvention qui permettent, y compris pour une association, mais y compris pour une société, de percevoir des subventions au titre de la mission d'intérêt général, mais il faut que cette société en fasse la demande, établisse une comptabilité analytique et produise, à l'appui de leur demande de subvention, un certain nombre de documents. Là, on n'a pas de demande. Donc, d'ici à lundi ou mardi, je ne sais pas comment on peut régler cette question, le calendrier ne le permet pas. La délibération serait illégale, bien sûr.

La deuxième solution que vous évoquez, c'était l'achat de prestations, mais pour l'achat de prestations, je vous rappelle quand même que c'est tout à fait souligné dans l'instruction ministérielle, il faut encore qu'il y ait un marché public. Comment fait-on ? C'est dans la circulaire. Donc, il faut qu'il y ait un marché public. On n'aura jamais le temps évidemment de formaliser un marché public d'ici à la semaine prochaine.

Après, il y a quand même au-delà de la légalité, une question que j'appellerais d'opportunité. J'attire votre attention que nous sommes ici des gens responsables, je crois profondément, mais que là, on créera un sacré précédent. Parce que d'autres, je sais bien que Patrick BOBET va me le dire, que c'est un monument sportif, mais vous allez avoir d'autres monuments qui vont arriver, et que vous allez avoir une entreprise qui a sensiblement 300 à 400 personnes. Qu'est-ce que l'on va répondre ? Que l'on va donner aussi une subvention, alors que c'est d'ailleurs le principe pour les entreprises, c'est de la compétence de la Région, ce n'est pas de notre compétence. On n'a ni la compétence sportive, ni la compétence de l'attribution des subventions. C'est quand même compliqué. Et si à une entreprise, on a fait ce précédent-là, qu'est-ce que l'on va répondre à une entreprise importante qui va nous dire : « Vous avez donné aux Girondins, pourquoi vous ne nous donnez pas à nous ? » Là, il c'est une question d'esprit et de responsabilité, je pense. Oui, Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il serait extravagant, pour le moins, de verser une subvention à une entreprise qui ne la demande pas. Je pense que là, cela serait vraiment totalement inédit dans notre fonctionnement démocratique. J'ajoute que nous avons vu hier, avec le Président ANZIANI, on vous l'a déjà dit, on a rencontré le président Gérard LOPEZ, et il ne nous a pas demandé de subvention. Il a un plan de financement, et ce n'est pas à nous à être dans la surenchère pour dire : « Mais voilà, on va rajouter ! » Quand je dis la surenchère, hier, Fabien ROBERT proposait 14 millions d'euros. Heureusement, aujourd'hui c'est revu un peu à la baisse. Il a fallu convaincre rapidement Fabien ROBERT que c'était, alors là, totalement illégal puisque les aides sont plafonnées, ce qu'il semblait totalement ignorer, et vous revenez aujourd'hui avec une nouvelle demande, certes, qui est beaucoup moins importante que celle formulée hier, puisque vous êtes à 2,3 millions qui correspond effectivement au plafond, vous avez raison, plus 1,6 million de prestations, mais on est en pleine illégalité. Je crois qu'à un moment donné, il faut, malgré l'émotion que l'on évoquait hier et du soutien que nous souhaitons apporter au Club des Girondins, il faut quand même que nous gardions raison, que nous n'allions pas au-delà de leur demande et surtout, que nous n'allions pas au-delà de la légalité républicaine dans ce

dossier. Donc, je m'associe parfaitement aux propos qui ont pu être tenus. Je pense qu'il faut que l'on reste tous très solidaires pour soutenir notre Club des Girondins, vous venez de dire que ce n'est pas seulement un problème sportif, c'est aussi un problème politique, un problème territorial, et restons soudés là-dessus, mais n'allons surtout pas au-delà de nos obligations légales et au-delà de ce qui est demandé par le Club. Voilà, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, merci de nous avoir répondu, parce que le Président BOBET a reposé la question. Après, cette réunion nous ne nous réunissons plus après les étapes et les calendriers décisifs des semaines qui viennent. Nous n'aurons plus de réunion après celle-ci. Si la moindre pièce, exigence ou décision supplémentaire était nécessaire, nous ne serons plus, je crois, en mesure de la produire. C'est en ce sens que nous pensons qu'il faut tout produire.

Quant à l'argument qui consiste à dire qu'il n'a pas demandé et donc, que nous ne devons pas proposer, d'abord, je rappelle que cela nous autorise, cela ne nous oblige pas une délibération ainsi. Et par ailleurs, on voit bien ce qui se passe. Il y a une forme d'optimisme, Monsieur LOPEZ est convaincant, il se trouve que nous étions aussi toutes et tous optimistes avant la décision qui a été rendue dernièrement. Cela ne s'est pas passé comme nous le pensions, c'est une critique pour personne, c'est un fait. S'il n'y a pas d'éléments nouveaux dans le dossier, apporté par Monsieur LOPEZ peut-être, par les soutiens, par les collectivités, et les éléments nouveaux ne sont pas les manifestations, les déclarations d'intention, ce sont des pièces concrètes, des propositions concrètes. S'il n'y a pas d'éléments nouveaux, je ne vois pas en quoi les mêmes causes ne produiraient pas les mêmes effets. Alors, c'est l'union sacrée, je n'ai nullement envie de répondre à Monsieur le Maire de Bordeaux, car je crois qu'il faut rester dans l'union sacrée. Je remercie le Président de nous avoir répondu. Je dis que nous sommes déçus, parce que nous pensons qu'il y a malgré tout un geste à produire qui n'est pas dans l'illégalité de mon point de vue, de notre point de vue, mais je veux bien en reparler avec vous, et en tout cas, nous voulons avoir le sentiment que nous avons tout essayé et que la Métropole peut envoyer un message supplémentaire en lien étroit avec quelqu'un.

Quant à la demande de subvention, excusez-moi, mais ce n'est vraiment pas un argument, on peut avoir une demande de subvention, excusez-moi !

M. Nicolas FLORIAN : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, ne prenez pas cela comme une mauvaise manière de la part de notre groupe, et on n'est pas dans une quête de surenchère pour avoir une audience médiatique et s'attribuer un peu plus que d'autres, le rôle de sauveur. On est dans une démarche collective, vous l'avez rappelé, moi, je salue les initiatives qui ont été prises, et par le Président et par le Maire Bordeaux et l'ensemble des collègues. Donc, ne prenez pas cela pour une mauvaise manière. Si on peut explorer un certain nombre de pistes, demandées ou pas demandées, il faut le faire. Il faut le faire pour deux raisons. La première, c'est que ne tombons pas dans une opposition de savoir quel est le plus important, le pessimisme de l'intelligence ou l'optimisme de la volonté. Il y a eu combien de dossiers où au-delà des contingences législatives, légales, on a exprimé une volonté, ce que l'on a fait collectivement depuis quelques jours ? Donc, là-dessus on est sur la même ligne.

Moi, ce qui « m'autorise », je prends les précautions oratoires, à pousser un peu sur ce sujet-là, en tout cas, en termes d'affichage, c'est que quand je lis les déclarations du Président de la Fédération française de football qui, il connaît plus le dossier que nous, il serait dans son

rôle, dit : « C'est dommage pour Bordeaux. » Et il laisse penser sans le dire clairement que le problème, ce n'est pas trop le plan, c'est ceux qui le portent. C'est cela le message du Président de la FFF. Cela, il faut être vigilant là-dessus. Parce que si véritablement, les Hautes instances du football français considèrent que le problème, c'est le porteur du projet, et qu'à ce moment-là, le Club passe par pertes et profits et toutes ses conséquences, il faut qu'ils nous le disent clairement. Et c'est en ce sens, je pense que l'action que l'on mène collectivement, politique auprès de ces instances, doit avoir aussi l'épaisseur et l'audience, et cela en passe par là.

M. Philippe POUTOU : Visiblement, la discussion a été relancée sur la question des Girondins. Donc, moi, je vais relancer aussi un problème politique qui me semble important, c'est que c'est disproportionné. On reparle des Girondins, OK, c'est grave, c'est le chaos, c'est dramatique et tout cela, mais vous-même, vous semblez dépasser vos compétences. C'est-à-dire que vous expliquez, Monsieur ANZIANI, qu'en fait, il y a des compétences et donc, les compétences dictent des responsabilités. Là, vous vous permettez tout. Vous contactez un ministre, vous contactez le CNOS, le truc des sports olympiques, vous appelez à la manifestation de samedi. Pourquoi pas ? Mais pour l'hôpital, vous faites quoi ? Vous saisissez le Ministère de la Santé, vous avez essayé de mettre la pression, de poser le problème de dire : « Oui, il y a une urgence. Oui, il y a un problème de ce côté-là. Il y a un personnel qui souffre, il y a des urgences qui ne fonctionnent plus. » ? On ne vous entend pas faire cela. Enfin, c'est quand même assez impressionnant que ce soient les Girondins qui deviennent l'élément hyper vital aujourd'hui. Je ne dis pas que je m'en fous ou que l'on s'en fout, mais il y a quelque chose qui ne va pas. Cela ne colle pas avec les problèmes réels aujourd'hui. On peut parler aussi des expulsions. Hier, la Métropole a demandé l'expulsion d'un squat, enfin d'un camp. Pourquoi vous ne saisissez pas le gouvernement, pour essayer qu'il y ait des moyens pour accueillir les réfugiés, pour qu'il y ait des structures qui puissent permettre à ce que les gens ne dorment pas dehors ? Pourquoi vous ne vous battez pas là-dessus ? Pourquoi vous n'appelez pas à des manifestations ? Il y a quand même un peu d'indécence. Donc, encore une fois, la question des Girondins, elle est problématique, notamment parce que derrière il y a 300 emplois peut-être en danger, après, franchement, les Girondins qui descendent en Nationale 3, franchement, on s'en remettra tous. Et encore une fois, cela sera l'occasion de reconstruire quelque chose peut-être de propre, parce que le sport, et vous n'en parlez jamais, le sport et l'argent, c'est quand même quelque chose qui n'est pas propre, et Monsieur LOPEZ avec ses histoires, ce n'est certainement pas très clair non plus.

Donc, je redis cela parce que vous remettez le plat, et à un moment donné, cela ça énerve quand même. Il y a des choses que l'on aimerait bien discuter beaucoup plus, et je pense qu'il y a des compétences de la Métropole qui sont sous-exploitées, et il y a des discussions que l'on devrait mener davantage.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Président. Oui, le débat est relancé ce matin, je comprends parce qu'effectivement, il y a une émotion et puis il y a une inquiétude qui est tout à fait légitime. Je crois que ce que nous avons dit hier, c'est justement, l'union sacrée, c'est peut-être un peu fort, mais disons que nous restions unis pour montrer une détermination politique des acteurs locaux, des acteurs publics, du monde sportif aussi, certains se sont exprimés. Je crois qu'il n'y a pas de désaccord entre nous sur la volonté de tout faire pour aider le Club. Mais une fois que l'on a dit ça, il y a quand même un certain nombre de contraintes. Il se trouve qu'effectivement, la loi exclut du champ des aides économiques les sociétés anonymes à objet sportif. C'est comme cela. Et même si elles y étaient d'ailleurs, ce serait à la Région d'intervenir puisque nous n'avons pas d'aide directe aux entreprises possibles, vous le savez bien, mais ceci étant, il y a effectivement des possibilités que prévoit la loi, mais nous avons une pression politique à exercer, notamment

sur la Fédération française de football qui, en réalité, est décisionnaire dans cette affaire. Parce que l'on voit bien qu'il n'y a pas qu'un problème financier, et d'ailleurs même si nous faisons tous que vous nous demandez ce matin, ce serait loin de suffire à résoudre le problème qui est posé. On voit bien que le problème est plus large. Mais peut-être, faut-il plutôt inviter en tout cas les collègues, la Région, le Département, évidemment, la Ville de Bordeaux et nous-mêmes, pour montrer cette détermination de tout faire dans le cadre de la loi, pour aider le Club et montrer notre volonté à le maintenir dans le haut niveau.

Quant à la demande qui n'est pas faite de subvention, ce n'est pas parce que Monsieur LOPEZ n'y a pas pensé, vous pensez bien qu'il est bien entouré, et que s'il pouvait obtenir plus de moyens aujourd'hui, il le ferait, c'est qu'il sait bien que ce n'est pas possible tout simplement, qu'il connaît la réglementation et que par exemple, s'agissant des garanties d'emprunt, c'est clairement exclu et interdit. Il y a des possibilités qui existent, notamment pour acheter des prestations, mais elles doivent faire l'objet d'un marché public. C'est cela qui est compliqué. Je pense que juridiquement, nous sommes de toute façon coincés, mais montrons cette détermination politique du Président de la Métropole, du Maire de Bordeaux, du Président de la Région et du Département, à aider le Club, mais ne prenons pas des voies qui sont en réalité des impasses.

M. Marc MORISSET : Oui, rapidement. Je vais évidemment plus loin aux propos de Monsieur POUTOU. Évidemment, on voit bien qu'il y a les réactions, parce qu'il y a un groupe qui se manifeste pour essayer de transformer cette volonté en acte, cela s'entend, il y a des arguments d'un côté et de l'autre, mais quand on constate effectivement ce ping-pong entre un groupe de majorité et puis un groupe d'opposition, et je ne suis pas sûr que le groupe de Monsieur CAZENAVE soit réellement en phase avec cela, toujours est-il que vis-à-vis de la pauvreté en France, elle augmente, les migrations, parce qu'il y a une souffrance à l'extérieur de la France et de l'Europe, elle est effectivement constatable, et on voit bien que l'on a du mal à justement mettre en adéquation nos compétences, pour essayer de savoir à quel niveau on peut aider ou pas « l'être humain ». Là, on est plus sur un club, et je le rappelle, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est vraiment dans cette logique de l'humain et surtout, d'essayer de travailler sur le statut du citoyen, c'est-à-dire celui qui est libre et autonome. Et de ce côté-là, je pense qu'effectivement, on ne serait pas dans cette attente du ruissellement de la décision qui arrive d'en haut ou d'ici, pour essayer de sauver telle et telle instance. En fait, je crois qu'avant tout, c'est à chacun d'entre nous justement d'avoir cette autonomie, et, là, encore une fois, on est sur un débat national voire européen, c'est-à-dire sur la création monétaire. Mais tout cela pour dire que l'essentiel n'est pas là, l'essentiel est, avant tout, cette logique de s'en sortir avec le réchauffement climatique, avec une société qui est de plus en plus inégalitaire. Il va vraiment falloir y travailler sérieusement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Si j'essaie de résumer les débats, c'est très simple. Lorsque nous accordons un moratoire sur le loyer, nous sommes dans notre rôle et nous sommes dans nos compétences, puisque nous agissons en tant que propriétaire du stade. Alors que, si nous souhaitons accorder une aide directe, cela nous est interdit. C'est la compétence de la Région et il faudrait négocier une délégation de compétence avec la Région, ce qui demanderait un certain temps. Si on veut maintenant faire acheter des prestations, il faudrait passer des marchés. On ne passera pas les marchés dans les prochains jours. Je crois qu'il faut que l'on en reste à notre aide qui est quand même très forte. Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a 15 millions de dettes de loyer des Girondins. Ce n'est pas rien quand même. Donc, n'ajoutons pas non plus de l'incertitude à ces 15 millions. Je suis contraint, Monsieur le Président, de ne pas pouvoir accepter votre proposition, même si j'en voyais tout l'intérêt.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, pour votre réponse. Je l'entends, elle me déçoit bien évidemment, elle nous déçoit collectivement de manière très profonde. Malgré tout, je l'entends. Souhaitons que nous n'ayons jamais à le regretter. C'est tout, ce sera ma conclusion. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Délibération suivante, Madame JAMET.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Madame RAMI, délibération n°73 : Plan marche métropolitain – Mise en place d'un fonds de désencombrement des trottoirs.

Mme RAMI

(n°73) Plan marche métropolitain - Mise en place d'un fonds de désencombrement des trottoirs - Décision - Autorisation

Mme Isabelle RAMI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Stéphane MARI : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération va dans le bon sens et répond en partie à nos remarques dans le cadre de l'adoption du plan marche. Elle va permettre, en effet, de donner un coup de pouce financier aux communes, notamment pour l'enfouissement des réseaux, car il faut le rappeler, si ce plan marche est proposé par la Métropole, ce sont les communes qui financent les travaux d'enfouissement des réseaux. Elles financent non seulement l'enfouissement des réseaux sous voirie, à environ 1 000 euros le mètre linéaire, mais elles financent aussi le raccordement chez les particuliers, terrasse à refaire, remise en état des allées, etc. Nous regrettons néanmoins que ce fonds ne soit pas utilisable pour accompagner la réfection des chaussées, pour une amélioration qualitative des cheminements piétons. Aujourd'hui, ils proposent uniquement la remise en accessibilité des trottoirs, mais sans permettre la marchabilité, ni d'accélérer la réfection des trottoirs impraticables hors financement, PAVE, FIC, ou budget des services techniques.

Par ailleurs, de manière plus globale, nous souhaiterions savoir si un diagnostic a déjà été réalisé pour localiser les points noirs pour la circulation des piétons dans chaque commune au-delà du PAVE. Cela est indispensable pour mettre en adéquation les objectifs du plan marche métropolitain, avec le projet à mener dans chaque commune car aujourd'hui, il n'existe aucune obligation, ni a fortiori, de calendrier pour la mise aux normes de voirie et des espaces publics existants. Ce qui fait que notre objectif de 32% de la part modale pour la marche pourrait, malheureusement, rester un vœu pieux.

M. Marc MORISSET : Oui, merci. Je vais effectivement voter pour cette délibération. Je vois qu'il y a cette logique de prendre soin du piéton, et dans le piéton, il y a aussi encore des nuances, il y a la personne à mobilité réduite. Donc, effectivement, je pense que de ce côté-là, il faut encore améliorer les choses.

Puis, je suis aussi à vous inviter au niveau de l'imaginaire, à regarder ce qui se passe un peu partout dans le monde, le terme est américain ou anglais, le *barefooter*. Ce sont les personnes qui marchent pieds nus, et de ce côté-là, il est intéressant de voir qu'une société, effectivement, travaille sur des propositions. C'est attractif. Ils sont 200 000 en Allemagne à

faire des marches pieds nus. On retrouve aussi une forme de thérapie, et on est là sur une logique qui a été évoquée pour certaines personnes, comme étant un sixième sens. Le sixième sens, c'est celui sur lequel notre réflexologie plantaire et d'ailleurs, d'un peu partout. Monsieur le Président, tout le monde m'entend. Quelque part, je pense qu'il est intéressant de travailler à cela. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a quelques exemples, par exemple, récemment, c'était la place Gambetta, il y a eu d'un côté, une zone lisse et puis de l'autre côté, une zone granuleuse, c'est exactement ce que font les pays du Nord, en particulier sur le fait que l'on appréhende de plus en plus l'endroit où l'on marche. Donc, cela amène aussi une civilité. Cela améliore le fait que l'on prenne soin des endroits qui sont propres. Cela amène aussi les gens à dire : « Je ne vais pas marcher, par exemple, dans la pelouse, parce que vous avez des tessons de capsules, des tessons de bouteilles, et vous avez des défections canines ou autres. » Donc, on se retrouve effectivement avec une société qui s'améliore d'un point de vue du rapport entre la planète et l'être humain. En plus cela amène, je l'ai évoqué, la thérapie, donc, il y a pleins de choses qui avancent là-dessus et qui sont en train de faire sens, parce que je pense effectivement que l'on a besoin de ce lien entre la planète et l'être humain. Cela passe effectivement, bien souvent, par cette redécouverte du corps en marchant pieds nus et surtout, en essayant de mieux comprendre pourquoi à certains endroits par exemple, il y a des sols qui sont foncés, et donc ils sont très chauds. Et cela sous-entend effectivement que l'on se rende mieux compte que demain, il faudra peut-être faire comme en Californie, parce que je l'avais déjà évoqué, repeindre certaines surfaces en blanc. Parce qu'aujourd'hui, les pôles de chaleur en ville sont absolument dramatiques. Donc, quelque part, une personne qui marche sur des zones propres et claires peut quand même être après force de proposition, pour essayer d'améliorer le mieux vivre ensemble. Merci.

Mme Andréa KISS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, pour répondre en partie à Stéphane MARI, mais aussi à Marc MORISSET. Pour ce qui concerne les trottoirs, je vous rappelle quand même que la Métropole vous doit un entretien régulier. Donc, si vous ne les faites pas, si vous ne faites pas intervenir le pôle, effectivement, vous risquez d'avoir une dégradation de vos trottoirs, et à ce moment-là, il faudra faire basculer cela sur les travaux plus lourds qui relèveront, soit du FIC, soit du CODEV, mais en tout état de cause, c'est aussi aux villes de signaler la dégradation des trottoirs et de faire en sorte que ces trottoirs restent marchables.

Pour ce qui concerne le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics), c'est vrai que le PAVE n'est pas obligatoire. Cela serait bien que les collègues arrêtent de discuter en aparté ! Je vous le dis, c'est très pénible, on est obligé de faire « chut » très régulièrement. C'est un manque de respect vis-à-vis des gens qui prennent la parole. Je vous le dis, je ne vous le dis pas pour moi, je vous le dis pour tous ceux qui sont intervenus jusqu'à présent, et je note qu'en particulier, c'est souvent le cas quand ce sont des femmes qui prennent la parole. Je suis désolée de le dire.

Donc, concernant le PAVE, oui, le PAVE effectivement pouvait faire craindre à certaines communes lors de leur adoption, une obligation. C'est vrai qu'il n'y a pas d'obligation légale à déployer un PAVE. Néanmoins, je trouve que l'on a tous en tant que collectivité, une obligation morale de le faire. Il ne faut jamais oublier que l'on est tous des PMR potentielles et des vieux en devenir, et qu'à ce titre-là, ne serait-ce qu'à ce titre-là, on a intérêt à ce que nos voiries soient marchables.

Pour répondre à Monsieur MORISSET, oui, il a tout à fait raison, c'est vrai que l'enrobé noir, ce n'est vraiment pas ce que l'on fait de mieux que l'on marche pieds nus ou pas pieds nus d'ailleurs, le souci aujourd'hui c'est qu'il existe des enrobés clairs qui sont même plutôt intéressants à plein de points de vue parce qu'ils sont plus perméables. Pour l'instant, la difficulté, c'est leur coût, c'est-à-dire qu'ils sont souvent 20 à 25, 30% plus chers que nos

traditionnels enrobés noirs. Donc, il faudra effectivement sans doute appuyer là-dessus, dans le sens où plus on sera demandeur de ce type d'enrobé, plus on peut imaginer que potentiellement le coût baissera.

Quant à la propreté, c'est l'affaire de tous, c'est la discipline de tous, que l'on soit propriétaire de chien, que l'on ne soit pas propriétaire de chien. Donc, effectivement, moi, je dis souvent à mes administrés que la Ville n'est pas sale, ce sont les gens qui le sont.

M. Pierre HURMIC : Merci, Madame KISS. Je passe la parole à Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on votera bien évidemment cette délibération qui est extrêmement importante. Elle est importante, parce que cela peut nous éviter des travaux en désencombrant les trottoirs, parce que l'on est toujours tenté de respecter ces fameux 1,40 m pour que les PMR puissent passer, et de réaménager. Alors que souvent, enlever des candélabres ou des poteaux est quelquefois moins coûteux.

Dans le cadre de ce plan marche, puisque ce désencombrement de trottoirs est lié finalement à ce plan marche, c'est une des déclinaisons, je voudrais vous interpeller, mes chers collègues, et donc plus précisément les collègues maires, pour vous dire que nous venons de signer ce matin les contrats de CODEV. Concernant le FIC, certes, il y a eu un début de mandature, une rallonge significative, sur laquelle on n'a pas à discuter, elle avait été bien travaillée avec le groupe de travail, et on s'est aperçu que depuis, avec les marchés à bon de commandes qui ont été passés par la Métropole depuis, et avec le surenchérissement du coût des travaux aujourd'hui, on en fait beaucoup moins pour les mêmes sommes. Alors, c'est un constat que chacun d'entre nous peut faire, sachant que s'il y a bien un fonds qui est bien dépensé ici à Bordeaux Métropole, dont le taux de réalisation ferait rêver tous les comptes administratifs de toutes les communes, c'est celui-là. Donc, je pense que nous pourrions, sur un exercice futur, soit l'exercice 2023 ou l'exercice 2004, regarder plus précisément ce FIC, de façon à ce que l'on puisse continuer non seulement à effectuer les travaux que l'on avait prévus jusqu'aujourd'hui, cela coûte plus cher.

La deuxième chose, je rappelle que dans le FIC actuel, nous y avons mis un pourcentage non négligeable qui devait être destiné aux équipements cyclables ou piétons, et c'est normal. Là-dessus, je pense que toutes les communes ont à cœur de le respecter. Donc, ce fonds de désencombrement est important. Il devra s'accompagner, bien évidemment, des modalités pratiques, mais je vous interpelle un petit peu, Madame la Vice-présidente en charge des finances, Monsieur le Président représenté par son Vice-président, qu'il faut se pencher quand même sur ce FIC, pour que nous puissions à la fin de la mandature, avoir des travaux qui puissent se faire d'un point de vue aménagement parce que c'est nécessaire, d'un point de vue économique aussi parce que si tout cet argent est dépensé en première partie, les entreprises qui vivent pour certaines sur notre agglomération grâce à ces travaux importants, pourraient se retrouver fortement pénalisées, et ce n'est vraiment pas le moment. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur DUPRAT. Je passe la parole à Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci, Monsieur le Président. Oui, naturellement, je voterai pour cette délibération. Je crois que c'est en effet une bonne initiative de dégager les trottoirs. La marche est une bonne activité et excellente pour la santé. Je fais comme Monsieur MORISSET. Le blanc au sol est effectivement une chose importante, parce que cela évitait

des effets de chaleur. Or, j'entends bien le problème du surcoût, mais enfin, si on peut y être attentif, ce serait une bonne chose.

Ce que je voulais rajouter, c'est que je le vois à Paris hélas, quand les trottoirs sont larges et bien dégagés, cela devient aussi une autoroute à trottinette. Vous savez comme moi, et vous le voyez dans Bordeaux, quand je dis Bordeaux, dans le sens agglomération, vous avez les trottoirs, j'avais pris l'autre jour des photos. Vous avez 20, 30 trottinettes par terre, et là, cela devient un vrai danger aussi pour ceux qui se déplacent à pied. Est-ce que là, il y a une idée ? Cela pourrait être en traçant des pistes pour deux roues ou trottinette sur les trottoirs quand ils sont larges, mais est-ce qu'il y a une réflexion par rapport à cela ? Ce qui devient une plaie pour le piéton, c'est l'agressivité des déplacements à trottinette.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur CAZABONNE. Je passe la parole à Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, pour vous remercier pour la mise en place de ce fonds, puisque nous l'avions appelé de nos vœux lors du vote du plan marche et du plan vélo, puisqu'effectivement, c'est un problème récurrent, mais je crois qu'il y a un volet quand même qui serait peut-être à creuser dans cette délibération, c'est la question foncière et l'aménagement. Parce qu'il est proposé le désencombrement, notamment par le déplacement du mobilier, l'enfouissement, etc., mais il y a aussi la problématique de l'élargissement des trottoirs. C'est-à-dire que par endroit, on a des emplacements réservés au plan local d'urbanisme qui visent à élargir les trottoirs. Ces emplacements réservés sont au PLU depuis parfois plusieurs décennies, 10, 20, 30, 40 ans, et la Métropole n'a toujours pas fait les acquisitions. Donc, il faudrait vraiment que quand on a des emplacements réservés qui sont prévus pour élargir les trottoirs, qui sont trop étroits de 70, 80 cm, il faudrait vraiment que l'on puisse avoir une vraie politique foncière pour, au fur et à mesure, effectuer les acquisitions et ne pas laisser les emplacements réservés éternellement, sans que cela soit fait, de manière à ce que l'on puisse vraiment avoir des trottoirs suffisamment larges dans tout le territoire.

M. Pierre HURMIC : Merci. Madame KISS.

M. Andréa KISS : Oui, désolée de reprendre la parole, mais pour répondre à Christophe DUPRAT. Oui, bien sûr que nos FIC vont être entamés, mais moi, je pense qu'il ne faut pas que l'on perde notre VP aux finances. J'aurais tendance à dire aussi que l'on a peut-être un effort collectif à faire sur la sobriété de nos aménagements, et faire en sorte qu'effectivement, nous fassions peut-être des choses parfois un peu moins luxueuses, ce qui nous permettra de gagner aussi sur ce plan-là.

Concernant les emplacements réservés, oui, en l'absence de DUP, on ne veut pas exproprier quand même, je le rappelle. Donc, quand il y a un simple emplacement réservé, il faut que l'on attende aussi que les propriétaires fonciers vendent. Cela peut durer longtemps, hélas.

M. Guillaume GARRIGUES : Juste rapidement pour répondre à Andréa KISS. C'est vrai que parfois effectivement, il y a un désaccord, mais il y a souvent un accord, et parfois, on a aussi, et c'est même fréquent, c'est le cas sur plusieurs communes, des propriétaires qui n'ont pas construit le long et qui seraient tout à fait prêts, dans la mesure où c'est au PLU. Ils sont bien embêtés, parce que de toute façon, ils savent très bien qu'ils ne pourront pas construire sur la partie qui est en emplacement réservé, mais à aucun moment, ils n'ont été

sollicités pour faire l'acquisition. Parce que tout simplement, les services n'ont pas de budget à affecter à cela. Cela coûte cher tout simplement. Donc, c'est peut-être aussi dans le cadre de ce fonds que l'on met en place, l'occasion par endroit, d'élargir cette possibilité à des acquisitions foncières, pour éviter que cela pèse sur le FIC parce que l'on sait que le FIC est extrêmement contraint dans nos communes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, juste pour répondre à notre collègue. Par rapport aux acquisitions foncières, sur les CODEV, on prend les axes de catégorie une et deux. Donc, là, en effet, si on a un élargissement de voirie, c'est la Métropole qui va procéder aux acquisitions foncières. Par contre, si c'est sur des voies de catégories trois ou quatre, si c'est sur le FIC, que nous devons financer et effectivement, c'est très compliqué, on le sait, et ce sont des arbitrages du maire, sur les axes. Après, quand quelqu'un a un emplacement réservé et qu'il souhaite que la Métropole ou la Ville, en fonction de l'axe en question, acquiert cette parcelle, il peut mettre en demeure la puissance publique de le faire. Dans ce cas-là, soit nous, on renonce à l'emplacement réservé, parce que c'est comme cela que cela se passe partout je crois.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je redonne la parole à Isabelle RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Merci de vos remarques. Cela prouve bien qu'il y a vraiment un enjeu et des besoins qui sont remontés au niveau de vos collectivités. Je remercie aussi les collègues avec qui on travaille en transversalité, que ce soit la VP à la voirie, ou la VP au CODEV. Cela montre bien que la marche touche différents sujets. Cela va toucher aussi les finances forcément à un moment donné, puisque l'on vient de le voir. Donc, moi, je suis ravie que ce fonds puisse vous aider à initier quelque chose, que vous puissiez faire le premier pas, si je peux me permettre, vous donnez la possibilité de créer quelque chose. Ce qui permettra ensuite aux services de mettre en place des indicateurs et d'avoir une vision globale au niveau de la marche. Je vous rappelle qu'il y aura d'autres fonds qui vont arriver. Donc, l'apaisement des quartiers, cela va donner peut-être une visibilité, un peu plus d'énergie à ce que vous pourrez faire sur votre territoire, autour d'une place centrale, autour d'une école. Donc, on va y aller progressivement, mais effectivement, penser au parcours, au plaisir que l'on pourrait apporter aux gens qui vont marcher, avec la végétalisation, avec du mobilier, avec des points d'eau, on m'a parlé aussi de toilettes publiques. Il y a des sujets qui vont forcément se raccrocher. Donc, je vous invite avec vos pôles territoriaux, à faire remonter le plus rapidement possible vos propositions. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Pour : 102 ; abstention : 1, contre : 0. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Madame BOST, délibération n°3 : Projet de centre de rétention administrative sur la Métropole bordelaise – Principe d'implantation sur le site du Bioparc.

Mme BOST

(n°3) Projet de centre de rétention administrative sur la métropole bordelaise - Principe d'implantation sur le site du Bioparc - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Cher Président, chers collègues. La question qui nous est effectivement posée aujourd'hui ainsi qu'à notre groupe, est d'une extrême gravité. La mobilisation active d'habitants et de différents acteurs associatifs de la société civile, depuis plusieurs semaines et encore ce matin devant la Métropole, en témoigne. En effet, il ne s'agit pas d'un simple choix de parcelle qui nous est proposée, dont l'une serait moins pénalisante que l'autre, mais bien de ce qui le motive. Ne nous méprenons pas. L'essentiel de cette délibération n'est pas de savoir à quel endroit cela dérange le moins, mais bien de s'interroger sur l'objet même de cette transaction. De fait, il s'agit de faciliter, voire de collaborer à la construction d'un nouveau centre de rétention administrative de 140 places, soit d'une taille inégalée en région Nouvelle-Aquitaine. Alors, pourquoi vouloir un Centre de rétention administrative (CRA) plus grand, plus isolé, offrant une telle capacité d'accueil dans des familles ? Pourquoi valider une politique migratoire qui en défendant une migration choisie à une migration subie, sa vertu répressive, en créant notamment les CRA ? Certes, il existe déjà un CRA à Mériadeck qui propose 20 places uniquement pour des hommes et pour une durée maximum de rétention de 45 jours. On le sait, cela a été dit. Les conditions d'hygiène et sanitaires y sont difficiles et régulièrement dénoncées. J'ai moi-même pu le constater, pour avoir rendu visite à des réfugiés, arrêtés et reconduits en Italie, après avoir été accueillis pendant six mois dans un Centre d'accueil et d'orientation (CAO) à Mérignac, orienté par l'État français. On nous le dit : le nouveau centre de rétention administrative de Mérignac sera, pour sa part, différent. On peut certes espérer que ce bâtiment neuf proposera des locaux moins vétustes, mais comme nous l'ont confirmé nos collègues élus, après les visites d'un parlementaire dans le nouveau centre de rétention administrative de Lyon, qui été inauguré en janvier 2022, ce nouveau centre s'apparentera bien à une prison dernier cri, ultra sécurisée, compartimentée, empêchant l'échange entre les personnes retenues dans des secteurs différents, et bien sûr, sans aucune végétalisation, ni en interne, ni en externe. Mais les conditions de vie et de détention concernent aussi et surtout l'accès aux droits des personnes retenues. À Lyon comme ailleurs, les associations n'arrivent pas à obtenir de la Préfecture de meilleures conditions. Malgré tout le soutien politique des élus locaux dont elle bénéficie, que ce soit pour faciliter l'action des associations œuvrant en matière des droits à l'accès aux droits, ou préserver l'accès à une couverture santé pour tous les migrants et migrantes inconditionnellement.

Par ailleurs, ce nouveau centre de rétention administrative sera également différent, car il multipliera par 7 le nombre de personnes pouvant être retenues, non pas uniquement pour 45 jours, mais pour une durée de 90 jours, voire pouvant s'étendre à 120 jours. Et plus que tout, il nous permettra non seulement d'accueillir des hommes, comme c'était le cas à Mériadeck, mais aussi des femmes, des femmes enceintes et des enfants. Or, en France, une circulaire interdit l'enfermement des enfants. Malgré cette circulaire, des enfants migrants sont enfermés là où il y a des centres de rétention construits pour les accueillir. Pas plus tard qu'en mai dernier, cinq enfants dont un bébé de trois mois ont été enfermés dans le centre de Mesnil Amelot, ce qui a donné d'ailleurs lieu à la neuvième condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme le 22 mai dernier. Ainsi, quelles que soient les garanties, quelles que soient les promesses verbales obtenues de la Préfecture, avec la construction de chambres, de cellules familiales, ce nouveau centre de rétention administrative va donc bel et bien permettre de mettre en rétention des familles,

dont des enfants qui, même s'ils étaient libres, n'iraient sans doute pas à 4 ou 7 ans, se promener dans le parc cimetièrre et l'espace boisé adjacent sans leurs parents qui, eux, sont restés enfermés.

Puis, sérieusement, que vaut l'engagement d'un Préfet qui ne fait qu'appliquer les directives de l'État ? Celles-ci pouvant toujours changer au gré des ministres et des gouvernements, qui plus est, dans un contexte politique où les partis d'extrême droite et leurs thèses xénophobes ne cessent de gagner du terrain. Est-il nécessaire de rappeler qu'interpellées dans la rue, à leur domicile, au travail, à la frontière, ces personnes étrangères n'ont pas pu obtenir de titre de séjour. Cela ne constitue pas un délit. Elles ne sont pas dangereuses. Elles ont quitté leur pays pour fuir la guerre, une crise alimentaire économique ou les conséquences du changement climatique. En quoi les personnes enfermées pour le seul fait d'être étrangères, sans papier, représenteraient un danger pour leurs voisins ? Au contraire, la politique migratoire alternative que nous souhaitons, doit pouvoir normaliser les flux migratoires, mettre en place une politique migratoire accueillante, consciente de l'opportunité culturelle, sociale et économique que représente l'intégration réussie de nouveaux actifs dans une France vieillissante, attachée à des valeurs de solidarité, d'humanité et du respect aux droits. C'est d'ailleurs ce que portent déjà plus de 100 collectivités en France, dont le Conseil départemental de la Gironde, et des communes métropolitaines comme Bègles, Bordeaux, Mérignac qui en ayant adhéré à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), Association nationale qui fédère les collectivités et élus en opposition avec ces politiques répressives, sont favorables à un accueil inconditionnel des migrants.

En conclusion. Permettre cette implantation, malgré ce qui a été dit dans sa présentation, c'est faciliter la mise en place d'une politique migratoire qui ne porte en rien nos valeurs républicaines. C'est à l'État et à lui seul d'assumer pleinement sa politique migratoire et de répondre aux préoccupations éventuelles des habitants.

Enfin, je dirais que l'ironie du sort serait donc que cette parcelle du Bioparc qui était destinée à un projet d'inclusion, puisqu'il a été question d'un espace temporaire d'insertion, accueille pour finir un projet d'exclusion avec un centre de rétention administrative. Dans tous les cas, souhaiter qu'un tel projet soit soumis à l'information et la communication de citoyens et des élus s'avère essentiel. Je suis bien placée pour savoir que des projets comme une aire de grand rassemblement ou une aire d'accueil des gens du voyage, ne rencontre jamais l'enthousiasme des riverains. Pour autant, nous nous efforçons, vous vous efforcez à chaque fois de le faire pour informer, pour expliquer, pour témoigner de notre volonté de respecter nos obligations légales de collectivités qui préservent les droits humains. Ce qui n'est pas le cas du CRA qui s'avère exclusivement une politique de l'État que nous déplorons. Comme vous le voyez, il y a vraiment eu matière à débat au sein de notre groupe sur un sujet aussi grave, et notre groupe désapprouve l'opportunité de cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues. La délibération qui nous est présentée ne peut être dissociée du débat national d'aujourd'hui, sur la politique d'accueil des hommes, des femmes, des enfants, qui émigrent de leur pays bien trop souvent dans des conditions extrêmement périlleuses pour eux. Par moment, l'actualité lève l'omerta, et une majorité de la scène politique s'en émeut. Cependant, passée l'émotion, rien ne change et on continue à faire croire que la solution ne peut être que l'enfermement d'êtres humains qui, jusqu'à preuve du contraire, ne présentent pas de danger pour les populations. Pour que nous soyons tous conscientes et conscients de ce que représente un CRA, je me permets de vous rappeler que ce lieu d'enfermement extrajudiciaire, de privation des droits fondamentaux de liberté d'aller et venir, révèle la limite de notre État de droit, et pour quelle efficacité ? Ces personnes qui n'ont pas, pour la plupart, terminé tous les recours possibles à la régularisation de leur situation administrative, se voient perdre leur emploi, leurs liens

familiaux sont distendus et leur précarité explosée. Si nous pouvons nous rassurer sur le non-enfermement d'enfants dans ce nouveau centre de rétention, qu'en sera-t-il du traumatisme causé par l'éclatement des familles ?

L'objectif principal avancé par les gouvernements successifs est le renvoi de personnes immigrées en situation irrégulière dans leur pays, cet enfermement devait se faire dans un temps court. Pour rappel, dans le début des années 90, ce n'était pas plus de 10 jours. Aujourd'hui, nous sommes sur des enfermements pouvant aller jusqu'à 90 jours, soit plusieurs mois. Mesurons bien. La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné par neuf fois la France, pour enfermement des familles avec enfants. Les centres de rétention sont la preuve que cette politique est un immense échec, et fait le jeu de forces politiques nauséabondes. Les résultats électoraux de la dernière période devraient sérieusement nous interpeller.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe politique refuse de participer à l'accompagnement de l'État dans la construction de ce CRA sur notre territoire métropolitain, que cela soit à Pessac ou à Mérignac. Il faut véritablement que nos collectivités cessent de subir la joute de l'Élysée. Dans un courrier commun avec le groupe des élus Écologie et solidaire, nous réitérons le souhait de travailler entre élus, afin d'aboutir à une compréhension collective sur un sujet éminemment sensible, notamment en étudiant les solutions alternatives aux CRA qui sont appliquées dans d'autres pays européens, comme les centres ouverts de Belgique.

Monsieur le Président, nous vous proposons d'interpeller Madame la Première Ministre, ainsi que les parlementaires de notre territoire métropolitain, pour que ce CRA ne voit pas le jour et qu'une solution humaine soit trouvée dans le respect des droits fondamentaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, la création d'un nouveau centre de rétention administrative sur un terrain à la sortie 13 de la rocade à Pessac, est une décision de l'État. Mal fondée, mais implacable. Mal fondée, car sans considération pour le tissu humain et naturel qui environne cet emplacement. Implacable, car sur un terrain appartenant à l'État, sans aucune concertation et nécessitant seulement un permis de construire délivré par ce même État. Dans ces conditions, où se trouve notre marge de manœuvre ? Notre seule marge de manœuvre est de proposer une implantation alternative. Cela a été chose faite à deux reprises. Une première fois en 2020-2021, avec l'accord des deux présidents successifs, Patrick BOBET et vous-même, Monsieur ANZIANI, déjà sur un terrain du Bioparc à Pessac, mais qui a été écartée pour des raisons environnementales. On y a trouvé des espèces protégées rendant le terrain totalement inconstructible. Une seconde fois, c'est celle qui fonde ce projet de délibération. Cette seconde solution est évidente par son intérêt et de simple bon sens pour au moins trois raisons. D'abord, parce qu'elle n'a aucun riverain immédiat. Elle est située entre rocade, forêt et cimetière intercommunal. Ces premiers riverains à travers bois sont à plus d'un kilomètre et sont pessacais. Ensuite, parce qu'elle a un impact environnemental plus faible que l'implantation initiale envisagée par l'État. Ce terrain, s'il n'est pas occupé par un CRA, sera occupé par une ou plusieurs entreprises, puisque c'est sa vocation, votée en Conseil métropolitain de janvier, dans le cadre de l'aménagement du Bioparc au sein de l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus extra rocade. Si le CRA se fait bien sur le Bioparc, le terrain de la sortie 13 restera boisé comme aujourd'hui et ouvert au public, comme il l'est depuis près de 50 ans.

Enfin, cette solution coche toutes les cases du cahier des charges pour la construction et l'accessibilité d'un CRA, cahier des charges imposé par l'État, mais essentiel pour qu'il puisse envisager cette alternative. Mais tout cela ne peut voir le jour que s'il y a un accord

de toutes les volontés politiques locales, en particulier de la Métropole et des mairies concernées. À cet égard, je veux remercier très sincèrement, le Président ANZIANI, qui a spontanément accepté cette solution quand je le lui ai présenté, alors qu'elle est essentiellement implantée sur Mérignac. Monsieur le Président, vous l'avez, depuis lors, toujours défendu avec une remarquable et courageuse constance, en vous appuyant sur l'intérêt des habitants, habitants préservés sur Pessac, sans être pour autant lésés à Mérignac.

Enfin, je voudrais terminer en vous appelant tous, mes chers collègues, à ne pas vous tromper de combat. Ici et aujourd'hui, on ne vote pas pour ou contre le principe du CRA. Il sera de toute manière, construit sur la Métropole de Bordeaux puisque l'État l'a décidé. Ici et aujourd'hui, nous votons simplement pour ou contre une implantation plus intelligente et plus respectueuse des habitants et de notre environnement.

Au nom des habitants de Pessac, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, mes chers collègues. En réalité, je ne suis pas Madame BOST, mais je suis Sébastien SAINT-PASTEUR, qui m'a demandé de vous communiquer sa déclaration, dans la mesure où Sébastien est positif au COVID et qu'il nous a donc tous préservés avec son absence aujourd'hui. Il souhaite nous rappeler qu'il y a 150 jours, le projet de CRA n'était connu de quasiment personne, et qu'il a fallu attendre le Conseil municipal de Pessac, le 8 février pour qu'il soit porté sur la place publique. Il y aurait beaucoup à dire sur ces 150 jours, sur la mobilisation incroyable des habitants, les revirements de certains et le sens des responsabilités de beaucoup d'acteurs de ce projet. Le collectif CRA, qui a toujours été exemplaire dans son action, la Préfète aussi à qui on ne peut reprocher de faire son boulot, même si une telle localisation est en réalité assez incompréhensible au regard des autres projets existants à Paris, à Orléans ou à Lyon. Elle aurait pu refuser de rouvrir le dossier, considérant que les accords préalables avaient été obtenus, et cela, depuis un petit moment. Ce n'est pas le chemin qu'elle a emprunté. Il faut lui en reconnaître le mérite. Le Président de la Métropole qui aurait pu détourner le regard, ne pas ouvrir la discussion et ne pas proposer de solution pour faire primer l'intérêt général, n'était pas la décision la plus facile à prendre pour vous, Monsieur le Président. Vous n'avez pas hésité. C'est certainement avec ce type de décision que l'on peut redonner un peu de grandeur et de noblesse à la politique. C'est en tout cas ce que ressentent beaucoup d'habitants, avec lesquels j'ai pu échanger. Au final, cette décision n'est pas facile à prendre pour certains. Les CRA sont contestables, aussi bien quant à leur finalité que sur leur efficacité. Il s'agit de lieux de privation de liberté. Ce ne sont pas des lieux comme les autres. Je crois que nous en avons tous ici pleinement conscience. C'est un débat qui est pleinement légitime, qui ne manque pas de prendre aux tripes certains d'entre nous, mais aujourd'hui, je crois que nous pouvons convenir que la décision ne porte pas là-dessus, ne porte pas caution des CRA, ni de la politique migratoire du gouvernement d'aucune façon. Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur un échange de parcelles, afin que plusieurs centaines d'habitants ne soient pas les victimes collatérales de cette incroyable histoire. Je vous demande de bien garder cela à l'esprit, allée Pénélope, rue du capitaine Félix Jacquemet, ou rue Cicéron sur les quartiers Madran, Monbalon ou Monteil. Je vous invite à regarder où ces rues, ces quartiers se situent à Pessac, pour que vous puissiez pleinement prendre la mesure des choses. Imaginez simplement une situation analogue ou plus près de chez vous.

Qu'attendriez-vous de vos représentants s'il existait une alternative sans impact sur les populations ? En adoptant cette délibération, il ne s'agit donc nullement de cautionner les CRA, de cautionner la politique migratoire du Gouvernement. Par contre, si tel n'était pas le cas, pensons que nous mettrions à mal ce projet de construction dans l'absolu, où que ce

soit, nous prendrions un risque immense. Sans l'adoption de la délibération, la Préfète n'aurait pas d'autre choix que de porter le projet à la sortie 13 avec tous les impacts que j'évoquais et que chacun peut imaginer. Gardons à l'esprit que parmi les quatre nouveaux projets Lyon, Orléans, Paris et Bordeaux, le projet girondin est celui qui semble accuser le plus de retard. Alors, si le choix me semble clair, il n'est pas forcément simple pour nous tous. Faisons-le donc en conscience de la place où nous sommes, à travers les responsabilités que nous portons en tant qu'élus métropolitain. Beaucoup d'habitants de la Métropole nous regardent et comptent sur nous. Sébastien vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues. La décision de construire un Centre de rétention administratif et le choix de sa localisation relèvent de la responsabilité de l'État. Aujourd'hui, nous nous retrouvons comme élus métropolitains, à devoir décider de l'implantation d'un CRA de 140 places sur le site Bioparc à Mérignac, sur un terrain propriété de Bordeaux Métropole. Pourquoi devrions-nous prendre cette décision ? Initialement, l'État avait choisi des terrains qui lui appartiennent à Pessac, sortie 13, près de deux lotissements Madran et Monbalon. Lors du Conseil municipal du 8 février, alertés par des associations qui avaient vu des appels d'offres pour la construction d'un CRA, nous avons interrogé Monsieur le Maire sur ce projet. À ce moment-là, Monsieur le Maire de Pessac ne voyait aucune raison de le faire ailleurs. Comme dit par lui en Conseil, le projet avait été réfléchi avec la Préfecture et les deux derniers présidents de Bordeaux Métropole. Toutes les garanties avaient été obtenues qu'il n'y aurait aucune interaction avec le voisinage. Un CRA, ce serait juste un gros bâtiment administratif surveillé qui ne fait pas de bruit. Mais les habitants de Madran et Monbalon, les associations de quartiers et celles qui interviennent auprès des migrants, n'ont bien sûr pas eu la même perception du projet, n'ayant été ni informés ni concertés, et depuis, les collectifs en ont fleuri, CRA PALA à Pessac, non-CRA Bioparc à Mérignac et le collectif anti-CRA qui lui regroupe plusieurs associations. Je n'en citerai que quelques-unes comme la Cimade, la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde ou des représentants de partis, je citerai Europe Écologie les Verts.

Alors aujourd'hui, où se trouve notre responsabilité d'élus métropolitain et comment l'exercer ? Et d'ailleurs, tous les élus savent-ils vraiment ce qu'est un CRA et comment il fonctionne et à quel point les conditions d'enfermement et de privation de liberté y sont indignes ? Que le bâtiment soit neuf ou pas, grand ou petit. Au lieu de réagir sous la pression du Maire de Pessac et des habitants, et de chercher où se débarrasser du CRA, nous devrions construire une position collective métropolitaine, mais le silence du Maire de Pessac a empêché la possibilité d'un travail des élus métropolitains avec l'État ou avec des associations qui sont reconnues dans le champ de l'accompagnement des migrants, et donc le Maire de Pessac se tourne vers la Métropole à la dernière minute, pour nous demander de trouver une solution en oubliant que dès mars 2021, il avait acté le choix des terrains à Pessac en réponse avec la Préfète, comme l'a déclaré la Préfecture à la Presse.

Voter aujourd'hui pour l'implantation du CRA sur le site du Bioparc, c'est voter pour le CRA qui prive de liberté des personnes qui n'ont commis aucun délit, cela a été rappelé, mais sont enfermées parce qu'elles n'ont pas obtenu de titre de séjour. Alors que l'Allemagne, qui a déjà accueilli beaucoup de réfugiés et demandeurs d'asile, va assouplir sa politique de régularisation, en adoptant ce mercredi 6 juillet, un projet de loi pour les étrangers qui n'ont pas obtenu le statut de réfugiés, la France reste le pays d'Europe qui enferme le plus de personnes étrangères et se singularise par des centres de rétention inhumains, coûteux, inefficaces. Un enfermement inhumain, c'est ce que décrit le nouveau rapport de la contrôléeuse générale des lieux de privation de liberté, publié le 2 juin, suite à ces visites dans plusieurs CRA. Un enfermement coûteux, 23 millions d'euros pour celui de Lyon, la

même capacité de 140 places sans compter le fonctionnement. Un enfermement inefficace par rapport à l'objectif d'éloignement, c'est-à-dire d'expulsion, particulièrement en 2021, à cause de la pandémie et de la fermeture des frontières, mais en temps normal aussi. À Bordeaux, selon le rapport 2021 de la Cimade, le taux d'éloignement est de 37,5%. Dans les CRA les plus proches, à Toulouse 30%, à Hendaye 36%, donc une personne sur deux est enfermée pour rien jusqu'à 90 jours. Et face aux migrations liées au réchauffement climatique et à d'autres crises, récemment celle de la guerre en Ukraine, il sera de plus en plus nécessaire de réorienter les investissements dans une politique d'accueil et d'intégration, comme le fait l'Allemagne, plutôt que dans des CRA absolument inutiles et inhumains, je crois que nous l'avons suffisamment rappelé. Et notre responsabilité d'élus, c'est je crois, de défendre les valeurs de la République et c'est d'assurer à toutes et tous le respect des droits fondamentaux, et non de nous substituer à l'État pour favoriser, accompagner, faciliter la construction d'un CRA. À titre personnel, je considère que le vote qui nous est considéré aujourd'hui, reste entaché d'illégitimité et je ne prendrai pas part à ce vote.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues. J'interviens aujourd'hui, parce que j'ai été saisi par les habitants de Beutre, leurs demandes et leurs inquiétudes légitimes m'ont ému. Le 27 juin dernier, il aura fallu une question orale à l'ordre du jour du Conseil municipal de Mérignac, pour que les rumeurs de relocalisation d'un Centre de rétention administrative à Mérignac-Beutre soient confirmées. Ainsi, en lieu et place d'un site destiné aux activités de recherche et d'application dans les filières des biotechnologies de la santé et de la nutrition, véritable, je cite, « *jalon stratégique de la route de l'innovation* », le Bioparc hébergera *in fine*, un établissement où les personnes étrangères en situation irrégulière seront détenues de façon préventive. J'imagine que dans votre esprit, cette relocalisation est certainement, je cite les textes qui décrivent le Bioparc : « *En cohérence avec des objectifs de mise en valeur de la Coulée Verte.* » Ce qui est sûr, c'est qu'à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois, vous avez renié vos engagements. En moins d'un an, c'est la troisième fois que vous prenez une décision sans concertation préalable et que vous l'imposez au Mérignacais.

9 juillet 2021, ici même, annonce d'une aire de grand passage des gens du voyage à Beutre, puis repositionnement sur le site du circuit auto-moto.

2 mars 2022, information des habitants de Beutre, de l'installation d'un établissement temporaire d'insertion des ROM.

27 juin 2022, vous déclarez en Conseil municipal de Mérignac que la commune accueillera un CRA, bâtiment servant de prison. Vous le remarquerez, le quartier de Mérignac-Beutre est, si j'ose dire, gâté, et ce n'est pas un phénomène récent. N'oublions pas que c'est sur son territoire qu'est implantée depuis plus de 20 ans, l'aire d'accueil des gens du voyage de Mérignac-Pessac aussi dénommée La Chaille. Quand on sait la force des symboles, que dire de cette accumulation de décisions impopulaires à Beutre ? Lors des dernières élections municipales, vous avez invité les Mérignacais à, je cite vos documents officiels : « *voter sereinement pour votre liste, promettant de préserver le Mérignac que nous aimons, de veiller à la tranquillité et à la sécurité des habitants, et de développer davantage le dialogue avec les habitants et enfin, de renforcer la transparence.* » Baliverne. L'arrivée du CRA à Mérignac-Beutre résulte d'une négociation discrète entre l'État et vous-même, laquelle a abouti à une décision de relocalisation prise en catimini, puis à un refus revendiqué de répondre aux questions de la presse et aux interpellations pendant la campagne des législatives. Ainsi, cacher le nouvel emplacement du CRA, n'a été dévoilé qu'au lendemain du deuxième tour, un modèle de cynisme électoral. Un cynisme qui vous a poussé encore

une fois, il y a quelques jours, à nier la présence d'habitations à proximité du site d'implantation choisi, alors que vous ne pouvez ignorer qu'un groupe de maisons autour de la rue Eugène-Süe est situé à environ 250 mètres à vol d'oiseau de l'entrée de l'allée Charles Darwin. Un cynisme qui lors de la réunion publique organisée samedi dernier, vous a amené à balayer les arguments exposés par des Mérignacais, dont les proches vivent douloureusement les conséquences de la présence de CRA à leur porte. L'un à Sangatte, l'autre à Vincennes. Pour ce dernier, une personne présente vous a même expliqué les désordres constatés autour de ce centre de rétention. Les proches des détenus y installent leurs camionnettes et caravanes et vivent sur place, dans l'attente de la sortie espérée de leurs parents emprisonnés avec lesquels ils sont réduits à tenter une communication orale par-dessus les grilles.

Plusieurs questions se posent : où est la transparence ? Où est la concertation ? Où est le respect des citoyens mérignacais ? Pourquoi les représentants de la NUPE de Mérignac, mais aujourd'hui, j'aperçois des changements de position, lesquels se disent favorables aux sans-papier, veulent-ils désormais emprisonner les gens dans un CRA ? Alors que la Métropole de Bordeaux compte 28 communes, pourquoi Mérignac récupère-t-elle sur son territoire tous ces équipements réputés sensibles ? N'y a-t-il pas déjà assez de soucis liés aux conséquences de son urbanisation excessive ? Enfin, la relocalisation du CRA, est-elle le résultat d'un renvoi d'ascenseur ?

En séance du Conseil municipal du 27 juin dernier, les élus de votre majorité, j'ai révisonné la séance, ont applaudi votre façon de manœuvrer, laquelle a pourtant été fondée sur la dissimulation, l'oubli des promesses faites et l'indifférence au devenir de la qualité de vie des habitants de ce quartier de la commune. Plutôt surprenant. Avec d'autres élus et surtout, avec les habitants de Beutre et leurs familles, je dénonce avec vigueur la relocalisation de ce CRA à Mérignac. D'abord, parce que la qualité de vie et la tranquillité des Mérignacais doivent être défendues. Ensuite, parce que votre façon d'agir exaspère les habitants. Ce n'est pas sans conséquence, dans un quartier comme Beutre, on constate que la lassitude va croissant et que le vote protestataire progresse, ce qui a pour effet de favoriser le vote aux extrêmes et les triangulaires. Chacun se souviendra que c'est ainsi que vous avez pu accéder au fauteuil de Maire de Mérignac. Bien entendu, vos décisions ne sont pas de nature à mécontenter tout le monde à l'extérieur de Mérignac, émanant de plusieurs communes parmi lesquelles plusieurs participent à votre majorité métropolitaine, certains pourtant chantres de la démocratie participative, vont jusqu'à louer votre sens de l'intérêt général, sens des responsabilités publiques et saluent votre hauteur de vue. Comme je les comprends, il serait bien peu reconnaissant de leur part d'oublier que Mérignac les soulage des dossiers brûlants, dont leurs administrés ne veulent pas.

Monsieur le Président, il en est encore temps. Reconsidérons la décision que vous vous apprêtez à faire voter, et cherchons une autre implantation pour ce CRA. Les Mérignacais vous en sauraient gré. Je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, je vais être très bref. D'abord, parce que je suis très soucieux de respecter le temps qui nous est alloué. Dommage que beaucoup d'entre vous ne siègent pas à l'Assemblée nationale ou au Sénat, où le respect du temps de parole est quelque chose d'impératif et là-bas, la lampe ne clignote pas, mais si vous dépassez d'une minute et demie, la parole est coupée. Il y a un respect par rapport à tout le monde, c'est de tenir au moins ce temps de parole qui est aussi un respect des autres. Je ne vais pas être long, parce que beaucoup de ce que je voulais dire a été dit par Franck RAYNAL. D'abord, première chose, c'est que nous ne sommes pas dans un débat national. J'ai entendu

des discussions de tout ce qui devait se discuter à l'Assemblée nationale ou au Sénat, et je ne vois pas ce que cela vient faire ici. On peut tous partager des soucis d'humanité, de respect des citoyens, des conditions dans lesquelles ils sont, mais la décision qui est prise, elle est prise par l'État et cela a été dit plusieurs fois. C'est comme les aires de passage pour les gens voyages, c'est décidé aussi par l'État et après, la collectivité peut orienter le lieu géographique. Mais ne revenons pas sur la discussion ici, encore une fois ici, sur ce qui est décision de l'État. Le Président tout à l'heure, nous a rappelé ce dossier des Girondins qui avait la légalité, la décision de l'État et la loi. Cela peut nous contraindre, mais on est appelé à la respecter, donc dans ce dossier, c'est pareil. Ne rediscutons pas sur la loi, cela ne veut pas dire que l'on est d'accord ou pas d'accord sur la loi, mais elle est la loi, donc appliquons-la et après le lieu, c'est ce qui nous est proposé, c'est le lieu d'implantation. Et là, je rejoins le Président et je rejoins à ce qu'a dit Franck RAYNAL, c'est à nous de choisir le lieu qui nous apparaît le moins « nuisible » par rapport à l'activité de ce site.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, ce sera également très bref. Mais au regard des prises de parole des uns et des autres, je voudrais quand même saluer votre courage, votre sens des responsabilités et votre hauteur de vue sur un sujet très difficile, nous le savons tous. Je ne sais pas si nous le savons tous en fait, parce que je trouve que votre prise de parole et votre décision, elles contrastent beaucoup avec justement les prises de parole de certains de vos collègues de la majorité, qui ne sauraient voir de CRA sur notre territoire, oubliant d'ailleurs, je crois que les CRA ont été créés en 1981, jamais remis en question par aucun gouvernement et aujourd'hui, on ne voudrait plus de CRA. Et je trouve que sincèrement, se confronter au réel, c'est aussi une exigence qui nous est faite par nos concitoyens et les conditions aujourd'hui de rétention dans le CRA actuel ne sont pas admissibles. Et c'est notre responsabilité d'améliorer ces conditions sans tomber dans ces déclarations complètement populistes, en disant maintenant : « Plus de CRA, plus de politique migratoire », personne n'y croit. Alors, on se refait la cerise facilement dans cet hémicycle, et encore une fois, Monsieur le Président, bravo pour votre courage qui vous honore.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci, Monsieur le Président. Moi, j'en appelle à l'unité, quelque part s'il y a une logique de responsabilité, c'est aussi dans cette instance et pour ne pas être contradictoire, Monsieur CAZABONNE, de temps en temps, c'est d'appeler à l'unité, puisque vous faites des demandes pour le club des Girondins. Je pense qu'effectivement, il faut aussi être cohérent vis-à-vis de l'être humain au sens large, et cela fait partie des droits de l'Homme. Si on est tous ici des représentants « des droits de l'Homme » parce que l'on a été élu et toute la base de notre société s'est inspirée des droits de l'Homme, l'article 5, il est quand même assez clair. « *C'est que la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.* » Justement, si vous reprenez tous les fondamentaux des droits de l'Homme, on a des devoirs. On n'en a qu'un, c'est celui de refuser une loi liberticide contraire à l'intérêt général. Et aujourd'hui, quand on voit effectivement tout le reste, ce sont des droits, et les droits à la liberté font partie des pièces maîtresses de ces droits de l'Homme. Donc aujourd'hui, moi qui fais partie du collectif et actif de Liberté 33, où on essaie d'émanciper la société justement à l'information, d'un côté, on a des gens qui sont suffisamment manipulés pour croire que les gens sont dangereux. Tout le monde est dangereux et on crée la peur, c'est-à-dire que l'on crée la peur aussi du migrant !

Et encore une fois, on est dans cette logique qui amène les gens à exclure, je plussoie les propos de Madame Laure CURVALE et de Madame CASSOU-SCHOTTE, parce qu'effectivement, on est dans une problématique aujourd'hui de l'imaginaire, à croire qu'il y a des gens qui sont condamnables et en plus de cela, comment se fait le tri ? Et encore une fois, même si c'est une délibération sur un emplacement, il y a quand même la problématique que même en 1981, et là cela répond Monsieur CAZENAVE, nous sommes dans cette problématique du changement. C'est quoi le changement ? C'est que le monde n'a évolué qu'avec des gens qui ont désobéi. Rappelez-vous de ce qui s'est passé dans le temps. Les résistants, ce sont des gens qui ont désobéi. Ils étaient quelques centaines en 1939-1940 pour commencer à dire sur la doxa fascisante : « Il fallait s'insurger ». Donc on est dans cette problématique de cette société qui a effectivement, la façon de nier d'une façon très forte, une indifférence grandissante, une indifférence mortifère, guerrière, contre les gens qui ne seraient pas « franco-français avec les bonnes règles », et des gens qui ne sont pas dociles. Et moi, au contraire, il faut comprendre que la France aujourd'hui exporte, cinquième exportateur d'armes et il y a des conséquences, il faut les mesurer, et je préférerais entendre des gens qui disent : « Augmentons les places de logements d'urgence », et encore une fois, cela fait partie de la responsabilité de Monsieur ANZIANI, d'essayer d'apporter le fait que s'il faut donner un équivalent à quelque chose qui était insalubre à un endroit, c'était de remettre quelque chose de réellement digne au niveau de la réception des personnes à iso quota, c'est-à-dire si ce n'était que 20 places, on reste sur les 20 places. Mais que l'on n'en fasse pas plus. Et encore une fois, là, on augmente x7, et on est dans ce paradoxe de refuser les logements d'urgence, les migrations se feront de plus en plus massives. Et j'apporte encore une nuance, excusez-moi encore d'insister là-dessus, mais quand vous avez un dessin, je vous appelle à vous représenter une commune qui accueille des migrants et puis, que d'un seul coup, il y a un maire qui reçoit un package d'un Ukrainien et d'un Érythréen ou d'un africain et que derrière lui, il y a des gens qui commencent à dire : « Oups, là ce package ne va pas être possible ». Comme par hasard, on va trier les gens et on va trier les gens parce que cela nous correspond et encore une fois, on n'est pas dans les droits de l'Homme. On est dans une exclusion, on est dans une forme de racisme déguisé et toute cette hypocrisie doit cesser et en particulier, s'il y a du changement, c'est d'arrêter justement de croire que les CRA sont utiles. On ferme des prisons dans les Pays-Bas, pourquoi on ne ferait pas la même chose ici ? Et mon temps de parole n'a dépassé que de six secondes et vous n'avez rien dit à plein d'autres gens !

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour dire que l'on va voter contre cette délibération. On a bien compris que c'était contre l'implantation à Mérignac, mais en fait, on va étendre un peu le sujet, contre toute implantation sur la Métropole, et puis en fait, c'est l'occasion, cela a été fait auparavant par plusieurs déclarations qui ont pris leurs distances ou qui ont dénoncé les Centres de rétention administrative. Donc nous, ce que l'on partage complètement, on est contre le principe des Centres de rétention administrative, et je ne vais pas répéter tous les arguments, la dénonciation de la politique répressive contre l'immigration, mais c'est l'occasion de poser le problème aussi de : à quoi sert la Gauche ? Alors, comme l'a rappelé le nouveau député CAZENAVE, c'est vrai qu'en fait, les Centres de rétention administrative, c'est la Gauche et c'est Mitterrand. Alors, je vais préciser, c'est le 29 octobre 1981 que la pénalisation de l'immigration régulière a été mise en place, c'est la loi Castillo, et c'est grâce à Mitterrand. Et c'est vrai que la Gauche par la suite n'a fait que renforcer cela. La Droite évidemment, est allée à fond en renforçant les aspects répressifs, donc on est véritablement depuis une trentaine ou une quarantaine d'années dans des logiques répressives contre l'immigration et qui limitent de plus en plus. Le problème de la Gauche, et c'est là où on voit bien que c'est compliqué, c'est que cela fait longtemps qu'elle est sur ce terrain-là de la répression de l'immigration et donc, c'est difficile aujourd'hui de combattre les politiques

réactionnaires de MACRON et puis de tous les autres, de toute la bande actuelle notamment, et le problème, comment fait-on ? Là, il y a eu des prises de position effectivement à la fois du Groupe communiste, des Verts, quelques élus Parti socialiste qui se positionnent contre, et on sait aussi qu'il y a une mobilisation de collectifs, d'associations, qui étaient devant tout à l'heure, qui essaient à la fois de dénoncer l'implantation, mais de poser le problème justement de comment on peut aussi empêcher cette politique répressive, et nous, on pense que cela pose la question aussi de comment on peut connecter avec la défense des droits des réfugiés, l'accueil. Et cela pose le problème de la défense, de la mobilisation autour des squats, de dénoncer les politiques d'expulsion qui sont menées par la Préfecture et par l'État, et même quelquefois malheureusement, on voit bien que la Métropole ou la Ville de Bordeaux va aussi dans ce sens-là, comment on arrive finalement, à créer un rapport de force qui ne permet pas juste de se plaindre ou juste de constater les dégâts ? Et c'est vrai que là, c'est ce que disait Monsieur MORISSET, c'est l'idée de la loi, à partir du moment où elle est là, on l'applique. C'est un peu simpliste comme raisonnement parce que c'est beaucoup plus compliqué que cela en réalité dans la société, et c'est vrai qu'une loi que l'on ne partage pas, une loi que l'on considère comme profondément inhumaine, et c'est le cas des Centres de rétention administrative parce que comme cela a été rappelé par une intervenante tout à l'heure, le comité européen des droits de l'Homme condamne la France pour cette politique-là. Donc on a des points d'appui légaux, réglementaires qui nous permettraient de mener un combat politique contre cette loi, et c'est vrai qu'il y a l'idée de la désobéissance. Pourquoi on se ferait du mal en disant : « On n'est pas d'accord, mais on va voter quand même parce que c'est comme cela, c'est la loi. » On peut très bien se positionner aussi contre tout cela, faire une mobilisation politique, et comme c'était le cas sur la question des Girondins de Bordeaux, pourquoi on ne mettrait pas la pression sur l'État ? Pourquoi on ne dénoncerait pas publiquement ? Pourquoi on ne se mobiliserait pas et on aiderait les collectifs et les associations qui aujourd'hui sont mobilisées. Pourquoi on n'exprimerait pas ouvertement une solidarité envers les réfugiés et les migrants ? Pourquoi on ne se battrait pas pour la défense des squats, pour la défense du logement et de l'accueil pour toutes et tous ? Et c'est pour cela qu'en fait, la seule réponse en réalité face à la politique répressive qui est menée aujourd'hui, qui est inhumaine et puis qui ne respecte pas la dignité des gens, la seule réponse finalement, c'est la revendication de l'accueil de toutes et tous. C'est la revendication de la liberté de circulation et la liberté d'installation. Et là, il y a un combat entre les politiques réactionnaires et puis les politiques progressistes, et je finis là-dessus, ce qui nous manque un peu, c'est cette Gauche qui est complètement effritée, complètement rongée ou reniée par le libéralisme et tous ses aspects répressifs, et on aurait besoin de reconstruire une véritable opposition politique en lien avec le secteur associatif et le secteur militant, qui permette de mener un combat politique pour les droits humains, pour l'urgence humanitaire et pour les fondements politiques de la société. Et de ce point de vue-là, les valeurs de la République ont beaucoup d'ambiguïté et on préfère discuter de valeurs humaines, de valeurs de solidarité envers les peuples, plutôt que de discuter d'une République qui aujourd'hui, est par beaucoup de côtés très réactionnaire, très répressive et très condamnable sur ces positionnements-là. Contre cette délibération pour tous ces points de vue.

M. le Président Alain ANZIANI : Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Nous sommes tous ici des militants. On ne serait pas élus ici en Métropole, si on n'avait pas des convictions chevillées au corps, si on ne les avait pas défendues à un moment ou un autre.

Ces convictions, je les comprends, je les respecte. À titre personnel, j'ai une conviction contre le CRA. Pour autant, ici, nous ne sommes pas que des militants. Nous sommes maintenant des décideurs. Nous devons à un moment donné, se dire qu'il faut faire et c'est

peut-être cela la différence entre quand nous étions tous un peu plus jeunes, et tous uniquement militants, et le fait que maintenant, nous soyons aux responsabilités, c'est qu'à un moment ou un autre, il faut ici décider.

Moi aussi, je voudrais saluer le courage républicain d'Alain ANZIANI, parce qu'être aux responsabilités, mais ce n'est pas forcément prendre du plaisir tous les jours, notamment dans le nombre de décisions que nous avons à prendre. Alors, quand on regarde la prise de décision, on regarde un certain nombre de choses. Moi, j'ai entendu des propos, je voudrais reprendre parce qu'ils m'ont quand même un peu étonnée, il ne s'agit pas ici de collaborer, le terme est fort, je suis historienne quand même, il ne s'agit pas ici de collaborer ou de valider une loi. Il s'agit d'une question d'application. On dit que voter le CRA sur ce terrain, c'est avant tout voter pour le CRA. Moi, je voudrais quand même rappeler une chose, c'est que ne pas voter pour le CRA sur ce terrain, c'est voter pour le CRA à la Sortie 13. Parce que mine de rien, quand on prend une décision, on regarde la question de la légalité, mais on regarde aussi la question de l'alternative. Est-ce que j'ai une autre alternative concrète ? Alors de conviction, c'est une évidence, mais est-ce que j'ai une alternative concrète ? Or, d'alternative concrète dans les différentes interventions qui étaient toutes sincères et toutes de convictions, ce n'est vraiment pas le problème, mais je n'ai pas entendu d'alternative concrète. J'ai entendu effectivement, des questions sur le manque de concertation qui parfois m'ont fait un petit peu sourire. Monsieur le Maire de Pessac n'a pas assez concerté, ai-je entendu par un collègue. Monsieur le Maire de Mérignac n'a pas assez concerté, j'ai entendu par un autre collègue. Je voudrais quand même dire un petit mot sur ce que je pense là-dessus, d'une bataille politicienne sur ce qui a été mené, pour être très claire, sur ce terrain-là et que j'ai trouvé particulièrement de mauvais goût. Rappelons quand même que les élections municipales ont eu lieu il y a maintenant plus de deux ans, donc c'est quand même quelque chose de largement réchauffé, et que si le but du jeu est de juste chercher un autre terrain pour faire plaisir aux Mérignacais, on a un problème avec l'intérêt général. Or, là ici notre question, c'est effectivement la question de l'intérêt général. Je répète, à titre personnel, je suis contre les CRA.

Que l'on s'exprime contre la loi, que l'on milite contre la loi, que l'on interpelle le Gouvernement, que l'on interpelle les parlementaires, oui, faisons-le, sauf que là maintenant, pour reprendre les propos de Monsieur SAINT-PASTEUR, de Madame BOST, à un moment donné si je vote non, même si je ne participe pas au vote ou si je m'abstiens, parce qu'après tout, dans ma position, je pourrais presque me poser la question, la conséquence de ce vote serait qu'effectivement, le CRA aura lieu parce que je n'ai pas de pouvoir là-dessus, mais il aura lieu à la Sortie 13. Je n'arrive pas à pouvoir exprimer dans mon vote pour ou contre le CRA car malheureusement, ce n'est pas ce que l'on me demande. J'ai envie de le faire, mais mon combat, il va se faire ailleurs. Il ne se fera pas ici. Donc moi bien évidemment, je vais voter et nous serons nombreux à voter cette délibération, cher Alain, parce que je vais terminer là-dessus. Je veux à nouveau saluer ce courage républicain, et je me suis mis deux secondes à votre place, alors vraiment à ma toute petite place, je me suis demandé ; est-ce que vous pensez quand même que prendre une telle décision a été facile ? Est-ce que vous pensez quand même que prendre une telle décision, on le fait en se disant : « On va faire l'unanimité, tous les Mérignacais vont être d'accord. Tous les groupes politiques vont être d'accord. On va me saluer. » Est-ce que vous pensez que c'est franchement si simple que cela par moment de regarder cet intérêt général ? Est-ce que vous pensez que mine de rien, quand on regarde cet intérêt général, on n'a pas le respect des autres et on n'a pas un sentiment d'humanité. Nous te connaissons bien là, nous savons que tu l'as. Je te salue.

Applaudissements

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Benoit RAUTUREAU.

M. Benoit RAUTUREAU : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, juste un mot. D'abord, pour à mon tour, saluer le sens de l'intérêt général dont vous faites preuve sur ce dossier. Je veux bien que nous fassions le débat sur l'utilité des Centres de rétention administrative et la politique migratoire de la France. Je veux bien que nous fassions régulièrement ici, de nouveau des débats nationaux qui ne nous concernent pas directement, nous ne sommes pas au Parlement. Ce projet, c'est un projet porté par l'État et par le Ministère de l'Intérieur. Le sujet qui nous concerne est donc sa localisation qui est inadaptée au vu de son insertion dans une zone dédiée à l'habitat, et au vu de l'usage des parcelles du projet initial Sortie 13 qui depuis, et cela a été rappelé, près de 50 ans sont utilisées par les riverains pour des promenades en famille ou autres pratiques ludiques, sportives des enfants.

Le vote aujourd'hui que nous avons à faire est en fait un choix, une alternative entre Sortie 12 ou Sortie 13. La question est donc de savoir : a-t-on une proposition alternative raisonnable qui va dans le sens de l'intérêt général ? La réponse est aujourd'hui oui. Tous les préalables réglementaires et environnementaux ont été levés sur les parcelles du Bioparc, aux abords desquelles il n'y a, contrairement à ce qu'il se passe sur la Sortie 13, aucun riverain à proximité. Je veux saluer la mobilisation des riverains et je veux m'inscrire en faux sur le récit et les affirmations injustes et inexactes de Madame CURVALE, et remercier quand même Franck RAYNAL, pour l'énergie qu'il déploie depuis le départ pour trouver une solution alternative. Je voterai donc cette délibération, qui est un préalable à la mise en œuvre d'une solution alternative qui est raisonnable et responsable. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il y a encore des demandes de parole, mais je pense qu'il faut que j'intervienne, c'est souhaité. J'interviendrai d'abord, en me posant une question à moi-même, je me demande si je ne suis pas devenu fou ! Parce qu'au fond, on voit bien dans ce dossier, on voit les échos, il y a des visions, pour ou contre les CRA, pour ou contre la localisation. Et voilà bien un dossier où je prends une position où je n'ai que des coups à recevoir. Et je le savais dès le début. Et pourtant, j'ai maintenu ma position, mais je n'ai pas maintenu ma position par courage. Merci pour ceux qui ont salué ceci, mais simplement parce que j'ai un sens républicain qui est profond, et c'est cela qui m'étonne beaucoup ici à entendre certains. On est en République, la République, ce sont des lois. Si on n'est pas satisfait des lois, il faut les contester. Et pour les contester, il vaut mieux être élu au Parlement. Mais ce n'est pas après à nous d'aller dire : « Bon, il y a des lois, mais je m'assieds dessus, je n'en tiens pas compte. Moi, je préfère mes demandes, mes rêves, mes désirs, plutôt que la loi de la République ». Quand on est républicain, on applique les lois ou bien au Parlement, évidemment on les conteste. C'est pour moi, un axe majeur de ma vie, certains savent que j'étais à la commission des lois et donc, je cultive cet amour de la loi, avocat en plus depuis toujours, et je crois qu'il n'y a pas d'autres solutions pour notre pays que de respecter les lois, sinon c'est l'anarchie ou c'est en tout cas l'incertitude.

De quoi il s'agit dans ce dossier ? Une question très simple. Il ne s'agit pas, beaucoup l'ont dit, d'être pour ou contre un Centre de rétention administrative. Il se fera le Centre de rétention administrative. Tous ceux qui disent le contraire sont des naïfs. Il se fera. J'observe que d'ailleurs, à Lyon, qui est quand même une ville où il y avait certainement beaucoup d'opposants au CRA, il s'est fait. En janvier, le Centre de rétention administrative de Lyon a été inauguré avec les mêmes normes que le Centre de rétention administrative qui aura lieu ici dans l'agglomération. Il se fait malgré les pétitions. Il s'est fait malgré les contestations. Il s'est fait malgré la prise de position du Maire de Lyon, malgré la prise de position du Président de la Métropole de Lyon, il s'est fait. Donc arrêtons de nous raconter des histoires. Il se fera ici. Et d'ailleurs, d'une certaine façon, quand l'on voit, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, je crois que c'était Christine, la misère du centre de rétention aussi aujourd'hui qui est dans les sous-sols du Commissariat central, on se dit qu'il vaut mieux cela, un nouveau CRA, il se fera.

Après, quand même, soyons précis ! Si vous regardez le rapport de la Cimade, il ne dit pas autre chose, le rapport de la Cimade dit à un moment donné : « Il faut que les parlementaires s'en occupent. » Si j'ai bien compris, où était le pouvoir de décision sur cette question-là. Moi à titre personnel, je ne l'ai pas dit, mais je le rappelle, je ne suis pas un farouche défenseur des CRA que j'ai visités. Je ne sais pas combien de personnes ici ont visité, mais moi, j'ai eu l'occasion de visiter un Centre de rétention administrative et je suis plutôt pour une politique d'immigration qui soit différente, mais qu'ils maintiennent par contre, moi je suis pour qu'il y ait une immigration, parce que si on efface ces frontières, on verra un peu les conséquences. Donc je suis pour. Et ceci précisé, je voudrais aussi indiquer que contrairement à ce que l'on lit parfois, même des photos que l'on voit, il n'y a pas d'enfants dans les Centres de rétention administrative, l'agglomération bordelaise en fait du Grand Sud-Ouest, il y a une carte annexée au rapport de la Cimade qui le montre très nettement dans le Grand Sud-Ouest, vous n'avez pas d'enfant, et il n'y aura pas d'enfant. J'ai évidemment discuté avec Madame la Préfète sur ce sujet, qui tombait des nues d'ailleurs, en disant : « Mais on n'en a jamais eu, pourquoi voulez-vous qu'il y en ait demain ? » Et c'est conforme à certaines dispositions ministérielles qui effectivement disent : « *En cas d'enfant, il faut encore que l'on assigne à résidence la personne plutôt que de la mettre dans un CRA.* » Il est vrai pour dire toute la vérité qu'il y a quelques exceptions. C'est vrai.

En tout cas, la France aussi doit respecter les différents arrêts de la convention européenne des droits de l'Homme notamment, mais depuis quelques années, je remarque qu'il y a là un programme qui n'est pas suffisant.

L'autre grande discussion, c'est le lieu et pourquoi me dit-on : « As-tu cherché les emmerdements ? C'était très bien à Pessac. Il fallait le laisser à Pessac, pourquoi tu nous amènes ici ? » Pour une raison simple. C'est que je suis objectif, et je ne dis pas moi que je ne défends pas les Mérignacais, que je ne défends pas mon territoire. Franchement là-dessus, je n'ai aucun souci. Il suffit de regarder les dernières élections municipales, la liste que je conduisais a fait plus de 64% en 1992, pratiquement 65 %, la liste de mon opposant principal fait 25%. Tout est dit, pour un maire impopulaire, il y a quand même pire. Et je pense que cela se continue encore aujourd'hui, mais il faut essayer de gratter des voix n'importe où et à n'importe quelle condition. Pourquoi j'ai choisi ? Pourquoi j'ai proposé ? J'assume totalement. Pourquoi ? Parce que je connais le site de Pessac, franchement, pourquoi le site de Pessac a été préféré ? Parce que c'était un terrain qui appartenait à l'État, donc l'État évidemment a installé sur le terrain qui lui appartenait. C'était évidemment plus facile pour lui, et comme l'a dit Christine, l'État avait le terrain, le budget et même l'État en est aujourd'hui, c'est encore le cas, a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour choisir l'architecte, c'est toujours en cours. Mais quand vous allez sur le site, vous voyez quoi ? Vous voyez un Centre de rétention administrative qui est bordé par quoi ? Immédiatement, ce n'est pas à 200 mètres, ce n'est pas à 300 mètres, ce n'est pas à 600 mètres, immédiatement, qui est bordé par des maisons d'habitation et qui ne sont pas fréquentées par les plus riches de Pessac. Je suis allé ensuite voir les allées Darwin que je connaissais bien. Pourquoi je connaissais les allées Darwin depuis longtemps ? Je crois que beaucoup ne sont pas allés voir les allées Darwin. Je crois même que certains les ont découvertes, je connaissais parce que c'est un lieu de squat et donc j'ai dû demander à plusieurs reprises l'évacuation, c'est un lieu de décharge publique, c'était même un lieu où il y avait quelques chasseurs qui tentaient leur chance dans des conditions tout à fait illégales. Ce n'est pas un lieu où on allait pique-niquer. C'était un lieu plutôt malfamé, en tout cas, où il y avait une certaine dangerosité. Moi, je veux bien que l'on me dise le contraire, mais que l'on m'apporte des preuves. Aujourd'hui, c'est quoi ? D'un côté, c'est la rocade. De l'autre côté, c'est le cimetière intercommunal. Il y a peut-être quelques habitations, je n'en doute pas, mais on ne les voit pas beaucoup. Il y a quand même une barrière végétale qui est très forte. Si vous êtes un peu objectif, si vous dépassez un peu les limites communales, comme on doit le faire

ici, vous vous dites : pourquoi vous allez installer ce CRA à cet endroit-là, alors qu'il y a un autre endroit qui serait beaucoup plus facile et qui même, apporterait une sécurisation à cet endroit-là ? Puisqu'un CRA, c'est aussi un immense commissariat. Mais on m'a dit quoi, des choses assez invraisemblables, pas toutes. Mais d'abord, certains sont venus avec des panneaux en disant que c'était un camp de déportation. C'est une insulte fait aux déportés. Et d'autres sont venus en disant : « Mais cela va être Sangatte ». Franchement, on n'a pas l'Angleterre en face. Pourquoi il y a Sangatte ? Parce qu'il y a des immigrés qui vont à Sangatte dans l'espoir de traverser la manche, mais là, ce n'est pas du tout le cas. Cela n'a rien à voir ! Et à Sangatte, les gens sont dehors, là, ils seront retenus. Pardonnez-moi l'expression. Ils ne vont pas aller voir ensuite après dans les quartiers du Mérignac, à Beutre. Vous voyez, c'est une incompréhension terrible que de dire tout cela. Je ne comprends toujours pas, mais peut-être qu'un jour, je comprendrai. Pourquoi il y a ce mécontentement ? Pourquoi en disant : « Mais nous, les habitants vont être menacés », mais menacés de quoi ? Les gens sont enfermés. Menacés de quoi ? Et vous aurez des policiers sur place, comme jamais vous n'en avez eus.

Donc voilà, mon choix a été fait par cela, ce n'est pas mon intérêt. Je pense que pour répondre aussi à une autre question, que j'aurais dû consulter les 28 communes. Je voudrais confier une mission à Monsieur MILLET. Monsieur MILLET, puisque vous êtes si fort, je vous confie la mission d'explorer dans votre groupe, avec les maires, ceux qui sont d'accord pour accueillir une aire de grand passage, une aire de passage, une aire d'accueil, ou bien un emplacement temporaire à l'installation pour les roms.

Non, mais c'est vous qui avez l'idée, elle est excellente cette idée, mais commencez par les vôtres. Voilà. Merci.

Pour : 64
Abstention : 0
Contre : 36

Majorité
Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame MELLIER, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur BLANC, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame DEMANGE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame BETES, Madame CORNACCHIARI, Madame CURVALE

La délibération est adoptée et je vous en remercie.

M. GARNIER

(n°29) Economie sociale et solidaire - Répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire - Plan d'actions 2022-2026 - Approbation - Autorisation

M. Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour tout le travail que tu fournis avec les services. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, je veux d'abord aussi à mon tour remercier et féliciter Alain GARNIER, pour la présentation de cette politique Economie sociale et solidaire (ESS) qui vient prolonger et amplifier d'ailleurs, ce qu'avait initié Christine BOST sous la précédente mandature. La pandémie a marqué un tournant pour nos modèles de développement économique, la course à l'attractivité déjà à bout de souffle avant a été remise en cause. Les entreprises se trouvent aujourd'hui, au croisement des aspirations de la génération climat qui accède au marché du travail, de l'essor de la consommation responsable, de la pression des investisseurs, à travers la finance durable et des exigences de relocalisation des chaînes de valeur face aux crises qui se succèdent. Et les acteurs de l'Économie sociale et solidaire apparaissent de plus en plus comme des pionniers des transitions et particulièrement, de la transition écologique. C'est pourquoi, nous ne pouvons que saluer l'effort réalisé par cette politique pour à la fois faire changer d'échelle, l'ESS, et l'orienter sur la structuration de filière comme l'économie circulaire. Je pense ici au projet ICOS (Integrated carbon observation system) que nous accueillons sur la Métropole, je pense aussi à la logistique Bas carbone ou l'éco construction dans l'habitat.

Nos actions trouvent un écho au niveau international où l'ESS accède à sa reconnaissance. Je veux citer le plan d'actions de l'Union européenne, pour lequel Alain GARNIER rappelait que nous sommes intervenus, lui, pour la Métropole, moi, en tant que Président du GSEP (Global Sustainable Electricity Partnership) c'est-à-dire du Forum mondial Économie social et solidaire. Nous sommes intervenus à Strasbourg en mai dernier. Je fais également référence aux conclusions de l'Organisation internationale du travail, aux recommandations de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et bientôt, nous espérons, à une résolution de l'ONU qui sera prise à l'initiative du Gouvernement espagnol, et une résolution sur la contribution de l'ESS aux objectifs de développement durable. Nous pouvons être fiers que Bordeaux soit devenu la capitale mondiale de l'ESS dans ce contexte, en accueillant le siège et en prenant la présidence du Forum mondial de l'ESS. Cela n'a été rendu possible que grâce à la coopération forte qui existe entre nos collectivités sur la Métropole, le Département, la Région et la ville de Bordeaux. Je tiens donc aujourd'hui, à vous faire part du plein soutien de notre groupe à cette politique. L'ESS n'est pas pour nous, un supplément d'âme. C'est une priorité politique pour inventer l'économie de demain au service de l'humain et des territoires. Je suis heureux que nous puissions être nombreux à voter, j'espère, dans l'enthousiasme général le plan d'actions qui nous est aujourd'hui présenté par notre collègue, Alain GARNIER. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président. De notre côté, quelques remarques, en remerciant Monsieur GARNIER pour sa présentation. Nous constatons comme vous, que le secteur de l'ESS est devenu un secteur extrêmement important sur notre territoire. Vous le rappelez, 14 % des emplois en pleine croissance dynamique qu'il nous faut naturellement soutenir. Néanmoins, cette feuille de route soulève deux types de remarques de notre côté. La première, c'est une remarque générale. Vous le disiez en conclusion, il faut penser global, et la vraie crainte ou inquiétude, c'est de continuer à penser qu'il y aurait à côté de l'économie, dite classique, un secteur économique à part entière. Je pense que c'était le cas au début, pour son amorçage, mais dans la mesure où ce secteur commence à représenter 14 % de nos emplois, notre enjeu, c'est la convergence, ce n'est pas le cloisonnement. C'est comment l'ensemble de nos activités économiques intègre la nécessité de l'impact social et environnemental des gouvernances relevées et renouvelées. J'avais eu l'occasion de faire la remarque à Monsieur DELPEYRAT lors de nos débats sur la stratégie de développement économique, penser d'un côté notre stratégie développement économique et penser, et débattre puis valider ici, une stratégie sur le développement de l'ESS, me semble maintenant, à l'heure où on se parle, un peu en retard sur la nécessité de faire converger tous les secteurs. Vous prenez deux exemples. La logistique Zéro carbone, mais le Zéro carbone n'est pas un enjeu pour la logistique de l'ESS, c'est un enjeu pour la logistique tout court. Sur la question de l'éco construction, ce n'est pas un enjeu pour le secteur de l'ESS, mais la transformation du secteur du bâtiment, par le respect de la nouvelle réglementation, par le biosourcé, des filières courtes, c'est un enjeu pour tout le secteur. Et je crois que notre responsabilité, c'est d'anticiper, c'est-à-dire la convergence de ces secteurs et non pas la poursuite de l'incarnation d'une identité différente. C'était pour notre remarque un peu générale. Et puis, sur deux inquiétudes plus concrètes, d'ailleurs, le Maire de Bordeaux vient de le citer, le projet ICOS est un enjeu fondamental pour nous, pour notre territoire. Mais précisément, dans votre feuille de route, à la toute fin, vous nous dites que le montant du soutien métropolitain n'est pas finalisé à ce jour pour le projet ICOS, et vous redire ici que nous soutenons ce projet et que nous aimerions sur ce sujet, être rassuré et avoir des éléments concrets sur la hauteur du soutien de la Métropole à ce projet, tout comme d'ailleurs, le projet du garage moderne. Parce qu'autant le projet, il est aujourd'hui arrêté, le soutien en 2022, mais vous le rappelez également en fin de considérant sur la délibération que pour 2023, le montant n'est pas arrêté. Sur ces deux sujets concrets, nous aimerions être rassurés. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Oui, merci, Monsieur le Président. je voudrais saluer le travail qui a été fait effectivement, un très beau travail, saluer le Vice-président qui est en charge de cette thématique. Nous avons mis beaucoup d'argent, nous mettons beaucoup de gros moyens sur le plan financier et sur le plan humain, je trouve que c'est très bien. Cela dit, je partage quand même un peu l'avis de Thomas CAZENAVE, il ne faut pas dissocier l'Économie solidaire et social de notre économie. Il faut faire converger très vite, et je suis au regret de lire l'édito du Président, Stéphane MONTUZET, qui conclut son édito en disant : « Les richesses créées sont humaines, sociales et culturelles. » Tant mieux et heureusement, c'est parfait, mais il y a aussi toutes les richesses d'activité économique productive qu'il ne faudrait pas oublier. Je crois qu'il faut arrêter de dissocier forcément ces deux choses-là. Je n'ai rien contre l'ESS, vous vous en doutez bien, je vois que dans le classement le Bouscat a 56 structures ESS soit juste une de moins que Saint-Médard-en-Jalles. Cela me rassure tout à fait, sachant que Saint-Médard-en-Jalles est quand même beaucoup plus important, et que nous sommes pratiquement la première ville de périphérie à avoir lancé une épicerie solidaire. Cela veut dire que c'est une thématique qui me parle beaucoup et que je soutiens totalement. Mais surtout, je voudrais alerter, un peu comme l'a fait Thomas CAZENAVE, ne faisons pas que cela, faisons bien converger toutes ces choses-là, ne les dissocions pas les

unes des autres. Il faudra rapidement que ces choses-là convergent et que nous travaillions ensemble. Parce que finalement, le seul bilan que l'on ait très sérieux, est celui de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Je ne doute en rien que tous ces chiffres-là soient exacts et contrôlés et ainsi de suite, mais j'aimerais parfois une présentation peut-être un peu plus neutre que cela, cela ressemble plus quand même à un élément de propagande qu'à un véritable bilan malgré tout. Du beau papier doré, photo, il y a un peu de promotion derrière cela. L'économie, ce n'est pas la promotion, c'est de l'activité productive, ce n'est pas ce type-là qui me parle le plus. Voilà, nous voterons bien évidemment cette délibération avec enthousiasme, conviction, mais en mettant la petite alerte, il n'y a pas que cela. N'oublions pas le reste. Merci.

Mme Nadia SAADI : Merci. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pour commencer, je souhaitais féliciter Alain GARNIER ainsi que ses services, pour l'immense travail de qualité qui nous est présenté aujourd'hui, dans ce Conseil métropolitain. Nous ne pouvons que nous satisfaire de ce plan d'actions inédit, tant les ambitions sont grandes. Chers collègues, notre Métropole est sur la voie de la transition, et je tiens à rappeler que nous avons toujours eu comme boussole, les préoccupations sociales et environnementales qui entrent évidemment en résonance avec la stratégie de la responsabilité sociétale des entreprises. Les acteurs de l'Économie sociale et solidaire demeurent des solutions pour les entreprises qui veulent s'inscrire dans une démarche RSE. En effet, cette intégration volontaire par les entreprises, de préoccupation sociale et environnementale à leur activité commerciale et à leurs relations avec les parties prenantes, doit nous engager à les accompagner du mieux possible, afin de faire de notre Métropole, un territoire propice à la transition des acteurs privés. Nous avons à cet effet, mis en place une stratégie Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) entreprise avec une plateforme d'autoévaluation, qui peut être regardée comme un outil didactique, pédagogique et intuitif, pour progresser en RSE. Cette plateforme RSE gratuite, inscrite dans le schéma de développement économique de la Métropole, permet aux entreprises de se positionner selon des critères RSE, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance, partagée par les acteurs de la RSE.

J'en profite ici pour dire qu'il n'y a pas d'opposition, entre l'économie dite traditionnelle ou conventionnelle et l'ESS. On peut tout à fait, et nous travaillons déjà ensemble avec l'ESS, en tout cas, pour ce qui concerne la Métropole et en particulier la mairie de Bordeaux, nous avons toujours travaillé avec les acteurs de l'ESS et de l'entreprise traditionnelle. Je tiens donc à le préciser ici, parce que les valeurs de la RSE sont aussi portées par les acteurs de la RSE, et d'un point de vue de la transition écologique, on est vraiment sur la même longueur d'onde avec l'ESS.

Concernant cette plateforme, elle commence par un questionnaire de 70 questions, disponibles sur le site de la mairie de Bordeaux à la rubrique économique, les entreprises ont accès à un outil de pilotage qui comporte plusieurs volets : un scoring, un positionnement de l'entreprise dans son secteur d'activité, des graphes qui matérialiseront la progression de l'entreprise, un diagnostic avec des préconisations d'amélioration de la politique RSE de l'entreprise, ainsi qu'une information sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises mises en place par les acteurs du territoire, dont la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région, et bien sûr la CRESS, parties prenantes, donc la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire, partie prenante de cette transition. Ils ont été complètement associés à cette plateforme. On a effectivement mis des rubriques pour l'ESS, et en termes de gouvernance, ils n'ont rien à apprendre aux entreprises classiques. À ce jour, 225 entreprises nous ont rejoints, un mois et demi après le lancement de cette plateforme bordelaise et métropolitaine.

C'est l'occasion de vous dire, chers collègues, qu'il est possible de créer une passerelle entre la volonté des entreprises de passer le cap de la transition écologique et sociale, et le

rôle que peut jouer les entreprises de l'ESS dans ce modèle.

Je remercie, une nouvelle fois, Alain GARNIER et ses services pour l'excellent travail effectué depuis ces deux dernières années. Merci à tous.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Oui, c'est un débat intéressant effectivement. Je voudrais commencer par remercier Alain GARNIER, pour le travail remarquable qui a été accompli, pour aboutir à ce plan ESS qui nous tient toutes et tous à cœur. Le débat que vous posez, c'est celui du lien entre l'économie dite classique et l'ESS. Il y a plusieurs sujets là-dessus. D'abord, nous n'opposons en aucune façon l'une et l'autre. La preuve en est, qu'hier, nous avons recueilli ensemble, avec Alain GARNIER ici-même, un peu plus de 900 entreprises qui étaient inscrites, et que nous avons signé des conventions en faveur de l'Économie sociale et solidaire avec le Grand Port de Bordeaux, l'aéroport et des partenaires industriels. Il ne s'agit donc pas d'opposer un modèle à un autre.

La deuxième observation, c'est que beaucoup des entreprises qui étaient présentes ici hier, quel que soit leur statut juridique, s'engageaient dans des missions, dans des objectifs, qui pourraient relever tout à fait de l'Économie sociale et solidaire. Je pense notamment à tout le secteur de la transition environnementale énergétique, dont beaucoup d'entreprises ont choisi de s'emparer à travers les mobilités, à travers l'énergie, à travers les nouveaux matériaux, et ainsi de suite. Effectivement, il n'y a pas à opposer l'un et l'autre. Il faut distinguer le statut juridique des entreprises et leur activité. Comme les statuts juridiques sont différents aujourd'hui, nous aurons besoin de dispositifs différents, mais moi, je suis persuadé que la législation doit évoluer maintenant. Elle doit évoluer sur un certain nombre de sujets. D'ailleurs, Madame BORNE, j'ai écouté comme beaucoup son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, a fait une proposition sur la rémunération des dirigeants d'entreprise. Je ne sais pas si cette proposition prospérera jusqu'au bout, mais, dans l'économie dite classique, ce n'est pas parce que les gens sont méchants, qu'ils veulent saccager l'environnement ou qu'ils ne s'intéressent pas à leurs salariés, c'est qu'il y a simplement des règles du jeu sur la rémunération qui ne permettent pas d'intégrer dans le bilan des entreprises ce que l'on appelle les externalités. Pourquoi aujourd'hui, une entreprise qui, on l'a évoqué, a parfois des coûts importants. Lorsque l'on s'engage dans une démarche environnementale, lorsque l'on veut investir par exemple dans de nouveaux bâtiments, dans de nouveaux matériaux, dans des normes énergétiques, il y a un coût. Ce coût n'est pris en charge par personne aujourd'hui. On pourrait imaginer qu'il y a des crédits d'impôt, par exemple, plutôt que de faire des baisses inconsidérées et générales, et sans contrepartie de charges ou d'exonérations diverses, on pourrait cibler en disant, j'en prends pour preuve et exemple un peu malheureux, l'ancien président de DANONE, vous avez peut-être en souvenir, il s'était lancé dans une démarche relativement ambitieuse. Et puis, les actionnaires ont dit : « Bon, tout cela coûte cher, donc merci. » Il va falloir, qu'au-delà de la bonne volonté des collectivités locales, le législateur prévoit dans les règles comptables, dans la fiscalité, des éléments qui ne découragent pas ceux qui veulent, dans l'économie classique, avoir des ambitions sociales et environnementales. Je crois que l'enjeu est tout simplement là. Je crois que les dirigeants ont pleinement pris conscience, pour la plupart, de ces enjeux, souhaitent s'y engager, mais il y a aujourd'hui des problématiques économiques qui parfois leur posent problème. L'ESS est différent justement, vous le savez sans doute, car il est constitué essentiellement d'associations à but non lucratif par définition, ou alors de coopératif, quand une répartition du pouvoir dans la gouvernance de leur entreprise et dans la redistribution des revenus qui n'est pas celle du modèle classique. Si on veut faire converger les modèles, cela passe aussi par des changements législatifs importants. En tout cas, on y aspire, et je crois que l'on y aspire tous ici, mais ne confondons pas ce qui relève des collectivités, et ce qui est plus généralement, un problème de cadre juridique et comptable pour les entreprises qui est aujourd'hui défavorable, il faut le dire, aux ambitions sociales et environnementales. Espérons donc que les choses évoluent. En tout cas, c'est notre souhait à tous, et je sais que c'est aussi le souhait de la plupart des chefs des

entreprises.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Évidemment, je vais plussoir aux propos de Monsieur GARNIER et puis aux différentes interventions, néanmoins, je voudrais que l'on nuance et que l'on arrive un peu mieux à comprendre l'historique de l'ESS. Effectivement, c'est une forme d'accompagnement économique de gens qui étaient d'abord dans la débrouille. Donc, l'origine, c'était quand même la Low-tech. C'est pour cela que j'avais été au précédent Conseil et puis encore avant, au mois de mai, contre une délibération qui porte aussi là-dessus, mais qui était sur le digital, une subvention. Là, on voit bien que dès que cela commence à déranger la Doxa, de la création monétaire nationale et donc des entreprises, quelque part, on commence à parler de convergence, mais avant on n'était quand même pas du tout en soutien à cette économie-là. Parce que c'était avant tout des décroissantistes ou des décroissants, ou des anarchistes pour certains, des gens qui faisaient des choses de façon très en lien et effectivement, avec moins de bien. Donc, c'est exactement l'adage du mouvement de la décroissance. Donc, encore une fois, il faut se rappeler de la façon dont cela a été mis en place comme étant une économie, et cela a été mis en place par rapport à quoi ? Encore une fois, une facilité à échanger entre les personnes, et c'est passé par les monnaies locales aussi. Il faut le rappeler. Il est bon de dire que la MIEL a évolué en gemme, cela renforce le lien social. Parce que quand on sait qu'aujourd'hui, la convergence qui est proposée par Monsieur CAZENAVE et autres, c'est avant tout, le contrôle de la monnaie et donc une dématérialisation de la monnaie, et quelque part aussi, un contrôle total des personnes qui en dépendraient. Il est bon de rappeler que l'ESS est une forme de résilience locale avec évidemment, plus d'intelligence collective, et cela va parler à certaines personnes. C'est que quand on est à plusieurs, on est plus intelligent, mais quand on est plusieurs à penser différemment, on est encore plus intelligent. Et je crois qu'il faut appuyer sur le fait, que des gens qui n'ont pas voulu rentrer au départ dans l'économie standard, ont réussi le pari de proposer un autre modèle de société avec plus de liens et moins de biens, et l'ESS fait partie de ces domaines. J'espère qu'il sera renforcé, c'est pour cela que je voterai pour. Merci.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci, Monsieur le Président. De manière anecdotique sur le panorama, je pense que d'autres acteurs économiques font des panoramas encore plus marquetés et encore plus publicitaires que cela. Plus sérieusement, je crois que les deux feuilles de route, ESS et développement économique d'une manière générale, sont extrêmement connectées. Quand on lit la feuille de route qui avait été présentée par Stéphane DELPEYRAT, on retrouve des éléments qui viennent aussi contribuer au soutien et au développement des acteurs de l'ESS, et inversement, la feuille de route d'Alain GARNIER, on a aussi des inspirations qui peuvent venir soutenir les acteurs de l'économie conventionnelle.

Je rejoins Thomas CAZENAVE et les autres intervenants, sur la question de la convergence. Mais pour qu'il y ait convergence, il faut d'une part que l'on ait des acteurs de l'ESS qui émergent en capacité de se développer pour ensuite pouvoir converger avec les acteurs de l'économie conventionnelle. Cela peut se faire en général, mais aussi par filière. Et là, le choix est fait de se concentrer sur certaines filières d'avenir pour notre territoire et pour la Métropole, pour amener justement à ces convergences de demain. Alors que si on partait tout de suite sur l'ensemble des filières, on aurait plus de mal probablement, à avoir un effet levier important et suffisamment conséquent. Donc, c'est un choix qui a été fait par Alain GARNIER et les services, et que l'on propose de valider collectivement aussi.

Puis, le deuxième axe pour arriver à converger, il faut aussi que l'économie conventionnelle se transforme et s'engage elle-même dans des transitions. Certains le font, cela ne va probablement pas assez vite. Stéphane DELPEYRAT en a parlé et a fait quelques propositions, mais c'est seulement en soutenant l'ESS d'un côté et en soutenant la transformation existante de l'autre, que l'on aura ces points de convergence. Et on travaille

beaucoup aussi sur la question des coopérations entre acteurs de l'ESS, ce n'est pas simple, et entre acteurs de l'ESS et de l'économie conventionnelle, on a des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui sont en train de se créer. Par exemple, sur le territoire métropolitain, on peut avoir des groupements dans les marchés publics, etc., mais ce sont des choses compliquées à mettre en œuvre, et il faut que l'on y travaille et que l'on développe ces manières de faire.

En complément de ce que disait Alain GARNIER dans son introduction, je voulais juste souligner un axe extrêmement important que l'on a porté depuis le début du mandat, c'est la question de la commande publique. Je voulais souligner le travail de la Direction de la commande publique de la Métropole qui effectue un travail formidable, extrêmement innovant, qui va chercher en permanence de nouvelles solutions pour soutenir les acteurs de l'ESS et les acteurs locaux, les entreprises locales de manière générale. Là aussi, on a un point de convergence parce qu'en réalité, beaucoup de nos dispositifs, quand ils soutiennent l'ESS, ils peuvent aussi soutenir les artisans et les commerçants, et inversement.

Je tiens à souligner également que l'on a reçu à la Métropole et plus précisément au Palais de la Bourse, il y a une dizaine de jours, un colloque européen sur les achats publics responsables, copiloté par notre Direction de la commande publique et qui est une référence sur ce domaine-là à l'échelle européenne, et je voulais aussi les en remercier.

Pour terminer, les projets IKOS et garage moderne sont absents de cette feuille de route, parce qu'ils sont financés par le biais d'autres dispositifs qui ne sont pas forcément présents ici, parce que les montants concernés sont extrêmement conséquents. Je pense que dans les prochaines semaines, on aura une délibération sur le garage moderne, en tout cas, on aura l'occasion d'y revenir. Sur IKOS, la situation est un peu différente, parce que l'on est sur un projet d'investissement à 19 ou 20 millions d'euros, avec une recherche de moitié des financements par les acteurs publics, moitié de financement privé. Je sais que la Métropole y prendra sa part, il n'y a aucun doute là-dessus. La difficulté, c'est plutôt sur la part privée, comment est-ce qu'ils arrivent à aller lever ces 10 millions d'euros supplémentaires, quand leur modèle fait que la rentabilité ne permet pas d'aller se financer sur des marchés plutôt classiques. C'est là aussi où il faut que l'on arrive à construire nos propres outils, que l'on travaille mieux avec l'État qui a, localement en tout cas, peu de moyens de nous aider sur les projets d'envergure comme cela. Je crois que dans la réflexion que vous évoquiez, Thomas CAZENAVE tout à l'heure, des perspectives d'avenir, il faut aussi que l'État prenne davantage sa part dans le soutien à ces initiatives locales d'envergure importante.

M. le Président Alain ANZIANI : La parole est au rapporteur.

M. Alain GARNIER : Oui. Écoutez, je crois que tout a été dit. Simplement, préciser que la précédente secrétaire d'État, Madame Olivia GRÉGOIRE, avait soutenu la candidature de Bordeaux au GSEF (Global Social Economy Forum). Je note qu'il y a, à nouveau, une secrétaire d'État, Madame Marlène SCHIAPPA à l'ESS. Cela montre donc que nous ne sommes pas les seuls et qu'il y a encore du travail à faire dans l'ESS, avant que tout cela converge de manière définitive, vers ce que l'on souhaite pour l'économie de demain. C'est-à-dire celle de l'ESS. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, je lance le vote. Madame MELLIER n'a pas voté. Jean-François ÉGRON n'a pas voté. Voilà, nous y sommes. Pour : 101 ; abstention : 1 ; contre : 0. Je vous remercie de cette quasi-unanimité.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Délibération suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT, délibération n°20 : Contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement – Décision – Autorisation.

Monsieur DELPEYRAT

(n°20) Contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement – Décision – Autorisation

M. Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. La délibération nous est présentée sur la participation de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissements privés à périmètre régional, et même on devrait dire régionaux, comme ces accompagnements de projets sur la Nouvelle-Aquitaine et sur l'Occitanie. Nous parlons d'une participation de deux fois deux millions d'euros, ce qui pourrait paraître ridicule au regard du périmètre et des participations des autres acteurs de ces fonds, notamment la participation de deux autres acteurs publics que sont la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie. Cependant, pour notre Métropole, 4 millions d'euros d'investissement, ce n'est pas un petit bas de laine offert aux sociétés, sans exiger des contreparties. En effet, s'il était seulement question de participer à des fonds publics pour accompagner sur la recherche, l'innovation et l'industrie, dans la perspective de répondre aux besoins collectifs environnementaux, notre groupe verrait sans doute différemment cette ambition d'effet de levier.

En revanche, alimenter des fonds d'investissement, notamment privés, sans connaître les critères précis et sans pouvoir de décision de la collectivité, nous semble dangereux. Plusieurs questions se posent : « Quels seront les retours d'investissement sur le territoire métropolitain ? Comment peser sur les décisions des projets qui correspondront aux ambitions que nous nous fixons ? Comment s'assurer qu'une fois la filière d'innovation lancée, elle ne sera pas absorbée par un de ces grands groupes qui n'a pas besoin des fonds publics, pour investir dans ces projets d'innovation ? Combien de ces TPE, start-up, se font engloutir après avoir usé de fonds publics, sans qu'aucune contrepartie pour la collectivité n'ait été avérée ? » Les risques nous paraissent bien trop importants, et en contradiction avec le projet de développement économique que notre établissement doit porter.

La délibération et les présentations dans les différentes commissions sont très claires. Bordeaux Métropole ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire sur l'affectation de sa dotation, dans les projets de ces fonds d'investissement, mais simplement, d'un rôle consultatif avec la présentation d'un bilan annuel. Nous refusons que notre établissement participe à offrir des fonds publics sans retour au territoire. Les décisions des derniers gouvernements, en matière de cadeaux d'accompagnement des entreprises, suffisent amplement pour nous assurer que ces fonds d'investissement n'ont comme seul intérêt la rentabilité aux dépens de l'intérêt général. Donc, vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

M. Philippe POUTOU : Je vais aller exactement dans le même sens. On va voter contre. À la fois un désaccord profond avec ces choix politiques, ou ces choix d'économie politique ou de politique économique, et en même temps, une forme d'incompréhension. C'est un peu comme ce que l'on discutait précédemment sur la question des centres de rétention administrative. On a vraiment l'impression, mais plus que l'impression, d'une gauche qui a perdu toutes ses valeurs, qui n'a plus aucun repère, et qui se laisse entraîner dans une sorte de dérive. Pour le coup, ce n'est pas réactionnaire, mais c'est vraiment dans une intégration et une acceptation de l'économie telle qu'elle est aujourd'hui ultralibérale, et c'est vrai que cela pose problème, qu'il y ait des choix comme cela, même si comme le disait Olivier ESCOTS, les sommes ne sont pas énormes, n'empêche qu'il y a des questions de principe, de fond, comment on peut aujourd'hui être à ce point-là, au service des entreprises, au service de quelque chose qui ne sera pas maîtrisé de toute façon, du point de vue de la puissance publique, et en plus, au regard de la situation économique, sociale, sanitaire, où on voit bien qu'il y aurait besoin de faire des choix inverses, d'avoir des réponses directes de subvention ou d'aide à toutes les formes d'urgence sociale, démocratique, écologique, enfin, tout ce qui peut y avoir. On peut aborder la question encore une fois de la santé, la question du logement, la question du transport, toutes ces questions-là. Il y a des choix politiques fondamentaux qui ne sont pas faits, et on voit sous couvert d'innovation, parce que l'on voit bien qu'il y a une sorte de justification au nom de l'innovation, au nom de tout ce qui pourrait finalement quelque part, indirectement, aider la collectivité, mais en réalité on sait que de toute façon, ce sera sous contrôle, comme le disait Olivier ESCOTS, sous contrôle des entreprises. La puissance publique n'aura pas le contrôle de cela. Et cela, c'est un problème politique de fond, mais ce n'est pas que la collectivité métropolitaine, on le voit, c'est un peu partout pareil. C'est qu'en fait il y a une sorte d'adaptation à un système et on n'y peut rien. On suit et on part dans une sorte de naufrage économique, parce que là, cela ne va rien arranger du tout. Donc, c'est un peu comme l'ESS. L'ESS, on voit bien qu'il y a de bons côtés, mais en réalité, cela ne change pas radicalement les choses. On suit une pente qui n'est pas bonne du tout en réalité pour l'intérêt collectif et, le problème, c'est que l'on pourrait penser que la gauche devrait être une sorte de sécurité, une sorte de protection et dire : « Non, nous, on ne marche pas comme cela », et de sortir un peu de ces logiques-là puisqu'en fait, gauche et droite sont sur de mêmes logiques économiques. D'ailleurs, cela vote ensemble sur toutes ces choses-là. Donc, nous, on vote contre, parce que l'on pense qu'il y a vraiment autre chose à faire de l'argent public et d'autres positionnements politiques à avoir.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. Je vais abonder sur les deux précédentes interventions. Évidemment, on voit que l'on est dans une forme de dissonance cognitive. Encore une fois, c'est assez symptomatique et répétitif dans la façon de créer un nouvel imaginaire. On reste sur des habitudes. Il faut essayer de trouver une logique de rentabilité. On mise tant, on récupère tant, et en fait, on ne contrôle pas grand-chose. Moi, je suis pour une liberté, mais je suis pour une liberté où à un moment donné, effectivement, là il y a un problème. C'est que l'on arrive à faire passer une entreprise de béton pour bas carbone, pour quelque chose de vertueux. C'est quand même dingue ! Avant tout, le béton, c'est artificialisation en grande majorité. Donc demain, si on a une entreprise qui fait plus de bitume bas carbone, on va se retrouver à artificialiser encore plus, parce que c'est bien de soutenir une entreprise qui fait du bitume bas carbone. Donc, il y a un véritable problème. Et c'est bien là, que dans les critères de sélection, de l'investissement, il n'y a rien. Là, on est complètement dans le flou. Et quand il y a un flou, il y a un problème. Parce que là, sur les critères d'artificialisation, il n'y a rien. Sur les critères aujourd'hui de logique, de résilience alimentaire, il n'y a rien. Donc, on fait des choix politiques sur une logique plutôt néolibérale, cela a été dit, mais je crois que l'on a aussi un problème, c'est que l'on ne sait pas bien flécher au bon endroit et avec des critères sur lesquels, la décision doit appartenir aux gens du territoire. On devait revenir sur cette logique de la gouvernance citoyenne.

Je suis au regret de répéter que l'on se fourvoie, on se trompe, et on va dans une mauvaise direction. C'est l'Ancien Monde. Réfléchissez, c'est l'Ancien Monde. Merci de votre écoute.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci. Pour le Groupe écologie, nous sommes évidemment favorables à l'accompagnement des entreprises dans l'innovation et dans leur développement. Une aide via un fonds d'investissement, tel que cela nous est proposé aujourd'hui, permet effectivement d'étayer la palette des outils à disposition de la Métropole, en soutien au développement économique, et comme le disait Stéphane DELPEYRAT, ici sur le bilan. Pour autant, et loin de la technique solutionniste de certains, mais aussi loin des caricatures qui peuvent être faites de nous, nous allons en cohérence voter pour cette délibération, mais émettre un certain nombre de réserves, au nombre de quatre.

D'abord, nous sommes un peu étonnés du périmètre territorial couvert par ce fonds, puisque c'est un fonds qui dépasse largement les frontières de la Métropole, et nous nous interrogeons sur les retombées pour notre territoire en termes d'emplois, en termes d'investissements, et en termes de développement de la Métropole.

Deuxième réserve. Des contreparties, effectivement, cela a été dit par Olivier ESCOTS, qui semblent extrêmement limitées. Quelle garantie sur l'impact environnemental des entreprises qui bénéficieraient du fonds ? On travaille à la Métropole à un budget climat, on cherche à teinter nos budgets de vert. Dans quelle mesure aura-t-on la garantie ici, que ces lignes budgétaires pourront en mettre également ?

Troisième réserve. On s'interroge aussi sur le rôle que doit jouer une Métropole, un acteur public, dans de tel fonds d'investissement, notamment lorsqu'il vise à financer du capital risque. L'argent public doit-il servir à financer des entreprises qui sont aussi capables de se financer par ailleurs ? Ce sont des questions que l'on souhaitait poser aussi.

Puis, dernière réserve, liée à celles que je viens de citer, ne devrions-nous et ne pourrions-nous pas aussi créer ou investir dans des fonds d'investissement qui visent à soutenir davantage l'économie de proximité, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire ? On parlait avant d'IKOS. Quand on a des acteurs de l'ESS qui ont besoin d'une levée de fonds à hauteur de 20 millions d'euros, nous avons peu d'outils d'investissement, et il semblerait pertinent de pouvoir investir dans des montants similaires, sur des outils de ce type et à destination des artisans et des acteurs de l'Économie sociale et solidaire. On va donc voter pour cette délibération, avec les réserves que je viens d'évoquer. Mais il me semble qu'il y a des conventionnements qui arriveront par la suite, et qui seront soumis au vote, on sera vigilants aux détails de ces conventionnements. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Président. Quand j'écoutais certaines interventions, je me demandais si la délibération avait été lue, très honnêtement. Parce que moi, je suis très surpris, par ce que j'entends de certains groupes qui réclament à cor et à cri des politiques industrielles conduites par l'État, avec de l'investissement public, etc., au nom de l'emploi, et quand on le fait au niveau local, cela devient scandaleux. Donc, j'aimerais savoir quelle est la cohérence de tout cela. J'avoue que j'ai un peu de mal à m'y retrouver, parce que j'avais l'impression que l'on était Goldman Sachs à écouter certaines interventions. Alors qu'il s'agit de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Métropole, de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts. Il faut quand même savoir à un moment, de quoi on parle. Moi, je veux bien que l'on use de posture, mais enfin quand même, il y a des choses, il faut parler un petit peu de la situation réelle, me semble-t-il. Après, je comprends qu'il y ait des

interrogations. Cela est tout à fait normal, mais je voudrais essayer de peut-être, non pas vous rassurer, mais en tout cas, vous apporter des éléments et puis, répondre aux questions tout à fait justes de Stéphane PFEIFFER à l'instant.

Sur le périmètre. Effectivement, on peut s'interroger, mais comme vous le savez sans doute, la loi confie cette compétence à la Région. Donc, nous ne pouvons intervenir qu'en complément. Nous n'avons pas le droit, nous, de créer un fonds tout seul, forcément, le périmètre régional. Mais cela étant dit, l'effet de levier, nous avons regardé, bien entendu, c'est une question légitime, l'effet de levier est tellement important, x10, c'est qu'en réalité, nous récupérons beaucoup plus sur le territoire métropolitain que ce que nous mettons. Par ailleurs, je vois une petite contradiction dans cet argument. C'est que les uns les autres, nous sommes favorables justement à un développement économique hors de la Métropole. Cela ne me gêne donc pas si demain grâce à ce fonds, une entreprise s'installe à Libourne ou à Coutras ou je ne sais où, c'est quand même tout à fait favorable aussi au projet que nous portons ensemble.

Sur la question des garanties d'investissement. Cela reste effectivement une question, mais l'objet même de ces fonds n'est pas d'intervenir à tout-va sur tous les champs, mais justement, sur les champs innovants, en matière notamment de transition écologique. La garantie, je dirais qu'elle est apportée par les fonds eux-mêmes. Est-ce le rôle de la Métropole, du public, de financer ce type d'entreprise ? Mais alors, qui va le faire ? On est tous d'accord pour dire qu'il faut que des entreprises naissent et se développent pour porter la transition écologique, on l'a vu encore hier ici même dans ce hall, si des entreprises ne trouvent pas des solutions pour de nouveaux matériaux pour les bâtiments, je suis désolé, mais, oui, effectivement, on a besoin de matériaux de construction bas carbone, sinon, comment va-t-on faire ? On va arrêter de construire ? Alors, où vont se loger nos concitoyens ?

Sur l'énergie, même chose. On a vu hier, une entreprise qui peut améliorer la performance énergétique de tous les sites industriels, notamment des hangars, avec un simple boîtier qui permet de réduire la consommation d'énergie de manière majeure, notamment pendant toutes les périodes hivernales. Alors, on peut dire, ce n'est pas au public de s'en occuper, mais cela sera aux banques que vous dénoncez par ailleurs et dont vous vous interrogez sur le comportement. J'avoue que j'ai un petit peu de mal à suivre.

Sur un fonds ESS, pourquoi pas ? Je pense qu'il faut continuer à travailler le sujet avec la Région. On a fait un premier pas tout alors important. Il y a l'élément de la foncière déjà à consacrer à l'ESS. Moi, je suis tout à fait favorable à ce que l'on favorise évidemment des levées de fonds ou des financements pour l'ESS, j'en parlerai volontiers avec la Région. Mais vous rappeler que par ailleurs, nous avons voté un schéma de développement économique avec 20 millions d'euros justement, pour la transition et pour l'aide à l'économie de proximité et aux toutes petites entreprises locales. Donc, je crois que s'il y a un déséquilibre, il est plutôt dans l'autre sens. À la limite, on pourrait nous dire : « Vous avez mis trop d'argent pour l'économie de proximité », et je rappelle que mettre de l'argent, j'ai essayé de l'expliquer rapidement en introduction, mais nous allons le récupérer cet argent, sous forme à la fois de rémunération, puis à la fin du fonds, nous sommes remboursés.

Toutes ces raisons m'amènent à considérer que tout cela va plutôt dans le bon sens, mais je comprends tout à fait qu'il y ait des questionnements.

M. le Président Alain ANZIANI : je lance le vote.

Le vote donne :

Pour : 98

Abstention : 0

Contre : 4.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

La délibération est adoptée.

Je vous propose de prendre une dernière délibération avant de faire une pause.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Christine BOST, délibération n°11 : Bordeaux concession d'aménagement pour la requalification du centre historique – Délégation de droit de préemption urbain renforcée à la société anonyme d'économie mixte InCité.

Monsieur PFEIFFER quitte la salle en tant que Président d'InCité, il ne peut pas participer ni aux débats ni au vote. Merci.

Mme BOST

(n°11) Bordeaux- Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique - Délégation du droit de préemption urbain renforcé à la Société anonyme d'économie mixte (S.A.E.M.) In Cité - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? Personne ! Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, rapidement. Je voterai contre cette délibération. J'avais évoqué au précédent Conseil, certaines problématiques avec InCité. Peut-être que cela changera et peut-être qu'il faudra du temps, mais je préfère être patient et regarder les faits. Donc, j'invite effectivement à la mesure de cette notion de préemption et finalement, peut-être aussi, de problématiques, comme cela a été évoqué par certaines associations, d'où va l'argent. Quand on parle d'InCité, il y a beaucoup d'argent qui sont là, qui sont sur la table, et il n'y a pas toujours un retour du côté de l'habitant. Donc, je mesure et j'espère qu'il y aura plus de transparence, dans la façon dont l'argent est utilisé dans cette association. Je ne sais pas si on peut dire association, organisme. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Il y a trois personnes qui n'ont pas voté, tant pis pour elles.

Pour : 96

Abstention : 1

Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

La délibération est adoptée.

Je vous propose de nous retrouver à 14 heures 30. Merci.

La séance est suspendue de 13h30 à 14h30.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PAPADATO

M. Patrick PAPADATO : Délégation de Monsieur DELPEYRAT, affaire n°17 : Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

M. DELPEYRAT

(n°17) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté Garonne Eiffel - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par déclaration de projet - Secteur Souys - Décision - Autorisation

M. Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, merci. Tout simplement, pour faire écho à l'intervention de Monsieur le Vice-président Stéphane DELPEYRAT, je voudrais dire combien la ville de Floirac se réjouit d'être dans le cadre de cette perspective de d'Opération d'intérêt national (OIN) avec les villes de Bègles et Bordeaux. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, le secteur de La Bastide au regard de ce qu'est effectivement cette partie de la plaine entre le quai de la Souys, entre la Garonne et le pied du Coteau, qui n'était depuis les années 80 devenue qu'une jachère industrielle, avec toutefois, un quartier un petit peu historique floiracais. Il est important qu'il y ait un urbanisme qui se pose sur cette plaine de Floirac et de Bordeaux Bastide, bien entendu, puisque ce sont deux secteurs partagés. Au regard du travail qui a été effectué avec l'établissement, en concertation avec la commune de Floirac plus précisément, on voit bien comment se profilera ce quartier demain. Compte tenu effectivement, du volet habité, des espaces publics qui y seront posés, je pense à une école, à un groupe scolaire, à un collège, je pense effectivement à du commerce, de l'activité artisanale, je pense aussi à un parc qui va s'inscrire dans le prolongement du parc des Angéliques, qui sera probablement appelé parc Eiffel. Tout le travail qui a donc été fait en préalable à ce projet de délibération, a été un travail tricoté de façon étroite et intelligente avec l'établissement public sous l'égide de plusieurs Présidents, le Président JUPPÉ, le Président Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux. Je pense que nous allons continuer avec le nouveau Président Clément ROSSIGNOL-PUECH, ici présent, de telle sorte que l'on puisse toujours être en capacité de regarder ce plan guide et l'amender dès que cela sera possible, pour qu'il intègre, le volet historique floiracais. Ce volet ville jardin, ville nature, entre la plaine, la Garonne et le Coteau sont effectivement, deux patrimoines là aussi floiracais. C'est avec plaisir qu'en tout état de cause, je voterai, vous pouvez l'imaginer, ce projet de délibération.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, Monsieur le Président. Une remarque sur ce sujet, à propos des problématiques structurelles et des risques sur ce secteur. On est sur le secteur de la Souys, une zone très inondable. La délibération l'indique, tous les plans le montrent,

on est sur une zone qui a de très fortes chances, de très fortes probabilités, à la fin du siècle, d'être sous l'eau. Maintenant, les choses malheureusement se confirment. Ici, les choses vont dans le bon sens, puisque le plan local d'urbanisme réduit quand même en partie la constructibilité, la proposition qui est faite ici réduit en partie la constructibilité et prend en compte ce sujet, mais il n'empêche que l'on a laissé se densifier un quartier en zone très inondable, pour laquelle on aura beaucoup de problématiques. Sur la précédente mandature, je n'avais pas voté la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) pour ces mêmes raisons, on avait expliqué par a + b que la montée des eaux s'arrêterait aux frontières de la Métropole. On verra si c'est vraiment le cas, mais il faut être extrêmement vigilant sur le risque d'inondation dans ces secteurs que l'on a beaucoup densifiés. En effet, ce risque est aujourd'hui devenu une certitude. Construire autant dans des secteurs qui d'ici 2100, 2150 seront sous l'eau, n'est peut-être pas prudent.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il y a ce critère du climat qui va porter, encore une fois, longtemps dans toutes les délibérations que fait Bordeaux Métropole. Je ne dirais pas simplement, comme Monsieur GARRIGUES, maintenant. En fait, cela fait 52 ans qu'il y a eu un rapport qui est sorti, et puis, que l'on sait de façon très certaine, que les choses allaient mal aller. Évidemment, l'activité humaine fait partie de tout cela, et on est dans le déni. Régulièrement, on est dans le déni, et on n'a toujours pas accepté que la nature évolue, elle a des lois physiques et c'est irréfragable. Les choses sont telles qu'elles sont.

Donc, sur ce constat, évidemment, je m'abstiendrai par rapport à l'insuffisance de l'artificialisation des sols, et sur le fait que l'on n'est pas encore en logique d'autonomie alimentaire, parce que justement, on est plutôt au ras des flots. Donc, autant inonder plutôt des champs que de nouveau des habitations. On aura fait en sorte d'ailleurs, que l'artificialisation va éviter un ruissellement normal de l'eau, puisque je le rappelle, les grands besoins aujourd'hui se font dans les nappes et, justement cela déborde plutôt du côté Garonne de façon abondante. On est obligé de pallier les débordements dans les différents quartiers par des réserves de tampons, qui évitent que l'on se retrouve avec des débordements dans les caniveaux, dans les voies et dans les habitations évidemment. Tout cela porte sur le fait que par principe, on est un peu sur une inversion des valeurs. On adapte le Plan local d'urbanisme (PLU) à une circonstance marchande au départ. Donc, on subit les conséquences et on fait acte, certes, d'adaptation, il y a des propositions qui sont plutôt bonnes aussi dans cette délibération, mais n'empêche qu'il faut encore mesurer le poids de cet investissement qui est là, ce soutien qui est là. Je pense que l'on en parlera peut-être trop tardivement, dans 50 ans, mais malgré tout, on est là. On devrait anticiper et gouverner, c'est anticiper. Donc, je pense que l'on fait fausse route encore une fois.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Pour répondre à notre collègue. Bien sûr, vous imaginez bien que dans le cadre de l'élaboration du plan guide, le risque d'inondation a été pris en compte à tel point que sont créées au niveau de ce nouveau quartier urbanisé, des noues et notamment le parc qui fera 16 hectares et qui servira en cas de crue de la Garonne de bassin d'étalement des eaux. Cela viendra minimiser le risque pour les habitants. S'agissant du trait architectural et plus particulièrement la conception architecturale, la zone d'altimétrie a également été prise en compte. Le risque zéro, par définition, n'existant pas, nous avons suivi à la lettre les préconisations qui nous étaient opposables, dans le cadre de l'élaboration du plan guide sur cette partie de la zone inondable floiracaise et bastidienne.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. en matière environnementale, je crois que des efforts considérables ont été faits notamment sur la dépollution des sols qui est un enjeu majeur puisque l'on est sur un secteur extrêmement touché. Sur les questions

hydrauliques et d'écoulement des eaux, des travaux extrêmement importants vont être mis en œuvre. On est dans une zone inondable. Par conséquent, vous trouverez dans le dossier les cartes qui indiquent la prise en compte de ce risque. Évidemment, tout ce qui est Plan de prévention du risque inondation (PPRI) rouge n'est pas concerné par la construction. Il y a ensuite toute une série de dispositifs qui devraient permettre de prendre en compte ce risque à la fois avec la digue prévue, mais aussi les réglementations imposées aux constructions au-delà du zonage. Ce qu'il en sera à l'avenir, nous n'en savons rien, mais en l'état actuel des connaissances, ces questions ont été très sérieusement prises en compte. C'est pourquoi, le commissaire-enquêteur n'a pas mis d'observation et le rapport a été adopté sans réserve, ce qui est malgré tout, relativement rare, même très rare, sur un projet de cette envergure. Il y a toujours un certain nombre de remarques, pas forcément d'opposition, mais au moins de conseils ou de réserves qui sont posés. Cela n'a pas été le cas sur ce dossier-là, ce qui est plutôt de nature à nous rassurer effectivement.

Ensuite, je partage l'avis de Monsieur GARRIGUES. Il suffit de regarder la géographie pour constater que l'on sera exposé à un risque inondation sur la Métropole. Cela est certain.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Pour : 93 ; abstention : 2 ; contre : 1.

Majorité
Abstention : Monsieur GARRIGUES,
Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

La délibération est adoptée.

On passe à la délibération suivante.

M. Patrick PAPADATO : Dans la délégation de Monsieur LABESSE, délibération n°25 : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2021.

M. LABESSE
(n°25) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2021 et rapports des concessionnaires - Avis et information

M. Patrick LABESSE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui veut prendre la parole ? Pour l'instant, j'ai Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Je voulais réagir brièvement sur le rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets. Je voudrais quand même marquer notre déception et notre inquiétude, sur les chiffres affichés pour la réduction des Déchets ménagers assimilés (DMA), qui, je le rappelle, est un enjeu majeur, non seulement pour répondre aux obligations réglementaires, mais beaucoup plus généralement, pour répondre aux enjeux climatiques. Alors, je vous ai écouté, j'ai aussi analysé les chiffres avec précaution, Monsieur LABESSE, et effectivement, la très forte augmentation, se trouve dans les centres de recyclage très nettement gravats, bois et tout-venant, entre 14 et 18% d'augmentation.

Cela dit, quand on prend ne serait-ce que la fiche repère et qu'on la compare aux années précédentes en prenant le détail par flux, que l'on regarde la quantité de déchets produite sur la collecte des OMR, c'est-à-dire les ordures ménagères résiduelles, notre bac gris ou noir, en fonction de son ancienneté, on constate que sur l'objectif de réduction des DMA on a une baisse de 0,2%. Nous sommes à -0,2% par rapport à nos objectifs. Cela veut dire que la quantité de déchets que l'on a produits dans notre Métropole en 2022, est quasiment identique à la quantité de déchets que l'on a produits en 2010. Je voudrais juste que les choses soient claires pour tout le monde. On se félicitait, on s'inquiétait, on parlait des chiffres du précédent plan déchets. Le précédent plan déchets, on a baissé de - 4%. Alors, certains s'en féliciteront peut-être, moi, j'étais déjà très pessimiste et négative sur ce résultat. - 4%, cela nous inquiétait déjà. On doit arriver à une baisse de - 15% de la quantité de nos déchets produits d'ici 2030. On n'en est à - 0,2%. Je pense donc qu'il faut une prise de conscience collective, vous l'avez dit, on a aussi un accompagnement au changement de comportement. Il faut être clair, il est bien évident que nos services de collecte et nos services dans les bureaux, n'ont rien à voir avec ce mauvais résultat. Les habitudes ont certainement changé. Elles n'ont pas encore assez changé, mais nous devons agir. On ne peut pas se contenter de dire : « Année après année, on est loin du compte. » Cela ne va pas suffire. Il faut donc sensibiliser les habitants, mais c'est aussi à nous d'actionner tous les leviers. Vous disiez que le nouveau plan déchets avait été adopté au mois de mars. D'accord, mais il n'a même pas été complètement adopté.

Aujourd'hui, je souhaiterais que les communes prennent leur responsabilité et que l'on se dise aujourd'hui : « Où en est-on de la solution dans chacune des communes ? Où en êtes-vous de vos discussions pour finaliser le plan déchets sur la collecte des bios déchets ? Où en est-on de l'accord de toutes les communes sur les moyens financiers liés à ce plan déchets ? Depuis le mois de mars, où en est-on ? » Comment est-ce que l'on peut se féliciter de voir des entreprises, comme BOKASHI par exemple, mettre la clé sous la porte, avec des habitants qui avaient pris de nouvelles habitudes de geste de tri, et qui n'ont plus aujourd'hui de solution pour leurs bio déchets ? Comment est-ce que l'on peut se satisfaire de constater chaque année, dans les rapports annuels, que la dotation de composteur individuel varie considérablement d'une commune à l'autre. En effet, beaucoup de communes sont en retard sur cette dotation qui, je vous le rappelle, est votre solution privilégiée pour la collecte des bio déchets demain ?

Malgré le fait d'éléments conjoncturels tels que les gravats, le bois, la reprise des travaux, voire la reprise économique, je crois que ce rapport annuel n'est pas la réponse à toutes les questions, c'est à nous, ensemble en responsabilité, de trouver maintenant des solutions.

M. Dominique ALCALA : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, soyez rassuré, je ferai dans le soft. Cependant, je me rappelle les interventions du groupe Écologiste, notamment avec des critiques extrêmement acerbes et fortes, parce qu'à l'époque, il trouvait que le plan déchets que nous présentions et les résultats de ces plans déchets n'étaient pas ambitieux. Je rappelle cependant, que depuis des années, la gestion des déchets de Bordeaux Métropole est plutôt une gestion vertueuse, avec des résultats qui étaient bien meilleurs que ceux que l'on obtient aujourd'hui. Si je me souviens bien, en commission, vous aviez dit que le résultat n'était pas bon. C'étaient vos propres mots. Les critiques étaient donc importantes précédemment, cependant, on avait des résultats, certes, peut-être pas tout à fait à la hauteur de ce que nous envisagions, mais on était sur une baisse régulière bien que l'on n'atteigne pas les objectifs que l'on souhaitait. Aujourd'hui, nous constatons quand même une forte augmentation de l'ordre de 3,37% de la collecte de tous les déchets. Peut-être plus dans les apports volontaires en recycleries, cependant, les DMA augmentaient également ou sont à l'équilibre, on va dire, mais on n'est pas dans la baisse. qu'est-ce qui va falloir faire pour que la quantité de déchets collectés baisse ? Vous avez

évoqué la conjoncture, la reprise de l'activité économique, alors va-t-il falloir une récession de l'activité économique pour que cela baisse ? Ce n'est quand même pas la solution. Je crois qu'il faut inciter par la communication, à mieux trier, comme le disait notre collègue, favoriser le compostage chez soi ou en pied d'immeuble, faire en sorte que les biodéchets ne se retrouvent pas dans le bac gris.

Au regard de ces rapports, il est évident que les objectifs ne pourront certainement pas être tenus et les moyens humains ne sont peut-être pas tout à fait adaptés aujourd'hui. Sachez que vous avez tout notre soutien, tout mon soutien, Monsieur le Vice-président. Je sais ce qu'était la collecte de ce service, effectivement, je veux reconnaître la qualité des professionnels, des administratifs à tous les niveaux, qui travaillent dans ce service et qui contribuent, malgré tout à faire en sorte que l'on vive, et que la Métropole soit une zone de salubrité permettant de maintenir la bonne santé des habitants.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots. D'abord pour rassurer Madame FAHMY. Les communes prennent leurs responsabilités. Je vais même dire que de temps en temps, elles prennent même la responsabilité de Bordeaux Métropole, puisqu'elles arrivent à collecter les déchets autour des bacs enterrés qui ne sont pas collectés par un service qui aujourd'hui, reconnaissons-le, ne fonctionne pas. Ne fonctionne pas parce que d'abord, on a du matériel avec des opercules qui ne sont pas suffisamment grands, sur le type de matériel, pour accepter les cartons. Pour les déchets ménagers cela va à peu près et puis parce qu'il n'y a pas de service autour, et quand il y a des trucs autour et que l'on vient les vider, le camion ne prend pas forcément ce qu'il y a autour. Donc, ce sont les services municipaux qui assurent, du lundi au vendredi et puis, dans des communes qui n'ont pas des moyens comme d'autres, mais ce sont les élus qui, le week-end, samedi, dimanche, s'y collent pour pouvoir nettoyer. C'est un peu pareil pour les conteneurs à verre. On avait mis dans ce plan déchets, et je m'étais proposé pour expérimenter, parce que je suis loin, je comprends que faire venir le camion à Saint-Aubin pour vider la moitié d'un bac à verre, ce n'est pas rentable. Donc, je m'étais proposé, pour accepter des capteurs justement pour voir comment ces conteneurs se vident, ne pas envoyer le camion pour rien s'il n'y a pas besoin de le vider, et puis aussi, l'engagement qui avait été pris dans le précédent plan propreté, c'était que les services de Bordeaux Métropole, pour les communes qui n'ont pas mutualisé la propreté, de passer autour des bacs une fois par semaine. C'est un peu comme la neige qui fond au soleil. Cela a bien commencé au début, cela a moins continué, et puis, maintenant, il n'y a plus personne. C'est-à-dire qu'il n'y a plus que les services municipaux qui le font, comme le balayage des pistes cyclables. On était parti pour 12 fois par an, on est rendu à 8, peut-être bientôt que l'on sera à 6, etc., etc. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui, il y a quand même une vraie difficulté sur ce sujet.

Il y a deux sujets que l'on n'a pas réglés, qu'il faut effectivement régler, celui des bios déchets. Ce que je viens de vous faire la démonstration que cela ne fonctionnait pas bien sur les conteneurs enterrés, circulant un peu sur la Métropole, ce n'est pas qu'à Saint-Aubin. Quand on parle avec des maires en conversation, tous vous le disent quasiment, sur les conteneurs enterrés. Si on fait en collecte également, en apport volontaire les bios déchets, je suis encore plus inquiet. Je ne vais pas revenir au débat du dernier Conseil de Métropole avec la dernière question qui consistait à l'étude des sangliers, mais encore une fois, si vous leur mettez des libres-services dans les conteneurs enterrés pour qu'ils puissent venir se servir, cela va être réglé. Sans compter l'hygiène. Ce ne sont pas des verres, ce n'est pas du carton, c'est autre chose. Donc, cela, ce problème-là n'est pas réglé. Ce n'est pas réglé parce qu'il y a une expérimentation à Mérignac, j'ai vu qu'ils s'étaient lancés. Là aussi, je ne

sais pas comment il faut dire les choses, mais le jour officiel où il y a les caméras que l'on ne soit pas invité, j'entends et je le comprends, mais faites-nous venir pour nous convaincre après pour nous montrer comment cela marche, que l'on ne va pas lire le journal Sud-Ouest pour savoir comment cela se passe. C'est nous qu'il faut convaincre, ce n'est pas vous. Vous êtes déjà convaincus, vous voulez les mettre en place, essayez de nous convaincre, nous, en nous montrant comment le système fonctionne pour nous rassurer, pour éviter de se trouver dans le système avec le bip qui ne marche pas.

Le deuxième point, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je vais être très clair avec vous. Les habitants de ma commune qui, depuis 2006, ont qu'une seule collecte par semaine, ont eu un prix d'enlèvement de taxe des ordures ménagères, vous leur proposez après avoir fait un effort pendant plus de 10 ans, leur dire : « Écoutez, vous avez bien travaillé, vous rejetez moins de déchets que les autres, et pour vous récompenser, on va vous augmenter la taxe. » Pour la commune d'à-côté qui, elle, avait une collecte de 2+1, je ne vous dis pas laquelle parce que toutes celles qui sont à côté ont 2+1, vous, vous avez plus fait de déchets, on va vous récompenser et on vous baisse la taxe. C'est incompréhensible. C'est incompréhensible, parce que le territoire où nous sommes dans le Quadrant Nord-Ouest, cette taxe est très élevée, puisqu'elle est assise, je vous rappelle, sur la valeur locative et que les valeurs locatives dans ce secteur sont extrêmement élevées. Moi, je vous parle de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 350 euros. Donc, si on vous augmente la taxe à 350 euros pour un passage d'une fois par semaine, et si vous ne la mettez pas, cela va finir par faire cher. Sachant que l'expérimentation que l'on a pu faire sur les plus ne s'est pas bien passée, mais encore une fois, ce n'est pas la faute des services, c'est parce que le système ne convient pas. Alors, cela veut dire qu'il faudrait presque un bing bang sur la collecte des déchets. D'abord, améliorer le service et faire prendre conscience par de la pédagogie qu'il faut moins rejeter. Les composteurs, chez moi, il y a 3 000 logements à Saint-Aubin, il y a eu 1 200 composteurs distribués. Je pense que les gens s'en servent.

Je crois qu'il faut expliquer aux gens aussi pour les déchets verts, comment cela peut se passer. Quand vous avez les terrains qui font 1 000 à 2 000 m² et que vous avez une cinquantaine de chênes sur le terrain, vous n'avez pas les mêmes déchets verts qu'un terrain de 300 m² où il y a un cerisier ou un autre arbre qui est là. Ce n'est pas du tout la même chose. Donc, il faut aussi en tenir compte. Vous avez des déchetteries aujourd'hui, et je parle de celle du Taillan-Médoc où vous avez, je mets de côté la période actuelle où les gens vont, une période normale de la déchetterie, comptage fait, 59, 71 voitures qui sont en train de faire la queue sur une voie spéciale le long de la route de Lacanau. Si vous allez vous baigner à Lacanau un samedi, vous verrez cet alignement de voitures qui rentrent dans la déchetterie, parce qu'il y a une queue terrible. Elle n'est pas suffisante pour tout ce territoire. Il en manque une ou il manque des éco-points. Je ne sais pas, mais, enfin, il manque quelque chose.

Puis, pour terminer, un problème de ressources humaines. Quand j'ai un problème sur un conteneur enterré, j'appelle Monsieur X. Quand j'ai un problème sur un conteneur à verres, j'appelle Madame Y. Quand j'ai un problème sur des poubelles collectes, c'est Monsieur Z. J'ai l'impression que ces gens-là ne se parlent pas. Ce n'est pas que j'en ai l'impression, c'est que j'ai la conviction qu'ils ne se parlent pas. Donc, aujourd'hui, mettez-nous un agent de maîtrise par territoire, et que cet agent de maîtrise ait la maîtrise, c'est le cas de le dire, c'est son rôle, des trois composantes. Ce qui nous permettra d'avoir un seul interlocuteur et après, sur le terrain, on va se débrouiller. On va s'entendre entre nous. Ne vous inquiétez pas. On va l'appeler. On va s'échanger les téléphones, et puis, il n'y a pas de souci. On arrive toujours à trouver des solutions. Ce qui serait, à mon avis, la meilleure solution pour pouvoir justement construire une politique de déchets pour pallier quand cela ne va pas, parce que la communication compte. On comprend qu'un camion ne peut pas passer le matin. Tout le monde peut le comprendre. Simplement, il faut dire aux gens : « Attention, il n'est pas passé. Peut-être qu'il passera demain matin, parce que l'on peut trouver une solution. Peut-être qu'il passera la semaine prochaine. » Parce que nous, c'est la semaine prochaine. Ce n'est pas demain ou après-demain. Donc, cela veut dire que la communication est au moins aussi importante. Donc, ce plan déchets, on l'a voté la dernière fois, pas de

souci, il va dans le bon sens dans un grand nombre de choses. Ce qu'il faut que l'on arrive aujourd'hui à caler, c'est le résultat sur le terrain au plus proche des habitants. C'est cela. J'ai envie de dire, c'est une critique constructive. C'est pour que cela aille mieux, parce que très franchement, quand cela fonctionne bien, c'est parfait, il n'y a rien à dire, mais ces petits grains de sable, c'est très sensible vis-à-vis de nos habitants. Puis, entre nous, j'ai aperçu ce matin en venant, que vous aviez commencé à distribuer les nouveaux conteneurs verts. Ils sont jolis, tous verts, puis il y a un capot jaune dessus. J'ai cru comprendre, ou vous allez me démentir ou me dire : « Non, c'est une fausse rumeur. », il paraît que vous avez changé tous les capots verts pour mettre des capots jaunes chez les gens. J'espère que c'est une bêtise, parce que l'on ne va pas les déployer. Il nous a fallu des mois pour pouvoir mettre les puces sur les bacs. Imaginez-vous faire comprendre à nos administrés que l'on va les enquinquer, pour pouvoir laisser leur poubelle dehors, pour changer le capot qui va passer du vert au jaune. Moi, je serais vous, je garderais le vert. Vous êtes d'accord, non.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Bastien RIVIÈRES, je crois que vous vouliez intervenir. Bastien RIVIÈRES.

M. Bastien RIVIÈRES : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Le constat que l'on peut faire et que l'on fait tous, c'est que suite à ce rapport, on peut être conforté dans les orientations générales qui ont été prises dans le cadre du plan stratégique déchets qui a été voté il y a quelques semaines, et qui prévoit la rénovation de sept des centres existants, la construction de cinq centres de ressources en remplacement de sites actuellement saturés, la création de trois centres de réemploi pérenne et de six centres de réemploi éphémère. Nous allons ainsi stimuler la réutilisation avec les centres de tri, où on limitera l'accès des professionnels, qui devront aller dans les déchetteries professionnelles qui maillent correctement le territoire de la Métropole. Ils seront ainsi incités à avoir une politique de réduction et de réemploi de la matière. On va ainsi également valoriser, en matière les bios déchets, pour cesser d'incinérer une ressource qui contient à peu près 30 % d'eau. Ensuite, l'extension de la consigne de tri qui est imminente, va permettre de mieux recycler et mieux valoriser en matière certains plastiques et emballages.

Très concrètement, ceci a déjà commencé avec des expérimentations. Cela a été dit, notamment celle de Gradignan, les 5,5 tonnes d'objets réutilisés en quelques mois qui, avec la feuille de route ESS, va nous permettre d'être une ressource économique valorisable pour l'emploi.

Un deuxième exemple, c'est un groupement de commandes pour les restes alimentaires et la valorisation des biodéchets pour la restauration collective, dans 7 collèges, 13 communes et 6 établissements publics, CCAS, EHPAD, SIVU, CROUS, CHU, ou le MIN. Tout ceci représente un gisement de biodéchets de 1 200 000 kg par an. Donc, je ne vais pas revenir en détail sur les chiffres du rapport, mais quelle est la hauteur de la marche ? Comme cela été dit précédemment, en plus de 10 ans, depuis 2010, on a réduit de moins de 1 % les DMA, les déchets ménagers assimilés, donc c'est la poubelle noire, les poubelles de recyclage, le verre, les déchets de centre de recyclage, pour atteindre simplement les objectifs réglementaires, nous devons réduire de 15 % d'ici 2030, donc en 8 ans. Si on fait un petit calcul, cela veut donc dire qu'il faut être 20 fois plus efficace dans les années qui viennent que dans les années qui ont passé. Pourquoi est-ce qu'il faut le faire ? Comme je l'ai dit, c'est réglementaire, c'est la loi, et même si aucune collectivité n'a encore trouvé la solution en France, il faut se donner les moyens d'y arriver pour, d'une part, juguler la prolifération des pollutions plastiques dans un souci de santé publique, santé animale, de santé des écosystèmes, pour cesser un gaspillage de matière qui peut être réutilisée, et enfin, pour une raison économique pour contenir l'augmentation du coût du service de traitement des

déchets puisque la TGAP, la taxe générale des activités polluantes, qui concerne en particulier l'incinération, on le sait, va augmenter significativement dans les années à venir.

Tout ceci est impossible sans des agents en nombre suffisant. Le renforcement des équipes a commencé, avec le recrutement de quatre chargés de mission pour conduire les études nécessaires au déploiement des actions du plan déchets. Cela va se poursuivre par l'embauche d'une vingtaine d'agents de terrain d'ici la fin de l'année, pour plus de sensibilisation localement, comme cela va être le cas avec des ambassadeurs prévention, spécialisés dans les biodéchets, dont une partie sera mobilisée, en particulier sur les sept points d'apport volontaire en expérimentation du côté de Mérignac. Ce déploiement va être généralisé dans les années à venir d'ici 2024. Mais finalement, quand un camion collecte un déchet, quel qu'il soit, le mal est déjà fait. Il faut développer nos relations avec les entreprises et tous les acteurs du monde économique, pour tarir la production à sa source. Parce que sans réduction de production à la source, on aura toujours autant de déchets à traiter, et même si les pourcentages dans les différents indicateurs pourront varier, le total ne pourra pas réduire sans des actions auprès du monde économique. Je vous remercie.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le président, chers collègues. Je vais être rapide car il est vrai que je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Je comprends bien que, cette année, il y a le plan déchets et tout cela, on essaie de faire bouger les choses, mais il est vrai que c'est très difficile de faire bouger un paquebot et le faire un peu changer de ligne.

On doit diminuer les déchets à la source, mais je dirais de toute incinération, lui prône l'inverse quelque part. Je le dis à chaque fois, tant que nous aurons deux incinérateurs, nous aurons une forme, si vous voulez, d'injonction paradoxale : D'un côté, une réduction et de l'autre, l'alimentation des incinérateurs, sinon cela ne marche pas. D'autant plus que les contrats que l'on a eu, très favorables à la Métropole, n'ont pas incité à mettre en place cette politique. On est face à cela. Il y a des initiatives, les biodéchets. Tout cela va dans le bon sens, sauf que l'on n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Donc, quoi faire ? Christophe DUPRAT a surtout pointé des problèmes : un petit peu d'organisation, de gestion, et je pense que c'est là-dessus, il a en partie raison. C'est vrai qu'il faudrait, qu'en terme de service, la Métropole parle à la Métropole, parce que c'est quand même un peu compliqué. Madame FAHMY a aussi pointé un certain nombre de choses avec lesquelles on peut être d'accord quand on a un réflexe écologique. Donc, quoi faire ? Je propose qu'en 2023, on prône sur la Métropole l'année de la réduction de déchets, que soit lancée une grande opération auprès des citoyens parce que la pédagogie est nécessaire. Rappelez-vous la dernière où vous avez reçu dans votre boîte aux lettres un document qui vous dit comment on trie les déchets. Cela fait des années. Donc, il n'y a aucune animation prévue. C'est peut-être prévu dans le plan, mais dans les années 2000, lorsqu'il y a eu la mise en place du TRIVAC, qu'il y avait eu le recrutement d'emplois jeunes, on allait dans les immeubles, il y avait toute une politique qui avait été mise en place. Il y avait l'USID aussi qui avait été mise en place, notamment auprès des entreprises. Tout cela s'est un peu dilué. Donc, il faut de la pédagogie, une politique d'animation très forte auprès des entreprises, auprès des citoyens, et déclarer l'année 2023, année de la réduction des déchets avec, je pense, un plan de communication et des actions sur l'ensemble des communes, que quelque chose se passe. Par exemple, sur les composteurs, je suis pour que la dotation directe aux gens qui possèdent une parcelle. Dès lors que vous bénéficiez d'une parcelle ou d'une maison, vous possédez 150 ou 200 m² et pouvez être doté d'un composteur avec explication des consignes. Le volontariat, à ses limites. Cela ne peut pas suffire. Il faut être plus incitatif, peut-être un peu plus coercitif. Il faut réfléchir à tout cela, et prendre le dossier à bras-le-corps, et déclarer une année exceptionnelle pour changer la donne. Sinon, on restera toujours cahin-caha, et au bout du compte, les déchets vont nous manger.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. Souvent, je pense que même si la délibération est axée sur les déchets ménagers assimilés, il faut regarder globalement aussi les choses. C'est-à-dire que l'on a souvent pointé du doigt, et on culpabilise un petit peu l'acteur, donc le citoyen, un habitant, et à côté de cela, on lui fait une politique qui le favorise à changer son véhicule par exemple, et éventuellement, même avoir des subventions pour acheter un véhicule propre, mais qui fait trois tonnes. Donc, il y a une incohérence. Quand on parle de tonnage de déchets, je pense qu'il faut aussi regarder, encore une fois, cela été dit, à la source, l'éco-conception et surtout, la contrainte. La contrainte, c'est par exemple, de dire à un moment donné : « Non, on arrête les gros véhicules en ville. » Donc, c'est pareil. C'est une logique comme quoi il va falloir tenir compte de cela, parce que l'on voit qu'il y a des politiques qui sont évoquées au travers du groupe de Monsieur CAZENAVE, qui ont balayé d'un revers de la main la convention citoyenne pour le climat, avec toutes leurs propositions quasiment, et cela a été très mal perçu. Parce que sur le déchet, si vous regardez les cinq propositions sur le déchet, augmenter la longévité des produits et réduire la pollution, faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée, rendre obligatoire la possibilité de réparation des produits manufacturés qui sont vendus en France de disponibilité de pièces détachées d'origine pendant une durée définie, mettre en place la proximité des filières et des ateliers de réparation, rendre accessible les services après-vente, rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023, supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023 et développer le recyclage des autres matières. Donc, durcir et appliquer la réglementation sur la gestion des déchets. Tout cela, la politique nationale, c'est majoritairement avis défavorable de la population, des gens de la convention citoyenne pour le climat. Donc, on ne répond pas du tout des gens niveau national, je pense qu'il est beau jeu d'entendre des gens qui nous donnent des leçons ici, et qui essaient de pouvoir passer pour plus écologistes que les écologistes. Donc, là, encore une fois, je pense qu'il y a une question de respect des gens qui étaient à l'origine des mouvements décroissantistes, et c'est là où je vais être force de proposition, j'espère, c'est qu'encore une fois, quand il y a des gens qui sont dans la décroissance et qui arrivent à faire qu'un seul kilo de déchets organiques à l'année, même pas organiques, plastiques et autres à l'année, une personne arrive à faire cela, donc pourquoi pas les autres ? Pourquoi on ne pourrait pas bonifier et soutenir cela ? Réellement, peser et donner non par des contraintes avec des taxes, mais plutôt, inciter les gens à changer, parce que la personne qui a fait l'effort de ne pas avoir de déchets, de DMA par exemple, se retrouve aidée avec un bonus. Cela permettrait au contraire de favoriser cet esprit de cohérence entre les citoyens, les voisins se voient entre eux, c'est exactement ce que l'on retrouve quand on parle des gens qui ont fait la transition agricole sans pesticides, pourtant, cela marche. Donc, le voisin agriculteur, il voit que l'autre voisin arrive à produire quand même sans pesticides. C'est exactement ce qui peut se produire aussi de façon massive dans la population, quand on parle de déchets. Donc, il faut avoir un peu de cohérence d'un point de vue politique, et évidemment, cela s'accompagne non pas qu'avec une politique locale, c'est évidemment avec aussi une politique nationale.

Puis, j'arrête ! Allez, cela suffit, c'est cela. Je m'arrête là !

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, je vais être brève. Je voulais juste réagir sur ce que j'ai entendu là sur certaines interventions. Cela fait 11 ans que je suis maire, 11 ans que j'entends le même rapport : les volumes de déchets ne diminuent pas, ce n'est pas propre autour des conteneurs enterrés. Tout cela n'est pas nouveau quand même. Cela fait des années que ça dure. J'avais envie plutôt de me projeter vers l'avenir et revenir sur ce plan déchets que nous avons voté en mars 2022. J'ai participé au COPIL, aux réunions de travail, etc., cela a été long. La Métropole devient de plus en plus agile. Je regarde le DGS, mais enfin, trois mois pour mettre en œuvre toutes les orientations du plan déchets, c'est quand même un peu court, on est en train maintenant de mettre en place un certain nombre de choses. Ce que je voulais dire c'est qu'en effet, et je l'ai dit souvent en commission ou en COPIL, cela ne pourra pas se faire sans les maires, mais cela, je crois que Patrick LABESSE

l'a parfaitement intégré, ses services aussi. En effet, il nous faut nous accompagner sur la communication, je pense que c'est vraiment un travail de partenariat entre les services de la Métropole et les communes, je rappelle juste que nous présenterons au Conseil de novembre, des avenants aux 28 contrats de codéveloppement, pour accompagner au sein des communes, les orientations du plan déchets. En tout cas, je suis plutôt optimiste, et on a très envie d'avancer là-dessus, je pense que la population aussi. Seulement un petit témoignage, on nous a installé, il y a maintenant un mois, un composteur collectif dans un quartier de logements sociaux, juste à côté de chez moi, cela se passe super bien. Les gens sont contents et même le soir, je les retrouve, ils sont autour de ce composteur. Là, ils ont même amené des petites tables, ils boivent un jus de fruits en discutant et en expliquant aux gens qui viennent comment cela se passe. Je trouve que c'est plutôt sympa. Je voulais aussi rapporter ce témoignage.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci pour la présentation de ce rapport. Je vais partir de l'observation de Brigitte TERRAZA, que l'on peut attendre bien autre chose, on ne ferait rien sans les maires. Pour rappeler à Monsieur le Vice-président, un engagement pris il y a quasiment un an maintenant, qui concerne effectivement, comme le rappelait Christophe DUPRAT, ce que les communes font pour le compte de la Métropole. Vous le savez, depuis notamment la décision de fermer la déchetterie sur les quais de Paludate, qui correspond à une végétalisation et à l'apaisement du boulevard urbain, les communes de ce Quadrant, et notamment singulièrement la mienne, connaissent une explosion des déchets dits sauvages. Aujourd'hui, on est entre 350 et 500 kilos par jour ramassés par les services de la Ville. Il y avait auparavant, quelque chose d'intelligent qui permettait aux villes de pouvoir ramasser elles-mêmes les déchets qui étaient ensuite, envoyés sur la déchetterie de Bègles, et valorisés comme il se doit. Depuis le dernier contrat et nouveau contrat, c'est la double peine, et tu le sais, Patrick LABESSE on ramasse, et en plus, on nous facture 150 000 euros de déchets annuellement, puisque cela correspond aux tonnages que l'on ramasse.

Il est des choses qui expliquent, puisque je crois que les habitants de la Métropole ne sont pas plus sales ou moins sales selon les villes, il peut y avoir effectivement des éléments de communication, mais la présence de très nombreux étudiants sur un certain nombre de villes, y compris voisines, explique que ce qui était auparavant, on va dire un système D, qui permettait à chacun de récupérer un meuble, une étagère, devient aujourd'hui un sport national à celui qui mettra le plus de choses sur les trottoirs.

Face à cela, on vous a interrogé, Monsieur le Vice-président, il n'y a plus d'un an maintenant pour trouver une solution en urgence sur ce point de vue spécifique. Les 350 kilos par jour n'ont pas décréu, on a ensemble des éléments à long terme. J'avais demandé des réponses concrètes avant de pouvoir intervenir aujourd'hui, je ne les ai toujours pas. J'entends que des plans à long terme puissent être mis en œuvre. La question est, et puisqu'il ne faut pas faire sans les maires, je suis d'accord, jusqu'à quand va durer cette double peine qui consiste pour nous, à supporter les coûts RH, et en plus, maintenant, les coûts de quelque chose que l'on fait pour le compte de la Métropole. Je sais que tu es mobilisé sur le sujet, mais j'aimerais bien qu'il ne se passe pas un an supplémentaire, encore une fois, avec la facture pour lequel il n'y aura, j'espère, pas d'arriérés. Merci, Monsieur le Président.

Mme Anne FAHMY : Je serai brève, Monsieur le Président. Merci beaucoup. Je voulais réagir aux propos de Monsieur MORISSET, parce que l'on ne peut pas toujours laisser dire n'importe quoi. Je vous invite à analyser un peu les avancées législatives de ces dernières années : la loi sur l'économie circulaire, la loi EGALIM, l'avancée en matière de recyclage, de réemploi. Il y a eu des avancées au niveau français et quand bien même, Monsieur

MORISSET, je me battrais toujours pour mes convictions, et j'ai le droit d'avoir envie que notre Métropole aille plus loin.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Moi, c'était pour tenter de relayer ou de faire entendre la parole de salariés. Peut-être que cela va aller dans les sens des critiques qui ont été formulées. En fait, des salariés, en tout cas, quelques salariés au moins, nous ont dit que cela n'allait pas, parce qu'ils constataient une dégradation à la fois du service rendu aux usagers, mais aussi une dégradation des conditions de travail qui sont notamment liées à une politique de réduction des coûts ou en tout cas, d'économie. Peut-être que c'est le problème, et c'est bizarre puisqu'il y a des critiques qui sont formulées sur la façon dont sont collectés ou traités les déchets sur les manquements, mais cela ne parle jamais des moyens qui sont donnés pour pouvoir mettre en place un service public de collecte et de traitement des déchets qui soient à la hauteur des besoins. C'est peut-être cela le problème que l'on a. Est-ce qu'il y a assez de moyens ? Visiblement, non. En tout cas, les salariés contestent et dénoncent le manque de moyens qu'il y a et le manque de personnel aussi. En fait, il n'y a pas de miracle. On peut toujours discuter de principe, on peut toujours discuter de loi, de tout ce qui est fait pour. S'il n'y a personne en bas pour faire le boulot, ça ne marchera pas. Peut-être que le problème de fond est là aussi. Donc, c'est, on en revient là, à une question de service public, de donner des moyens. Alors, tout à l'heure, Monsieur DELPEYRAT, il n'est pas là, mais d'autres se demandaient où investir l'argent, où le placer, où faire des subventions pour pouvoir créer des emplois et développer les activités ou les services, là, il y a un exemple, sur comment on recrute, comment on fait un plan de recrutement, comment on met des moyens qui permettent justement de mettre en place une collecte et un traitement qui soient à la hauteur des besoins de la population. Et quelquefois, cela fait bizarre, parce que l'on a l'impression que l'on ne parle jamais de cela. Les maires jouent un rôle important, les élus ont un rôle important, les députés pour voter des lois ont un rôle important. Enfin, si en bas, personne n'est là pour faire le maille, en fait, cela ne marche pas. Cela permet aussi de faire passer cette parole-là, du mécontentement qui existe du côté des salariés, du côté des employés, que ce soient les services de collecte et de traitement, et l'exigence qu'il y a de donner des moyens, pour améliorer les conditions de travail d'une part, et pour améliorer le service public rendu aux usagers.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur le rapporteur, c'est à vous.

M. Patrick LABESSE : On peut dire que j'ai de quoi faire ! D'abord, je vais répondre d'une manière très générale. Effectivement, c'est un engagement qui a été pris. Cela ne pourra pas être fait sans les maires. On est tous d'accord, mais cela sera fait aussi avec les maires dans l'autre sens. C'est-à-dire que j'entends lorsque vous dites, Monsieur DUPRAT, qu'il faut que je vous convainque et qu'il faut que vous veniez voir comment cela fonctionne, mais à tout moment, c'est possible. Je vais vous répondre que mon adresse mail est très simple à trouver. Il y a eu un problème sur une déchetterie à Ambarès, des gens sont montés au créneau, nous avons organisé une visite sur place avec explication, démonstration et réflexion sur les aménagements qui pouvaient être faits. Je veux dire que là-dessus on est très ouverts, il n'y a aucun souci. Croyez-le bien, cela sera avec plaisir que l'on vous montrera ces choses-là. Il ne faut pas hésiter. C'est vrai que l'on ne peut pas être tout le temps à solliciter si, à un moment, il y aura l'occasion, puisque l'on aura des conférences territoriales, cela peut être l'occasion effectivement de leur donner une dimension un peu plus pointée dans ce sens-là.

Je retiens par ailleurs, votre proposition de référent territorial. C'est quelque chose que je vais poser avec la Direction. Cela m'a semblé être une idée très intéressante.

Après, pour le reste, je tiens quand même à ce que l'on soit prudent. Quand on compare la quantité de déchets sur la Métropole par rapport à la moyenne nationale qu'a publié l'ADEME, on est encore un petit peu en dessous. Donc, nous ne sommes pas non plus les plus mauvais. Des efforts sont faits. On a un vrai souci en matière de déchetteries. C'est bien pour cela que l'on a décidé d'y mettre une entrée forte, puisque l'on veut les restructurer, que l'on veut y mettre des centres d'échange et de ressourcerie, avec contrôle d'accès fiable pour limiter les apports. C'est bien parce qu'il y a un véritable enjeu à cet endroit-là.

Pour ce qui est de la communication et du personnel. Je rappelle quand même que 20 équivalents temps plein ont été recrutés cette année. Un travail sur l'accompagnement de terrain pour le déploiement du tri, de l'extension du tri sélectif va être fait. Monsieur DUPRAT, je suis désolé. Cela ne sera peut-être pas partout des couvercles jaunes, mais cela sera, a minima, des autocollants jaunes. Nous n'avons pas le choix, c'est quelque chose qui nous est imposé par Citéo afin de pouvoir bénéficier des aides.

Ensuite, il y a cette problématique autour de déchets, collecte et propreté, difficile à comprendre, aussi bien pour nous les élus, on ne va pas se voiler la face, que pour nos administrés. C'est vrai que cela relève de deux Directions différentes de la Métropole, et je vous assure qu'avec ma collègue Andréa KISS, on y travaille. On a commencé. On a des COPIL qui se sont mis en place parce qu'il y a sûrement des choses à réfléchir. Je rappelle quand même que les conventions qui ont été passées avec les villes qui ont souhaité se saisir de la compétence propreté, et ne pas la laisser à la Métropole, sont des conventions qui ont été faites sous la mandature précédente ou même peut-être celle d'avant, et je serai très prudente sur la précédente. Elle ne correspond peut-être plus à la réalité du jour. En tout cas, ce qui est sûr, et vous ne pouvez pas dire le contraire, Monsieur SALLABERRY, les services y travaillent sérieusement. Ils ont repris votre convention pour voir comment on pouvait avancer.

Pour terminer, pour aller dans ce sens-là, on réfléchit aussi à la mise en place, cela pourrait être pour ces apports exceptionnels de villes universitaires ou pour les zones qui ont de grandes quantités de déchets verts, de déchetteries éphémères sous forme de bennes qui seraient mises sur une temporalité définie, mais pas en permanence.

Je pense ainsi avoir répondu à l'essentiel. De toute façon, nous allons continuer à travailler.

Juste une dernière chose quand même. Nous avons rendez-vous, d'ici à la fin des vacances d'été, avec les professionnels des déchetteries professionnelles, avec les bailleurs sociaux, et en attente d'une réponse d'une demande de rendez-vous avec la grande distribution sur la Métropole.

Je vous remercie. J'ai tenu dans les cinq minutes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Patrick LABESSE. On va passer au vote. En fait, il y a deux parties dans ce document, une partie qui est l'avis sur le rapport du délégataire, puis, une deuxième partie sur le prix et la qualité de service. C'est sur cette deuxième partie que nous allons voter.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 100

Abstention : 0

Contre : 0.

Unanimité

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARRIGUES, Monsieur MORISSET

Le rapport est adopté, il y a également deux personnes qui ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée et on passe à la délibération suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Monsieur ÉGRON, délibération n°30 : Prévention et lutte contre les discriminations – Promotion de l'égalité femme/homme – Quinzaine de l'égalité, de la diversité 2022 – Appel à projets.

M. EGRON

(n°30) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2022 - Appel à projets - Subventions - Décision - Autorisation

M. Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. La quinzaine de l'égalité est l'occasion, pour les communes qui y participent et pour Bordeaux Métropole, de mettre en avant les actions favorisant la croissance et la consolidation de l'égalité, et c'est heureux. En plus, Monsieur ÉGRON soulignait l'augmentation du budget, donc, je ne peux que m'en réjouir. Mais qu'il me soit donné ici, l'occasion de faire entendre ma tristesse et mon inquiétude concernant l'égalité femme/homme, alors que la Cour suprême des États-Unis a rendu possible une régression inouïe du droit des femmes à disposer de leur corps. Ce sont 44 millions de femmes qui vivent désormais, dans des états hostiles à l'interruption volontaire de grossesse, après la révocation de la Roe V. Wade, 44 millions de femmes. Tristesse et inquiétude qui, je suis sûre, sont partagées par toutes et tous dans cette honorable assemblée. Simone de Beauvoir disait : « Nommer, c'est dévoiler. Dévoiler, c'est agir. » Alors, qu'il me soit donné ici de rappeler les oppressions subies par le corps féminin, tout au long de la vie de la femme, même en Occident, même dans nos communes, et pays dits avancés et civilisés.

Qu'il me soit donné ici, de rappeler que le corps de la femme ne lui appartient toujours pas et qu'il lui faudra se battre pour le libérer à chaque étape de la vie, des injonctions patriarcales qui le chosifient et lui refusent le statut de corps libre. C'est tout d'abord, le corps de l'écolière qui est relégué en périphérie de cours de récréation ou orienté vers des activités dites tranquilles et douces, convenables, alors même qu'elle a envie de crier, sauter, courir.

C'est ensuite, le corps de la collégienne qui est sexualisé d'un seul coup, alors même que celle-ci ne comprend pas encore bien les mutations et les désordres physiques de l'adolescence qui la saisissent. C'est le corps de la femme jeune et moins jeune, qui est sifflé dans la rue, sali par des propos et des gestes sexistes, qui est trop souvent encore meurtri, cassé, tué par les coups d'un conjoint violent, trop souvent encore violé, qui est dénigré s'il est gros ou qui ne répond pas aux critères de la mode, mal pris en charge s'il est malade, mal écouté s'il souffre, non pris au sérieux s'il dénonce les violences qu'il subit, qui est invisibilisé quand il ne répond plus aux injonctions de la reproduction. Il faut arrêter de dire que ce n'est pas si grave, que l'on n'est ni aux États-Unis ni en Afghanistan. Simone De BEAUVOIR, que je cite avec beaucoup de plaisirs une deuxième fois, disait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devrez rester vigilantes, votre vie durant. » Or, il n'a échappé à personne que nous connaissons une crise mondiale d'importance, et nous devons donc rester vigilantes et vigilants, pour que la cause des droits des femmes ne paraisse pas moins urgente, pas moins prioritaire, pas moins vitale. Alors, que le pays qui s'érige en parangon de la liberté humaine donne plus de droit à une personne armée qu'à une femme enceinte, je veux dire aux petites filles et aux femmes qu'ici, à Bordeaux Métropole, la lutte en faveur de l'égalité femme/homme n'est pas cosmétique, qu'elle n'est pas un phénomène de mode ou juste une occasion de communication, mais bien une évidence indiscutable, et que le droit des femmes à disposer de leur corps est une valeur intangible et que nous allons continuer ensemble à faire avancer le droit des femmes, et viser la liberté et l'égalité. Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je voudrais vous applaudir. Je crois que tout le monde ne peut qu'être d'accord avec vous. On vous applaudit et merci aussi d'avoir cité Simone DE BEAUVOIR qui ne mérite pas d'être oubliée. Merci. Madame LE BOULANGER.

Mme Fannie LE BOULANGER : Monsieur le Président, mes chers collègues. Notre groupe « Ensemble pour l'écologie et les solidarités » souhaite saluer cette année encore, le travail de la Métropole et son engagement dans cette démarche de lutte pour l'égalité et de promotion de la diversité. Cette quinzaine de l'égalité, c'est un moment culturel très important, particulièrement au regard des événements récents qui sont venus porter un coup dangereux aux droits fondamentaux dans nos quartiers et dans nos rues, qui ont été le théâtre de violences verbales et physiques, racistes et LGBT-phobe et de dégradations matérielles, avec la vandalisation systématique des passages piétons arc-en-ciel, qui sont l'œuvre de groupuscules identitaires aux idées dangereuses et aux actions décomplexées. Au cœur de nos institutions, avec la parité de façade au sein du Gouvernement Borne 2, car l'égalité ne se retrouve pas dans la hiérarchie et dans la répartition des postes.

Pour le haut-conseil à l'égalité, les femmes sont sous représentées aux postes-clés de la décision publique. Or, derrière la parité purement quantitative se joue aussi, je cite, « la parité de responsabilité », et outre-Atlantique aux États-Unis, avec le revirement de jurisprudence de la Cour suprême sur le droit à l'avortement qui entraîne effectivement, un sidérant bond en arrière de plus de 50 ans pour les droits des femmes. Dans plus de la moitié des États, elles n'auront plus accès à ce droit fondamental que doit être le droit à l'avortement, avec des conséquences absolument désastreuses pour leur santé, leur sécurité et leur dignité.

La réalité glaçante, c'est qu'en 2022 aux États-Unis, il y a quelques jours à peine, une petite fille de 10 ans, victime de viol, s'est vu refuser le droit à avorter dans son état. Partout, la montée en puissance des idées d'Extrême droite remet en cause les fondements, l'unité

même de notre République. C'est pourquoi, il est essentiel, vital même, que nous continuions à multiplier les actions en faveur de la promotion de l'égalité et de la diversité. Cette année, 20 communes ont présenté leur projet. C'est cinq de plus que l'année dernière avec un budget en hausse également, qui passe de 40 à 46 000 euros. C'est bien, mais nous devons faire plus, encore mieux. La bataille culturelle idéologique a bel et bien lieu. Les événements récents nous le rappellent. C'est pourquoi, nous devons continuer à nous battre pour protéger les droits fondamentaux que nous avons acquis et même, accroître leur protection, l'inscription dans la constitution en est un moyen. Et dans cette bataille, la quinzaine de l'égalité est une arme de choix en ce qu'elle promeut nos valeurs auprès d'un très large public.

Mme Claude MELLIER : Oui, cette délibération permet effectivement de rappeler que les droits des femmes, si on n'est pas vigilant, peuvent être en permanence remis en cause. Je partage ce qui a été dit tout à l'heure, et notamment par rapport au droit à l'IVG. C'est vrai que nous ne sommes pas aux États-Unis. Néanmoins, il faut savoir que depuis dix ans, 130 centres d'IVG viennent d'être fermés. Il faut savoir que, par manque de personnel dans les hôpitaux, manque de médecins, le temps s'allonge et les femmes n'ont pas toujours la possibilité de pouvoir avorter dans les hôpitaux français et vont à l'étranger. Donc oui, il faut être très attentif, mais soyons attentifs en donnant les moyens aux femmes et au planning familial de pouvoir répondre aux intérêts des femmes et, notamment dans le cadre de l'IVG. La promotion de l'égalité, c'est un élément fondamental de l'avancée de notre société et il me semble qu'aujourd'hui, ce qui se fait à la Métropole contribue à faire avancer les mentalités, faire avancer la situation des femmes, mais il y a encore du chemin à faire.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci. Rapidement. Je crois que les droits des femmes passent aussi par le droit d'avoir une information libre et éclairée en permanence. En permanence, cela veut dire aussi dans le soin, cela a été évoqué et cela me permet juste de rebondir par rapport à un fondamental. C'est l'égalité aujourd'hui dans le soin. On a des faits qui ressortent, l'infertilité par rapport aux injections touche 60 % de plus les femmes par rapport aux 40 % pour les hommes. Encore une fois, il faut travailler à la source et justement donner les moyens d'avoir une population, en pensant en particulier aux jeunes, parce qu'il n'y a pas que la femme, il y a l'enfant de sexe féminin qui doit aujourd'hui être mis en débat. Si aujourd'hui, il y a des faits qui ressortent au niveau européen, on dépasse les 4,5 millions d'effets secondaires, dont les 1,5 million d'effets secondaires graves, dont dans ces 1,5 million, on retrouve l'infertilité et c'est gravissime. Il faut, il me semble, même si on parle de choix de vie pour une femme avec IVG, et je respecte complètement cela, il ne faut absolument pas oublier que le droit à l'information fait partie des fondamentaux de notre société, et la République se doit aussi de ne pas faire de censure passive ou même abusive, parce que le pouvoir aujourd'hui en place en abuse, de ne pas donner l'information aux femmes, aux hommes, en particulier sur cette problématique des doses génétiques expérimentales. J'alerte de nouveau ici en séance, il y a un véritable scandale d'État qui devrait aujourd'hui faire jour et faire débat. On devrait s'indigner encore plus fort aujourd'hui, parce que les personnes en meurent.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Un mot pour dire que je pense aussi que dans cet hémicycle, le temps de parole des hommes, et notamment de certains d'entre eux, qui interviennent

systématiquement et longuement sur les délibérations, est aussi un facteur d'inégalité entre les expressions féminines et masculines qui devraient être davantage harmonisées. Que chacun en tire les conclusions. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Marie-Claude NOEL.

Mme Marie-Claude NOEL : Mon propos est exactement celui-là. Il faut toujours balayer devant sa porte, et effectivement, beaucoup de maires sont des hommes. C'est la réalité. Je comprends qu'ils s'expriment. Enfin, Monsieur MORISSET vient de s'exprimer entre les maires plutôt masculins, Monsieur MORISSET et Monsieur POUTOU, autant dire que le terrain d'occupation de la parole est bien occupé. Je voulais juste vous dire, je pense que vous ne le savez peut-être pas forcément, mais moi, j'appartiens à un parti dont les instances nationales fonctionnent de la manière suivante : quand nous tenons des réunions, la prise de parole est automatiquement et obligatoirement alternée. C'est-à-dire qu'au moment où il n'y a plus de prise de parole femme, les interventions s'arrêtent après le dernier homme. Il est bien évident que nous ne pouvons appliquer à cette instance ce mode de fonctionnement, mais effectivement, il serait utile que franchement, les propos soient concis et encadrés, beaucoup d'hommes quand même, si je puis me permettre s'écouter parler de manière quand même assez développée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de donner la parole à notre rapporteur, je voudrais quand même aussi que l'on ait une pensée chaleureuse pour Madame Simone VEIL, qui a mené un combat très courageux dans les temps qui étaient très difficiles. Oui, Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président. Ayant repris des propos que je souhaitais faire miens, je suis très heureux que vous ayez cité Simone VEIL qui était, rappelons-le, face à une assemblée très masculine et peu amène vis-à-vis d'elle-même, mais je crois qu'elle a eu un engagement tel que cela ne l'a pas troublée et heureusement d'ailleurs, pour faire avancer la cause des femmes. Je voudrais juste pour terminer, remercier les services qui sont à la manœuvre, que ce soit ceux de la Ville de Bordeaux comme ceux de Bordeaux Métropole, et remercier très sincèrement, les maires femmes et hommes, qui ont décidé de soutenir cette opération et de s'y investir. Je pense que c'est un beau geste de solidarité et d'envie de porter les valeurs telles que l'égalité. Je tenais à vous remercier tout personnellement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je sou mets au vote.

Pour : 100
Abstention : 0
Contre : 0

Unanimité

La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Applaudissements

M. EGRON

(n°32) Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Désolé de reprendre la parole. Là, il n'y aura pas l'unanimité sur cette délibération. On vote contre. Comme disait Monsieur EGRON, c'est une délibération habituelle et on va voter de manière habituelle contre. Parce qu'en fait, on n'est pas d'accord avec la politique d'embauche ou de non-embauche justement. Ce sont des ajustements et des modifications qui sont certainement très utiles dans le service, mais nous, on pense qu'il est nécessaire et même urgent, qu'il y ait un véritable plan de recrutement et un plan d'embauche et même un plan de titularisation. On parlait tout à l'heure de l'égalité femme/homme, mais on pourrait aussi faire le lien avec cette délibération parce qu'en fait, la bataille contre la précarité concerne très précisément les droits des femmes à avoir un emploi. On sait que ce sont elles qui sont les premières victimes, mais enfin là, ce n'est pas que ce sujet-là, mais en tout cas, on tient à faire passer le mécontentement des salariés contre la dégradation des conditions de travail, contre la dégradation des services. On sait qu'il y a plein d'endroits où il manque du monde, on sait qu'il manque des moyens. On parlait tout à l'heure, de la collecte ou traitement des déchets, mais on sait que le service informatique, on sait que le service administratif où il y a un peu de surcharge de travail, un peu de ras-le-bol et puis, de gens qui craquent parfois, et tout cela existe dans plein d'entreprises, ce n'est pas qu'à la Métropole. nous pensons que même si on n'est pas d'accord, on le sait, mais on le redit, parce qu'il n'y a pas de raison que l'on ne redise pas, mais il y a besoin aujourd'hui de titulariser et de recruter.

Sur les services, il y a les entretiens notamment parce que là aussi, je relaie une parole dans les écoles, mais quand il y a des demandes de remplacement de matériels défectueux, c'est très long et tout le temps, on en revient à cela, il manque des gens, il manque du personnel, il manque des moyens pour pouvoir faire en sorte que le service fonctionne. On tient à le redire et je crois que j'ai fini de dire, je crois que j'ai dit l'essentiel. Il faut que ce soit court.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je passe au vote. Jean-François EGRON,

Pour : 97

Abstention : 2

Contre : 1 voix

Majorité

Abstention : Madame LOUNICI, Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

La délibération est adoptée.

M. EGRON

(n°34) Convention de mise à disposition de salariés de la Régie de l'eau auprès de Bordeaux Métropole contre remboursement - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci, Monsieur le Président. Depuis de nombreux mois, la gestion du dossier de passage en régie de l'eau fait l'objet de multiples tractations qui débouchent, une fois de plus, sur des risques psychosociaux très importants. Au-delà de votre décision de changement de mode de fonctionnement, que nous avons largement commentée à l'époque, nous vous avons indiqué lors du dernier Conseil métropolitain, que cette régie ne pourrait pas se faire sans les agents de Bordeaux Métropole. Aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas, puisqu'une cinquantaine d'agents est déjà partie et d'autres aspirent et surtout, espèrent partir. Trouvez-vous cela normal ?

Cette mise en œuvre en marche forcée atteint déjà ses limites. D'ailleurs, le dernier groupe de travail prévu en juin a été déplacé en juillet, pour finalement être reporté en septembre prochain. Problème d'agenda me direz-vous, problème de gestion de projet pour moi. Vous ne pouvez pas ignorer, Monsieur le Président, que des agents de la Direction de l'eau sont positionnés sur des postes, sans avoir été reçus par la nouvelle Direction de la régie. Après plusieurs dizaines d'années d'expérience, vous ne tenez compte ni de leur savoir-faire ni de leurs desiderata. Ce n'est plus acceptable. Cette situation n'a-t-elle pas assez duré ? Vous manquez de considération vis-à-vis de vos collaborateurs. Vous manquez d'équité de traitement vis-à-vis de certains agents. Pourquoi ne pas revoir votre copie qui est largement insuffisante, notamment dans ces domaines ? Aujourd'hui, la régie embauche des agents de droit privé à des tarifs élevés pour remplacer les agents de droit public de la Direction de l'eau, ce qui montre l'étendue des dégâts de votre manière de piloter ce projet, sans parler des pertes de rémunération des fonctionnaires dans cette régie. Je vous invite à regarder le simulateur. C'est édifiant. Une continuité d'expérience de connaissance est indispensable au démarrage de cette régie. Cette situation est absurde.

Les différents préavis qui vous ont été adressés listaient de manière précise les éléments de blocage. Vous n'êtes pas sans savoir que dans tout changement professionnel, il faut répondre à trois questions que se posaient les personnes, notamment celles qui n'ont pas le choix. Où vais-je aller ? Que vais-je faire ? Combien vais-je gagner ? Permettez-moi de vous dire que vous êtes très loin de répondre à ces trois questions. De notre côté, nous attendons toujours que vous nous présentiez le niveau de hausse du prix pour les consommateurs et surtout, les engagements et objectifs précis que vous comptez prendre pour baisser le prix. Pour illustrer mon propos, voici une information très récente qui ne me rassure pas du tout et on en a parlé hier, le prestataire actuel a réussi à augmenter de 2 millions par an ses prestations pour la transition vers la régie. On approchera donc les 18 millions d'euros, rien que pour ce poste de dépenses. Ces 2 millions d'euros par an concernent des prestations sur le système d'information de transition de l'eau potable. Pendant deux ans, après le démarrage de la régie, le prestataire doit continuer à fournir des services comme les factures d'eau des usagers ou le maintien en fonctionnement des stations de pompage. Comme tout n'avait pas été cadré au moment de signer le contrat et que la régie découvre qu'il manque des prestations, nous subissons donc un impact financier important avec une addition salée à chaque nouvelle découverte.

Pour ce qui est de l'assainissement, c'est en 2026 que cela se passera, mais toutes les personnes qui suivent le contrat d'assainissement à la Direction de l'eau aujourd'hui avec le prestataire sont en train de partir. Le contrat partira-t-il vers d'autres cieux ? Le prestataire qui perd des millions d'euros par an ne profite-il pas de la désorganisation actuelle pour préparer une rupture de contrat rapidement ou une modification radicale ? Je ne suis pas magicien, mais j'ai la conviction que cela va être très compliqué dans les mois qui viennent.

Revenons sur le volet social. Vous remettez en cause le droit des agents à la mobilité interne. Les transferts ne sont pas faits sur la base du volontariat, sans oublier les fonctionnaires

contractuels qui sont maintenus dans leur rémunération brute sans valorisation aucune, et aucune garantie ni démonstration par la régie pour prouver que les salaires nets soient à minimum maintenus. Tels sont quelques exemples et freins qui ne sont pas levés, pourtant, ils pourraient l'être en prenant un peu de temps. La souffrance des agents est à un niveau jamais atteint et entraîne des situations individuelles de santé très préoccupantes : stress, manque de sommeil, tension très élevée, ne sont que quelques exemples qui sont le résultat de votre marche forcée. Dans ces conditions et comme je l'exprimais dernièrement au dernier CHSCT, ne serait-il pas judicieux de repousser de quelques mois la mise en œuvre opérationnelle de cette régie par mesure de précaution. Ce léger décalage permettrait d'associer les agents à leur futur avenir, trouver une solution acceptable, compréhensible pour eux, et non leur imposer un poste par défaut. Euripide le disait : « Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble ». Cette citation et cette situation donnent du sens à ce report, pour que cette régie soit performante, humaine, exemplaire et innovante comme le slogan l'indique et surtout, qu'il ne reste pas à l'état de slogan.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Fabienne HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement. Notre groupe souhaite mettre au débat les problèmes de ressources humaines, comme souligné dans l'intervention précédente à la Direction de l'eau, qui est en cours dans le cadre du passage en régie de l'eau. Donc 53 personnes sont parties exactement et selon les syndicats, un turn-over est très important, car les conditions de travail actuelles sont mauvaises. La situation est telle que les salariés de la Direction de l'eau se sont mis en grève le 10 juin dernier. Nous souhaitons donc la mise en place d'un audit RH externe, afin de permettre d'identifier les principaux risques pouvant mener à une plus grande dégradation du service. Il s'agit de prévenir une crise sociale qui pourrait mettre à mal l'amorçage de la régie en janvier prochain. Sans un climat social serein, il n'y aura pas de régie et dans l'attente d'une clarification de cette situation, notre groupe s'abstiendra. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur SUBRENAT.

M. Kevin SUBRENAT : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Avouer que c'est quand même un peu le bazar. Cela fait bientôt un an que l'on tourne autour du pot, à savoir comment va être concrétisée cette régie ? Cela fait plusieurs délibérations qui passent au sein de ce Conseil métropolitain. Je vous avais même à l'époque, alerté sur l'exode des agents de Bordeaux Métropole vers soit d'autres services, soit d'autres communes, et force est de constater qu'aujourd'hui, on a quand même une délibération qui est un peu alambiquée, c'est-à-dire que l'on a embauché des personnes à cette société, ce n'est pas vraiment une régie, ce ne sont pas des fonctionnaires, plutôt que les embaucher directement au sein de Bordeaux Métropole qui ensuite, aurait dû, aurait pu, muter normalement, lorsque la régie aurait pris sa forme définitive. Donc, j'avoue que c'est un petit tour de passe-passe que je ne comprends pas forcément très bien. Si on a des postes vacants, autant les remplacer. Et pour assurer quand même une certaine sérénité, parce qu'il y a toujours des interrogations au sein de Bordeaux Métropole comme au sein du délégataire, où est-ce que l'on en est par exemple sur des choses très concrètes sur lesquelles les agents se posent la question. Le marché sur la prévoyance qui devait être passé avant l'été, est-ce qu'il est passé, est-ce qu'il n'est pas passé ? Quels sont les tenants et les aboutissants de ce genre davantage qu'ils ont et dont ils n'ont aujourd'hui aucune information sur ce devenir-là ? Et je rejoins bien sûr mes autres collègues. Il serait intéressant que l'on fasse un point financier, notamment sur le Service d'Information (SI) où c'était une vraie interrogation pour moi, et on s'aperçoit que cela commence à coûter

relativement très cher, parce que l'on paie cash ce que l'on n'a pas réussi à construire, notamment le service informatique dans un temps aussi restreint.

M. le Président Alain ANZANI : Monsieur GUILLEMIN.

M. Laurent GUILLEMIN : Monsieur le Président, chers collègues. Je suis membre du Conseil d'administration de la future régie de l'eau. Je suis un peu embêté, parce que j'entends évidemment que l'on souligne et on appuie presque avec plaisir sur les sujets qui quelquefois blessent. Je rappelle que l'objectif de la régie de l'eau, c'est de mettre en place 1 m³ qui soit juste, qui soit social, qui soit pour les citoyens, pour que celles et ceux qui gagnent le moins paient le moins, pour celles et ceux qui gagnent davantage, paient davantage. C'est une régie qui évidemment a pour objectif, une denrée qui est plus qu'indispensable. Je l'ai déjà dit une fois en Conseil métropolitain, notre corps est composé à 60 % d'eau, il faudrait que raisonnablement 60 % de nos préoccupations concernent l'eau. Moi, je suis embêté, parce que j'entends systématiquement certains de mes collègues qui appuient, je ne sais pas si c'est avec plaisir, mais en tout cas, avec quelque chose qui me fait de la peine, sur le volet de ce qui ne fonctionne pas. Est-ce que tout va fonctionner d'un claquement de doigt ? Franchement ! Est-ce que nous sommes magiciens et est-ce que nous sommes capables de faire tourner à claquement de doigts ? Aujourd'hui, attendez, cela ne vous embête pas que je termine ? Et surtout, franchement, au-delà de cela, cela fait bientôt deux ans que je suis conseiller métropolitain avec vous, je ne pense pas être un grand gourmand des temps de parole, si vous avez la gentillesse de me laisser parler, je suis preneur !

Ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui la molécule, elle est là, les réseaux sont là, les tuyaux sont là, ce sera forcément un challenge RH, et cela ne sera guère que cela, si on veut être pragmatique. Et qu'est-ce qu'il y a de plus délicat à manœuvrer que du RH finalement ? Donc, forcément, les ajustements seront compliqués. C'est une évidence. Après, c'est embêtant qu'il soit compliqué parce qu'aujourd'hui, quand on vous pose la question : « Où est-ce qu'ils vont aller ? » Grosse maille, les personnes qui aujourd'hui œuvrent au bon fonctionnement, autant qu'au fonctionnement de l'eau, seront là. Qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont faire ce qu'ils savent faire aujourd'hui, et le mettront à disposition de la Métropole. Combien est-ce qu'ils vont gagner ? Ce sont des sujets sur lesquels on discute avec les Organisations Syndicales (OS), il n'y a pas de mystère, il n'y a pas de grand secret. S'il vous plaît, je serais davantage sensible à ce qu'évidemment, vous fassiez part de certaines de vos préoccupations et inquiétudes, mais je pense qu'il serait pertinent, au regard des responsabilités que nous avons toutes et tous ici, que l'on fasse preuve de certaines solidarités politiques et intellectuelles là-dessus, parce que je rappelle que l'objectif final, c'est 1 m³ qui soit sain, social, local et juste sur son prix et sur sa destination. Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, bien sûr, c'est un sujet difficile ce passage en régie là, c'est peut-être un des plus gros actuellement les plus importants en France. On n'a pas tellement d'occasion de faire cette transition. Forcément, il y a des problèmes de personnel, forcément des erreurs de faites, il y a des choses qui sont sûrement perfectibles. Moi, j'étais au Conseil d'Administration (CA), j'ai entendu la représentante syndicale, j'ai eu un échange avec elle un peu vif, parce qu'elle n'était pas du tout, on peut comprendre, des remarques, mais il y avait des mots qui étaient employés, qui étaient injustifiés, comme le mot « défiance ». Moi, je lui ai dit d'ailleurs. Il n'y a aucune raison d'avoir de la défiance et donc, je pense qu'il y a des problèmes qu'il faut régler, mais au niveau de la rémunération, je pense qu'il y aura des réponses. Les rémunérations, elles seront supérieures à ce que les gens vont avoir ici. Peut-être que tout le monde n'a pas toutes les informations tout de suite, il y a des difficultés. Cela ne se fait pas dans un claquement de doigts, mais je pense qu'il faut soutenir ce passage.

Et je dirais, moi, j'aurais voulu, de la part de Monsieur MORETTI, quand on sait d'où vous venez et où vous travaillez, cela fait quand même un peu bizarre de vous entendre comme cela, mais en fait, moi, j'aurais voulu qu'à certains moments, vous vous rebelliez contre le contrat de l'eau. Mais là, on ne vous a pas entendu. Ce sont des millions d'euros. Non, mais vous et d'autres, comme Monsieur SUBRENAT, parce que vous représentez le groupe. Vous représentez un groupe. Ce sont des millions d'euros qui sont partis pour la Lyonnaise des Eaux. Je veux dire, le contrat de l'eau, il a été défendu par Alain ROUSSET, par Vincent FELTESSE, il a fallu se battre, cela a été même physique. Là, on n'a entendu personne. Il n'y a pas eu de souci. Et là, dès qu'il y a un problème, on tourne à bras raccourcis. Il y aura peut-être des problèmes, mais les salariés de la Métropole qui iront à la régie gagneront plus que maintenant, beaucoup plus. Cela a été dit plusieurs fois, ce sera redit. Je pense qu'à un moment, alors qu'il y ait des problèmes, que les syndicats jouent leur jeu, c'est normal, chacun essaie de tirer, mais je pense qu'il faut un peu remettre l'église au milieu du village et moi, j'aurais voulu vous entendre quand il fallait défendre les usagers et le contrat de l'eau, les millions d'euros, et si aujourd'hui le contrat va coûter cher, c'est parce qu'il a coûté cher le contrat de l'eau et aujourd'hui, on est à un tel niveau que si on veut passer en régie, c'est compliqué. Et c'est le fruit de l'histoire et c'est le fruit de votre gestion principalement. Je vous remercie. Le niveau de service, on peut en parler du niveau de service, le taux de rendement du réseau, il n'est pas génial et je ne suis pas sûr là, parce que l'on cite souvent les maires, on peut voir un peu l'état du réseau, il n'est pas si génial que cela, loin de là.

M. Fabien ROBERT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je n'avais pas prévu d'intervenir, je vais être assez bref. Je voudrais simplement insister sur le fait que mon collègue, Fabrice MORETTI, a visiblement mis le doigt sur un vrai problème, puisque cela soulève un certain nombre de réactions vives de la part de collègues. On ne peut pas tout à fait laisser dire que l'on interviendrait par plaisir, se féliciter de difficultés qui nous feraient en réalité plaisir. Je trouve que c'est profondément excessif, surtout de la part de Fabrice MORETTI dont on connaît, pour un certain nombre d'entre vous, le métier, les qualités et les questions de ressources humaines, il les connaît, il les pratique et il le dit ici avec des mots mesurés, mais certains. On ne mesure pas visiblement partout ici la réalité des situations humaines qu'il y a aujourd'hui dans cette situation. Par ailleurs, il n'était pas élu au moment où Monsieur CHAUSSET évoque la question des économies qui ont été faites. Cela s'appelle « une tentative de diversion », Gérard CHAUSSET. C'est bien essayé, on vient reparler du passé pour mieux, attendez, tout à l'heure Monsieur GUILLEMIN, nous a demandé de le laisser parler ! Alors, on est certes, beaucoup plus calme que la NUPES à l'Assemblée nationale, Monsieur GUILLEMIN, donc on écoute ce que vous dites contrairement à vos amis, mais laissez-moi également terminer. Donc, c'est une tentative de diversion et en réalité, la question n'est pas une question de rémunération. Pourquoi ces gens ne sont pas contents ? Pourquoi ces gens manifestent ? On sait très bien qu'aujourd'hui, le travail, ce n'est pas qu'une question de rémunération, c'est aussi une question de sens, et pourquoi nous intervenons ici, je le répète sans aucun plaisir, et c'est un peu facile de nous dire : « Écoutez, ce n'est pas facile quand même, vous devriez être un petit peu plus tolérant et indulgent ». J'ai le souvenir aussi de grandes mutations de ressources humaines, notamment pendant la métropolisation où rien, et c'était moins grave, ne nous était passé, c'est donc notre rôle aujourd'hui d'alerter, de signaler, de proposer, souffrez que de temps en temps nous ne soyons pas d'accord avec vous.

M. Gwénaél LAMARQUE : Monsieur le Président, je vais être simple et bref. Derrière cette délibération se joue en fait tout simplement de la souffrance humaine de nos agents qui travaillent pour cet EPCI, et on ne peut pas simplement d'un revers de main, abandonner ce sujet. Donc, j'entends bien Monsieur GUILLEMIN, j'entends bien, Monsieur CHAUSSET, il y a un vrai problème RH. Monsieur GUILLEMIN, ce n'est pas un défi qui sera devant vous. Le problème, il est maintenant. Il est déjà maintenant. Il y a eu une grève, nous avons eu une

manifestation devant le Conseil métropolitain la dernière fois, donc ce n'est pas un défi à venir, c'est un vrai problème actuel. Je me permets de le souligner. C'est tout ce que je voulais dire, et je rappelle que le groupe Métropole communes a souhaité qu'un CHSCT extraordinaire soit consacré à ce sujet, il nous a été refusé.

M. Fabrice MORETTI : Merci, Monsieur le Président. Je trouve un peu cavalier de partir d'une délibération qui concerne une mise à disposition auprès de la future régie, et d'entendre des espèces de quolibets me concernant.

Premièrement, je vais inviter Monsieur CHAUSSET à revoir sa fiche me concernant, parce que je pense qu'il n'a pas toutes les informations.

Deuxièmement, je profite pour dire qu'en CHSCT, même si on ne partage peut-être pas les mêmes positions avec le Vice-président, en revanche, il y a de l'échange et sur le dernier CHSCT, et c'est ce qui d'ailleurs, m'a poussé à demander le report, il y a des témoignages qui ont été apportés, qui étaient édifiants. Alors, si maintenant le fait de dire que ce serait peut-être intelligent ou intéressant de prendre un peu de temps pour retravailler sur la partie sociale, cela pose un problème à des gens qui disent qu'ils font du social, j'ai du mal à comprendre.

Deuxièmement, vous écouterez le début de mon intervention, parce que je n'ai pas porté de jugement sur le passage en régie. On en a parlé, on s'est exprimé, je ne veux pas y revenir dessus. C'est une décision politique. On n'est pas parti d'un besoin, on est parti d'une décision politique. Aujourd'hui, moi, je tire le signal d'alarme par rapport aux agents de Bordeaux Métropole. Je suis allé les voir, j'ai discuté avec eux, je ne suis pas en train d'inventer des choses. Je pense que même le Vice-président, il est bien au courant puisqu'il y a eu deux préavis, il y a eu des rencontres, il y a même eu à un moment donné, un accord pour donner 70 euros à tous les agents, donc c'était bien qu'il y avait un souci. Donc, je souhaiterais que l'on revienne sur le point central de cette délibération, c'est la mise à disposition de salariés embauchés par la régie et transférés à la régie de l'eau. S'il n'y avait pas de problème, on trouverait du monde. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, et les personnes qui sont à la Direction de l'eau, s'il n'y avait pas de problème, il n'y en aurait pas 52 ou 53 qui seraient partis. Oui, mais tu peux faire cela Gérard, mais en tous les cas, c'est la réalité.

M. le Président Alain ANZIANI : Admettons une chose, c'est que l'on est dans le pire des moments, parce que c'est un moment d'entre-deux. Effectivement, l'inquiétude règne, on le sait, on l'a bien examiné. À la fois, Jean-François EGRON et Sylvie CASSOU-SCHOTTE, en ont une pleine conscience. On est dans le plus mauvais moment, pourquoi ? Parce que l'on est dans un moment où c'est un entre-deux, nos salariés ne savent pas quel va être leur sort. On n'a pas les éléments, on aura les éléments uniquement dans quelques temps, après l'été. Après l'été, je pense que la situation s'éclaircira, mais il faut effectivement que l'on puisse les rassurer. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Merci, Monsieur le Président. D'abord, je suis surprise effectivement, étonnée que vous soyez les fervents défenseurs, et j'en suis ravie, des personnels de Bordeaux Métropole, quand vous avez défendu la DSP qui est donc d'un statut privé. Mais merci de le faire et de vous en soucier, c'est quand même assez surprenant, mais tant mieux. Est-ce que je peux vous répondre ?

M. le Président Alain ANZIANI : Que chacun prenne la parole comme il le souhaite, mais qu'il laisse parler les autres.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Donc cette souffrance au travail, puisque vous parlez quand même, vous employez les termes forts de souffrance au travail, de stress, je ne les nie pas pour certains agents. Ce qui nous a amenés, voilà plus d'un an d'ailleurs, à effectuer un travail de conduite au changement, de travail d'accompagnement, peut-être pas suffisant, mais nous avons effectivement très vite repéré dans cette Direction de l'eau, des agents qui n'étaient pas en partance, qui n'étaient pas enthousiastes, c'est vrai, mais ne voyez pas le verre à moitié vide, regardons aussi le verre à moitié plein. Quand vous parlez de grève, de mouvement de grève ou d'interpellation, cela concerne moins de la moitié de la Direction de l'eau. C'est toujours trop, on est d'accord, mais je voudrais quand même vous rappeler que l'on a organisé un séminaire de l'ensemble les agents censés rejoindre la régie au 1^{er} janvier 2023, et c'était plus de 120 ensembles au Pin Galant à Mérignac, qui étaient ravis et enthousiastes d'aller dans cette régie. Je vous demande donc aussi de l'apprécier et de l'entendre. Nous avons, au sein de cette Direction de l'eau effectivement, des résistances et aussi de la défiance, qui est née, qui s'est construite, qui me surprend moi aussi la première. Pourquoi ? Parce que j'ai engagé très vite dans ce processus de création de régie, un processus de coopération avec les salariés. Je dis, les salariés de Suez comme les agents de Bordeaux Métropole, pour construire ensemble, et je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits en France où cela s'est fait, de construire ensemble, un cadre d'emplois commun qui reprenait les situations des uns et des autres, et pour construire ce cadre commun, de pouvoir au travers de sept domaines qui sont la mutuelle, la protection, l'égalité de traitement, la rémunération, les congés, nous avons mis en place des groupes de travail avec les organisations syndicales. Il se trouve que les organisations syndicales de Bordeaux Métropole ont quitté la table des négociations, au moment même d'ailleurs, où nous avions à négocier sur les rémunérations. Je le regrette. Le travail s'est quand même fait, il se poursuit. Reste encore un dernier domaine, et vous l'avez dit, la mutuelle, un cahier des charges a été envoyé par nos soins. Nous sommes donc sur le dernier registre qui devrait faire l'objet d'un accord avec les organisations syndicales. Ce que je ne vous ai pas dit et ce que je vais vous dire, c'est que dans ce travail qui est de co-construction de ce cadre d'emploi, à chaque fois que nous travaillons une thématique, nous la soumettons au vote des organisations syndicales présentes et nous obtenons des accords, sauf pour les trois OS de Bordeaux Métropole qui ont quitté la table à un moment donné, mais sinon, nous avons des accords de tous.

Nous avons envoyé des courriers personnels aux agents pour leur signaler que : « Nous pouvons vous dire à ce jour, au regard de ce cadre d'emplois qui est travaillé, voilà ce qui va en être demain ». Il y a une chose, Monsieur MORETTI, une chose que nous ne pourrions pas dire aujourd'hui, c'est la classification dans laquelle l'agent se trouvera au 1^{er} janvier. Tout le reste en matière de rémunération, en matière de congés, de récupération du temps de travail, de tous ces domaines qui sont très concrets, nous pouvons les donner et nous pouvons donc ainsi affirmer, Monsieur MORETTI, que les agents de Bordeaux Métropole ont tout à gagner dans ce futur contrat qui leur sera donc proposé au 1^{er} janvier 2023. Pour autant, nous nous sommes engagés et cela, il faut le savoir, c'est que nous avons à faire à une entreprise qui est SUEZ, ce ne sont pas des philanthropes, ils ne sont pas forcément non plus dans un grand enthousiasme pour nous aider et faciliter le travail, c'est une réalité et donc, nous n'avons pas obtenu les éléments qui nous permettraient plus rapidement que le mois d'octobre, de pouvoir classer chaque agent, afin qu'ils sachent véritablement dans quelle classification et quel métier il sera au 1^{er} janvier. Mais ce qui est dit, ce qui est affirmé et ce qui ont été les principes de départ dans tout ce travail de coopération et de construction de cadre d'emplois, c'est qu'il n'est pas question que les agents perdent, mais plutôt qu'ils gagnent, et c'est vraiment le principe fondateur et vous pouvez quand même vous dire que quand on connaît la grille de rémunération de Bordeaux Métropole de la Fonction publique

territoriale, je ne connais pas votre métier, Monsieur MORETTI, mais vous devez quand même savoir qu'entre une grille de rémunération de SUEZ et une grille de rémunération de Bordeaux Métropole de la Fonction publique territoriale, il n'y a pas photo. Il a même été difficile pour nous et il est difficile, mais nous y arrivons, de faire en sorte que les uns et les autres pourront y trouver du gain, et c'est ce que nous avons fait ensemble avec les organisations syndicales.

Effectivement, la dernière information leur sera donnée tardivement, je le regrette, ce n'est pas de notre fait, en octobre, parce que nous avons enfin reçu ces fameux tableaux de SUEZ, nous pourrions donc en octobre, comme c'était d'ailleurs dit, écrit dans le protocole d'accord, que nous avons signé avec eux, voilà presque deux ans, nous pourrions leur dire à chacun d'entre eux où se situer. Et donc, rassurer les uns et les autres.

Pour autant, ce que je viens de dire, je ne nie pas les difficultés humaines que vous avez pu effectivement traduire, de la difficulté aussi d'agents qui sont des fonctionnaires, de passer, ce n'est pas une société privée, ce n'est pas à Monsieur SUBRENAT, vous le savez puisque que vous êtes au Conseil d'administration, il y a beaucoup de sociétés privées qui se composent comme la nôtre, c'est bien un établissement public à caractère industriel et commercial. Nous avons le souci dans ce Conseil d'administration et dans cet EPIC, de faire en sorte de prendre en compte cette dimension humaine, tout en souhaitant remplir ce service public de qualité et d'assurer la continuité du service, et j'en reviens à cette fameuse délibération. C'est la raison pour laquelle, pour pallier des départs, et il y en a eu, mais il n'y a pas eu que des départs pour fuir la régie, je pense que quand vous dites 50, si vous partez, cela fait plus de deux ans. Il y avait des agents qui étaient déjà en partance et heureusement, vous le savez, dans cette grande Métropole, il y a la mobilité, mais c'était donc de pouvoir effectivement, engager tout le monde dans ce process et dans une volonté de continuité de service. Pour la Direction de l'eau, il fallait à un moment donné, et c'est d'ailleurs l'objet d'une délibération au Conseil d'administration de la régie et que l'on vous propose aujourd'hui, c'est de pouvoir permettre à la régie, de recruter plus rapidement, et aussi des personnes qui s'engagent aujourd'hui, non seulement à aller à la Direction de l'eau, mais aussi à la régie. Par conséquent, il est beaucoup plus simple pour nous de recruter ces personnels plus rapidement et assurément, par des CDI que nous allons donc poursuivre dans le cadre de la régie, et c'est ce que nous faisons sur différents postes de missions d'études de travaux, de fonction de support, pour le centre assainissement aussi, puisque comme vous l'avez dit effectivement, tous les agents de la Direction de l'eau vont donc rejoindre la régie, y compris pour le service assainissement. C'est vraiment là encore, cette délibération est vraiment là pour faciliter ces phases de transition que l'on sait délicates pour tout le monde, y compris pour les agents et aussi pour nous qui la construisons. C'est vraiment dans un souci d'efficacité et d'efficience même.

Enfin, pour l'assainissement, je ne sais pas d'où vous tenez vos informations, mais elles ne sont pas tout à fait justes. Dernièrement, j'étais au Conseil d'administration de la SABOM qui a là encore effectivement, quelques départs comme toute grande entreprise, la SABOM, c'est quand même presque 280 salariés. Des départs remplacés, donc pas de problème à ce niveau-là.

Enfin, vous soulevez semble-t-il, le problème du service information. On en a parlé ici du système d'information. On l'a évoqué ici. C'est évident que ce système-là, il est extrêmement complexe. Nous avons affaire à une entreprise qui n'est pas locale, c'est une entreprise nationale, donc il faut récupérer les données, cela n'est pas simple, comme je l'ai dit tout à l'heure, donc il nous a paru beaucoup plus efficace de faire le travail. Nous avons donc un Directeur du service information qui avance bien, qui avance vite, mais qui savait dès le départ, que l'année de transition, puisque ce n'est que sur une année, n'était pas suffisante pour construire tout ce que nous avons à construire et donc, nous avons convenu avec l'entreprise SUEZ, de pouvoir poursuivre ce travail via une prestation et vous avez, nous

avons délibéré ensemble sur ce sujet, parce que cela nous paraissait beaucoup plus pertinent d'agir ainsi. Et c'est ce que j'ai toujours dit d'ailleurs, nous sommes une régie, nous serons une régie publique. Il n'en demeure pas moins que nous aurons aussi les prestataires privés SUEZ, comme d'autres, mais pour ce qui concerne le service du système information, nous n'allons pas le faire durer plus de deux ans, puisque c'est le contrat que nous avons avec eux, nous avons prolongé de deux ans.

Je ne sais pas si tous ces éléments peuvent vous rassurer. Moi, je sais que c'est une entreprise qui n'est pas facile, ce que nous faisons aujourd'hui, comme cela a été dit, ce sera une des plus grandes régies de France lorsque l'assainissement nous aura rejoints. Nous avons eu deux ans. On n'a pas besoin de trois mois de plus, c'est absolument inenvisageable de pouvoir reconduire trois mois de plus. Même si les choses ne sont pas si simples que cela, même si nous avons effectivement, comme dans toute phase de transition, des situations qui sont quelquefois complexes, mais nous nous sommes mis en ordre de marche, et nous sommes en ordre de marche, pour que cela puisse prendre effet au 1^{er} janvier 2023.

Et puis quand même, pour ce qui concerne le coût, pas de coût supplémentaire de ce sur quoi nous sommes engagés, pas de coût supplémentaire. Nous sommes tout à fait dans notre enveloppe, rappelez-vous, nous avons un fonds de performance, 10 millions d'euros, nous ne les avons pas dépensés. Nous ne les avons pas encore dépensés. Et tous ceux qui sont ici présents et qui font partie du Conseil d'administration de cet EPIC le savent. Donc, je dis là encore, nous sommes dans les clous.

Et enfin, dernière chose, sur le prix de l'eau, puisque cela a été effectivement abordé. Là encore, il n'y aura pas de changement en 2023, sinon que de ne pas faire facturer le coût de l'inflation, il n'y aura pas d'augmentation de tarif. Il y aura un même tarif que cette année, et nous laissons le temps de pouvoir travailler sur cette politique tarifaire qui sera, et qui fera l'objet d'un débat ici dans cette assemblée, une politique tarifaire qui sera à la fois environnementale et sociale.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, merci à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, en tant que Président de la régie d'avoir apporté tous ces éléments, et saluer aussi l'engagement des membres du Conseil d'administration de la régie, dont mon camarade Jean-Claude FEUGAS qui en est le Vice-président.

Sur le fond, ce qui pose problème à certains ici, ce ne sont pas forcément les points qui sont évoqués, c'est sans doute le fait que notre majorité métropolitaine a pris la décision politique, en décembre 2020, de sortir des logiques privées un bien public, commun et vital pour toutes et pour tous, c'est l'eau, cette gestion publique de l'eau, qui nous permettra une bonne maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement sur le court comme le long terme. On voit bien aujourd'hui que certains dans cet hémicycle n'ont toujours pas convenu que l'on passe à cette régie, et ne s'en sont jamais cachés d'ailleurs, on voit bien que certains essaient d'instrumentaliser les difficultés réelles, mais la Présidente de la régie a apporté des éléments de réponse, les difficultés réelles que nous rencontrons, et on voit bien que c'est surtout un désaccord de fond qui alimente aujourd'hui les premières interventions que l'on a entendues. Il y a des sujets où on entend prôner l'union sacrée à tout prix, par exemple les Girondins, peut-être pour cacher les choix politiques qui avaient été faits il y a quelques années, qui nous mettent dans la situation que l'on connaît aujourd'hui, ou plutôt Bordeaux, quand on parle du crédit municipal et que l'on voit la gestion qui avait été faite, on nous dit : « Il faut faire l'union sacrée aujourd'hui ». On n'entend pas la grande Droite nous dire : « Il

faudrait faire l'union sacrée pour la régie ». Vous ne le dites pas, parce que c'est un problème politique, vous n'étiez pas en accord avec ce choix politique de passer en régie.

Sur les difficultés qui ont été évoquées, Madame la Présidente de la régie a évoqué quelques éléments de réponse. Il y a des difficultés réelles, il y a sans doute des enjeux de communication, des difficultés liées aux mouvements de personnels de la Métropole à la régie. Il faut y travailler en interne, s'engager là-dessus, mais notre majorité métropolitaine reste sur sa boussole politique qui essaie d'assurer une mission de service public et d'intérêt général. Merci.

M. Patrick BOBET : merci Monsieur le Président. On va essayer de poser les choses très simplement. Nous ne sommes pas contre la régie, Monsieur ESCOTS, ce n'est cela du tout. On vous a toujours dit que l'on n'y croyait pas. parce que dans toute la France, on n'a jamais démontré qu'un système était meilleur qu'un autre. Notre boussole pour le coup, c'est de dire : « pourquoi changer quelque chose, alors que l'on sait bien que l'on ne fera pas mieux de manière publique en passant en régie ? ». Je voulais quand même rectifier les choses. Il ne nous a pas échappé non plus que depuis que ce dossier a démarré, on a toujours voté par l'abstention. On n'a jamais voté contre. Si on était vraiment contre, nous aurions voté contre. On s'est toujours abstenu parce que nous avons décidé de laisser la majorité prendre ces dispositions, prendre la main, et vous faites ce que vous pensez bien faire et on le respecte, on s'abstient, on vous laisse faire. Je vous répète que l'on n'y croit pas à l'arrivée, on voit bien que les difficultés s'accumulent. Cela dit, compte tenu de la teneur des propos qui ont été tenus, du climat que vous entretenez, cette fois-ci, on va voter contre très clairement. Voilà, tout simplement.

M. Thomas CAZENAVE : Oui, très court de notre côté, je réitère la proposition qui a été exprimée par notre groupe, parce que j'entends les explications sur le fait que finalement tout va bien, tout est en cours, mais mettez-vous à notre place. Lors du dernier Conseil pour la première fois dans mon expérience d'élu métropolitain, des banderoles, un accueil à l'entrée de l'hémicycle, des mails réguliers, des tracts. On sent bien, et on pense que c'est notre responsabilité en tant qu'élu aussi, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on fait face à cela ? Soit on vous croit sur parole, soit ce qui nous semble de nature à apaiser ce type de débat en posant un constat net, distancié, objectif, en confiant à un tiers le soin de dire : « Si vraiment la situation est tout aussi grave que l'on pourrait le penser vu de notre place, mais nous n'avons pas les mêmes informations que vous, nous ne sommes pas aux responsabilités. » C'est la raison pour laquelle, sans polémique et sans refaire le match de la régie, dire : « Mais dans ce type de difficultés, il est parfois de bonnes pratiques que de confier à un tiers le soin d'éclairer la situation, pour pacifier et trouver les voies de la poursuite de ce chantier ».

M. le Président Alain ANZIANI : Je peux vous assurer que l'on a eu d'autres manifestations ici, avant que vous arriviez, et que même j'ai un souvenir d'une fois, d'un Conseil de la Métropole, présidé par Alain JUPPÉ, qui n'a pas pu être tenu, parce que les employés occupaient l'hémicycle. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Je suis vraiment désolé. Merci, Monsieur le Président. Je vais aller très vite, parce que je sens que cela énerve quelques personnes. Moi, j'ai noté, Madame la Vice-présidente, que vous avez dit que les agents gagneraient plus. Je me le note et je vérifierai.

Deuxièmement, j'ai noté qu'il y avait eu un accord avec les organisations syndicales, sauf que dans la même phrase, vous avez dit que les syndicats de Bordeaux Métropole avaient quitté la table des négociations. Quand on quitte la table, on ne signe pas. Donc, je pense que vous avez signé l'accord avec les syndicats de SUEZ, mais pas avec ceux de Bordeaux Métropole.

Et enfin, pour répondre à certains qui pensent que j'invente ou je ne sais quoi, je me suis juste inspiré du préavis du 17 juin dernier, et je suis allé à la rencontre des personnes qui m'ont confirmé effectivement, avec des éléments factuels, ce que j'ai indiqué dans ma déclaration. Maintenant, le travail continue. Je fais du RH au quotidien, c'est à la maille qu'il faut travailler. On est à six mois d'un basculement historique, mais les agents ne savent pas ce qu'ils vont faire, c'est cela le plus important dans cette histoire, et c'est pour cela que je me suis permis d'utiliser la mise à disposition pour vous faire encore prendre conscience, mais je l'ai déjà dit en groupe de travail, je l'ai déjà exprimé en CHSCT, qu'il y avait un problème sur la gestion humaine de ce dossier. Je ne suis pas en train de dire que vous l'avez mal fait, je suis en train de vous mettre en garde, et c'est pour cela que je pense que de prendre un peu de temps, je ne dis pas prendre trois ans, je dis prendre deux mois ou trois mois supplémentaires, pour travailler avec eux et pour qu'ils comprennent et qu'ils intègrent le pourquoi, et donner du sens à ce dossier, vous dites non. Écoutez, je vais noter quand même que pour gagner plus, je le vérifierai et l'accord avec les OS, je le vérifierai.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabrice MORETTI, on vous a déjà répondu là-dessus. On ne cache pas que ce soit difficile. On ne cache pas que ce soit complexe. On ne cache pas que l'on n'a pas tous les éléments. parce qu'un certain nombre d'éléments, dont j'ai parlé tout à l'heure, viendront du délégataire, et le délégataire n'a l'obligation de les donner qu'à l'automne. On ne peut évidemment pas donner aux futurs agents, futurs salariés, des éléments que nous n'avons pas parce que nous ne pouvons pas les avoir avant une date précise. Je comprends tout à fait que le climat soit difficile pour eux, personne n'en doute, et tout le monde est à l'écoute. On a deux personnes ici, Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Jean-François EGRON, qui sont très attentifs. Il y a des votes pour et des votes contre. Tous les votes ne sont pas homogènes. Sylvie CASSOU-SCHOTTE, brièvement.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je voudrais donner deux réponses à Monsieur CAZENAVE. Vous proposez un tiers pour essayer de dénouer la situation. C'est quelque chose que nous avons fait l'année dernière, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il y a eu un tiers pour travailler sur la conduite au changement, pour prévenir les risques psychosociaux. Cela a été fait.

Monsieur MORETTI, pour ce qui concerne le gain, je vous ai dit, il y a un gain. Je vais prendre un petit exemple pour vous expliquer aussi la situation lorsque l'on fait un cadre d'emploi avec deux entreprises distinctes. A Suez, il existe la prime d'intéressement, il existe le 13^{ème} mois, il existe tout cela. Vous imaginez bien que les agents de Suez ne souhaitent pas perdre cela, et pour nous, dans la régie, il n'était pas question d'abord une prime d'intéressement, cela n'a pas de sens dans un EPIC. Il a donc fallu reconvertir tout cela et en le reconvertissant, qu'est-ce que l'on a fait, on a fait une prime d'engagement. Cette prime d'engagement, elle sera pour tous les agents de la régie. C'est l'exemple d'un gain. Il y en a d'autres sur le temps de travail etc., mais voilà un exemple concret.

Un courrier a été envoyé à chacun des agents. Puisque vous avez, semble-t-il, de bonnes informations, vous devriez demander à un de ces agents de vous donner ce courrier, où on lui explique très concrètement : « Voilà ce qu'il en sera des rémunérations, de la prime d'engagement etc. ». Cela a été fait et les groupes de travail ont été réunis et continuent de l'être. En toute dernière semaine de juin, nous avons réuni tous les agents, en faisant en

sorte d'ailleurs de mixer des agents de SUEZ, des agents de Bordeaux Métropole et des agents de la régie, puisque nous avons aussi du personnel de régie, afin de pouvoir répondre à toutes les questions RH qu'ils pouvaient se poser. La seule chose, le Président l'a dit, l'a réaffirmé, nous attendions des documents de SUEZ qui viennent seulement de nous parvenir. En octobre donc, on dira à chacun où est-ce qu'il se classe, de façon générale, il aura toutes les informations.

M. le Président Alain ANZIANI : La parole est à Jean-François EGRON qui est quand même l'homme qui est en première ligne, et qui a une certaine expérience en matière de ressources humaines, il connaît parfaitement la matière.

M. Jean-François EGRON : On va descendre dans la mine un petit peu. Juste quelques corrections et quelques compléments d'informations sur un sujet très difficile, mais des sujets comme cela difficiles, on en a eu, et Fabien ROBERT a bien raison. La mutualisation était très compliquée et les banderoles que découvre Monsieur CAZENAVE, on les a eus ici et on les a gérées ensemble. On était en cogestion à l'époque. On a même eu d'ailleurs, la collecte qui était très mobilisée. Cela me permet d'ailleurs, de répondre à Kevin SUBRENAT, par rapport à une question qu'il avait posée la dernière fois, sur le fini parti. Kévin SUBRENAT, la situation était tellement difficile que l'on a repris la délibération de 2002, et tu étais dans l'assemblée, donc ce fameux jour de 2017, et tu as voté le fini parti.

Je voudrais également corriger sur ce qui a été dit au niveau des 70 euros. Les 70 euros, ce n'est pas une réponse aux agents de la régie. Les 70 euros, c'est une réponse au coût de la vie qui touche tous les agents de la Métropole, et quelle est la situation ? On a la région qui est au maximum de tout. Le Département qui fait la course et qui met un certain nombre de sommes, 14 millions en deux ans. La Métropole a mis 4 millions en 2018. Voilà la situation. Nous avons donc relancé la concertation, et toutes les organisations syndicales ont signé un protocole pour que le RIFSEEP soit revalorisé, parce que les catégories C sont dans des situations, vous le savez, exécrables. Nous avons régulièrement des agents de catégorie C qui viennent nous dire que ce n'est plus le 15 du mois que c'est difficile, c'est le 10. C'est la raison pour laquelle il fallait répondre à cela.

Sur les salaires, Monsieur MORETTI, je confirme qu'effectivement, en CHSCT, le dialogue est tout à fait respectueux, libre etc. D'ailleurs, Gwénaél, on n'a pas mis un CHSCT complémentaire, dans la mesure où il y a eu une information sur la régie de l'eau dans le CHS dans lequel nous étions, et on s'est engagé à la suite de cela, à faire un bilan à la fin de l'année de l'ensemble de l'opération. On tiendra donc cet engagement.

Sur les salaires, ils sont donc connus au 1^{er} octobre. C'est normal que Suez tarde à donner le document. On n'est pas dans la philanthropie la plus absolue. Je sais que Sylvie CASSOU-SCHOTTE s'y emploie ardemment avec les services, et nous aurons les éléments et les agents auront les éléments connus au 1^{er} octobre. D'ailleurs, je ne sais pas où vous avez trouvé le simulateur qui vous permet d'avoir ce que vont avoir les agents, parce que l'on ne connaît même pas nous, on l'aura donc au 1^{er} octobre.

Sur les agents eux-mêmes. Voici tout ce qui a été fait. C'est normal, il y a beaucoup d'inquiétudes, il y a beaucoup d'interrogations, et on essaie d'accompagner. Ils ont de nombreuses questions, et c'est normal, sur l'avenir des incertitudes qui ont conduit certains à quitter leur Direction, c'est la vérité, on ne va pas vous dire le contraire. D'abord, il fallait remplacer, parce qu'il fallait que ces Directions continuent à fonctionner, sinon, ceux qui restaient étaient aussi en souffrance. On a donc procédé à un certain nombre de recrutements, 12 en 2021, 20 en 2021 et 9 en 2022. Je veux également dire que tous les agents de la Direction de l'eau qui sont partis, l'ont fait pour d'autres Directions de Bordeaux

Métropole, ils aiment Bordeaux Métropole. Lorsque l'on pose la question à l'ensemble des organisations syndicales et aux agents eux-mêmes, le principe qu'a présenté Sylvie CASSOU-SCHOTTE, c'est-à-dire celui d'un grand service public de l'eau pour le meilleur prix aux consommateurs et pour la préservation de la ressource en eau, c'est partagé par tout le monde, ce n'est pas là le fond du problème. Le fond du problème, c'est qu'il y a une procédure qui dure, pour les raisons que je viens d'évoquer, et que quand on n'a pas de réponse pour savoir quel va être son emploi de manière précise et son salaire de manière précise, au bout d'un moment, cela agace. Et cela fait plus qu'agacer. C'est pour cela d'ailleurs, qu'au niveau de la DRH, on a mis en place un certain nombre d'opérations et, notamment des accompagnements individualisés. Il y a 62 agents, c'est-à-dire qu'il y a 85 agents à la Métropole qui sont à la Direction de l'eau, il y en a 300 et quelques à Suez à l'heure actuelle, 62 donc qui ont demandé un entretien qui ont été accompagnés. Il y en a qui ont demandé un deuxième entretien. Il y a eu, comme cela a été dit, deux réunions de négociation, les 9 et 23 juin. Il y a des éléments complémentaires de calendrier majeur, celui du 1^{er} octobre qui ont été fournis. On peut regretter que ces délais d'information aient été longs, que cela ait pu générer cet émoi et ces difficultés, voire même, je peux le dire pour certains, une certaine souffrance, parce que chacun n'a pas le même niveau d'encaissement de situation de changement, mais ce changement est accompagné au plus près à l'heure actuelle par la Direction des ressources humaines en ce qui concerne les agents. Parce que Sylvie CASSOU SCHOTTE a parlé du travail important qu'elle réalise auprès de la régie et pour les agents Bordeaux Métropole, la DRH s'est mise à la tâche pour les accompagner un par un et pour faire en sorte que ceux qui souhaitent poursuivre l'aventure au niveau de la régie de l'eau soient accompagnés jusqu'au 31 décembre de manière humaine, permanente, avec toute l'attention que l'on doit leur porter. Les garanties de salaire vous ont été apportées par Sylvie CASSOU-SCHOTTE. De ce point de vue, je sais qu'elle suit cela avec beaucoup d'attention, mais en tout cas, le dialogue, en ce qui concerne ces agents, a été permanent et nous continuons à les voir jusqu'au 31 décembre. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je passe au vote.

Pour : 63

Abstention : 6

Contre : 34

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur S. MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur
BOBET, Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame
DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur
FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame
GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MILLET,
Madame MILLIER, Monsieur MORETTI,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur SALLABERRY,**

La délibération est adoptée.

On peut passer à l'autre délibération.

M. EGRON

(n°39) RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) 2022- Actualisation : Ajustement pour les agents des centres de transit et des stations de lavage (DPGD) - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste quelques éléments par rapport à une explication de vote. Cette délibération intervient dans un contexte que nous connaissons tous, le sujet du pouvoir d'achat, qui a été un des sujets de la campagne présidentielle et, aujourd'hui, le contexte de forte inflation dans notre pays, les salariés sont fortement impactés. Bien sûr, nos agents sont fortement impactés et les attentes sont grandes. L'annonce du gouvernement de dégeler le point d'indice de 3,5 % ne va pas résister à l'analyse, que l'on a une inflation annoncée à plus de 7 %. On voit bien que de nouveau, les agents de la Fonction publique vont subir cette inflation et une perte du pouvoir d'achat.

Sur le sujet des primes, quelques éléments. Nous sommes, bien entendu, favorables à des primes de suggestion, comme celles qui viennent d'être présentées par le Vice-président, qui peuvent répondre à des tâches particulières et qui peuvent apporter des notions de pénibilité. Mais vous le savez, nous sommes, nous, groupe communiste, farouchement opposés au principe du RIFSEEP, ce qu'il amène en individualisation de la rémunération, de la mise en concurrence des agents. Il y a effectivement les suggestions à la partie IFSE, mais il y a aussi une partie individualisation de la rémunération que l'on retrouve aussi dans le CIA.

Sur le fond, nous sommes plutôt pour de bonnes rémunérations des agents, de vrais moyens pour répondre au besoin de la population et pour redonner le sens du service public, et une meilleure intégration de nos agents dans la prise de décision, plutôt que ce RIFSEEP qui nous est imposé par le législateur qui ne fait que faire un copier-coller des méthodes du management privé.

Donc, en prenant en compte tous ces éléments, nous allons nous abstenir sur cette délibération. C'est surtout le cadre général du RIFSEEP qui nous pose problème, et pas les primes de suggestion accordées aux agents, qui les méritent. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Donc, Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Rien d'autre, Monsieur le Président. Pour le CIA qui est une partie du RIFSEEP, il n'est pas appliqué à la Métropole, sauf pour une toute petite partie aux

agents de la collecte. Autrement, personne ne bénéficie du CIA qui, comme tu l'as dit, Olivier, correspond à des éléments de jugement personnel et parfois plutôt subjectif. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Il y a quatre personnes qui n'ont pas voté. Donc, le résultat du vote :

Pour : 94

Abstention : 4

Contre : 0.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

La délibération est adoptée.

On passe à la suivante.

Mme Delphine JAMET : Délégation de Madame BICHET, délibération n°42 : Réseau de chaleur Métropole sud – Choix du mode de gestion – Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau.

Mme BICHET

(n°42) Réseau de chaleur ' Métropole Sud ' - Choix du mode de gestion - Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau - Décision - Autorisation

Mme Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues. L'ambition de ce projet et du futur réseau de chauffage urbain est forte, tant sur le volet technique que sur le futur service rendu aux administrés de Talence, Pessac, Gradignan et des boulevards bordelais dans un premier schéma. Le projet de réseau de chaleur Métropole Sud qui nous est proposé, est un excellent moyen pour massifier la production et la distribution d'énergie renouvelable sur notre territoire. Nous approuvons le choix porté d'un réseau à périmètre élargi à un mix énergétique biomasse et géothermie, avec la solution innovante de réinjection dans le réseau d'eau potable de Bordeaux Métropole. Ce nouveau réseau de chaleur à grande échelle n'est pas seul sur ce périmètre. Plusieurs réseaux de chaleur privés existent, et nous saluons le partenariat envisagé entre Bordeaux Métropole et le bailleur social Domofrance, notamment sur la mise à disposition de leurs puits de géothermie, ainsi que tout ou partie de leurs réseaux.

Après ces considérations positives, permettez-moi d'exprimer le regret que notre collectivité n'ait pas l'ambition de se doter de la maîtrise publique, de ces outils de production énergétique. En effet, nous sommes capables d'assumer des réseaux de chaleur à périmètre réduit en régie publique, mais nous estimons ne pas avoir les ressources internes nécessaires à la gestion d'un réseau de chaleur à périmètre élargi.

Le groupe communiste a toujours exprimé son refus de délégation de service public sur des enjeux aussi importants, pour le devenir de notre planète et la vie de nos concitoyens. Alors, comment pouvons-nous laisser notre indépendance énergétique aux logiques du privé, plutôt qu'au service de l'intérêt collectif ? Les expériences de l'USP des collectivités sont là. Systématiquement, lorsque celles-ci connaissent des difficultés, c'est la collectivité qui est sollicitée et abonde parfois. Actuellement, le choix qui est proposé dans cette délibération serait donc inévitable. L'aspect technique, souvent présenté comme un obstacle à la maîtrise publique, n'est pas inévitable, et nous en avons un exemple avec le réseau de chaleur de la ville de Fontenay-sous-Bois. C'est bien la démonstration que les collectivités ont la capacité de faire fonctionner un réseau de chaleur de grande ampleur.

Le groupe communiste formule donc, la proposition que nos services métropolitains travaillent dès maintenant, à se doter des ressources nécessaires à la création d'une régie métropolitaine de réseau de chaleur. Nous pouvons, nous pourrions être la première Métropole à élaborer un nouvel outil de service public essentiel au quotidien de nos concitoyens, en développant les types différents de réseaux de chauffage urbain.

Ces remarques faites, nous ne dérogerons pas à nos convictions politiques. Donc, nous voterons contre cette nouvelle DSP de l'énergie, et comme habituellement, le groupe communiste participera et s'investira aux travaux permettant d'avoir le meilleur délégataire pour ce réseau Métropole Sud.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. L'arrivée de ce projet au stade de la décision de faire est une très bonne nouvelle. Lorsqu'il a été conçu, il était déjà attendu pour faire face à l'urgence climatique, en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire. Donc, aujourd'hui, à cette urgence s'ajoute une urgence sociale liée à la hausse et à la volatilité des prix internationaux du gaz, une urgence géopolitique liée à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Il est donc plus que souhaitable de faire avancer ce projet le plus rapidement possible. Les calculs de compétitivité relative par rapport au gaz ont été faits en 2021, le chiffre que vous avez rappelé en particulier, avant donc les augmentations des prix de l'énergie, des matières premières et des travaux. Même si on peut, sans trop de risques, estimer que la compétitivité relative de la chaleur produite s'est améliorée, il est quand même nécessaire d'objectiver cette estimation sur la base des prix d'aujourd'hui, et cela fait partie certainement de ce qui doit être entrepris aujourd'hui.

Comme cela a été dit, il s'agit d'un projet innovant et ambitieux, notamment par son étendue et son volume. Il est donc impératif de déléguer son portage, comme cela a été proposé par un industriel du métier, ayant la capacité financière pour porter sa part de l'investissement, ayant d'autre part, la compétence et l'expérience pour maîtriser les risques techniques du projet et enfin, capable d'en assurer la commercialisation.

Pour réussir un tel projet, l'expérience montre que les bonnes intentions ne suffisent pas. Je rajouterai que ce n'est pas parce que c'est opéré par le privé que ce n'est pas au service du bien public, comme je l'entends dire fréquemment dans cet hémicycle.

Dernier point, le mix énergétique retenu pour produire la chaleur, inclut la géothermie, la biomasse et un appoint gaz pour passer les pointes hivernales. Il a été admis, lors du débat en commission qu'il était souhaitable de maximiser la part de géothermie. Cet aspect est d'autant plus important, qu'il est prévu de laisser au concessionnaire une importante latitude pour étendre le réseau au-delà des périmètres pris en compte pour les études. Donc, l'une

des limites évoquées à cette occasion est l'accès au foncier nécessaire, sur lequel pèsent de nombreuses contraintes techniques spécifiques en plus des contraintes habituelles.

Ma question est de savoir, au sein de notre Métropole, comment sont établies les priorités sur la base desquelles, on alloue les fonciers disponibles qui sont souvent rares aux différents besoins, par exemple, une chaufferie géothermique, par exemple, une aire d'agriculture en ville ou plus habituellement du logement des équipements publics. Merci de votre attention.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. On voit que dans le Monde et ici, la grande problématique, c'est bien l'énergie, puisque l'on a tendance à oublier que c'est l'énergie à l'Est, en particulier en Russie, donc, il y a des provocations et évidemment, il y a des réponses. Et encore une fois, je crois qu'il est bon de rappeler que l'on se doit d'être en collaboration avec tous les pays du monde pour la paix.

On voit comment on fait à un moment donné, sens dans une délibération qui à la fois, a des arguments forts. J'en parle régulièrement, sur la géothermie évidemment, je ne pourrais qu'abonder. Et pourtant, cela a été évoqué, et sur un service privé, on est sur une façon comme une autre de marchandiser et de continuer à marchandiser l'énergie. Je vais essayer de rappeler que d'un côté, l'écologie politique, ce n'est ni un État fort, ni un capital fort. C'est un citoyen fort. Donc, un citoyen fort, c'est avant tout, quelqu'un qui a la capacité d'être libre et autonome. Dans ce sens, on a les pertes en ligne. C'est énorme. On sait que si on veut avoir une centralisation de l'énergie, on a un problème, parce que c'est une hérésie de transporter de l'énergie. C'est une hérésie. Évidemment, si on fait de l'énergie, on continue à dépenser l'énergie, et on parle de chaleur. Alors, d'un côté, on pourrait commencer à dire : « Oui, c'est décarboné », mais non, c'est un faux problème parce que là, si on a réellement de la géothermie, c'est que l'on devrait l'utiliser à bon escient. Pour moi, les utiliser à bon escient, c'est avant tout de le donner aux endroits qui en ont réellement besoin. Si aujourd'hui, le réseau de chaleur, c'est pour les bâtiments et que l'on sait que 40 % de nos bâtiments sont du réchauffement climatique direct, parce que c'est de la perte habituelle de bâtiment, c'est ce qui se passe en particulier sur les pertes au niveau du toit, faisons comme dans les pays scandinaves, mettons d'abord la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire que là, plutôt investissement majeur sur l'isolation des maisons, et on voit que les pays où il y a moins 20°, ils arrivent juste à se chauffer à la chaleur humaine, donc on pourrait encore faire des efforts, et on pourrait encore innover là. Avoir une politique véritablement volontariste de ce côté-là. Là, non, on va continuer à habituer les gens à faire une forme de populisme en proposant tout simplement, dans leur habituel logement, d'avoir une énergie « écolo ». Cela y est, on a mis un label, on est content, tout va bien, on s'en lave les mains. Je pense qu'il y a un problème-là, et c'est pour cela que je vais voter contre aussi, et c'est pour cela que je pense qu'il y a aussi une raison à avoir aujourd'hui, dans cette société, de remesurer réellement l'investissement public si c'est avant tout, pour le citoyen et pour l'intérêt général cela devait être pour faire sens au niveau société, et de ne pas d'aller leurrer les gens. Là, c'est un début de leurre, et je suis encore au regret que là, c'est un accompagnement, comme on le voit souvent en Macronie, assez mensonger parce que l'on peut faire croire dans une délibération que c'est vertueux, que c'était écologique, que c'est décarboné, même si la géothermie est un de ces éléments, et à côté de cela, non. On continue à alimenter le tonneau de Danaïdes des bâtiments qui sont en perte régulière de chaleur au niveau de leur habitat. Donc, cela, c'est un vrai problème. Et en même temps, cela me permet aussi de dire deux choses : énergie verte, dedans, il y a électricité verte dans cette délibération. Si c'est pour encore mettre du nucléaire, vous avez bien compris, je suis contre.

Et deuxio, si on est sur 16 % de gaz, aujourd'hui, on est prêt à acheter six fois plus cher du gaz de schiste, et là, il y a un vrai problème aussi. Parce que les gaz de schiste américain, c'est encore polluant, et cela a aussi un vrai problème de compatibilité parce que les

Allemands, ils en sont très conscients. Ils ont commencé à dire des choses très ponctuelles. Je peux terminer ! C'est un élément important, s'il vous plaît ! Je fais court. Je ne suis pas à cinq minutes, vous me laissez, s'il vous plaît ! Donc, un des éléments, je termine, c'est le fait que dans la situation actuelle, les raffineries aujourd'hui qui prennent du gaz, tous les gaz ne sont pas les mêmes, et l'industrie allemande l'a bien compris, c'est pour cela qu'elle continue à faire en sorte que ces gaz arrivent de la Russie, et elle ne ferme pas justement ce pont technologique.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SALLABERRY, merci.

M. Emmanuel SALLABERRY : Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci, Madame la Vice-présidente. Je ne peux déplorer, mon cher Gérard, que tes incantations de ce matin n'aient pas été suivies d'effets. Je sais toute la ténacité que tu as eue pour le RER métropolitain. Je ne sais pas si jamais tu n'attaques pas une plus grande façade.

Je voudrais juste vous dire, Monsieur MORISSET, que vous avez dit beaucoup de bêtises, et j'ai l'impression surtout que vous ignorez complètement la requalification énergétique des bâtiments qui est en cours sur Saige, dont parlait bien mieux Franck RAYNAL ou ceux qui sont sur Talence, Thouars. Quand vous dites que l'on ne commence pas par la charrue avant les bœufs, vous vous trompez complètement, puisque les deux quartiers politiques de la Ville concernés par ce que vous avez dit tout à l'heure, sont en train d'être rénovés énergétiquement. C'est donc bien que pour une fois, on va faire passer l'énergie après cela.

Donc, ceci étant exposé, merci Madame la Vice-présidente pour cette délibération. On s'en réjouit. Cela a été difficile à obtenir. Vous avez dit que peut-être, les plus faciles avaient été faits. Je pense qu'il y a surtout une question de modèle, et je pense que plus l'on en fera, plus on démontrera que cela marchera, plus on aura un standard qui permettra peut-être après d'aller de plus en plus finement, et donc d'être plus en plus efficace pour l'ensemble du territoire.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le rappeler, lorsque l'on a eu cette réunion de décision de faire, de rappeler qu'un très gros travail des maires a été engagé. Pour preuve, la transition écologique et énergétique n'est pas l'affaire d'écurie politique ni de l'exécutif, mais bien d'une volonté politique partagée. Sur le fait déjà, qu'il y a eu beaucoup de décisions qui avaient été prises auparavant avec DOMOFrance, que je veux saluer, pour justement rendre pertinent et viable ce réseau, puisque tout un tas de réseaux de chaleur qui auraient pu être créés séparément dans chacun des quartiers n'ont pas été créés, pour permettre à cette grande ossature de voir le jour dans quelques mois maintenant.

Une dernière chose dont je vous ai déjà sollicitée, et qui aura une incidence, notamment sur la délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH, vis-à-vis du bus express, comme je vous l'ai dit, ce sont deux impératifs. D'abord, c'est de faire coïncider les travaux de l'ensemble de ces canaux avant les travaux du bus express, de manière, comme je vous l'avais dit, à ce que pour une fois, on n'ait pas une route toute neuve que l'on soit obligé de casser quelques mois après pour dire que l'on fait passer des réseaux, mais peut-être un jour y arriverons-nous. La deuxième chose, c'est qu'il y a un très bel équipement qui est la piscine de Thouars que je connais un peu et pour lequel la Métropole aide, modérément, mais elle aide, qui représente 25 % de la consommation énergétique d'une ville, en l'occurrence de la mienne, et que le fait de la raccorder très rapidement permettra de se passer au plus vite du gaz russe, et donc fera du bien à la fois à la planète et à la fois la géopolitique, et de vous encourager à aller au plus vite dans cette direction. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Franck RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui, très brièvement, parce que tout a été quasiment dit. Je voulais juste appuyer sur ce que disait Jean-Marie TROUCHE tout à l'heure en rappelant les termes de la commission. C'est vrai que la géothermie doit être vraiment privilégié. On a beaucoup insisté sur cet aspect-là, et c'est vraiment ce qui nous tient à cœur dans de notre mix énergétique, vraiment ce serait presque même une vocation exclusive énergétique que la géothermie.

Deuxièmement, je voulais me réjouir évidemment, en tant que, bien sûr, Maire de Pessac, mais également, aussi en charge de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) parce que c'est un élément très structurant de l'ensemble des relations entre les différents partenaires. Claudine BICHET l'a dit, en remerciant les différents partenaires, DOMOFRANCE, comme l'a rappelé à l'instant Emmanuel SALLABERRY, l'Université de Bordeaux, je veux aussi citer l'Université de Bordeaux Montaigne qui a été également, dans une moindre mesure, parce que pas concernée de la même manière, mais qui est également très impactée et très demandeuse de participer à ce réseau. Donc, je pense qu'il faut aussi la citer. Et puisque Claudine BICHET a remercié tout le monde, sauf elle-même, c'est à moi de le faire. Donc, merci Claudine BICHET, pour ta ténacité, parce que cela été un sujet que tu as pris à bras-le-corps, et grâce à notre travail commun, dans notre synergie, mais sous ton impulsion, on a pu réussir à présenter ce projet de nouveaux réseaux de chaleur Métropole Sud aujourd'hui, à cette délibération, et cela t'en revient beaucoup. Donc, je tiens à t'en remercier. Je pense que si j'osais, le dire même que c'est un bel exemple de cogestion.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Je voulais appuyer sur cette délibération, et la proposition que nous fait Claudine BICHET sur ce nouveau réseau de chaleur urbain, pour rappeler à la fois comment ces réseaux ont un fort intérêt environnemental, mais aussi un intérêt social.

Comme évoqué, les 150 GWh qui ont été pris sur quelques grands consommateurs dont l'université, mais il est précisé que le périmètre de la DSP pourra aller au-delà et aller chercher plusieurs résidences collectives ou sociales puisque l'on a dans le périmètre Pessac Alouette, Le Burck, Villenave-d'Ornon, Chambéry, Bègles, Vaclav Havel. Il est important de rappeler et de souligner, que la chaleur renouvelable est compétitive et stable dans le temps, puisque l'on s'engage sur 30 ans lorsque l'on passe à un tel réseau de chaleur. Si on veut prendre un exemple un peu concret, pour comprendre l'impact de ces réseaux sur des ménages, on pourrait par exemple, prendre un logement, un T3, d'un bâtiment des années 80 classé. L'écart entre un chauffage collectif au gaz par rapport à ce réseau de chaleur est assez conséquent. Pour une famille, nous aurions 300 euros de moins par rapport à un tarif régulé du gaz aujourd'hui, et 600 euros de moins par rapport à un tarif du gaz qui serait dérégulé. Donc, c'est aussi une vraie avancée pour les personnes qui sont en situation de précarité énergétique, les ménages plus modestes et les collectivités territoriales qui arriveront aussi à s'y retrouver.

Le développement des réseaux de chaleur urbain sur la Métropole prend tout son sens également, du fait de la complète dérégulation des tarifs du gaz qui aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2023 et qui risque d'aggraver encore plus la fracture sociale autour des questions énergétiques. En outre, quand on regarde l'actualité, contexte international et inflation, cette fracture sociale risque de s'aggraver encore davantage, ainsi que la dépendance à des pays étrangers, dans la fourniture de notre énergie. Les réseaux urbains, en particulier celui de la Métropole Sud que nous évoquons aujourd'hui, dont les matières premières sont

renouvelables et récoltées sur place ou issus de territoires de proximité, contribuent aussi à l'atteinte de notre indépendance énergétique.

La politique volontariste de la Métropole sur les réseaux de chaleur urbains est essentielle et accompagnée de notre politique volontariste, en terme d'isolation des logements, elle contribuera à alléger les consommations et surtout, à alléger les factures pour les bénéficiaires de ce réseau. Nous nous félicitons de ce projet, et appelons à continuer l'accélération du développement de ces réseaux de chaleur sur l'ensemble de la Métropole. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je redonne la parole à Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre aux interventions, et je remercie d'ailleurs l'ensemble des interventions et des remerciements. Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur FEUGAS, on en a parlé, et comme vous le savez, la Métropole n'a vraiment pas la capacité en fait, surtout que là, il s'agit vraiment d'un énorme réseau de chaleur en réalité, et cela nécessite effectivement une capacité en ingénierie et financière qui est très importante, et nous ne serions pas du tout en mesure. Par contre, effectivement, pour la suite, c'est une réflexion que nous pourrions avoir, mais nous sommes à ce stade, dans une phase de développement, et nous devons passer cette phase-là qui est très importante et sur laquelle nous devons aller vite. C'est le temps dans lequel nous sommes actuellement.

Pour ce qui est des différentes interrogations de Monsieur TROUCHE sur l'aspect foncier. Je tiens à rappeler que le foncier a été déjà envisagée, il fallait que ce soit un foncier qui soit bien placé par rapport aux réseaux de chaleur, sinon, cela ne fait pas beaucoup de sens. Puis, il s'agissait en l'occurrence d'une zone non constructible et artificialisée qui coche les cases. Il n'y avait pas beaucoup d'opportunités. Je ne sais pas s'il y a besoin d'une priorisation en la matière.

Pour ce qui est de la géothermie, il est clair, et on l'a redit, et je suis bien évidemment la première à insister sur le fait que la géothermie doit être une priorité et doit être développée et maximisée à chaque fois qu'on le peut. C'est ce que l'on a fait, je rappelle, sur le Grand Parc. On a réussi vraiment à maximiser la géothermie. Les études nous montrent 41 %. Il n'est pas impossible que l'on atteigne des niveaux supérieurs en fonction des réponses que nous aurons.

Par rapport à l'impatience d'Emmanuel SALLABERRY, je ne pourrai répondre que malheureusement, nous sommes contraints autant maintenant du projet, et effectivement, sur le calendrier, je n'en ai pas parlé, mais la mise en service du réseau de chaleur, si tout se passe bien, à partir de maintenant, et on va tous continuer à collaborer pour que tout se passe bien, c'est une mise en service fin 2025.

On a fait les gros projets, c'est plus facile. En fait, les gros projets naturellement, enfin, je pense que la Métropole, et on peut s'en féliciter, a vraiment développé une réelle expertise sur la possibilité de déployer de gros réseaux de chaleur, et comme je l'ai dit, les plus gros réseaux de chaleur maintenant, on les aura faits, on sait que c'est plus facile aussi de trouver un modèle économique sur un gros réseau de chaleur. Donc, cela, effectivement, c'est ce que je voulais dire en disant : « On a fait le plus facile. » Maintenant, il va falloir travailler à des plus petits, et là, on sait que l'on a vraiment une réflexion à avoir pour favoriser l'émergence de plus petits réseaux de chaleur, et notamment faire en sorte que le modèle économique tienne la route. Donc, je pense qu'on va entamer une nouvelle phase qui va

nécessiter de se poser de nouvelles questions et de réfléchir à des critères, sans doute, qui sont un peu différents de tout ce que l'on a pu connaître jusqu'à présent.

Donc, en conclusion, ce que je peux dire c'est que je suis, bien sûr, très heureuse de la collaboration forte que nous avons pu avoir sur ce dossier, néanmoins, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une politique métropolitaine clairement assumée, et même renforcée par l'exécutif métropolitain depuis notre élection, et la délibération de juillet 2021 visait justement à accentuer l'ambition sur le développement des énergies renouvelables, et ce projet, comme je l'ai dit tout à l'heure, y contribue pleinement avec trois objectifs à la clé : décarboner, décarboner, cela, c'est sûr, c'est la priorité, gagner en indépendance énergétique et on voit que l'on en a besoin, et protéger nos populations des aléas tarifaires et faire en sorte vraiment de les protéger et de leur garantir le tarif le plus compétitif possible. C'est vraiment les trois axes, les trois priorités auxquels nous travaillons. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote.

Pour : 97

Abstention : 1

Contre : 4.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET

La délibération est adoptée.

On passe à la suivante.

Mme Delphine JAMET : Dans la délégation de Monsieur PUYOBRAU, délibération n°47 : Adoption du plan de sauvegarde de la copropriété du pacte Palmer à Cenon.

M. PUYOBRAU

(n°47) Adoption du plan de sauvegarde de la copropriété du parc de Palmer à Cenon - Décision - Autorisation

M. Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabrice MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci, Monsieur le Président. Je confirme que c'est une copropriété très dégradée. Cette délibération est une très bonne chose pour la Ville de Cenon, mais pose tout de même la question de la gestion de ces copropriétés, de l'accès à la propriété. D'autant plus problématique pour des logements par moment, mis en vente par des bailleurs sociaux à des prix attractifs, souvent en deçà du prix de marché. Cela incite à investir, mais ces nouveaux propriétaires se retrouvent très souvent en délicatesse face aux factures de travaux à régler. La propriété n'est pas la copropriété. Ils achètent un bien, mais sont-ils bien conscients de ce qui les attend en termes de charge ? Cela incite également des marchands de sommeil à investir pour profiter de la détresse humaine.

Voilà quelques témoignages problématiques que j'ai pu recueillir au travers d'échanges avec des résidents de ce quartier. Comme l'indiquait Cécile DUFLOT en 2013 : « la copropriété commence à se trouver en difficulté dans les faits lorsque le syndicat voit son équilibre financier gravement compromis en raison du montant des charges impayées, ou lorsqu'il ne peut plus pourvoir à la conservation de l'immeuble car il n'a pas pu faire procéder aux travaux. » Alors, comment prévenir cet effet boule de neige auquel sont confrontées les copropriétés ? Malgré la mise en place de procédure d'alerte depuis 2009, le nombre de copropriétés en grande difficulté n'a pas diminué. Il apparaît, au contraire, selon les chiffres de l'ANAH, que la fragilité des copropriétés se sont accrues ces dernières années, en raison notamment du parc de résidences françaises qui vieillissent. Selon le fichier par commune, l'ANAH a classé les copropriétés en quatre groupes de A à D, du plus faible au plus fort potentiel de fragilité. Ces catégories D, les plus fragiles donc, représentent 15 % des logements en copropriété, soit 1 million de logements en France, et 52 % ont été construits avant 1949. Des réformes ont fait leur apparition, notamment en 2020, apportant quelques modifications à leur fonctionnement. Ces nouveautés, arrivées au cœur de cette année un peu particulière, ont permis de faciliter la gestion des copropriétés et de s'adapter en partie au contexte sanitaire, mais ce n'est malheureusement pas suffisant, car cet exemple de copropriété montre que nous sommes dans une situation curative et non préventive.

Une étude de l'A'Urba de septembre 2018 sur les copropriétés de 2015, intitulée « Identifier les fragilités pour agir », a lancé un état des lieux précis sur notre territoire. En Gironde, plus de 95 % des propriétaires en copropriété sont des individuels ou des SCI de personnes individuelles sur la commune de Cenon. Environ 35 % des appartements sont en copropriété et 40 % d'entre eux ont été construits entre 1949 et 1986, ce qui donne une indication sur l'ampleur de la situation si nous n'avons pas le moyen d'anticiper et de suivre l'évolution des parts de notre territoire. Face à la situation actuelle, de nombreux petits propriétaires que j'ai rencontrés s'inquiètent. Les fonds de travaux ne sont peu ou pas utilisés. L'augmentation des charges aux copropriétés sont liées notamment à la flambée des prix de l'énergie, les freins pour effectuer des travaux réguliers dus aux coûts parfois exorbitants. Des interventions impactent l'entretien courant bâtiments. Sans parler des blocages de certains copropriétaires qui ont des tantièmes élevés et qui ne votent pas les travaux. La communication envers les syndicats et les propriétaires sur les aides, doivent être faites de manière systématique. L'utilisation des fonds ALLUR doit également être déclenchée, dès lors que les travaux sont importants. Ces accompagnements permettront aux petits propriétaires, mais aussi aux autres, d'entretenir au mieux leur bâti donc leur patrimoine. Au regard des efforts consentis par l'État, les Départements, les Métropoles, les Villes et les partenaires, il semble qu'il faille aller plus loin et envisager de créer pour notre Métropole, un observatoire public dédié au suivi des copropriétés existantes.

Sur la base du rapport de l'A'Urba, il me semble que les éléments pourraient être actualisés et suivis. Il nous permettrait de mieux anticiper les futurs besoins et accompagnements. Ce baromètre pourrait ainsi fixer des objectifs pour améliorer, anticiper et accompagner les copropriétés en grande difficulté ou sur le point de le devenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU, vous voulez répondre. Jean-Jacques, d'abord Jean-François ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Oui, pardonnez-moi. En complément, vis-à-vis de Cenon. De quoi s'agit-il ? Parce que ce qui a été évoqué est vrai en très grande partie. On part de ce que l'on appelle un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement d'une copropriété qui est dégradée, qui a plus de 40 ans. Malheureusement, cela va nous arriver pour des copropriétés beaucoup plus récentes dont la qualité de construction est discutable, et celle-ci, elle a plus de 40 ans, alors, le programme ! Et pourquoi la Préfète et l'État ont

demandé que l'on passe en plan de sauvegarde ? Parce qu'il y avait un certain nombre de difficultés. D'abord, des difficultés financières, parce que la majorité, je dis bien, la très grande majorité des copropriétaires, sont titulaires de petites retraites ou de petits revenus, et l'effort qu'il leur est demandé pour rénover n'est pas à la hauteur du tout. Quand vous avez une retraite de 900 euros, avoir une participation au plan de rénovation de 20 000 euros. 20 000 euros, comment voulez-vous ? C'est pour cela que le plan de sauvegarde est devenu un point de saut de ce niveau-là.

Puis, troisièmement, on a parlé du réseau de chaleur urbain tout à l'heure. Il y a le réseau qui arrive. Il y a celui, le secondaire, qu'il y a dans les copropriétés. Celui de cette copropriété est dans un état catastrophique, il a 40 ans tout simplement. Donc, à l'heure actuelle, les personnes qui y sont ont des hivers largement perturbés par des pannes qui sont là.

Enfin, pour terminer, c'est une étape pour beaucoup de jeunes couples qui arrivent là, et qui espèrent pouvoir acheter ailleurs, mais le problème, c'est que les niveaux de revenus qu'ils ont sont faibles, et ils sont donc captifs de cet habitat-là.

Ce plan de sauvegarde est bienvenu, nécessaire, et va améliorer de manière très conséquente, la vie de ces personnes qui ont un habitat qui n'est pas en meilleur état que le quartier Palmer ou les quartiers de Lormont ou de Floirac qui sont dans la rénovation urbaine. Ils ont juste le défaut d'être une copropriété avec les mêmes difficultés liées aux faibles revenus des gens qui l'habitent. Donc, c'est bienvenu, et c'est une très bonne opération qu'il faut effectivement soutenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : En effet, Monsieur MORETTI, on peut partager le constat. Il s'agit de copropriétés dégradées avec des propriétaires qui sont en grande difficulté. Cela vient d'être rappelé par Monsieur le Maire de Cenon, et je crois qu'effectivement, la Métropole est tout à fait dans son rôle. Lorsqu'elle met en place des outils tels que le POPAC qui permettent de diagnostiquer l'état de ces copropriétés, que dans le cadre de l'aide à la pierre, doublée du fonds de solidarité climat, elle peut effectivement intervenir à la hauteur des besoins de la dégradation de ces copropriétés très anciennes, comme cela vient d'être dit, et qui sont en mesure, ces outils, de venir aider les propriétaires à faire les travaux nécessaires. Vous l'avez évoqué, il peut y avoir, ici ou là, selon les situations des copropriétés, des difficultés avec des syndicats qui assument plus ou moins bien leur mission. C'est un sujet. C'est un véritable sujet. Là, a priori, les choses se passent bien sur Cenon. Ce n'est pas systématiquement le cas partout, et nous devrions réfléchir d'ailleurs, à la manière peut-être de mieux concilier les propriétaires concernés par la défaillance de ces syndicats, mais voilà, je crois que la Métropole est tout à fait à sa place dans le cadre de ce projet de délibération s'agissant de cette copropriété très dégradée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, je passe au vote. Tout le monde a voté ?

Pour : 100
Abstention : 1 voix
Contre : 0.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

La délibération est adoptée.

On passe à la suivante.

Mme Delphine JAMET : Délégation de **Monsieur PUYOBRAU**, délibération n°48 : Programmation prévisionnelle 2022 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État.

M. PUYOBRAU

(n°48) Programmation prévisionnelle 2022 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

M. Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Patrick BOBET : Oui, merci **Monsieur le Président**. Vu l'heure tardive, je ferai une intervention très brève. Simplement deux remarques que vous connaissez par cœur : souligner, bien sûr, le très grand écart qu'il y a entre l'objectif de 3 000 et ce que nous proposons en réalité qui serait au tour de 2 000 vraisemblablement, dans le meilleur des cas. Malgré tout, mais c'est ainsi, regretter surtout l'anomalie qui veut que finalement, les maires n'aient la main que sur 13 % des attributions des logements. C'est quand même tout à fait anormal, parce que ce sont quand même les maires et puis ensuite, les communes avec les CCAS et population globalement, qui assument tout le reste, tout l'aspect scolaire, social, d'animation. Donc, je trouve cela quand même scandaleux. J'espère que petit à petit, on arrivera à avoir un peu plus de pouvoirs sur ses attributions. Voilà, je n'en dis pas plus. Il est bien tard déjà. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Thomas CAZENAVE**.

M. Thomas CAZENAVE : Dans le même état d'esprit que l'intervention de **Patrick BOBET**, je vais être très bref vu l'heure tardive. Vous redire comme à chaque fois, que l'on a cette délibération qui nous est présentée, que l'on est effectivement loin de l'objectif du PLH. **Monsieur le Vice-président**, vous savez que l'on est à 3 000 logements sociaux par an dans les objectifs, et année après année, nous constatons à quel point le réalisé est en écart avec le programmé, et même si on respectait l'hypothèse haute, qui semble quand même hautement improbable, nous aurions toujours un écart par rapport aux objectifs du PLH. Donc, nous avons quand même le sentiment que, année après année, nous nous enfonçons dans la crise du logement dans la Métropole, et que nous ne voyons pas ce qui permettrait d'inverser la tendance. La maîtrise foncière par exemple, que vous évoquiez comme étant un sujet de préoccupation porté par les bailleurs sociaux, qu'est-ce qui, sur la question de la maîtrise foncière, va changer entre aujourd'hui et les deux-trois prochaines années ? Est-ce que l'on considère que les solutions de type établissement public foncier, si la solution régionale ne convient pas, faut-il s'armer à l'échelle de la Métropole d'outils plus puissants ? Faut-il revoir aussi, je l'avais évoqué la dernière fois, la question demain du périmètre ? On le voit bien. Si on n'arrive pas à loger et tenir les objectifs qui nous sont fixés sur la Métropole, comment voit-on plus grand ? Je pense que cette réflexion-là, un jour, il faudra qu'on l'ait.

Tout cela pour vous dire que nous sommes préoccupés du fait que la crise du logement est bien réelle aujourd'hui, bien présente, mais qu'elle va s'aggraver dans les prochaines années et qu'il est de notre responsabilité, peut-être, d'envisager d'autres solutions. Parce que nous ne voyons pas dans vos propositions, qu'est-ce qui permettra d'infléchir de manière

substantielle le rythme de construction sur notre Métropole, et donc l'atteinte des objectifs en termes de programmation locale de l'habitat. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je suis encore étonné des propos de Monsieur CAZENAVE, parce que finalement, il y a des propositions d'un côté, et puis, il y a toujours des personnes qui sont au pouvoir qui ne font rien. En fait, ils ne voient rien. Il y a des propositions de la convention citoyenne pour le climat, mais ils ne les voient pas. Ils les balaient. Donc, il y a quand même un problème de compréhension. Le Français est le Français, les actes sont les actes. À un moment donné, il faut regarder la réalité, ce sont les lois physiques. Et justement pour encore plus être dans les propositions, comme je l'ai fait tout à l'heure, je le répète, si on pouvait essayer d'améliorer encore une fois l'autonomie alimentaire quand on fait de nouveaux projets et l'autonomie énergétique, évidemment, on irait dans le bon sens puisque l'on diminuerait les écarts de pauvreté entre les citoyens. On ferait du social réellement, parce que l'on aiderait à la pierre de façon intelligente, les gens qui sont encore plus dans le besoin. Si ces gens-là avaient la possibilité de se passer d'un compteur énergétique ou d'une obligation d'aller dans la grande surface juste à côté, parce que c'est là où c'est moins cher, je ne vous parle des conséquences de la malbouffe, à côté de cela des conséquences sur le budget santé, on serait effectivement, dans une façon d'aborder les choses sous un autre angle, beaucoup plus dans l'égalité, et beaucoup plus dans la cohérence sur le réchauffement climatique. Puisqu'on est en train de faire croire aux gens que parce que l'on est sur des quotas et ainsi de suite, tout se passe bien avec des labels, cela suffit. Non. Cela ne suffira pas. Si on ne prend pas encore plus les mesures radicales à la racine, c'est-à-dire tout simplement, sur le fait que la meilleure énergie, c'est celle que l'on n'achète pas. Ce n'est pas compliqué de ce côté-là. Cela rejoint un petit peu la réponse que je devais donner tout à l'heure.

Et là, vis-à-vis du logement, c'est pareil. Faisons des choses de façon intelligente à plusieurs, c'est-à-dire avec des logements réellement autonomes en énergie. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Jean-Jacques PUYOBRAU, si tu me permets, je vais dire un mot sur ces questions très importantes. C'est vrai que l'on n'est pas brillant en la matière, mais il y a quelques raisons quand même. La première raison, c'est la rareté du foncier. Le foncier est tellement rare que, Madame la Préfète devant nous, il y a quelque temps, avait pris l'engagement de dire : « On va essayer de libérer du foncier de l'État. » Il n'y a pas eu beaucoup d'offres. Dans toutes nos communes, c'est la même difficulté. On travaille aussi avec l'Armée, on travaille avec l'hôpital, on travaille avec l'université, mais, en fait, on a un foncier qui est très rare.

Il y a la deuxième solution, c'est de dire : « On peut essayer d'agrandir le foncier en autorisant des constructions en dessous de 1 000 m² ou de 500 m². » Donc, là évidemment, avec le même foncier, on peut construire davantage. L'accession à la propriété aussi de la faire à partir de 1 000 m².

Après, il reste la troisième solution qui est de construire la ville sur la ville, mais cela, chacun de nous a eu l'expérience, c'est-à-dire qu'il suffit d'aller voir nos habitants, vous verrez un peu comment vous êtes accueilli. Nos habitants ne veulent plus ni de densité ni de hauteur. Et pourtant, on a, comme l'a dit Jean-Jacques tout à l'heure, au moins 20 000 demandes de logements sociaux qui sont insatisfaites. Moi, je crois qu'il faut revoir la ville profondément, et arrêter aussi, peut-être que le PLH était peut-être beaucoup trop ambitieux, parce que je crois savoir que dans beaucoup d'agglomérations, c'est pareil. Donc, peut-être que le PLH

était trop ambitieux. Moi, je ne vois qu'une seule solution puisqu'à la fin, ce sont les maires qui délivrent les permis de construire. C'est de faire un travail fin avec les maires, d'aller voir les maires et de leur dire : « Qu'est-ce qui est vraiment possible chez toi ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Qu'est-ce qui l'est vraiment ? » Et que les maires prennent des engagements. C'est-à-dire que quand ils disent oui, c'est bien oui jusqu'à la délivrance de permis de construire. Et on n'est pas de bons élèves sur ce sujet, il faut le reconnaître. Oui, Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Derrière le Président, mais juste pour compléter l'intervention du Président. Ce que je voudrais dire en écho à l'intervention de Monsieur CAZENAVE, c'est qu'aujourd'hui, les projets les plus structurants sur la Métropole sont en cours sur le territoire. Je pense notamment à la production de logements qui sont sur Euratlantique, qui est une opération importante. Je pense aux opérations portées et développées par la FAB. Je pense à Brazza dont bien sûr à Bastide-Niel pour exemple. Toutefois, ces opérations, elles sont quasiment derrière nous, ces grosses opérations locomotives. Demain, les opérations qui vont apparaître sur la Métropole seront naturellement de taille beaucoup plus modeste, ce qui va nous inviter, me semble-t-il, à revoir aussi, à repenser peut-être notre manière de produire du logement sur la Métropole, au regard des contraintes qui nous seront imposées par le volet écologique. De plus, il y a la notion d'acceptabilité qui a été posée par le Président, et que je partage, et que vous connaissez toutes et tous ici, les maires présents. C'est nous, *in fine*, qui avons la signature des permis de construire. Alors, soit nous sommes audacieux et effectivement on se met en difficulté par rapport à nos populations, soit on essaie de négocier et on a, de fait, des projets qui sont acceptés par les populations, mais qui sont moins ambitieux et qui offrent un potentiel de production moins important.

Nous pourrions peut-être aussi s'interroger collectivement sur notre objectif annuel de 3 000 logements par an. On ne le tient pas, et il sera de plus en plus difficile de le tenir. Ce n'est pas la peine que l'on se cache derrière notre petit doigt. Il sera de plus en plus difficile de le tenir pour les raisons qui ont été évoquées par le Président, par moi-même à l'instant plus modestement. Alors, peut-être faudrait-il que nous regardions sur un plan pluriannuel de production, peut-être à l'échéance du mandat, pour voir ce que nous serions en mesure de construire, plus précisément en ayant contractualisé cela avec les communes. Les communes ont été toutes visitées par les services jusqu'à présent. Donc, nous savons à peu près où sont les niveaux de résistance. Peut-être qu'il y a des outils qui permettraient de lever ces freins, ces résistances, mais je pense qu'il va falloir repenser notre manière de construire. Le Président l'a dit. Je pense qu'une des réponses, c'est construire la ville sur la ville. Cela pose des difficultés, mais c'est peut-être l'une des pistes à regarder. Alors, peut-être pas partout, pas de la même façon, mais je crois qu'il ne faut pas que l'on ne s'interdise rien, dans la mesure où on a ce reliquat de 20 000 demandes à peu près qui sont là, récurrentes, et que nous n'arrivons pas à satisfaire.

Par ailleurs, je rencontre les bailleurs privés et publics, et ils mettent en avant des difficultés quant au surcoût des opérations dues à l'augmentation des prix des matériaux. Ils sont en train pratiquement tous, soit de stopper des projets, soit de renégocier l'ambition du projet au niveau qualitatif par rapport à l'utilisation des matériaux qui avait été préalablement validée dans les commissions d'avant-projet. Donc, il y a cette difficulté aussi que nous devons les uns les autres prendre en compte. C'est factuel. C'est là, c'est devant nous. Il faut que l'on arrive à conjuguer tout cela pour avoir, malgré tout, le niveau de production dans l'immédiat qui se rapproche le plus de l'objectif des 3 000. Nous ne les tiendrons pas, c'est évident, mais cela aussi, et j'ai eu l'occasion de nous le dire collectivement, cela aussi est de notre responsabilité et du courage politique qui peut être le nôtre ici ou là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Il y a deux personnes qui n'ont pas voté. Isabelle RAMI et il reste une personne qui n'a pas voté. Le résultat, en tout cas, est sans ambiguïté.

Pour : 94
Abstention : 6
Contre : 0.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur S. MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BOUSQUET-PITT

La délibération est adoptée.

Mme Delphine JAMET : Délégation de Madame PAPIN, délibération n°63 : Solidarité internationale – Eau et assainissement – Année 2022-2023 – Lancement d'un appel à projet financement solidaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Mme PAPIN

(n°63) Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2022-2023

Lancement d'un appel à projets financement solidaire dans le domaine de l'eau et l'assainissement - Décision - Autorisation

Mme Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. Je ne vais peut-être pas répéter ce que j'avais dit à Monsieur ... (*Brouhaha dans la salle*). Vous lisez dans mes pensées ? Non, j'allais parler de Monsieur MANGON, parce que j'étais en intervention, mais je sais qu'il n'est pas là. Je voulais dire que du côté de mon intervention, que j'avais faite à l'époque avec les Puits du désert, une association que vous connaissez sans doute, Madame PAPIN, et sur lequel il y avait tout simplement une élaboration de la marchandisation de l'eau, il y ait un point sensible, il me semble sensible, donc pertinent, que vous le sachiez. Des fois, il y a des subventions qui sont faites de façon très louable justement, comme d'essayer de dire qu'à un moment donné, on va donner une eau plus saine, plus propre à des communautés. Dans le cas des Puits de désert, c'est une délibération où il y avait de la pollution par les industries minières d'extraction des uraniums et autres matières rares au sud de l'Algérie. Donc, on se retrouve, encore une fois, on crée le problème, et puis à côté, on crée la solution. Mais en créant la solution, au lieu d'avoir avant des puits ancestraux sur lesquels il y avait une logique justement de partage et de cohérence, parce que l'on ne sait toujours pas renouveler l'éotien profond en Afrique, qu'est-ce qu'il y avait à côté ? Il y avait la solution d'aller chercher dans l'éotien et finalement on sait qu'il faut plus de 2000 ans pour renouveler cette eau. Donc, on sait que l'on va assécher à terme l'Afrique. C'est bien pour cela que j'appelle en particulier dans une proposition qui est forte, il me semble, c'était celle de la tour WARKA qui était pour 500, si je me souviens bien, 500 dollars, à l'époque, tout simplement, de reprendre ce que font les scarabées du désert, c'est-à-dire d'essayer de capter l'humidité de l'air. Et cela marche, parce que juste pour 500 dollars, c'est 100 litres d'eau par jour d'eau

potable que l'on récupère dans les déserts. À côté de cela, les investissements seraient encore plus rentables, puisque l'on serait dans du partage tout court, et on ne serait pas en train d'inventer une logique de compétition, à celui qui va prendre ou autre les marchés. Donc, c'est bien pour cela qu'il y a une forme de perversion dans cette loi SAPIN, et que je vais en terminer là, puisque je suis à 2 minutes 46, pour vous dire, je mets un bémol à cela sur les différents projets. C'est tout. Donc, j'invite au contraire, à essayer de favoriser la replantation des arbres pour que l'humidité se fasse.

Merci de votre écoute et de votre compréhension.

Mme Céline PAPIN : Alors, j'ai simplement indiqué que les projets qui sont déposés, sont co-instruits avec l'Agence de l'eau et avec la Direction l'eau pour évaluer la pertinence technique des projets qui sont proposés, et qu'en plus, ce ne sont pas des projets qui sont spécifiquement localisés sur les zones désertiques. Il y a des projets par exemple, à Douala, il y a des projets dans beaucoup de zones géographiques. Donc, là, en l'occurrence, je ne sais pas trop quels éléments complémentaires je peux apporter à votre préoccupation, mais l'objectif, c'est vraiment d'assurer un accès à l'eau potable, et également, je précise, le volet assainissement qui est également très important et notamment dans les zones urbaines.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 99

Abstention : 2

Contre : 0.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

La délibération est adoptée.

On va terminer avec la délégation n°69.

Mme Delphine JAMET : Pour la dernière délibération, dans la délégation de **Stéphane PFEIFFER**, délibération n°69 : Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squat – Subventions de Bordeaux Métropole au groupement d'intérêt GIP Bordeaux Métropole médiation – Décision – Autorisation, et bon week-end.

M. PFEIFFER

(n°69) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation

M. Stéphane PFEIFFER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Merci. Donc, avant le week-end, dernière intervention en ce qui me concerne. Nous, on vote pour cette délibération, parce que l'on est pour le travail qui est fait, on est pour la médiation, on est pour le soutien financier au GIP même si, probablement que cela mériterait plus de soutien, puisque si on tient compte de la situation très difficile pour des centaines ou des milliers de gens, je crois que ce sont 1 600 personnes ou 1 800

personnes qui sont recensées aujourd'hui officiellement, ou dans des squats ou dans des lieux de vie différents, ou à la rue, donc on peut penser qu'il a besoin de plus de moyens, plus de médiateurs, plus de personnes qui seraient investies justement à aider et à faire les relations. Donc, on est pour en pensant qu'il faut faire plus, mais on tenait aussi à exprimer un désaccord avec la politique globale de la collectivité à l'égard des squats. Parce que d'abord, il y a une ambiguïté sur le terme, la terminologie, la résorption des squats, parce que quand on voit le nombre d'expulsions qu'il y a, on se dit que finalement, tout ce travail qui est fait par les médiateurs ou les médiatrices et par le GIP, quelque part, c'est un peu gâché, puisque cela finit bien souvent très mal, une expulsion sans politique de relogement d'urgence parce qu'en soi, on est d'accord, le squat, ce n'est pas l'idéal, mais à partir du moment où il y a un lieu de vie et une tentative de construire quelque chose pour des personnes sans-abri. Un squat, c'est quand même mieux que rien. Quand cela se finit par des expulsions, c'est déplorable et on peut se dire que quelque part, il y a un travail qui est gâché. Donc, il y a cet aspect-là quand même qui est problématique. Après, c'est le problème aussi du rôle ou de la politique que pourrait mener la collectivité, comme la Métropole ou même d'autres villes, d'essayer de s'opposer aux expulsions et d'essayer de mettre la pression justement, pour qu'il y ait des solutions d'urgence. Alors, c'est vrai que c'est l'État qui a la prérogative, a priori, mais comment obliger l'État à se positionner plus clairement et à mettre les moyens pour accueillir les gens, et faire en sorte qu'il n'y ait personne à la rue. Donc, cela pose ce problème-là. C'est un positionnement politique. À Bordeaux, c'est plutôt la gauche qui domine, cela pose aussi ce problème de l'absence finalement d'une politique osée, ou je ne sais pas comment dire. Je ne vais pas parler de courage parce que, tout à l'heure, je crois que c'est Véronique FERREIRA qui a utilisé ce mot, donc, il n'est pas question de discuter à ce niveau d'un point de vue moral, mais au moins, d'un point de vue politique, d'oser quelque chose qui permette de s'opposer frontalement à des logiques répressives. Parce que là, on est véritablement dans des logiques répressives. Comment procédons-nous ? Quel pourrait être le positionnement plus clair et plus offensif de la gauche bordelaise ? Je dis la gauche, parce que la droite, c'est plus compliqué quand même, mais encore qu'à droite, il y a des gens qui sont très sensibles à la situation des gens à la rue, et la situation des réfugiés. Donc, cela peut aussi se discuter très globalement, mais d'ailleurs, j'entends réagir un petit peu, mais voilà. En fait, il y a besoin aussi de prendre ces positions-là, et de défendre clairement la solidarité envers toutes les personnes qui sont à la rue, de défendre l'accueil, l'urgence humanitaire aujourd'hui, et puis même, le principe de base d'une société où on permet aux gens de vivre dignement. Effectivement, ce sont des moyens à la fois pour le GIP, mais surtout, une politique globale qui permet justement d'empêcher que les gens soient expulsés.

Je finis par cela. Il y a quand même, à la demande de la Métropole, l'expulsion, je l'ai déjà dit, mais du camp de Bordeaux Lac, c'était quand même un peu en contradiction avec cette délibération d'une certaine manière, et vous le savez certainement, c'était en justice ce matin au Tribunal, je n'en ai pas le résultat, mais c'est le squat du Grand Parc qui est menacé d'expulsion à la demande de la mairie de Bordeaux, si j'ai bien compris la situation.

Puis, il y a aussi la situation de la rue Hortense à la Bastide-Niel, où la réponse de la Justice sera rendue le 12 août, mais là aussi, une menace d'expulsion. Donc, cela concerne des familles, cela concerne des enfants qui sont scolarisés, et c'est quand même déplorable qu'il n'y ait pas aujourd'hui, des solutions réelles pour toutes ces personnes-là. Donc, cela peut nous apparaître un peu contradictoire avec les délibérations, dont on partage la préoccupation, et notamment la délibération dont il est question en ce moment.

M. Marc MORISSET : Oui, Monsieur le Président. Rapidement, il y a juste une clarification à avoir pour ma part, puisque je voterai pour cette délibération. C'est au sujet des 900 000 euros sur les un million aujourd'hui, dans cette délibération, qui sont réellement consacrés à la masse salariale. Cela me paraît assez bizarre. Si on pouvait clarifier cette somme. Pour

l'instant, il y a cinq-six personnes, je crois, et j'aimerais bien que l'on m'explique si derrière les financements que l'on donne dans ces 923 000 euros, il y ait aussi d'autres associations qui sont concernées. Donc là, c'est juste une question de clarification que je demande.
Merci.

M. Stéphane PFEIFFER : Très rapidement, de manière factuelle. Là, c'est vraiment la subvention du GIP. Donc, c'est l'argent qui permet au GIP de fonctionner. Les médiateurs vont dans les squats, dans les campements, accompagner les personnes. Ils essaient d'apaiser les tensions quand il y en a, etc. Là, on est vraiment sur une délibération pour le GIP. Les assos peuvent être aidées par ailleurs.

Pour répondre à Monsieur POUTOU, juste rappeler quand même que la doctrine de la Métropole, en tout cas sur des terrains publics, et là où elle est présente, c'est d'éviter autant que possible les expulsions. Parce que l'on essaie d'accompagner, c'est le travail que l'on fait avec les ETI, c'est le travail que l'on fait avec les LTI, c'est le travail que l'on est en train de mener avec un certain nombre d'associations, et on espère pouvoir avancer dans les prochaines semaines, sauf qu'il y a des situations qui nous échappent. Quand on a, par exemple, des squats dans des immeubles qui menacent de s'effondrer ou dans lesquels, la sécurité électrique n'est pas assurée, il y a un danger pour les personnes. Dans ces cas-là, nous essayons de trouver des solutions, et même si nous n'y arrivons pas, nous procédons à l'expulsion, parce qu'il y a un danger de vie et de mort. Quand on a des campements, comme celui que vous évoquez au Lac, où on a eu dans la zone de ce campement deux meurtres, quand on a un médiateur qui s'est fait agresser, on n'a plus la capacité d'aller travailler sur ce campement, que l'on n'est plus en capacité d'aller accompagner les personnes qui y vivent, on demande l'expulsion parce qu'il y a un problème de sécurité qui est beaucoup trop important. Ce n'est pas une situation qui est idéale, mais parfois, les situations sont tellement extrêmes que l'on ne peut pas les laisser en place. On est parfois un peu seul. La Métropole avait quelques communes pour la résorption de ces situations. Je suis d'accord qu'il faudrait que l'on ait plus d'accompagnement, notamment de la part de l'État, et plus de réactivité, mais ce sont des choses que l'on travaille au quotidien, mais en tout cas, la Métropole prend largement sa part dans la résorption de ces problématiques.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, je lance le dernier vote.

Résultat du vote :
Pour : 101 voix
Abstention : 0
Contre : 0.

Unanimité

La délibération est adoptée.

Je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 16 heures 54

Secrétaire de Séance

Mme Delphine JAMET